



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2025



EQUASENS
Plus de technologie pour plus d'humain



EQUASENS

Plus de technologie pour plus d'humain

URD - DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 29 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il peut être téléchargé sur le site <https://equasens.com>

Le présent Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie au format XHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : amf-france.org.

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	5
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel	5
1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	5
1.3. Attestations d'experts	5
1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers	5
1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	6
2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	6
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	6
3. FACTEURS DE RISQUE	7
3.1. Facteurs de risque de l'émetteur	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	13
4.1. Raison sociale et nom commercial	13
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement	13
4.3. Date de constitution et durée	13
4.4. Siège social, forme juridique et législation	13
5. APERCU DES ACTIVITÉS	14
5.1. Principales activités	14
5.2. Principaux marchés	22
5.3. Événements importants	27
5.4. Stratégie et objectifs	29
5.5. Brevets et licences	30
5.6. Position concurrentielle	30
5.7. Investissements	33
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	35
6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que EQUASENS y occupe	35
6.2. Liste des filiales importantes du Groupe EQUASENS	36
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	38
7.1. Situation financière	38
7.2. Résultats d'exploitation	41
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	46
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	46
8.2. Sources et montants des flux de trésorerie	46
8.3. Besoins et structure de financement	47
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	47
8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs	47
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	48
9.1. Description de l'environnement réglementaire	48
10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	49
10.1. Tendances récentes	49
10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions	49
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	49
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	50
12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	50
12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale	53



13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	53
13.1. Montant des rémunérations	53
13.2. Montant des provisions	53
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	54
14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration	54
14.2. Contrats de services	54
14.3. Comités spécialisés	54
14.4. Régime de gouvernement d'entreprise	54
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	55
15. SALARIÉS	56
15.1. Description des ressources humaines	56
15.2. Participation et stock-options	56
15.3. Contrats et accords	57
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	58
16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification	58
16.2. Droits de vote	58
16.3. Contrôle	59
16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle	59
17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	60
17.1. Conventions et engagements réglementés	60
17.2. Autres opérations avec des apparentés	60
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	61
18.1. Informations financières historiques	61
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	120
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	120
18.4. Informations financières pro forma	131
18.5. Politique en matière de dividendes	131
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages	131
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	131
19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	132
19.1. Capital social	132
19.2. Acte constitutif et statuts	133
20. CONTRATS IMPORTANTS	135
20.1. Contrats importants du Groupe	135
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	136
21.1. Documents accessibles au public	136
21.2. Le rapport annuel de gestion	136
21.3. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (exercice clos le 31 décembre 2025)	259
21.4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	263
21.5. Projet du texte des résolutions	312
21.6. Calendrier des prochaines publications	318
21.7. Tables de concordances	318

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel

Les personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel sont :

- Monsieur Denis SUPPLISSON
Directeur Général et Administrateur au Conseil d'Administration d'EQUASENS.
- Madame Frédérique SCHMIDT
Directrice Administrative et Financière du Groupe EQUASENS.

Tous professionnellement domiciliés au siège statutaire d'EQUASENS :

5 allée de Saint Cloud
54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document fait également office de rapport annuel 2025. Il contient le Rapport Financier Annuel tel que le prévoit l'article L. 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 21.2 du Document d'Enregistrement Universel 2025 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Monsieur Denis SUPPLISSON,
Directeur Général d'EQUASENS

1.3. Attestations d'experts

Aucun rapport ou déclaration, attribué à une personne intervenant en qualité d'expert, ayant un intérêt important, n'a été réalisé.

1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers

Lorsque des informations proviennent de tiers, ces informations sont fidèlement reproduites, et pour autant qu'EQUASENS le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, en cas de reproduction d'informations provenant de tiers, EQUASENS précise ses sources d'informations.



1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente

Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 29 avril 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.24-0366 le 29 avril 2024 et le Document d'Enregistrement Universel 2024 déposé sous le n° D.25-0334 le 29 avril 2025.

La structure du Document d'Enregistrement Universel est conforme à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 complétant le règlement 2017/1129 modifié.

Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes ci-après ne font pas partie du prospectus :

- <https://equasens.com> (pages : 2, 6, 13, 133, 136, 279, 281 et 297),
- <https://www.middlenext.com> (pages : 6 et 263),
- <https://www.lacooperativewelcoop.com> (pages : 6 et 35),
- <https://welcoop.besignal.com> (pages : 6 et 224).

À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

BATT AUDIT

58 Boulevard d'Austrasie

54000 NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est,

Nommé le 30 mai 2002 et renouvelé le 29 juin 2020 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025,

Représenté depuis 2023 par Madame Jehanne GARRAIT.

KPMG SA

Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta

92066 PARIS - LA DÉFENSE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre,

Nommé le 29 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028,

Représenté depuis 2023 par Monsieur Bertrand ROUSSEL.

Il est à noter que le mandat du Cabinet BATT AUDIT arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ayant atteint la durée maximale cumulée de 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes conformément aux dispositions de l'article L.821-45 du Code de commerce, le Cabinet BATT AUDIT n'a pas été consulté dans le cadre de l'appel d'offres instruit par le Comité d'Audit et des Rémunérations.

2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Néant.

3. FACTEURS DE RISQUE

3.1. Facteurs de risque de l'émetteur

Cette section se réfère aux facteurs de risque au sens du règlement Prospectus UE 2017/1129.

Pour la réalisation de son État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques préalablement identifiés par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents, et les a enrichis notamment sur la dimension environnementale. Il est rappelé que l'exercice de double matérialité s'attache à étudier des risques bruts au regard de thématiques définies par les normes européennes (ESRS). L'ensemble des impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés est présenté en Section 1.3.3 de l'État de Durabilité. Le cas échéant, le Groupe EQUASENS propose ci-après une mise en corrélation des facteurs de risques avec les risques matériels au sens des normes ESRS (IRO matériels).

Parallèlement, à l'instar des exercices précédents, le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

La revue des risques consiste à évaluer la matérialité d'un risque donné par son niveau de gravité et son niveau de probabilité :

- Le niveau de gravité prend en compte différents critères tels que l'impact financier, les effets sur la continuité de l'activité, les conséquences sur l'image de marque, la santé ou la sécurité des clients, consommateurs et collaborateurs. L'échelle de gravité retenue par le Groupe EQUASENS est la suivante : Non significatif, Mineur, Modéré, Majeur, Très significatif.
- Le niveau de probabilité intègre la vraisemblance d'apparition d'un risque. L'échelle de probabilité retenue par le Groupe EQUASENS est la suivante : Rare, Peu probable, Possible, Très probable, Quasiment certain.

Les risques présentés ci-après sont des risques nets, c'est-à-dire des risques résiduels suite à la mise en place de mesures de prévention et d'actions correctives.

Les risques sont regroupés par catégories et sont présentés au sein de chaque catégorie dans un ordre décroissant selon leur importance. Les risques considérés comme les plus importants sont identifiés à l'aide d'un astérisque (*). Les catégories de risques ne sont pas hiérarchisées entre elles.

Les risques considérés comme les plus importants n'ont pas connu d'évolutions significatives de leur criticité comparativement à l'évaluation présentée l'exercice précédent.

Le Groupe EQUASENS considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans les catégories ci-après :

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

Croissances externes (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés aux difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS. Pour le Groupe EQUASENS, les croissances externes, basées sur l'acquisition d'actifs présents dans d'autres entreprises, offrent un moyen rapide d'intégrer de nouvelles technologies, de nouvelles compétences et permettent un accès rapide à de nouveaux marchés. Ce type de croissances présente cependant un certain nombre de risques liés aux étapes : • en amont de la transaction (valorisation des actifs) et, • en aval (risques inhérents à l'étape d'intégration tels que ceux liés à l'harmonisation de l'organisation cible et/ou aux facteurs culturels).	Dans le cadre des croissances externes (à l'international ou non), le Groupe EQUASENS peut se faire accompagner par des cabinets externes pour l'identification des cibles et la validation des projets. En vue de son internationalisation croissante, le Groupe EQUASENS : • a mis en place une organisation duplicable au sein de ses Divisions, • procède au renforcement des compétences linguistiques du top et du middle management, • privilégie systématiquement une présence locale, avec la mise en place de Comités de Pilotage et d'outils de reporting. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte d'éventuels impacts financiers, organisationnels ainsi que du nombre de croissances externes réalisées au cours des derniers exercices. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.



Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe EQUASENS

Sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques en lien avec la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, l'authentification et la non-répudiation des données. Les conséquences d'une atteinte à la sécurité des données informatiques sont multiples. Elles peuvent prendre la forme d'une paralysie des systèmes, d'un vol ou de la perte de données, de l'exposition à un chantage (ransomware,...), de l'atteinte à la réputation, ou encore d'un préjudice commercial (vol de données sensibles en matière concurrentielle).	Le Groupe EQUASENS a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : • une pour ses besoins internes, • une pour ses offres clients (activités de gestion), • une pour ses clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés ainsi que des outils spécialisés, pour prévenir, détecter et réagir aux menaces. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés. Le Groupe EQUASENS est doté d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi que d'un plan de reprise d'activité pour les services estimés les plus critiques. Le Groupe EQUASENS a fait le choix de mettre en avant des impacts, risques et opportunités spécifiques en lien avec la cybersécurité (Cf. État de Durabilité en Rubrique 21.2.2 - Section 5 du présent Document d'Enregistrement Universel). Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre d'un Comité dédié et animé par des experts internes.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte du risque réputationnel généré par d'éventuelles brèches de sécurité informatique ainsi que du nombre de tentatives de cyber-attaques visant des sociétés de taille moyenne et/ou œuvrant dans le secteur de la santé et/ou déjà constatées à l'échelle du Groupe. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.

Ce facteur de risque peut être mis en corrélation avec les risques matériels au sens des normes ESRS (IRO matériels) suivants :

- ESRS - Spécifique Cybersécurité :
 - Risques liés à la violation de la protection des données des clients et patients ;
 - Risque lié à la non-détection des menaces de sécurité des données ;
 - Risque financier et d'approvisionnement lié à la diversité des pratiques des fournisseurs en matière de cybersécurité ;
 - Risque réglementaire lié à la sécurité des données des employés ;
 - Risques liés aux mesures de protection de la vie privée des salariés et de cybersécurité.
- ESRS - Spécifique IA :
 - Risque de cyberattaques et sécurité des données.

Pour toute information complémentaire, se référer aux descriptions des impacts, risques et opportunités (IRO) présentées en Section 1.3.3 de l'État de Durabilité.

Perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques en lien avec l'approvisionnement de matériels informatiques incluant des semi-conducteurs pour leurs fabrications. Le Groupe EQUASENS pourrait être affecté par des ruptures de stocks, des augmentations tarifaires et un ralentissement d'une partie de ses activités.	Le Groupe EQUASENS a anticipé les éventuelles pénuries et a procédé à un stockage de ses références clés. Pour limiter les ruptures, les services Achats du Groupe communiquent régulièrement avec leurs fournisseurs historiques, et quand cela est nécessaire, diversifient les sources d'approvisionnement (ex. grossistes) et/ou substituent une référence par d'autres références équivalentes. Quand cela est possible, le Groupe adapte ses produits pour être moins dépendant des composants électroniques. Pour certaines de ses gammes, le Groupe EQUASENS promeut l'économie circulaire en réutilisant des composants provenant des gammes antérieures.	• Gravité : Modérée • Probabilité : Très probable Ce niveau de matérialité tient compte des conséquences sur les activités de vente de matériels du Groupe EQUASENS et du nombre de références exposées à des ruptures de stocks. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.

Outre le risque d'approvisionnement, les relations du Groupe avec ses partenaires se traduisent dans les risques matériels liés à l'environnement au sens des normes ESRS (IRO matériels) suivants :

- ESRS E1 - Changement climatique :
 - Risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique.
- ESRS E2 - Substances préoccupantes :
 - Risque financier lié au potentiel élargissement de la réglementation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).
- ESRS E5 - Déchets :
 - Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie.

Les manières dont le Groupe répond à ces enjeux sont développées dans la Section 2.2.5 et la Section 2.3 de l'État de Durabilité.

Anomalies des produits et solutions

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés à la qualité des produits et solutions générant une insatisfaction de la clientèle, ou pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux. Ce risque se traduirait pour le Groupe par le risque d'image et des pertes de part de marchés.	Le Groupe EQUASENS est doté de systèmes de management de la qualité (SMQ) qui définissent les niveaux de contrôles et de qualité attendus avant toute mise sur le marché des produits et solutions du Groupe. La politique de qualité, de sécurité et d'interopérabilité des solutions est exposée dans l'État de Durabilité en Rubrique 21.2.2 - Section 3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. Ce risque est suivi par la Direction Technique qui rend compte à la Direction Générale.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de SMQ. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.

Ce facteur de risque peut être mis en corrélation avec les risques matériels au sens des normes ESRS (IRO matériels) suivants :

- ESRS S4 - Sécurité de la personne :
 - Risques liés à la fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patients) ;
 - Risque de réputation et de perte de confiance.
- ESRS - Spécifique IA
 - Risque de dérive et de sous-performance des modèles d'IA.

Pour toute information complémentaire, se référer aux descriptions des impacts, risques et opportunités (IRO) présentées en Section 1.3.3 de l'État de Durabilité.

Risques Sociaux, Sociétaux et Environnementaux

Remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Incohérence entre la stratégie du Groupe, les produits et solutions commercialisés et les comportements au quotidien. Ce risque aurait principalement des conséquences réputationnelles avec de potentiels impacts sur les différentes parties prenantes du Groupe EQUASENS (clients, collaborateurs, fournisseurs, institutionnels, ...)	Par son positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », le Groupe EQUASENS répond par ses solutions et produits à des enjeux sociétaux et environnementaux (se référer à la Rubrique 21.2.2 - Section 2 du présent Document d'Enregistrement Universel). La Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social est garante de ce positionnement.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de Durabilité. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.



Ce facteur de risque peut être mis en corrélation avec plusieurs composantes de l'Etat de durabilité :

- Le Groupe EQUASENS opère dans le secteur de la santé avec une mission profondément sociétale. Son engagement se traduit par une attention particulière aux enjeux décrits dans l'ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux. Pour plus de détails, se référer à la Section 3.2 de l'État de Durabilité.
- L'Humain est l'un des piliers de la création de valeur du Groupe et peut se rapprocher des politiques, actions et cibles en lien avec le personnel de l'entreprise (ESRS S1), exposées dans la Section 3.1.3 de l'État de Durabilité.
- Le Groupe EQUASENS intègre dans la Section 2 de l'État de Durabilité ses enjeux environnementaux qui influencent son image, et renforcent la perception d'une organisation responsable et engagée.

Le Groupe EQUASENS estime que son positionnement d'acteur responsable et engagé est la résultante de l'ensemble de ces dimensions et que si l'une de ces composantes venait à ne plus être vérifiée, l'image de marque du Groupe pourrait être atteinte.

Pour toute information complémentaire, se référer aux descriptions des impacts, risques et opportunités (IRO) présentées en Section 1.3.3 de l'État de Durabilité.

Perte d'attractivité

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Augmentation du turnover et perte de compétences clés. La perte d'attractivité aurait pour effet de complexifier la gestion des ressources humaines (conditions de travail, climat social, organisation des services) et entraînerait une hausse des coûts financiers (perte de productivité, indemnités liées aux départs, recherche et embauche de nouveaux salariés, formation, phase d'intégration, ...).	Le Groupe EQUASENS a mis en place des mesures en vue d'attirer de nouveaux talents et de renforcer les compétences de ses collaborateurs. Il attache également une grande importance à être un employeur responsable (se référer aux principales politiques des ressources humaines exposées en Rubrique 21.2.2 - Section 3.1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel). Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.	• Gravité : Modérée • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de Durabilité. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.

Ce facteur de risque peut être mis en corrélation avec les risques matériels au sens des normes ESRS (IRO matériels) suivants :

- ESRS S1 - Sécurité de l'emploi :
 - Risque lié au manque d'attractivité ;
- ESRS G1 - Culture d'entreprise :
 - Risque financier lié à une perception négative de la culture d'entreprise par les salariés.

Pour toute information complémentaire, se référer aux descriptions des impacts, risques et opportunités (IRO) présentées en Section 1.3.3 de l'État de Durabilité.

Risques réglementaires et juridiques

Environnement économique – Risques indirects liés à des décisions gouvernementales (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Impacts liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS. Ce risque pourrait se traduire par un changement de loi ou de réglementation qui influencerait directement sur la rentabilité de son secteur d'activité (ex. libre commercialisation des produits de santé, perte de monopole des pharmaciens, encadrement des remises sur médicaments génériques,...).	Le Groupe EQUASENS se prémunit de ce risque via sa forte capacité d'anticipation et la recherche permanente de solutions innovantes permettant aux professionnels de santé de faire face à un monde de la santé en permanente mutation. Le Groupe est par ailleurs présent dans les instances professionnelles de références, qui permettent d'assurer une veille active face à ces enjeux. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui sont en charge de la veille juridique et qui rendent compte directement à la Direction Générale.	- Gravité : Majeure - Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte des impacts financiers au regard des potentielles évolutions réglementaires connues. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.

Pour corroborer ce facteur de risque, il convient de rappeler que la part de l'activité en France dans le chiffre d'affaires total reste particulièrement prononcée (206 961 K€ représentant 87,5% du CA Total)

Cette forte concentration expose le Groupe à des risques indirects liés aux décisions gouvernementales sur le secteur pharmaceutique français : toute évolution défavorable de l'environnement légal, réglementaire ou économique pourrait entraîner une baisse significative du chiffre d'affaires ou de la rentabilité des clients du Groupe EQUASENS et, par conséquent, impacter négativement sa croissance et la rentabilité attendues.

À titre d'exemple, en 2025, les pharmaciens français ont vivement contesté l'arrêté du 4 août 2025 visant à encadrer les remises sur les médicaments génériques, ayant un impact direct sur leur rentabilité.

Pour plus d'informations, sur la description des marchés sur lesquels le Groupe opère et ses parts de marchés, se référer à la Rubrique 5.2 Principaux marchés et la Rubrique 5.6 Position concurrentielle du présent Document d'Enregistrement Universel.

Agréments et certifications (obligatoires ou stratégiques)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés à la non-obtention ou la perte d'agréments (HDS) ou de certifications (Marquage CE, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum). La non-obtention ou la perte d'agrément impacterait la capacité de commercialiser certaines de ses solutions phares (ex. id.).	Selon les agréments et les certifications, le Groupe EQUASENS met en place des systèmes de management pour intégrer les exigences issues de ces référentiels normatifs et faire évoluer ses méthodes de travail. L'application des exigences normatives fait l'objet de contrôles internes et externes réguliers. L'obtention ou le renouvellement d'agréments et de certifications fait l'objet de suivis spécifiques auprès de la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.	- Gravité : Majeure - Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité prend en considération les typologies de solutions concernées par des agréments ou certifications au regard des mesures de préventions mises en œuvre. Le niveau de matérialité est demeuré identique à celui du précédent exercice.

Plus largement, ce facteur de risque peut être mis en corrélation avec les risques matériels liés aux enjeux réglementaires au sens des normes ESRS (IRO matériels) suivants :

- ESRS - Spécifique IA :
 - Risque de non-conformité réglementaire IA (AI Act, RGPD) ;
 - Risque de non-conformité aux exigences des systèmes d'IA à haut risque en santé.

Pour toute information complémentaire, se référer aux descriptions des impacts, risques et opportunités (IRO) présentées en Section 1.3.3 de l'État de Durabilité.



Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Ainsi, bien que ne revêtant pas un caractère significatif, une évaluation des risques financiers est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Risques liés à la concurrence

En lien avec les investissements R&D et les croissances externes réalisés ces dernières années, le Groupe EQUASENS demeure attentif à l'évolution de la concurrence sur les dimensions suivantes :

- **Risque lié à l'évolution du marché des logiciels de gestion de cabinets médicaux**

Le marché des logiciels de gestion de cabinets médicaux reste historiquement fragmenté : de nombreux acteurs de taille moyenne proposent des solutions spécialisées et dissociées (prise de rendez-vous, dossier patient, facturation, télémedecine) et se différencient par des fonctionnalités dédiées (radiologie, ophtalmologie,...) ou un modèle d'abonnement adaptable aux besoins spécifiques des praticiens. Aucun fournisseur n'a encore atteint une dominance absolue, ce qui oblige chaque entreprise à se positionner sur des niches précises (médecine générale, chirurgie, cliniques spécialisées, ...) et à maintenir un portefeuille clients dispersé sur un marché principalement de conquête.

Pour illustrer ce propos, plus de 80 éditeurs se partagent un marché de 120 000 médecins libéraux, mais cette dynamique est en pleine transformation : **DOCTOLIB**, déjà leader de la prise de rendez-vous, a intensifié son offre en ajoutant des modules de gestion de cabinet, soutenu par une levée de fonds importante et une stratégie d'acquisition ciblée. Cette montée en puissance avec près de 18% des médecins équipés avec le logiciel de gestion de cabinet crée une pression concurrentielle nouvelle, d'autant plus que le **Ségur du numérique en santé**, déployé en plusieurs vagues, impose aux éditeurs de logiciels de forts investissements pour se conformer aux exigences d'interopérabilité, de cybersécurité et de connectivité. La combinaison de ces facteurs conduit à un marché en forte évolution : concentration progressive autour d'acteurs capables de financer et d'intégrer rapidement ces exigences, et risque d'érosion de parts de marché pour les fournisseurs plus modestes. Le Groupe EQUASENS suit de près ces changements, et cherche à renforcer son positionnement fonctionnel et financier afin de limiter l'impact de ces nouvelles pressions concurrentielles.

- **Risques liés à l'évolution des attentes clients et technologiques**

Le marché de la santé numérique montre une appétence croissante pour les solutions SaaS : les établissements et professionnels de santé recherchent aujourd'hui une mise en service immédiate, une scalabilité sans friction et la garantie d'une continuité de service à jour, facteurs perçus comme gages d'innovation et d'efficacité opérationnelle. Le Groupe EQUASENS voit dans cette évolution une opportunité de compléter son offre hardware par des services hébergés, notamment dans un contexte où la souveraineté des données devient un critère décisif pour les professionnels de santé.

Les dernières croissances externes du Groupe EQUASENS ont été sélectionnées notamment pour leur capacité à renforcer ce positionnement : les sociétés intégrées (CALIMED, NOVAPROVE, fonds de commerces DIS...) apportent déjà des plateformes SaaS pleinement fonctionnelles. Fort de ces acquis, le Groupe poursuit un plan d'investissement visant à développer son infrastructure souveraine hébergée en France conforme aux exigences HDS, et à enrichir son catalogue avec de nouvelles solutions SaaS.

Ces initiatives, tout en ouvrant de nouveaux leviers de croissance, introduisent des risques d'investissement (délais de migration, adoption client,...) que le Groupe se doit de maîtriser pour garantir la transition en douceur vers un modèle économique durable.

Pour plus d'information sur les parts de marché du Groupe, se référer à la Rubrique 5.2 Principaux marchés et la Rubrique 5.6 - Position concurrentielle.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont : EQUASENS.

4.2. Lieu et numéro d'enregistrement

EQUASENS est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 sous l'identifiant d'entité juridique (LEI) 9695006617XVFGZI8L92. Son code APE est le 62.02B.

4.3. Date de constitution et durée

EQUASENS a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « ROUSSEAU CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.4. Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LÈS-NANCY (54600).

Tél. : 03 83 15 95 95

Site internet : <https://equasens.com>

EQUASENS est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

Les informations présentées sur le site web d'EQUASENS ne font pas partie du présent prospectus.



5. APERCU DES ACTIVITÉS

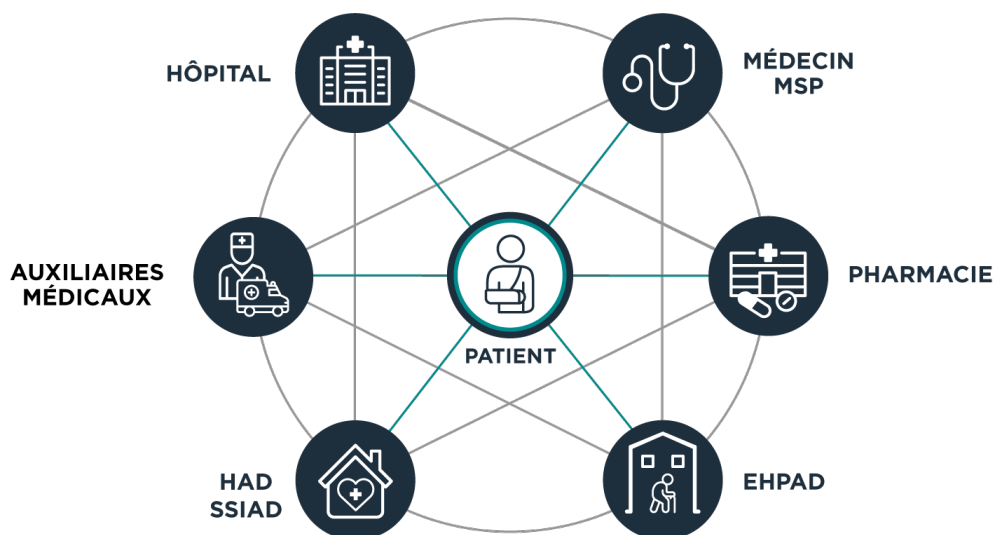
5.1. Principales activités

La présentation des activités s'appuie et complète la présentation des activités intégrée au rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 21.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Groupe EQUASENS, composé de la société EQUASENS et de ses filiales, est un acteur important du marché des solutions informatiques de santé. Il propose des services innovants qui facilitent le quotidien des professionnels de santé, améliorent la qualité de la prise en charge des patients et renforcent l'interopérabilité des systèmes d'information contribuant ainsi à une meilleure coordination du parcours de soins et à l'efficacité du système de santé.

5.1.1. Nature des opérations

Le Groupe EQUASENS édite des solutions informatiques pour le secteur de la santé. Il commercialise également du matériel informatique, conçoit des équipements électroniques, des solutions digitales et robotiques et propose des services de financement. Ses solutions s'adressent à l'ensemble des établissements de santé (EHPAD, hôpitaux, SAD, HAD, CPTS, MSP, ...) ainsi qu'aux professionnels de santé libéraux comme les pharmaciens, médecins, chirurgiens, infirmiers, kinésithérapeutes. Le Groupe se spécialise également dans les solutions d'interopérabilité, visant à améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient.



Les principaux facteurs clés de succès du Groupe EQUASENS reposent sur sa capacité à renforcer la communication entre les professionnels de santé et les patients, à anticiper les évolutions des métiers grâce à une R&D innovante, et à s'appuyer sur un maillage territorial et une chaîne logistique robustes, portés par des équipes formées et compétentes.

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe EQUASENS est organisé en Divisions :

- PHARMAGEST : logiciels et solutions connectées pour les pharmacies en Europe, incluant le marché de l'Observance ;
- AXIGATE LINK : logiciels pour les établissements et services médico-sociaux (EHPAD, SAD, HAD, hôpitaux et télémédecine) en Europe ;
- MEDICAL SOLUTIONS : logiciels pour médecins libéraux, MSP, CPTS, chirurgiens libéraux et auxiliaires médicaux ;
- E-CONNECT : conception et fabrication de dispositifs électroniques connectés pour professionnels de santé et patients ;
- FINTECH : solutions de financement de biens en location pour les professionnels de santé et autres secteurs tertiaires.

Division PHARMAGEST

La Division PHARMAGEST développe des solutions métiers complètes destinées aux officines indépendantes, réseaux et groupements de pharmacies, incluant logiciels de gestion, équipements informatiques, solutions digitales, robotique officinale et solutions de préparation de doses à administrer (PDA).

Sa solution phare, **id.**, est un Logiciel Métiers d'Officine (LMO) leader sur le marché français et également déployé en Italie, Belgique et prochainement en Allemagne. Dans le cadre d'un recentrage de ses activités européennes, la Division a mis fin à son implantation commerciale au Luxembourg (2 clients) pour mieux saisir d'autres opportunités.

Conçu comme un écosystème connecté, il facilite la dispensation sécurisée des médicaments, la gestion des ventes et commandes, l'optimisation des prix et le pilotage de l'activité des officines, tout en accompagnant les pharmaciens dans leurs nouvelles missions de santé.

Les équipes locales adaptent les solutions aux spécificités réglementaires et aux besoins des différents marchés.

Pôle Pharmacie France

Référencé comme Logiciel d'Aide à la Dispensation (LAD) par la Haute Autorité de Santé (HAS) et conforme au Ségur du numérique en santé, **id.** accompagne les pharmaciens dans un contexte marqué par l'évolution des missions officinales, les exigences réglementaires croissantes et les contraintes de ressources.

Au-delà de la dispensation des médicaments, la solution facilite notamment la vaccination, le dépistage, la prescription de certains antibiotiques, la téléconsultation, l'accompagnement post-hospitalisation et la prise en charge des soins de premier recours.

Le logiciel permet d'optimiser la gestion des commandes, des stocks et des délivrances, afin de libérer du temps au professionnel de santé pour le conseil et le suivi des patients, tout en intégrant des outils dédiés aux nouvelles missions pharmaceutiques.

Dans un environnement marqué par la digitalisation croissante des données de santé, la Division PHARMAGEST propose également des solutions de cybersécurité et d'hébergement sécurisé en France en tant qu'Hébergeur de Données de Santé (HDS).

La Division accompagne les pharmaciens via des services d'installation, de maintenance, de support 24/7 (**id. assistant**), de formation et de conseil visant à optimiser l'organisation et la performance des officines.

Elle propose également des solutions de pilotage et d'analyse de l'activité, d'affichage dynamique (**id. media**), d'étiquetage électronique (ASCA INFORMATIQUE) et de robotisation (PHARMATHEK) permettant d'automatiser la gestion des stocks et de dynamiser le point de vente.

Les innovations développées incluent notamment des solutions d'automatisation des paiements (la borne **id. express**, le paiement CB avec **id. pay**) et de digitalisation des factures fournisseurs (DIGIPHARMACIE) reposant sur l'intelligence artificielle, contribuant à améliorer l'efficacité opérationnelle des officines.

Pôle Pharmacie Italie

PHARMAGEST ITALIA développe des solutions pour les grossistes-répartiteurs et les pharmacies.

Grossistes et répartiteurs

Pour la distribution pharmaceutique, la société a développé **Farmaclick**, protocole de communication devenu un standard en Italie et utilisé par plus de 75% des grossistes-répartiteurs. Les solutions **Difarm** et **Geo WMS** permettent d'optimiser la gestion opérationnelle des entrepôts, l'automatisation logistique et le suivi des livraisons.

Pharmacies

Pour les pharmacies, PHARMAGEST ITALIA propose le logiciel **id.**, adapté au marché italien et enrichi de modules dédiés à l'analyse de l'activité, à la gestion des files d'attente, à la communication avec les patients et à l'aide à la décision.

Pôle Pharmacie Belgique

PHARMAGEST BELGIUM développe des solutions informatiques innovantes dédiées à la gestion de l'officine et au suivi des patients. La version belge du logiciel **id.** constitue une référence sur le marché belge, tant dans les régions francophones que néerlandophones.

Les solutions évoluent en permanence afin de répondre aux exigences réglementaires et aux besoins spécifiques des pharmaciens, notamment via des modules dédiés à la gestion et à l'automatisation des préparations magistrales.



Pôle Pharmacie Allemagne

PHARMAGEST GERMANY développe des logiciels destinés aux pharmacies allemandes.

La solution **Gawis** couvre l'ensemble des fonctionnalités d'un logiciel de gestion d'officine, incluant la gestion des stocks, la facturation, le dossier patient et l'ordonnance électronique. Elle est complétée par des modules pharmaceutiques dédiés à l'analyse des traitements, à la gestion des piluliers et aux services pharmaceutiques certifiés MDR (Medical Device Regulation).

Pôle Observance

Dans un contexte de vieillissement de la population et de progression des maladies chroniques, l'observance thérapeutique constitue un enjeu majeur de santé publique. La Division PHARMAGEST a ainsi développé un pôle dédié à l'observance, proposant des solutions de **PDA** (Préparation de Doses à Administrer) destinées aux marchés européens.

Ce Pôle s'appuie notamment sur **Multimeds**, pilulier breveté assurant une traçabilité complète et une administration sécurisée des traitements, ainsi que sur **Automeds**, robot de reconditionnement permettant d'augmenter les capacités de production tout en sécurisant le circuit du médicament.

Division AXIGATE LINK

Experte européenne des logiciels dédiés aux établissements médico-sociaux, sanitaires et structures pluridisciplinaires, la Division AXIGATE LINK, composée notamment de MALTA INFORMATIQUE et de ses filiales, développe des solutions facilitant la prise en charge des résidents, patients et usagers, en établissement comme à domicile.

Son périmètre couvre notamment les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), les Hôpitaux À Domicile (HAD), les Services Autonomie à Domicile (SAD) et Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), ainsi que les établissements hospitaliers (MCO-Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Psychiatrie et SMR-Soins Médicaux et de Réadaptation). La Division intègre également un pôle dédié à la télémedecine.

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

En France, MALTA INFORMATIQUE développe des solutions logicielles dédiées aux EHPAD et structures assimilées (EHPA, résidences autonomie, accueils de jour, MAS, FAM). Les solutions **Titan** et **TitanLink** centralisent les processus de prise en charge du résident (administratif, médical, soins et gestion). La solution cloud **TitanLink** remplace progressivement les solutions historiques.

L'offre inclut également des services associés (matériels, cybersécurité, hébergement HDS) ainsi que des solutions d'alertes et d'appel malade, notamment via **Carelib EHPAD**, permettant une traçabilité renforcée des événements.

En Belgique, MALTA BELGIUM propose une offre modulaire similaire, intégrant gestion des soins, facturation, mobilité et interconnexion avec la pharmacie. La solution **TitanLink**, multilingue, facilite son déploiement international.

Au Royaume-Uni, CAREMEDS développe des solutions destinées aux pharmacies et aux *care homes*, permettant la préparation, l'administration et la traçabilité des traitements via un portail web et une application mobile **eMAR**.

Pôle Services Autonomie à Domicile (SAD) et Hôpitaux À Domicile (HAD)

DICSIT INFORMATIQUE développe des solutions destinées aux structures de prise en charge à domicile : HAD, SSIAD, SAD, CLIC, plateformes de répit. Ces logiciels permettent la coordination des soins, la gestion des dossiers patients, la facturation, la mobilité des professionnels et le pilotage de l'activité, dans un contexte d'évolution de l'organisation des services à domicile.

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

AXIGATE développe des solutions de Système d'Information Hospitalier couvrant la prise en charge du patient. La suite **Hospilink** (DPI, gestion des soins, circuit du médicament, spécialités médicales) est interopérable avec les Systèmes Informatiques Hospitaliers (SIH) existants. Des solutions dédiées aux Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) renforcent l'intégration, l'interopérabilité et le pilotage de la performance des établissements.

Pôle Télémedecine

Le Pôle Télémedecine développe notamment **ETPLink**, application intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle pour la gestion et la coordination des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient, contribuant à la traçabilité et à la continuité des parcours de soins.

Division MEDICAL SOLUTIONS

La Division MEDICAL SOLUTIONS développe des logiciels médicaux destinés aux professionnels de santé libéraux (médecins et auxiliaires médicaux) exerçant en cabinet individuel ou de groupe, ainsi qu'au sein de structures de soins coordonnés (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles - MSP et Centres De Santé - CDS).

Ses solutions sont agréées et référencées Ségur du numérique en santé, elles sont compatibles avec les services de l'Assurance Maladie et accompagnent plus de 22 000 professionnels de santé.

La Division s'appuie notamment sur :

- PROKOV EDITIONS, leader historique en environnement Apple, avec **MédiStory**, logiciel de gestion du dossier médical patient, complété par des solutions de facturation, de télétransmission et de gestion comptable, à destination des médecins libéraux exerçant en cabinet seul pour pluriprofessionnels ;
- PRATILOG, proposant la suite logicielle **Pratik** dédiée aux auxiliaires médicaux et aux médecins hospitaliers exerçant une activité libérale ;
- ICT (INTERNATIONAL CROSS TALK), éditeur de **MédiLink**, solution en ligne pour la coordination et la facturation disposant du label e-Santé niveau 2 avancé, certifiée HDS, destinée aux professionnels de santé regroupés en structures pluriprofessionnelles (MSP et CDS), complétée par un agenda et une offre de télésecrétariat (**CCall**).

Division E-CONNECT

La Division E-CONNECT conçoit, développe, produit et exploite des équipements connectés, intelligents et sécurisés, destinés aux éditeurs de logiciels métiers, aux professionnels et établissements de santé, ainsi qu'au suivi des patients, notamment des personnes dépendantes à domicile.

Pôle e-Connect

Équipements des professionnels de santé

À travers la société KAPELSE, la Division développe une gamme de terminaux connectés destinés aux professionnels de santé, comprenant des **solutions fixes** (terminaux de comptoir et de bureau ainsi que des bornes libre-service) et des **solutions mobiles** adaptées aux usages des professionnels de santé en mobilité.

Les solutions fixes se déclinent en plusieurs types d'équipements, notamment des **lecteurs de cartes** destinés à l'ensemble des professionnels de santé, ainsi que des **terminaux transactionnels sécurisés multi-applicatifs**, tels que des terminaux SESAM-Vitale, plus spécifiquement conçus pour les officines, les professionnels et établissements de santé, intégrant des fonctionnalités avancées de sécurisation des flux et de télégestion des équipements.

Ces dispositifs permettent notamment la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification des professionnels de santé ainsi que l'accès aux téléservices de santé.

Les solutions mobiles, dont le terminal **eS-KAP+**, permettent la création et la facturation sécurisée des actes relevant de l'Assurance Médicale Obligatoire (AMO), la gestion des demandes de remboursement auprès des organismes complémentaires (AMC), ainsi que l'accès à différents téléservices et dossiers médicaux. Elles sont particulièrement adaptées aux professionnels de santé exerçant en mobilité ou sur plusieurs sites.

L'ensemble des solutions développées par KAPELSE est compatible avec les services numériques de santé et s'inscrit dans le cadre de la transformation digitale du système de santé.

Le Groupe maîtrise la conception de ses équipements, dont la production est confiée à des partenaires industriels sur la base de spécifications définies en interne. Les logiciels embarqués sont totalement développés par le Groupe, à partir de technologies propriétaires et originales.

Dans une démarche d'engagement environnemental, les équipements s'inscrivent dans une démarche d'écoconception et sont fabriqués en France, avec une attention portée à la réduction de leur impact carbone.

Télésanté

La Division développe également des solutions de télésurveillance et de téléassistance médicale intégrant des dispositifs d'authentification des patients et des capteurs intelligents, notamment la solution brevetée **KAP'TEUR by KAPELSE**, destinées au suivi à distance, à l'observance thérapeutique et à l'optimisation des parcours de soins.



Pôle Personnes Fragiles

Le Pôle propose des solutions de prévention et d'accompagnement à domicile, notamment **NOVIACare**, solution plug & play brevetée reposant sur des capteurs intelligents (**KAP'TEUR**) et des technologies d'intelligence artificielle permettant l'analyse continue des comportements, la détection de situations inhabituelles et l'alerte d'un centre de téléassistance 24/7 et des aidants.

Division FINTECH

La Division FINTECH développe des solutions digitales destinées à faciliter le financement et les paiements des professionnels de santé et des acteurs du secteur tertiaire.

À travers sa filiale NANCEO, le Groupe agit en qualité d'intermédiaire entre des entreprises exprimant des besoins de financement locatif et des établissements bancaires et financiers partenaires. La société ne porte pas les financements et n'intervient pas en tant que bailleur : elle facilite l'accès à des solutions adaptées via sa plateforme digitale **Leasa by Nanceo**.

Cette plateforme permet de structurer les demandes de financement, d'interroger en temps réel un panel de bailleurs partenaires et d'obtenir rapidement des propositions de financement grâce à des connexions automatisées. Elle assure également le suivi et la gestion administrative des dossiers, contribuant à fluidifier le parcours de financement.

La solution est notamment utilisée par le Groupe EQUASENS pour accompagner le financement des ventes réalisées auprès de ses clients. Elle est également ouverte à des utilisateurs externes — distributeurs de matériels, courtiers et loueurs — afin de faciliter l'accès aux financements et d'automatiser la gestion des contrats.

Plateformes et technologies transverses du Groupe

Hébergement de Données de Santé (HDS)

Le Groupe EQUASENS dispose de ses propres data centers et est certifié **Hébergeur de Données de Santé (HDS)** depuis 2013. À ce titre, il est autorisé à héberger des données de santé à caractère personnel pour le compte de tiers, conformément au cadre réglementaire applicable. Le Groupe est également certifié ISO 27001 sur ce périmètre depuis 2019.

Le Groupe met en œuvre un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) structuré et documenté visant à garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données de santé. Ce dispositif repose notamment sur des procédures formalisées de gestion des risques, de contrôle d'accès, de traçabilité des opérations et de continuité d'activité, régulièrement auditées dans le cadre des exigences de certification.

La certification HDS permet notamment l'hébergement d'applications intégrant des données de santé à caractère personnel exploitées par les clients du Groupe et accessibles aux patients dans le cadre de leur suivi médical. Cette maîtrise de l'infrastructure et de la conformité réglementaire constitue un élément structurant de l'offre du Groupe.

La Messagerie Sécurisée de Santé pandaLAB Pro

pandaLAB Pro est une solution de messagerie instantanée sécurisée dédiée aux professionnels de santé. Conçue pour répondre aux exigences de confidentialité et de protection des données de santé, elle permet des échanges rapides et sécurisés entre praticiens dans le cadre de la prise en charge des patients.

Entièrement intégrée aux solutions logicielles du Groupe EQUASENS, pandaLAB Pro constitue un composant structurant de l'écosystème numérique du Groupe. Elle favorise la coordination des soins et la fluidité des échanges entre professionnels exerçant en ville, en établissement de santé ou au sein de structures médico-sociales.

Cette solution contribue aussi à renforcer l'interopérabilité des outils, à sécuriser les communications et à optimiser les parcours de soins, en cohérence avec les orientations nationales en matière de transformation numérique du système de santé.

L'IA vocale LOQUII

LOQUII est une intelligence artificielle vocale développée par le Groupe EQUASENS et intégrée, dans un premier temps, à son logiciel de gestion de cabinet MédiStory.

Elle vise à optimiser le temps médical grâce à des fonctionnalités de dictée vocale, de génération automatisée de documents et d'assistant vocal en consultation, incluant la captation et la retranscription des échanges, ainsi que l'intégration automatique des informations dans le dossier patient.

La solution repose sur une infrastructure sécurisée avec un stockage des données sur des serveurs certifiés Hébergeur de Données de Santé (HDS), garantissant la confidentialité des informations et la conformité aux exigences réglementaires applicables.

5.1.2. Nouveaux produits et services

Division PHARMAGEST

Pôle Pharmacie France

L'année 2025 a été marquée par le lancement de plusieurs innovations intégrées au logiciel **id.**, destinées à faciliter le quotidien des pharmaciens et à renforcer la sécurité des traitements.

Parmi les principales évolutions figurent :

- **id. genius** : solution intégrant des fonctionnalités d'aide à la saisie des ordonnances, de proposition d'alternatives thérapeutiques et d'assistance à la gestion sécurisée des traitements ;
- **id. vocal+** : assistant vocal reposant sur des technologies d'intelligence artificielle qui permettent d'optimiser certaines tâches administratives et cliniques ;
- **id. care+** : outil de communication ciblée pour renforcer l'accompagnement et le suivi des patients.

Par ailleurs, la société ASCA INFORMATIQUE a poursuivi le développement de son offre d'étiquettes électroniques en proposant de nouveaux formats ainsi que des solutions d'affichage dynamique destinées à optimiser la gestion de l'information et des flux en officine.

Pôle Pharmacie Italie

PHARMAGEST ITALIA poursuit l'évolution de son logiciel afin de le rendre pleinement compatible avec les solutions satellites développées par la Division. Cette démarche vise à proposer aux pharmaciens italiens une offre intégrée comprenant notamment les solutions **id. analytics** et **id. express**.

Pôle Pharmacie Belgique

Les équipes françaises et belges collaborent afin d'adapter les solutions satellites du Groupe EQUASENS aux besoins spécifiques du marché belge.

Les développements engagés visent notamment à :

- proposer une offre intégrée incluant notamment **id. analytics**, **id. express** et les autres solutions satellites du Groupe ;
- faire évoluer la gamme de produits en fonction des évolutions du marché, du cadre réglementaire et des besoins des pharmaciens belges.

Pôle Pharmacie Allemagne

Les équipes allemandes, italiennes et françaises collaborent afin de poursuivre le développement de l'offre du Groupe sur le marché allemand. Ces travaux visent notamment à :

- finaliser le développement d'un **nouveau logiciel hybride**, reposant notamment sur des technologies issues des solutions italiennes du Groupe ;
- enrichir la solution historique **Gawis** par l'intégration de solutions satellites du Groupe, notamment **id. analytics** et **id. express** ;
- faire évoluer la gamme de produits afin de répondre aux évolutions du marché et du cadre réglementaire allemand.

Pôle Observance

Le logiciel de mise en pilulier a été enrichi de nouvelles fonctionnalités qui renforcent la sécurité des traitements, notamment par la mise en place d'un double contrôle lors de la production des piluliers et par le pilotage optimisé des robots de préparation.



Division AXIGATE LINK

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Le Groupe a poursuivi ses développements dans le secteur des EHPAD avec la commercialisation de **TitanLink**, désormais déployé dans près d'un tiers des établissements clients.

En 2025, le Groupe a également initié la commercialisation d'**e-Campus**, une solution de formation en ligne intégrée aux solutions, destinée à faciliter leur prise en main et leur utilisation par les professionnels. Cette plateforme propose notamment des parcours de formation certifiants.

Fort de l'expérience acquise en Belgique, le logiciel **TitanLink** a fait l'objet d'une adaptation complète permettant son déploiement au Royaume-Uni, lancé au second semestre 2025.

Pôle Services Autonomie à Domicile (SAD) et Hôpitaux À Domicile (HAD)

Dans le secteur médico-social, les équipes de DICSIT INFORMATIQUE ont finalisé le développement d'une solution dédiée aux Services Autonomie à Domicile (SAD), afin de répondre aux besoins liés à la réforme de la filière.

Parallèlement, les travaux de R&D se poursuivent sur plusieurs modules destinés aux acteurs du maintien à domicile :

- **DomiLink CRT**, solution destinée aux Centres de Ressources Territoriaux favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ;
- **DomiLink PFI**, module permettant la gestion des plateformes de répit ;
- **mobiSOINS Patients**, solution ayant pour objectif de renforcer le suivi des patients au domicile.

Dans le domaine des établissements sanitaires, le Groupe a déployé le **module LAD** (Logiciel d'Aide à la Dispensation) visant à sécuriser le circuit du médicament, notamment pour les structures de HAD rattachées à des établissements hospitaliers.

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

Le Pôle a poursuivi la commercialisation de sa nouvelle offre **HospiLink** auprès des hôpitaux et Groupements Hospitaliers de Territoire. La diversification vers les établissements de Psychiatrie (**HospiLink PSY**) et de Soins de Suite et de Réadaptation (**HospiLink SSR**) permet à la Division d'adresser de nouveaux segments de marché.

L'année 2025 a également été marquée par l'acquisition des activités **DIS** et **ResUrgences** :

- **Gamme DIS** : suite de solutions numériques destinée aux établissements publics de santé, qui couvre notamment la gestion du DPI (Dossier Patient Informatisé), la facturation, la comptabilité, la gestion économique et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines, y compris la paie. La suite comprend également des modules de gestion des achats, des stocks offrant ainsi des solutions adaptées aux Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) ;
- **ResUrgences** (société NOVAPROVE) : plateforme cloud dédiée à la gestion des services d'urgences hospitalières, permettant d'optimiser les flux de patients et l'organisation des processus de soins.

Pôle Télémédecine

Le Pôle Télémédecine a enrichi sa solution **ETPLink**, dédiée à l'éducation thérapeutique du patient, par le développement de nouvelles fonctionnalités de suivi, incluant un accès patient, une application mobile et visioconférence favorisant la continuité et la coordination des parcours de soins.

La solution ETPLink est désormais utilisée comme outil régional de suivi de l'éducation thérapeutique dans les régions Bretagne, Pays de la Loire et Guyane.

Le Pôle a également initié la commercialisation de **HDJLink**, solution destinée au suivi de l'hospitalisation de jour dans les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Division MEDICAL SOLUTIONS

À la suite de l'acquisition de la société CALIMED fin décembre 2024, la Division a renforcé son positionnement sur les solutions médicales en mode web avec deux offres complémentaires :

- **Calimed**, logiciel full web qui s'adresse aux médecins spécialistes intégrant des modules de suivi pré- et post-opératoire des patients, de gestion documentaire et de connecteurs facilitant les échanges entre la ville et l'hôpital ;
- **easy-care**, solution SaaS destinée aux médecins généralistes, reposant sur l'architecture de Calimed et intégrant les principales fonctionnalités d'un logiciel de gestion de cabinet, dont l'ordonnance numérique certifiée.

Division E-CONNECT

Pôle e-Connect

Dans le cadre de la généralisation en 2025 de l'application App Vitale, version dématérialisée de la carte SESAM-Vitale sur Smartphone, le Groupe a créé la solution **Kap-eCV**.

Cette solution permet la lecture des QR codes et des technologies NFC (Near Field Communication) associées à la carte Vitale dématérialisée, garantissant une identification rapide et sécurisée des assurés.

Elle permet ainsi aux professionnels de santé d'intégrer les nouveaux usages liés à la dématérialisation de la carte Vitale et d'accompagner l'évolution des pratiques vers des parcours administratifs entièrement numériques.

Par ailleurs, fin 2024, le terminal **eS-KAP+** a obtenu son homologation par le GIE SESAM-Vitale pour les prescripteurs (médecins généralistes et spécialistes), les sages-femmes et les centres de santé, venant compléter l'homologation déjà obtenue pour les auxiliaires médicaux. Cette évolution étend l'usage de la solution à l'ensemble des professionnels de santé.

Solution connectée, l'**eS-KAP+** permet notamment la facturation sécurisée des actes médicaux ainsi que l'accès aux fonctionnalités nécessaires aux professionnels exerçant en mobilité.

Division FINTECH

Le Groupe a poursuivi le développement de son offre de services à destination des officines avec le lancement, via sa filiale DISPAY, d'une solution de paiement par carte bancaire intégrée aux logiciels métiers des officines dans un premier temps.

Cette solution sécurise et simplifie les opérations d'encaissement en officine, en s'intégrant directement dans les processus de facturation et de gestion, et contribue à accompagner la digitalisation des parcours de paiement dans le secteur de la santé.

5.2. Principaux marchés

Ventilation du chiffre d'affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique

Divisions – En M€	2025		2024	
	Chiffre d'affaires	Part Groupe	Chiffre d'affaires	Part Groupe
Division PHARMAGEST	172,23	72,8%	163,49	75,4%
• dont en France	149,04	63,0%	143,10	66,0%
• dont en Italie	14,34	6,1%	12,43	5,7%
• dont en Allemagne	5,95	2,5%	5,27	2,4%
• dont en Belgique et Luxembourg	2,62	1,1%	2,36	1,1%
• dont en Irlande	0,28	0,1%	0,34	0,2%
Division AXIGATE LINK	37,59	15,9%	32,12	14,8%
• dont en France	31,21	13,2%	26,19	12,1%
• dont en Belgique	4,5	1,9%	4,19	1,9%
• dont au Royaume-Uni	1,88	0,8%	1,75	0,8%
Division E-CONNECT (France)	14,73	6,2%	11,21	5,2%
Division MEDICAL SOLUTIONS (France)	9,99	4,2%	7,93	3,7%
Division FINTECH (France)	1,98	0,8%	2,00	0,9%
TOTAL	236,52	100,0%	216,75	100,0%

Pour plus d'informations sur les principaux agrégats financiers par activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 7.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le marché de la pharmacie en France

Le marché français de la pharmacie d'officine poursuit sa transformation sous l'effet combiné de l'évolution des modes de rémunération, du développement des missions de santé publique confiées aux pharmaciens et des tensions économiques pesant sur le secteur. La dispensation des médicaments remboursables intègre désormais une part croissante d'honoraires tandis que de nouveaux services se développent, notamment la vaccination, le dépistage, la téléconsultation et l'accompagnement des patients chroniques.

Le réseau officinal continue par ailleurs de se concentrer. Selon les dernières données disponibles, il comptait 19 676 officines fin 2024, après 290 fermetures sur l'année. Les données commentées début 2026 font état d'environ 300 fermetures supplémentaires en 2025, confirmant la poursuite de cette tendance structurelle de contraction du maillage officinal.

Les statistiques professionnelles du groupement Conseil Gestion Pharmacie (CGP) confirment une progression de l'activité en 2025, avec un chiffre d'affaires moyen en hausse (+5,6%), porté principalement par les médicaments chers et les honoraires. Cette dynamique masque toutefois des disparités importantes entre officines et s'accompagne d'une pression persistante sur la rentabilité, dans un contexte de hausse des charges et d'érosion du taux de marge.

Dans ce contexte, les perspectives du marché reposent principalement sur le développement des nouvelles missions de santé, la montée en puissance des activités à plus forte valeur ajoutée et la digitalisation croissante des pratiques. La capacité des officines à optimiser leur organisation, à renforcer le suivi des patients et à s'appuyer sur des solutions numériques performantes constitue ainsi un facteur important de résilience et de compétitivité.

(Sources : Le Quotidien du Pharmacien ; CGP)

Le marché de la répartition et de la pharmacie en Italie

Le répartiteur pharmaceutique constitue un maillon essentiel de la distribution du médicament en Italie, assurant l'approvisionnement des pharmacies et la gestion de plusieurs dizaines de milliers de références.

Le marché italien compte près de 19 500 officines dont 1 686 pharmacies communales financées par les pouvoirs publics. L'ouverture du capital des pharmacies a favorisé l'émergence de chaînes intégrées et de réseaux structurés d'officines indépendantes.

Cette tendance à la consolidation devrait se poursuivre dans les prochaines années, le développement de réseaux de pharmacies constituant un axe stratégique majeur pour les groupes leaders de la distribution pharmaceutique en Europe.

Le marché des logiciels destinés aux pharmacies est dominé par deux acteurs qui représentent environ 70% de parts de marché. Toutefois, la régionalisation du système de santé italien favorise la présence de nombreux éditeurs locaux spécialisés.

(Source : PHARMAGEST ITALIA)

Le marché de la pharmacie en Belgique

Le nombre d'officines ouvertes au public est passée de 4 658 pharmacies en 2020 à 4 581 fin 2025, soit une diminution de 1,6% sur la période.

Le marché belge se caractérise par une concentration croissante, avec environ 23% des pharmacies appartenant à des groupes.

Depuis l'entrée en vigueur en 2022 d'un nouvel arrêté royal encadrant plus strictement les fusions et délocalisations d'officines, la restructuration du secteur se poursuit, avec des différences marquées entre les régions.

Contrairement à la France, l'installation de pharmacies dans les centres commerciaux est interdite en Belgique et la propriété d'une officine n'est pas obligatoirement réservée à un pharmacien.

(Source : siriusinsight.be)

Le marché de la pharmacie en Allemagne

Le marché allemand des pharmacies d'officine connaît une profonde transformation, marquée par une consolidation progressive du secteur.

Alors que le nombre de pharmacies « filiales » progresse sensiblement (le modèle allemand autorise une pharmacie principale, obligatoirement détenue par un pharmacien, à exploiter jusqu'à trois succursales), le nombre total d'officines poursuit sa baisse, avec 16 601 pharmacies en activité à fin 2025, soit 440 fermetures sur l'année (-3 %).

Par ailleurs, les pharmaciens s'organisent fréquemment au sein de coopérations ou de groupements afin d'optimiser leurs achats et leur stratégie marketing. On dénombre environ 40 coopérations regroupant près de 8 000 pharmacies.

(Source : ABDA)

Le marché de l'observance et de la PDA

Le marché européen de l'observance thérapeutique, qui inclut les solutions de préparation des doses à administrer (PDA) et les piluliers, manuels ou connectés, bénéficie de fondamentaux démographiques et sanitaires favorables.

Ces solutions visent à sécuriser l'administration des traitements, à améliorer l'adhésion thérapeutique et à réduire les erreurs liées à la polymédication, particulièrement fréquentes chez les patients âgés.

La non-observance thérapeutique constitue un enjeu majeur de santé publique. Selon l'Organisation mondiale de la santé, dans les pays développés, environ 50% des patients atteints de maladies chroniques suivent correctement leur traitement. Le vieillissement de la population européenne, la progression des pathologies chroniques et la pression croissante sur les systèmes de santé soutiennent ainsi structurellement le marché.

Dans ce contexte, les solutions de PDA et d'observance présentent un potentiel de croissance durable soutenu par la digitalisation progressive des parcours de soins et par la volonté des autorités sanitaires d'améliorer la qualité des soins et de réduire les hospitalisations évitables.

(Sources : Organisation mondiale de la santé (OMS), Eurostat, Commission européenne – politiques de santé publique)



Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le secteur français de l'hébergement des personnes âgées comprend les EHPAD, les unités de soins de longue durée (USLD), les résidences autonomie, les résidences services seniors et les structures d'accueil de jour.

Selon la DREES, la France compte un peu plus de 10 000 établissements médico-sociaux pour personnes âgées, dont environ 75% d'EHPAD et d'USLD.

Le marché est structurellement soutenu par le vieillissement de la population. En 2024, environ 600 000 personnes âgées dépendantes étaient prises en charge en établissement. Ce nombre devrait continuer à progresser sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie et de l'augmentation des pathologies chroniques liées à l'âge.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de tension budgétaire, de contraintes de recrutement et de transformation du modèle de financement du secteur médico-social. Le marché présente néanmoins des perspectives de croissance structurelle, portées par l'augmentation des besoins en prise en charge et le renforcement de la médicalisation des structures.

(Sources : Sénat, DREES, INSEE)

Le marché des maisons de repos en Belgique

Les Maisons de Repos et de Soins constituent le principal dispositif d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes en Belgique. Le pays compte près de 1 500 maisons de repos, représentant environ 150 000 lits.

Le secteur est réparti entre opérateurs publics, associatifs et privés commerciaux, dans un cadre institutionnel régionalisé. Il bénéficie de fondamentaux démographiques favorables liés au vieillissement progressif de la population dans un contexte marqué par la professionnalisation des établissements, le renforcement des exigences réglementaires et la pression sur les coûts et financements publics.

(Source : CCI France Belgique)

Le marché des maisons de retraite au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, et en particulier en Angleterre, le marché des *care homes* constitue un segment important de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Ces établissements accueillent des résidents nécessitant un accompagnement quotidien, avec ou sans soins infirmiers.

Le pays compte environ 16 500 maisons de retraite.

Par ailleurs, l'Angleterre recense environ 10 400 pharmacies communautaires auxquelles s'ajoutent près de 400 pharmacies spécialisées intervenant notamment auprès des établissements collectifs.

La polymédication fréquente chez les résidents des maisons de retraite renforce les enjeux de sécurisation et de traçabilité du circuit du médicament, favorisant le recours à des solutions numériques dédiées à la gestion et au suivi des traitements.

(Sources : NHS et CAREMEDS)

Le marché des solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile

L'aide médicale à domicile en France connaît un développement soutenu, porté par le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et les politiques publiques encourageant le maintien à domicile et la coordination des soins.

Selon la DREES, la France compte environ 300 établissements d'HAD et près de 2 000 structures de type SSIAD. Ces organisations doivent s'adapter en permanence aux évolutions réglementaires et organisationnelles, notamment à la réforme des Services Autonomie à Domicile et à la création des Centres de Ressources Territoriaux.

Dans ce contexte, les solutions numériques dédiées à la santé à domicile constituent des outils essentiels pour la planification et le suivi des soins, la coordination entre acteurs, la sécurisation des traitements et l'optimisation de l'organisation. Le marché présente ainsi un potentiel de croissance durable.

(Source : DREES – Études et Résultats n° 1315, octobre 2024)

Le marché des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier

Le marché des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier est influencé par les évolutions structurelles du secteur hospitalier français.

Selon la DREES, la France comptait 2 962 établissements de santé au 31 décembre 2023.

Le nombre de sites géographiques et de lits poursuit une baisse progressive, dans le prolongement du virage ambulatoire et des tensions en matière de ressources humaines. Parallèlement, les besoins de coordination, d'interopérabilité et de pilotage de la performance se renforcent, notamment au sein des établissements spécialisés et des groupements hospitaliers.

Dans ce contexte, les solutions numériques hospitalières bénéficient d'un potentiel de croissance durable, porté par la digitalisation du parcours patient, la centralisation des données médicales et l'évolution des organisations de soins.

(Source : DREES - *Études et Résultats*, n° 1315 publié en octobre 2024)

Le marché de la Télémédecine

Le marché de la télémédecine s'inscrit dans une dynamique de croissance portée par le vieillissement de la population, la progression des maladies chroniques et la digitalisation accélérée du système de santé.

Les établissements de santé recherchent des solutions intégrées, interopérables et modulaires, capables d'assurer le suivi à distance des patients, de faciliter la coordination pluridisciplinaire et de contribuer à la réduction des hospitalisations évitables.

Le développement de la télésurveillance, encouragé par les pouvoirs publics, soutient l'essor de ces solutions, en particulier pour les pathologies chroniques nécessitant un suivi régulier.

(Source : Agence de biomédecine)

Le marché des logiciels médicaux

Le marché des logiciels destinés aux professionnels de santé libéraux a historiquement été structuré par profession. Il tend toutefois à devenir moins cloisonné sous l'effet du regroupement des professionnels au sein de structures pluriprofessionnelles, du renforcement des exigences réglementaires et de la consolidation du secteur.

Selon le GIE SESAM-Vitale, la France comptait en décembre 2025 119 920 médecins libéraux, dont 53 203 généralistes et 66 717 spécialistes. Cette population constitue le cœur du marché des logiciels médicaux en exercice libéral, avec des besoins croissants en gestion administrative, suivi des patients, prescription électronique, téléconsultation et coordination des soins.

La téléconsultation, qui a représenté 14 millions d'actes en 2025, constitue un levier structurant pour le développement des logiciels médicaux intégrant des fonctions de consultation à distance, de gestion du dossier patient et d'interopérabilité avec les autres acteurs du parcours de soins.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

Le marché des maisons, centres et pôles de santé

Le développement des maisons, centres et pôles de santé répond à l'enjeu de désertification médicale et favorise le regroupement géographique et fonctionnel des professionnels de santé. Ces structures permettent d'améliorer la coordination des soins, de mutualiser les ressources et d'améliorer les conditions d'exercice.

Selon la DREES, plus de 40 % des médecins exercent désormais en cabinet pluriprofessionnel. Le territoire compte environ 3 005 centres de santé et 2 758 maisons de santé.

Le soutien des pouvoirs publics, l'essor des structures pluriprofessionnelles et le développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) soutiennent durablement ce marché, qui constitue un vecteur important de transformation de l'offre de soins de premier recours.

(Source : DREES - *Études et Résultats*, n° 1244 publié en octobre 2022)



Le marché du Pôle e-Connect

Les solutions proposées par KAPELSE s'adressent à un large ensemble de professionnels de santé libéraux, en particulier ceux réalisant des télétransmissions. Selon le GIE SESAM-Vitale, 426 438 professionnels de santé libéraux étaient actifs en télétransmission en décembre 2025, en hausse de 2,7% sur un an.

Le Pôle e-Connect constitue également l'axe industriel du Groupe en support des projets liés à la télémédecine et à l'accompagnement des personnes fragiles, notamment à travers le développement de solutions de télésurveillance et d'équipements connectés destinés au domicile.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

Le marché du Pôle Personnes Fragiles

Le Pôle Personnes Fragiles se positionne sur le segment de la téléassistance et de l'accompagnement des personnes âgées ou vulnérables, à travers l'intégration d'objets connectés et de solutions IoT (Internet des Objets).

Ce marché bénéficie de fondamentaux démographiques favorables. Selon l'INSEE, la France comptait près de 7 millions de personnes âgées de plus de 75 ans en 2025, avec une projection à plus de 13 millions en 2070. Cette tendance se retrouve également dans les autres pays européens.

Le secteur attire un nombre croissant d'acteurs, notamment dans l'habitat adapté, les résidences autonomie et les services à domicile, et devrait continuer à se structurer autour d'acteurs disposant d'une expertise sectorielle, d'une présence amont dans la filière et d'une capacité d'investissement suffisante.

(Source : INSEE)

Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

La plateforme *Leasa by Nanceo* s'adresse aux entreprises commercialisant des biens et services sous forme locative. Le financement locatif constitue un mode de financement adapté à de nombreux équipements professionnels.

Le marché du financement des équipements des entreprises est principalement dominé par les établissements bancaires, qui interviennent directement ou via leurs filiales spécialisées. Sur les segments du crédit-bail et de la location financière, ce marché réunit également des acteurs indépendants.

Selon l'Association Française des Sociétés Financières, le financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés en location financière représentait en 2025 près de 35,60 millions d'euros, en retrait (-6,1%) par rapport à l'exercice précédent.

(Source : Association Française des Sociétés Financières - ASF)

5.3. Événements importants

Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

Création par Thierry CHAPUSOT, Thierry et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand-Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine a fait évoluer sa dénomination sociale et est devenue GROUPE WELCOOP en 2008 puis LA COOPERATIVE WELCOOP en 2017.

2000 : Introduction en Bourse.

Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale en France.

2009 / 2017 : Nouveaux savoir-faire informatiques pour les Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

- 2009 : le Groupe PHARMAGEST réalise une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE, et étend son offre d'accompagnement informatique aux EHPAD. Le Groupe renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE.
- 2015 : la Division Solutions pour les Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux est créée.
- 2016 / 2017 : la Division se développe. MALTA INFORMATIQUE acquiert successivement les sociétés DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à de nouveaux domaines d'expertises complémentaires que sont l'informatisation des HAD, des SSIAD et des réseaux CLIC d'une part, et le secteur hospitalier d'autre part. Ces acquisitions constituent une étape majeure en permettant la coordination des soins de manière opérationnelle entre la ville et l'hôpital.

2010 / 2017 : Déploiement de nouveaux services et dispositifs e-Santé destinés à l'amélioration de la prise en charge des patients.

- 2010 : le Groupe étend ses activités via sa prise de participation au sein de DIATELIC (absorbée en 2021), spécialisée dans les systèmes experts prédictifs de l'évolution de l'état de santé des patients.
- 2013 : le Groupe crée la société KAPELSE qui conçoit et développe des dispositifs de santé innovants pour l'équipement des professionnels de santé.
- 2015 : la Division Solutions e-Santé est créée.
- 2016 : le Groupe PHARMAGEST acquiert NOVIA TEK (liquidée en 2024) et sa filiale NOVIA SEARCH (absorbée en 2025), spécialisées dans la conception de systèmes innovants pour l'aide aux personnes à besoins spécifiques (Alzheimer, personnes âgées vivant seules à domicile, personnes dépendantes ou en situation de handicap).
- 2017 : avec l'acquisition de la société SAILENDRA (absorbée en 2021), la Division intègre une équipe d'experts scientifiques, spécialistes en Intelligence Artificielle et disposant d'une expertise métier avérée en Big Data. Le Groupe PHARMAGEST enrichit son offre en développant des applications de recommandations pour les pharmaciens, les professionnels de santé et les patients.

2015 : Création de la Division Fintech.

Création de NANCEO qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

2017 / 2021 : Reprise du développement européen.

Après plusieurs années consacrées à enrichir la gamme de ses solutions informatiques destinées aux professionnels de santé et à développer de nouveaux savoir-faire et expertises, le Groupe reprend son développement européen.

Après l'acquisition en 2007 de la société SABCO au Luxembourg et de sa filiale ATS en Belgique (renommées respectivement PHARMAGEST LUXEMBOURG et PHARMAGEST BELGIUM en 2019), le Groupe réalise une série de prises de participations majoritaires en Europe :

- Outre-Manche avec les sociétés MULTIMEDS (Irlande) et CAREMEDS (Angleterre), spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique ;
- En Allemagne avec la société I-MEDS, qui a pour activité la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies ;
- En Italie notamment avec les sociétés MACROSOFT HOLDING devenue PHARMAGEST ITALIA (leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et éditeur d'une offre logicielle destinée aux officines italiennes) et SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA (spécialisée dans l'informatique officinale).

**2019 / 2020 : Renforcement des activités et de la présence en Europe de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.**

MALTA INFORMATIQUE procède à des prises de participations majeures :

- Dans le capital de INTERNATIONAL CROSS TALK (100%), société spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluriprofessionnels (MSP) et les professions libérales de santé ;
- Dans le capital de PANDALAB, à hauteur de 56,27%, société spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé ;
- Dans les activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS (100%), suivi de la création de MALTA BELGIUM.

2020 / 2021 : Renforcement des services proposés aux pharmacies et du réseau de distribution en France.

- PHARMAGEST INTERACTIVE acquiert la société ASCA INFORMATIQUE, spécialisée dans l'étiquetage électronique en officine, et sa filiale à 100% SEAA (absorbée en 2024), spécialisée dans les équipements en matière de sécurité antivol et anti-intrusion.
- PHARMAGEST INTERACTIVE intègre le capital de BGM INFORMATIQUE, société française spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels. À la suite de la prise de contrôle à 100% de la société ADI, le Groupe PHARMAGEST dispose de deux réseaux distincts de commercialisation de ses services et prestations sur la Région Paris-Ile-de-France. Afin de rationaliser, harmoniser et optimiser la représentation commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE, il est décidé de confier à BGM INFORMATIQUE le mandat exclusif de suivre cette clientèle.

2021 : Nouvelle offre pour les médecins libéraux généralistes et spécialistes.

Le Groupe PHARMAGEST acquiert PROKOV EDITIONS, 3^{ème} acteur du marché de l'édition de logiciels médecins en France. Le Groupe complète ainsi son offre de logiciels métiers Santé. Tous les logiciels proposés par PROKOV EDITIONS sont agréés, certifiés et compatibles avec l'ensemble des services de l'Assurance Maladie.

2022 : Changement de direction, de dénomination sociale et réorganisation des activités du Groupe.

- Sur la proposition de Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration du 25 mars 2022 a voté et adopté les nominations suivantes : Monsieur Dominique PAUTRAT, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST pour prendre la Présidence du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison mère du Groupe PHARMAGEST) est remplacé, à compter du 23 avril 2022, par Monsieur Denis SUPPLISSON, jusqu'alors Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.
- À ce projet est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE en EQUASENS ainsi que le changement de dénomination des Divisions.
- Pour optimiser cette nouvelle organisation, assurer une meilleure cohérence avec les besoins du marché et limiter les coûts de structure, le Groupe réalise une série de transferts d'activités inter-Divisions.

Événements récents significatifs (2023 - 2025)**Nouveaux savoir-faire et expertises :**

- Création de DISPAY ayant pour activité l'édition de logiciels applicatifs de paiement.
- Acquisition de PRATILOG (absorbée en 2024), éditeur de logiciel de gestion pour les professions médicales et paramédicales, expert dans les intégrations « réglementaires » comme la gestion de la télétransmission.
- Acquisition de SPEECH2SENSE (absorbée en 2025), start-up française experte de la technologie de reconnaissance vocale médicale structurée.
- Acquisition d'ATOOPHARM, organisme de formation spécialisé dans la formation continue des pharmaciens d'officine et de leurs équipes.
- Prise de participation majoritaire dans DIGIPHARMACIE, société experte en digitalisation et gestion des factures fournisseurs pour le compte des pharmacies et de leurs experts-comptables.
- Prise de participation majoritaire dans CALIMED, spécialisée dans les Logiciels de Gestion de Cabinet 100% cloud. CALIMED commercialise deux solutions : Calimed dédiée aux chirurgiens libéraux, et easy-care conçue pour les médecins généralistes et spécialistes.
- Acquisition de la société NOVAPROVE, éditeur du logiciel ResUrgences et du fonds de commerce de l'activité DIS (gamme GESDIS, FACDIS, ARCADIS).
- Prise de participation majoritaire dans EREVO, société experte en formation digitale des professionnels de santé.

Renforcement de la présence en Allemagne :

- Création d'EQUASENS GERMANY, ayant des activités de holding.
- Acquisition par EQUASENS GERMANY de la société APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devenue PHARMAGEST GERMANY, et de sa filiale OPTIPHARM PLUS (absorbée en 2024), sociétés spécialisées dans l'informatique officinale.

Simplification organisationnelle :

- Pour des besoins d'adaptation et de rationalisation des structures juridiques du Groupe, il est décidé la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés suivantes :
 - la société NOVIA SEARCH à la société EQUASENS.
 - la société PRATILOG à la société PROKOV EDITIONS.
 - la société SEAA à la société ASCA INFORMATIQUE.
 - la société OPTIPHARM PLUS à la société PHARMAGEST GERMANY.
- Après la cession de ses actifs R&D à la société EQUASENS, la société NOVIA TEK a fait l'objet d'une mise en liquidation volontaire. La clôture de la liquidation a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2024.
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB : dans le cadre de la sortie d'ELSAN prévue en avril 2024 conformément aux dispositions du partenariat de 3 ans, MALTA INFORMATIQUE s'est porté acquéreur des actions détenues par certains des actionnaires minoritaires de PANDALAB faisant passer sa participation de 56,27% à 90%.
- Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation de 80% à 100%, puis pour des besoins d'adaptation et de rationalisation, projet de fusion-absorption de la société par la société PHARMAGEST ITALIA.

5.4. Stratégie et objectifs

Le Groupe EQUASENS, acteur clé de la stratégie « Patient Centré » de LA COOPERATIVE WELCOOP, mise sur l'interconnexion des professionnels de santé autour du patient. Pour cela, il développe des solutions expertes de Numérique en Santé.

Avec l'ambition de mettre la technologie au service de l'humain, le Groupe EQUASENS développe des outils à forte valeur ajoutée pour sécuriser les actes et libérer du temps aux soignants.

Cette approche innovante positionne le Groupe EQUASENS comme un partenaire stratégique des acteurs de la santé (professionnels, industrie pharmaceutique, pouvoirs publics et payeurs privés).

Objectifs principaux :

- Développer son réseau et ses partenariats pour couvrir l'ensemble du parcours patient (ville, hôpital, domicile) ;
- Unifier ses produits et solutions pour optimiser les systèmes de santé ;
- Offrir aux patients le contrôle de leurs données de santé de façon sécurisée.

Mise en œuvre :

Le Groupe EQUASENS déploie des solutions logicielles facilitant le parcours de soins des patients. Son expertise permet de connecter les différents acteurs de la chaîne de santé, améliorant ainsi la prise en charge des patients, de leur domicile aux établissements spécialisés.

Perspectives :

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe EQUASENS doit :

- Renforcer son expertise,
- Investir dans les nouvelles technologies, dont l'IA,
- Élargir son réseau de partenaires,
- Anticiper les évolutions des systèmes de santé à l'international.

Le Groupe EQUASENS reste optimiste quant à l'amélioration des systèmes de soins, un enjeu sociétal majeur pour tous les acteurs concernés.

Pour plus de détails, se référer au rapport de gestion en Rubrique 21.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.



5.5. Brevets et licences

En sa qualité d'éditeur de logiciels, le Groupe EQUASENS est particulièrement vigilant en matière de protection de sa propriété intellectuelle et industrielle.

À ce titre, EQUASENS et ses filiales détiennent les brevets, licences et marques des systèmes développés.

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ces risques qui sont présentés en Rubriques 3 et 21.4 – Section 5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 18.1.6.6 - Note 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.6. Position concurrentielle

Sur le marché de la pharmacie en Europe

En France

Le marché français des logiciels de gestion officinale est structuré autour de trois principaux acteurs :

- EQUASENS, leader du marché avec environ 40 % de parts de marché, stable par rapport à l'exercice précédent ;
- EVERYS, deuxième acteur significatif du marché ;
- SMART-Rx, filiale du Groupe CEGEDIM.

(Source : GIE SESAM-Vitale)

La position d'EQUASENS repose notamment sur une offre logicielle complète destinée aux pharmaciens d'officine, intégrant le logiciel de gestion id. ainsi qu'un ensemble de solutions complémentaires (paiement, pilotage de l'activité, sécurité, e-commerce ou merchandising).

Le Groupe s'appuie également sur un réseau d'agences présentes en métropole et dans les Départements d'Outre-Mer, un dispositif de support et d'accompagnement des clients ainsi que sur des certifications reconnues pour ses produits et ses services, notamment NF 525, ISO 18295-1 et l'agrément d' Hébergeur de Données de Santé (HDS).

En Italie

Les activités du Groupe en Italie s'inscrivent principalement sur deux marchés : la distribution pharmaceutique et les logiciels de gestion officinale.

Sur le marché de la répartition pharmaceutique, PHARMAGEST ITALIA est partenaire de plus de 75% des grossistes-répartiteurs utilisant ses solutions informatiques. La société est notamment propriétaire de Farmaclick, protocole de communication utilisé par plus de 19 500 pharmacies et permettant la gestion des catalogues de prix, la transmission des commandes et la consultation de la disponibilité des produits.

Sur le marché des logiciels de gestion officinale, PHARMAGEST ITALIA occupe actuellement une position de challenger. À fin 2025, plus de 1 600 pharmacies (contre 1 200 en 2024) utilisaient ses solutions, représentant près de 5% de parts de marché.

Les principaux acteurs du marché italien sont COMPUGROUP MEDICAL et PHARMASERVICE, qui représentent ensemble environ 70% du marché des éditeurs de logiciels pour pharmacies.

(Source : Estimations PHARMAGEST ITALIA)

En Belgique

Au 31 décembre 2025, PHARMAGEST BELGIUM détient environ 12% de parts de marché sur le marché belge des logiciels de gestion officinale avec sa solution id., une position en légère progression par rapport à 2024.

La société est présente sur l'ensemble du territoire belge et cible principalement les officines indépendantes ou appartenant à des groupements de pharmacies.

Les principaux concurrents sont CORILUS, FARMAD, NEXTPHARM et PHARMONY.

(Source : Estimations PHARMAGEST BELGIUM)

En Allemagne

PHARMAGEST GERMANY équipe près de 250 pharmacies, soit environ 2% de parts de marché (stable par rapport à 2024).

Les principaux acteurs du marché sont ADG (filiale du grossiste PHOENIX), NOVENTI, PHARMATECHNIK et CGM LAUER, qui représentent ensemble environ 78% du marché.

(Source : PHARMAGEST GERMANY)

En matière d'observance thérapeutique

Le marché européen de la Préparation de Doses à Administrer (PDA) compte de nombreux acteurs et reste structuré de manière différenciée selon les cadres réglementaires nationaux.

Dans ce contexte, la solution Multimedys occupe actuellement une position de challenger.

En Europe, plusieurs catégories d'acteurs se positionnent sur ce marché :

- en France : OREUS, OMNICELL, E-ROBOTIK, MEDISSIMO, PDA PHARMA et DISTRIMED ;
- en Allemagne : OMNICELL, COMPUGROUP MEDICAL (partenaire I-Meds), MEDINOXX ou CISKO BLISTER ;
- en Italie : OMNICELL ou E-ROBOTIK.

Dans les pays d'Europe du Nord, la production des piluliers est généralement réalisée par des entreprises spécialisées plutôt que directement par les pharmacies.

(Source : Estimations MULTIMEDS)

Sur le marché de l'informatique des Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

En 2025, environ 3 600 établissements utilisent les solutions Titan et TitanLink :

- MALTA INFORMATIQUE équipe environ 2 650 établissements en France ;
- MALTA BELGIUM compte environ 950 clients en Belgique.

Les principaux concurrents sont :

- en France : TERANGA SOFTWARE, BERGER-LEVRAULT et SOLWARE SANTÉ ;
- en Belgique : CORILUS.

(Source : Estimations MALTA INFORMATIQUE et MALTA BELGIUM)

Pôle Services Autonomie à Domicile (SAD) et Hôpitaux À Domicile (HAD)

DICSIT INFORMATIQUE développe des logiciels destinés aux structures intervenant auprès des personnes fragiles à domicile.

La société compte plus de 780 clients, dont :

- environ 230 CLIC, positionnant DICSIT INFORMATIQUE comme premier acteur sur ce segment ;
- plus de 340 SSIAD, SAD et ESA, soit environ 15% de parts de marché ;
- près de 180 HAD, représentant environ 6 % de parts de marché.

Les principaux concurrents sont ARCHE MC2 et XELYA.

(Source : Estimations DICSIT INFORMATIQUE)

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

Les solutions d'AXIGATE équipent environ 330 établissements hospitaliers, en forte progression. L'offre est référencée par le groupement d'achat hospitalier UNI.HA, facilitant l'accès aux solutions du Groupe.

Les principaux concurrents sont DEDALUS, MAINCARE SOLUTIONS, SOFTWAY MEDICAL et MADASYS ainsi que CEGEDIM SANTÉ.

(Source : Estimations AXIGATE)



Pôle Télémédecine

Les solutions du Pôle Télémédecine sont confrontées à deux types de concurrence :

- les solutions développées en interne par les établissements de santé ;
- les solutions proposées par des éditeurs spécialisés tels que TMM SOFTWARE, SANTELYS ou MAINCARE.

(Source : Estimations EQUASENS)

Sur le marché des logiciels médicaux

Selon le GIE SESAM-Vitale, la France comptait en décembre 2025 119 920 médecins libéraux, dont 53 203 généralistes et 66 717 spécialistes. Environ 75 000 médecins exercent en cabinet libéral et près de 40% exercent en structures coordonnées (maisons et centres de santé).

Les logiciels du Groupe, MédiStory et MédiPratik, Calimed et easy-care adressent environ 10% des médecins libéraux, complétés par la solution MédiLink, dédiée également à l'exercice coordonné, qui équipe plus de 300 maisons et centres de santé.

Les principaux concurrents sont DOCTOLIB, COMPUGROUP MEDICAL, VIDAL, CEGEDIM et SEPHIRA.

(Sources : Estimations DREES, GIE SESAM-Vitale et PROKOV EDITIONS)

Sur le marché de l'e-Connect

Pôle e-Connect

La société KAPELSE équipe plus de 200 000 professionnels de santé.

La gamme de terminaux multi-applicatifs, fixes et mobiles, constitue le principal positionnement du Groupe, avec des parts de marché élevées estimées notamment à plus de 60% en officines et auprès des infirmiers libéraux.

Le développement de nouvelles solutions, en particulier sur la gamme des lecteurs, tels que Kap-eCV, vise à renforcer la présence du Groupe auprès de l'ensemble des catégories de professionnels de santé. Par ailleurs, les solutions mobiles, dont l'eS-KAP+, complètent l'offre existante, notamment autour des dispositifs embarqués (Kap-inSide).

Les solutions KAPELSE sont intégrées, ou en cours d'intégration, et préconisées par un grand nombre d'éditeurs de logiciels métiers, représentant plus de 65 % de parts de marché cumulées, toutes catégories de professionnels de santé confondues.

Dans cet environnement, KAPELSE se distingue par une offre complète couvrant les usages fixes, mobiles et embarqués, spécifiquement conçue pour les professionnels de santé.

La concurrence est principalement constituée d'acteurs spécialisés tels que OLAQIN ou ORISHA, ainsi que de terminaux de paiement intégrant des fonctionnalités de lecture de carte Vitale. Sur le segment des lecteurs, le marché comprend également des équipements importés, notamment d'origine asiatique.

(Source : Estimations KAPELSE)

Pôle Personnes Fragiles

Le marché rassemble une grande diversité d'acteurs (start-ups, éditeurs, opérateurs de télésurveillance). Parmi les acteurs présents figurent notamment VA2CS et TELEGRAFIK.

Sur le marché du financement locatif d'équipements

Le marché est majoritairement structuré autour d'acteurs généralistes, qu'il s'agisse de plateformes fintech ou d'établissements financiers multi-sectoriels. La société NANCEO occupe une position de challenger sur le marché du financement locatif d'équipements professionnels. Son activité repose sur une plateforme permettant de structurer les demandes de financement et de mettre en relation les distributeurs de matériels avec des établissements financiers.

Les concurrents directs incluent notamment NOVALEND et NEOLEASY.

L'intégration de NANCEO au sein du Groupe EQUASENS constitue un levier de déploiement de cette solution dans le secteur de la santé, en cohérence avec la stratégie du Groupe.

(Source : NANCEO)

5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants de la période

Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2025	2024	2023
Investissements incorporels	10 942	8 615	7 070
• Dont frais de développement	10 558	7 462	6 610
Investissements corporels	4 782	7 641	11 346
TOTAL	15 724	16 256	18 416

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe EQUASENS est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être novatrices dans de nombreux projets pour l'ensemble des Divisions.

Les investissements corporels concernent principalement :

- Les acquisitions en renouvellement d'infrastructures et en renforcement de la sécurité. En 2023, le Groupe a entrepris une transformation de son infrastructure d'hébergement et s'est doté d'un Cloud Santé Privé souverain. Cette nouvelle infrastructure, mise en service en juin 2024, vise à offrir des potentiels techniques importants. Les investissements ont été finalisés en 2024 ;
- Pour le site de Quéven, en 2023, en amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Le Groupe EQUASENS finance ses acquisitions courantes et de renouvellement sur ses fonds propres.

Investissements financiers (2023 - 2025)

Le Groupe EQUASENS procède généralement à des croissances externes opportunistes sur un modèle d'acquisition en bloc, en cohérence avec sa stratégie « Patient Centré ». Les opérations de croissance lors des trois dernières années ont été les suivantes :

Prises de participation initiales

- Avril 2023 :
 - Acquisition par EQUASENS de PRATILOG au capital de 40 000 € ;
 - Acquisition par EQUASENS de SPEECH2SENSE au capital de 10 000 € ;
 - Acquisition par EQUASENS d'ATOOPHARM au capital de 87 750 €.
- Novembre 2023 :
 - Création d'EQUASENS GERMANY, société allemande au capital de 25 000 €, filiale à 94,12% d'EQUASENS ;
 - Acquisition par EQUASENS GERMANY de APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) et de sa filiale OPTIPHARM PLUS, toutes deux avec un capital de 25 000 €. APOTHEKEN DATENVERARBEITUNG (ADV) devient PHARMAGEST GERMANY.
- Janvier 2024 : 70% dans le capital de DIGIPHARMACIE, au capital de 1 000 €.
- Décembre 2024 : 90% dans le capital de CALIMED, au capital de 198 195 €.
- Juillet 2025 : Acquisition par AXIGATE de la société NOVAPROVE, au capital de 10 168,35 €.
- Décembre 2025 : 80% dans le capital de EREVO, au capital de 1 000 000 €.

Renforcements de participation

- Juin et novembre 2023 : acquisition des actions du minoritaire de NOVIA TEK et transfert d'actions de KAPELSE portant la participation de EQUASENS à 99,96%.
- Mars, mai et septembre 2024 : restructuration du capital de la société PANDALAB faisant passer la participation de MALTA INFORMATIQUE de 56,27% à 90%.
- Mars 2025 : Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100%, puis pour des besoins d'adaptation et de rationalisation, fusion-absorption de la société SVEMU par la société PHARMAGEST ITALIA.

Financement des investissements passés

Les modes de financement des investissements passés (2023-2025), hors entrées de périmètre et IFRS 16 ont été les suivants :

Nature des investissements (en K€)	Fonds Propres			Dettes		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
R&D	10 558	7 462	6 610	0	0	0
Croissances externes	0	10 975	1 798	24 500	5 800	6 500
Autres	1 383	506	2 640	0	3 200	5 400
TOTAL	11 941	18 943	11 048	24 500	9 000	11 900

5.7.2. Investissements importants en cours

Le Groupe EQUASENS poursuit ses investissements :

- en matière de R&D : coûts liés à l'innovation avec la création de nouveaux services, mais également avec le développement de l'Intelligence Artificielle ;
- en ressources humaines afin de soutenir le développement de nouvelles solutions logicielles et compléter le déploiement commercial en Europe (en particulier en Italie, Allemagne et Royaume-Uni).

Par ailleurs, le Groupe EQUASENS maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et aux domaines technologiques liés à la Santé.

Le financement de ces investissements se fait sur l'appréciation de la Direction du Groupe EQUASENS, soit sur la base des fonds propres du Groupe, soit sur financements externes selon les opportunités de marché.

Aucun autre engagement d'investissement ferme n'a été donné par la Direction du Groupe EQUASENS au jour du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.3. Informations sur les coentreprises

- Le Groupe EQUASENS consolide par mise en équivalence la société PHARMATHEK, société de droit italien, dans laquelle le Groupe possède une participation de 49% du capital. PHARMATHEK est spécialisée dans le développement, la fabrication et l'installation de robots adaptés à toutes les pharmacies sur les territoires italien, français, espagnol et allemand. Le Groupe EQUASENS estime toutefois que ces éléments ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.
- Au regard de la faible participation du Groupe (13,89%) au capital de la société EMBLEEMA et de l'absence d'intervention du Groupe à la gestion de l'entité, le Groupe considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA. L'entité n'est pas consolidée.

Pour plus d'informations sur les coentreprises, se référer à la Rubrique 18.1.5.4 - Note 15.5 et à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.4. Immobilisations corporelles et environnement

Les différents sites du Groupe EQUASENS ne sont pas particulièrement exposés à des problématiques environnementales (cf. État de Durabilité figurant en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que EQUASENS y occupe

Au 31 décembre 2025, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,52% dans le capital d'EQUASENS. LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital d'EQUASENS.

LA COOPERATIVE WELCOOP, détenue à 100 % par des pharmaciens, compte 4 178 sociétaires et fait converger l'innovation technologique, l'évolution du métier de pharmacien et augmente l'efficacité du système économique de santé.

LA COOPERATIVE WELCOOP se décline comme un véritable laboratoire d'idées, de services et de solutions. Au carrefour de nombreux métiers, LA COOPERATIVE WELCOOP couvre l'ensemble des besoins des professionnels et établissements de santé avec le patient toujours au cœur du système. Grâce à ses filiales, LA COOPERATIVE WELCOOP propose des solutions s'adressant à tous les professionnels de santé dans de nombreux environnements (officine, EHPAD, hôpital, HAD, SSIAD, CPTS, MSP, ...).

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales offrent des produits et services exclusifs en pharmacie.

Coopérative de pharmaciens depuis 1935, LA COOPERATIVE WELCOOP œuvre dans l'intérêt de la profession pour accompagner le pharmacien dans son exercice quotidien, ses nouvelles missions et son rôle privilégié de coordinateur de santé par sa proximité avec le patient. Au nom de cette vision d'innovation et de différenciation, les filiales de la coopérative offrent une vaste gamme de solutions au bénéfice de l'officine à travers ses différents métiers :

- CRISTERS : laboratoire de médicaments génériques et d'OTC ;
- PHARMA LAB : offre de médicaments princeps européens conformes aux exigences françaises et autorisés par l'ANSM ;
- PHARMA LAB INTERNATIONAL : fabrication et vente de dispositifs médicaux de Classes I, Is, IIa et IIb ;
- D'MEDICA : matériel médical et services de maintien à domicile adaptés aux besoins du patient ;
- WELCOOP LOGISTIQUE : plateformes logistiques dédiées ;
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : large gamme de dispositifs médicaux et parapharmacie exclusifs à la vente en officine ;
- WELLPHARMA : groupement de pharmaciens qui donne accès à une centrale d'achat, à des formations et un accompagnement au quotidien ainsi que deux enseignes de pharmacies aux concepts différenciants (WELLPHARMA et ANTON&WILLEM) ;
- PHARM'ACCESS : acteur dans la transaction d'officines et dans le conseil aux pharmaciens ;
- EQUASENS : leader en solutions technologiques pour l'officine, le Groupe contribue de façon importante à cet accompagnement en proposant des solutions informatiques innovantes en réponse à l'évolution du métier. Grâce à un traitement des données en toute sécurité, celles-ci renforcent le rôle du pharmacien en tant que coordinateur au centre de l'écosystème de santé.

À travers sa filiale EQUASENS, LA COOPERATIVE WELCOOP déploie des services auprès de tous les professionnels et établissements de santé.

Le patient est amené à consulter régulièrement de nombreux professionnels de santé dans des espaces de santé diversifiés : en pharmacie, à l'hôpital, en EHPAD, chez le médecin et à domicile. EQUASENS propose des logiciels et des systèmes de gestion pour le pilotage de tous les actes réalisés dans ces différents contextes.

L'interconnexion de ces systèmes de gestion, via des échanges de données sécurisés, favorise la coordination entre tous les professionnels pour un suivi optimisé et sécurisé de la prise en charge du patient. Aussi, l'observance et le traitement des pathologies sont améliorés, ce qui profite directement à la santé du patient mais également, grâce aux économies générées, au système de santé dans son ensemble qui en ressort plus efficient.

Forte de ses expertises technologiques et de son offre pour répondre aux enjeux de santé, LA COOPERATIVE WELCOOP constitue un écosystème unique et original. Avec l'ensemble de ses structures, LA COOPÉRATIVE WELCOOP continue à déployer sa stratégie au rang international tout en proposant la première plateforme de santé en France et en Europe.

Les sièges sociaux de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE sont situés au 5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Pour plus d'informations sur LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales : <https://www.lacooperativewelcoop.com>



6.2. Liste des filiales importantes du Groupe EQUASENS

Un organigramme du Groupe EQUASENS est présenté dans le rapport de gestion figurant à la Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Périmètre au 31 décembre 2025

Dans le Groupe EQUASENS, 31 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris **EQUASENS** :

ASCA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 434 023 867. La société a pour activité l'édition de logiciels système et de réseau.

ATOOPHARM, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 503 380 594. La société a pour activité la formation digitale des professionnels de santé.

AXIGATE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs destinés au secteur hospitalier.

BGM INFORMATIQUE, société française, filiale à 89,97% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 390 097 624. La société a pour activité le commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels.

CALIMED, société française, filiale à 90% de PROKOV EDITIONS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 499 602 894. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs SaaS pour les médecins libéraux et les chirurgiens.

CAREMEDS, société de droit anglais, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DICSIT INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DIGIPHARMACIE, société française, filiale à 70% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 850 219 056. La société a pour activité la programmation et le conseil informatique.

DISPAY, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 922 165 782. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

EHLS, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

EQUASENS GERMANY société de droit allemand, filiale à 94,12% d'EQUASENS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de DÜSSELDORF sous le numéro HRB 98 948. La société a des activités de holding.

EREVO, société française, filiale à 80% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 843 960 121. La société a pour activité la formation digitale des professionnels de santé.

HDM, société de droit mauricien, filiale à 100% d'EQUASENS, est une « Private Company limited by shares », immatriculée sous le numéro 076077 CI/GBL, dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

I-MEDS, société de droit allemand, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de WÜRZBURG sous le numéro HRB 12 473. La société a pour activités la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies.

INTERNATIONAL CROSS TALK, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 479 913 832. La société est spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les professions libérales de santé.

KAPELSE, société française, filiale à 75% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.

MALTA BELGIUM, société de droit belge, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise d'ANVERS, sous le numéro 0739 865 421. La société a pour activité la programmation informatique.

MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activités l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.

MULTIMEDS, société de droit irlandais, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817. La société a pour activité la commercialisation de piluliers manuels.

NANCEO, société française, filiale à 70% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

NOVAPROVE, société française, filiale à 100% de AXIGATE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 421 861 832. La société a pour activité la programmation, le conseil et d'autres activités informatiques.

PANDALAB, société française, filiale à 90% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 820 708 055. La société a pour activité la programmation informatique.

PHARMAGEST BELGIUM, société de droit belge, filiale à 100% de PHARMAGEST LUXEMBOURG, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise de BRUXELLES sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériels informatiques et de logiciels.

PHARMAGEST GERMANY, société de droit allemand, filiale à 100% d'EQUASENS GERMANY, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de DÜSSELDORF sous le numéro HRB 98 979. La société a pour activité l'édition de logiciels.

PHARMAGEST ITALIA, société de droit italien, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de ROME sous le numéro RM 1674744. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes.

PHARMAGEST LUXEMBOURG, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

PROKOV EDITIONS, société française, filiale à 100% d'EQUASENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 342 190 618. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

SCI HUOBREGA, société française, filiale à 100% d'EHLIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA, société de droit italien, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BENEVENT sous le numéro BN 120 094. La société a pour activités l'édition de logiciel et la vente en gros de matériels informatiques et de logiciels.

et 1 société par mise en équivalence :

PHARMATHEK, société de droit italien, filiale à 49% d'EQUASENS, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de VERONE sous le numéro VR 358 537. La société est spécialisée dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies.

L'ensemble de ces sociétés est intégré au périmètre présenté dans les comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Autres participations au 31 décembre 2025

EMBLEEMA, société de droit américain, filiale à 13,89% d'EQUASENS, immatriculée au « Division of Corporations » de l'État du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.

Le Groupe EQUASENS considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA, du fait de sa faible participation au capital de la société et de son absence d'intervention dans la gestion de l'entité. L'entité n'est pas consolidée.

Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2025

Néant.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes informations communiquées s'observent à l'appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 18.1.6 - Comptes consolidés du Groupe EQUASENS du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- La Rubrique 21.2.1 - Partie 1 du rapport de gestion intégré au présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1. Situation financière

7.1.1. Analyse de la situation financière

7.1.1.1. Stratégie d'investissements offensive en 2025

L'année 2025 a été une période d'importants investissements pour le Groupe EQUASENS, partout en Europe.

Des investissements de renforcements stratégiques

Dans le cadre de son ambition de devenir le leader des solutions digitales dédiées au secteur de la santé, le Groupe EQUASENS construit aujourd'hui une offre unique, fruit d'une stratégie d'acquisitions sélectives. Après l'intégration des sociétés CALIMED, NOVAPROVE et des activités DIS, le Groupe a accueilli dernièrement EREVO, acteur incontournable de la formation digitale des professionnels de santé, afin d'accélérer sa présence sur ce segment clé. Cette démarche de croissance axée sur l'acquisition génère des synergies commerciales significatives et renforce la valeur ajoutée du portefeuille de services du Groupe.

Des investissements en R&D

Les investissements en R&D ont soutenu trois axes stratégiques :

- D'une part, l'offre SaaS des Divisions MEDICAL SOLUTIONS et AXIGATE LINK, en renforçant l'offre préexistante (TitanLink, MédiLink, Etherego,...) et en intégrant de nouvelles solutions issues des croissances externes, notamment CALIMED, qui améliorent l'interopérabilité et la souplesse d'utilisation. La Division PHARMAGEST développe également de nouvelles fonctionnalités spécifiques aux exigences du secteur pharmaceutique.
- D'autre part, le Groupe EQUASENS pilote les travaux relatifs à la seconde vague du Ségur du numérique en santé, focalisée sur la cybersécurité et la sécurisation des échanges de données de santé. Conformément au plan gouvernemental, cette seconde vague vise à un partage fluide et protégé entre professionnels de santé et usagers pour améliorer prévention, soins et accompagnement.
- Enfin, une part importante des ressources R&D du Groupe est dédiée à l'intégration de l'intelligence artificielle dans les solutions du Groupe ce qui constitue un levier clé pour augmenter la valeur ajoutée de ses produits.

Des investissements en infrastructures

Le Groupe place la souveraineté des données de santé au cœur de sa stratégie. Le Groupe a opéré une série d'innovations et d'investissements majeurs dans ses services d'hébergement de données et a lancé son Cloud Santé Privé pour répondre aux besoins croissants des professionnels de santé en matière de sécurité, de flexibilité et de scalabilité. Parallèlement, le Groupe a maintenu sa démarche d'amélioration continue en matière de cybersécurité et renforcé sa gouvernance avec un Comité Cyber et IA Groupe dédié.

7.1.1.2. Principaux agrégats du bilan

Grâce à sa position unique d'acteur structurant de la santé, à la diversité de ses activités, à la récurrence de son chiffre d'affaires et à la poursuite de ses investissements, tant en croissance externe qu'en R&D, le Groupe EQUASENS a fait la preuve de sa capacité d'adaptation et de sa résilience.

Les principaux agrégats du bilan ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du bilan – En K€	2025	2024	Variation
Actifs non courants	271 793	275 558	-1,4%
Actifs courants	167 193	122 454	36,5%
Capitaux propres	263 040	240 687	9,3%
Passifs non courants	59 555	55 759	6,8%
Passifs courants	116 390	101 565	14,6%

L'évolution des actifs non courants (-1,4%) s'explique notamment par l'augmentation du poste goodwill (+24 035 K€) en lien avec les entrées de périmètre (NOVAPROVE, DIS et EREVO) et par le transfert des actifs financiers non courants en courants compte tenu de leur arrivée à maturité (-30 220 K€).

Les actifs et passifs courants, en particulier les stocks (+715 K€), les autres créances notamment les charges constatées d'avance (+ 3 240 K€) et les dettes fournisseurs (+ 5 764 K€), ont augmenté de manière significative avec des achats de matériels élevés en fin d'année dans un objectif de sécurisation des prix et des approvisionnements.

Les passifs non courants (+6,8%) évoluent avec les dettes financières à long terme.

Les autres dettes à court terme, dans la rubrique passifs courants, ont fortement augmenté (+ 6 424 K€) en lien avec la finalisation de l'acquisition EREVO.

7.1.2. Tendances futures

7.1.2.1. Évolution future probable des activités de l'émetteur

Croissance organique

Fort des investissements réalisés en acquisition de nouveaux métiers, en R&D, infrastructures et capital humain, le Groupe EQUASENS maintiendra, en 2026 ses efforts d'investissements continus dans :

- L'innovation et l'Intelligence Artificielle comme moteurs de différenciation ;
- L'intégration de nouvelles offres SaaS ;
- La poursuite de sa stratégie centrée sur le patient et l'interopérabilité multi-professionnelle.

L'Intelligence Artificielle, au cœur de la stratégie d'innovation

Le domaine de l'IA dans le secteur sanitaire évolue à une vitesse fulgurante. Les professionnels de santé l'utilisent de plus en plus, mais ce faisant, s'exposent via des IA accessibles au grand public à de nombreux risques (erreurs diagnostiques, biais algorithmique, questions juridiques,...).

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe poursuit l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) spécialisée dans ses outils métiers pour enrichir son offre à destination des professionnels de santé. Cette évolution doit permettre à ses clients de gagner du temps médical, de sécuriser les prescriptions et les dispensations, ou encore de produire en temps réel des synthèses d'entretiens avec leurs patients.

Pour ce faire, le Groupe a créé un « IA Lab » constitué d'ingénieurs spécialisés en IA qui permet d'accélérer la Recherche et le Développement de ces technologies innovantes au bénéfice des professionnels de santé et de leurs patients. En effet, cette Business Unit est déterminée à bâtir une culture souveraine de l'intelligence artificielle au sein du Groupe. Sa mission est double : développer des outils IA commerciaux exploités tant par les clients du Groupe que par ses collaborateurs, et piloter la feuille de route IA de l'ensemble du Groupe. Concrètement, l'IA Lab a rédigé une charte d'usage de l'IA, met en œuvre une gouvernance des données conformes au RGPD ainsi que l'AI ACT et anime un réseau de référents afin de partager les meilleures pratiques et d'harmoniser les outils à travers les Divisions. En travaillant ainsi, l'IA Lab génère non seulement une valeur commerciale directe mais aussi un impact positif sur l'image de marque d'EQUASENS.

Au cœur de son portefeuille de solutions, plusieurs initiatives se distinguent dans les différentes Divisions du Groupe :

- Au sein de la Division AXIGATE LINK, le projet Opti'soins vise à suggérer des soins, à partir de l'auto-apprentissage des plans de soins existant dans DomiLink, et de l'historique du patient ainsi que de sa pathologie.
- La Division MEDICAL SOLUTIONS propose :
 - Dans sa solution MédiStory une numérisation intelligente pour l'intégration de document dans le dossier patient via la reconnaissance optique de caractères (propositions de dates, de titre du document, détection du patient, ...) ainsi qu'une prévention personnalisée par des recommandations automatiques adaptées à chaque patient selon l'âge, les constantes et les antécédents pour anticiper les risques.
 - Dans sa solution easy-care, le module easy-reco propose une synthèse de recommandations et un accès rapide à l'information pour les professionnels. Cette option en lien avec la consultation du jour, prend en compte les données du patient et peut formuler des propositions de bilans initiaux ou de suivi et des instructions à destination du patient.
- La Division PHARMAGEST intègre également des solutions d'IA :
 - id. genius facilite la délivrance en pharmacies avec la saisie automatisée des ordonnances, la proposition d'alternatives, des contrôles en temps réels des ordonnances et la proposition d'éditer des étiquettes de posologies ;
 - id. assistant est un assistant de recherche documentaire, entraîné sur la documentation de id. et scientifique.
- Transversalement aux Divisions, la solution LOQUIi, l'IA vocale médicale, permet de passer de l'oralité à de l'écrit structuré. À titre d'exemple, lors d'une consultation en cabinet médical, LOQUIi procède à une retranscription structurée de l'échange Médecin-Patient qui alimente le dossier patient du professionnel de santé (ou tout autre logiciel médical LGO, LGC ou DPI) et préremplit les ordonnances numériques.



Ces solutions IA transforment le travail quotidien des professionnels de santé. L'IA Lab a instauré une charte d'IA reprenant en détails les principes d'éthique, de transparence et d'auditabilité, et a mis en place des mesures de sécurité robustes (stockage souverain, chiffrement, conformité RGPD et IA Act). La montée de compétences est accélérée par des programmes de formation interne, des ateliers pratiques et une communauté active de référents IA qui diffusent les bonnes pratiques et les outils sur tout le Groupe.

Plus largement l'IA Lab offre au Groupe EQUASENS des facteurs clés de succès tels qu'une meilleure maîtrise des risques, la création de solutions souveraines et l'appropriation rapide par les métiers de la santé.

L'intégration de nouvelles offres SaaS

Dans la continuité de ses dernières acquisitions, le Groupe EQUASENS entend enrichir son offre avec de nouvelles solutions ou fonctionnalités développées en mode SaaS. Destinées à l'ensemble des professionnels de santé (cabinets médicaux, officines, établissements, domiciles patients,...), ces solutions renforceront le positionnement technologique et innovant du Groupe.

Elles pourront également s'appuyer sur le Cloud Santé Privé : une infrastructure souveraine, hébergée en France, certifiée conforme aux normes ISO 27001 et HDS, en capacité de les héberger.

Stratégie centrée sur le patient et l'interopérabilité multi-professionnelle

Le Groupe EQUASENS maintiendra sa stratégie centrée autour du patient. À titre d'exemples, la Division AXIGATE LINK déploiera son concept d'équipe de soins numérique en EHPAD (basée sur les solutions TitanLink et pandaLAB Pro) avec pour principe de créer un écosystème médical autour de l'établissement qui lui permet d'accéder à un ensemble d'experts (médecins spécialistes) et d'organiser une équipe de soins numérique pour faire de la téléconsultation, de la messagerie instantanée et de la télé-expertise. La Division MEDICAL SOLUTIONS œuvrera en synergie avec la Division AXIGATE LINK pour proposer une offre complète et connectée d'un espace de santé du patient incluant une application patient (prise de rendez-vous, rappels automatiques, espaces documentaires,...), des outils de prises en charge du patient au sein de l'hôpital (agenda synchronisé, GED du patient, tableau de bord et gestion des alertes, alimentation DMP, accès Mon Espace Santé,...) qui s'appuient sur la gestion documentaire de la messagerie pandaLAB Pro.

Le Ségur du numérique en santé : lancement de la vague 2

Initié en 2021, le programme Ségur du numérique en santé a pour ambition de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers, pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner. Grâce à un investissement inédit de 2 milliards d'euros, il représente un formidable accélérateur pour mettre le numérique au service de la santé.

Pour les entreprises du numérique en santé, c'est l'opportunité de valider la conformité fonctionnelle et technique de leurs solutions et de faire ainsi bénéficier leurs utilisateurs des dispositifs du Ségur du numérique, en particulier concernant les mises à jour logicielles financées par l'État garantissant ainsi aux utilisateurs la plus haute qualité de service.

- Vague 1 (2023) : l'objectif était centré sur l'alimentation de *Mon espace santé* grâce à la participation active des entreprises du numérique et éditeurs de logiciels de santé. La vague 1 a intéressé les logiciels de 8 couloirs : Hôpital, Médecin de ville, Biologie médicale, Imagerie, Officine, Social et Médico-social, Opérateurs MSSanté et Service d'accès aux soins. Au titre de la vague 1, le Groupe EQUASENS est référencé pour les solutions suivantes : MédiStory, MédiLink, easy-Care, id., TitanLink, DomiLink HAD, DomiLink SSIAD et HospiLink.
- Vague 2 (à compter de 2024) : la vague 2 poursuit la construction du socle mis en place. Elle vise à étendre le périmètre des logiciels concernés en introduisant trois nouveaux couloirs : sage-femme, chirurgien-dentiste et paramédical. Les principaux objectifs sont de faciliter la consultation de l'information disponible dans *Mon espace santé* par les professionnels, d'intégrer les documents médicaux numériques délivrés par MSSanté, de renforcer la sécurité des systèmes d'information et de soutenir les usages clés (qualification de l'INS et alimentation systématique du DMP). Les entreprises du numérique en santé hospitalier peuvent dès lors entamer leurs travaux de développement et de référencement, ouvrant la voie à un financement étatique pour les mises à jour de leurs solutions.

Précisément, en matière de calendrier, suite aux arrêtés publiés le 16 mai 2024, les documents officiels relatifs aux dispositifs DPI et PFI (Hôpital) sont disponibles. Le dispositif LGC (logiciel de gestion de cabinet pour médecin de ville) est actif depuis l'arrêté du 30 avril 2025. La dernière étape du Ségur du numérique a été la pré-publication des textes réglementaires pour le dispositif DUI (Social et Médico-Social) le 19 décembre 2025. Enfin, les travaux concernant les logiciels de gestion d'officine (LGO) demeurent en cours, avec des avancées attendues dans les mois à venir.

Il est à noter que DomiLink HAD est déjà référencée par le dispositif Ségur du numérique vague 2. Ce référencement comprend la Plateforme d'intermédiation (PFI) ainsi que le Dossier Patient Informatisé (DPI) et atteste de la valeur ajoutée des solutions du Groupe dans le cadre du Ségur du numérique.

Croissances externes

Le Groupe EQUASENS maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes de développement en France et à l'international, selon les axes de développement suivants :

- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des professionnels de santé et/ou l'efficience des systèmes de santé ;
- Les nouvelles fonctionnalités en adéquation avec sa stratégie « Patient Centré » permettant de fluidifier le parcours de soins et d'apporter de la transversalité entre les professionnels de santé ;
- Les opportunités de gains de parts de marchés et de synergies sur les différents marchés adressés par le Groupe.

7.1.2.2. Activités en matière de Recherche et Développement

La politique de Recherche et Développement (R&D) appliquée par le Groupe EQUASENS vise à concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.

Cette politique est au cœur de l'activité du Groupe EQUASENS et est sous-tendue par la connaissance des besoins et des attentes de ses clients, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement des utilisateurs ;
- Une prise en compte de la complexité des métiers et process.

La R&D du Groupe EQUASENS repose sur les synergies entre EQUASENS et ses différentes filiales.

En vue d'accompagner sa stratégie d'intégration de nouveaux savoir-faire et de nouveaux pays, de s'adapter à temps aux changements dans son environnement, de s'ajuster aux imprévus et de faire converger les énergies vers les bénéficiaires de ses solutions, le Groupe EQUASENS a mis en place une organisation agile, européenne, multi-professionnels de santé, duplicable, homogène et extensible.

7.2. Résultats d'exploitation

Les principaux agrégats du résultat opérationnel ont évolué de la façon suivante :

Compte de résultat - En K€	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires	236 519	216 752	9,1%
Achats consommés	-46 414	-40 327	15,1%
Charges de personnel	-95 274	-87 127	9,4%
Achats et charges externes	-27 522	-27 361	0,6%
Impôts et taxes	-3 004	-3 010	-0,2%
Dotations aux amortissements	-17 573	-14 803	18,7%
Pertes de valeurs sur créances clients	-134	-674	-80,1%
Autres produits	2 087	2 619	-20,3%
Autres charges	-514	-956	-46,2%
Résultat opérationnel courant	48 171	45 113	6,8%
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires (%)	20,4%	20,8%	-2,1%
Autres produits opérationnels	0	0	/
Autres charges opérationnelles	-446	-1 372	-67,5%
Résultat opérationnel	47 725	43 741	9,1%

Le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 9,1% (+ 19 767 K€), pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

L'évolution des achats consommés (+15,1%) est à considérer au regard de la progression du chiffre d'affaires, notamment des ventes de matériels et de configurations.

L'accroissement des charges de personnel (+9,4%) trouve son origine dans l'allocation de ressources complémentaires au profit des équipes R&D et commerciales, constituant une traduction concrète de la stratégie de déploiement du Groupe en Europe.

Les variations des dotations aux amortissements (+18,7%) sont principalement liées aux investissements en matière de R&D et au début de l'amortissement des infrastructures dédiées au Cloud Santé Privé.

7.2.1. Facteurs ayant une influence sur le résultat

Les principaux facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation sont les niveaux de ventes réalisés sur :

- Les ventes de configurations et de matériels qui passent notamment par le renouvellement régulier du parc informatique installé chez les clients ;
- Les prestations de maintenance et abonnements (revenus récurrents y compris SaaS) ;
- Les ventes de solutions logicielles et services.

Toutefois, la multiplication des typologies de clientèles ainsi que la diversification géographique des activités du Groupe EQUASENS permettent de réduire son exposition sur l'évolution de tout ou partie de ces facteurs sur un marché donné.

7.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires ou produit

Outre les éléments précités, le Groupe EQUASENS n'a pas constaté de changements importants dans la structure de son chiffre d'affaires net ou dans ses produits nets.

7.2.3. Analyse de la performance de l'exercice

Évolution du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires Groupe (K€)	Publié 2025	Publié 2024	Variation / Publié		Dont croissances externes	Variation / périmètre comparable (croissance organique)	
Trimestre 1	57 022	53 319	3 703	6,9%	538	3 165	5,9%
Trimestre 2	58 948	54 668	4 280	7,8%	522	3 758	6,9%
Trimestre 3	56 231	50 172	6 059	12,1%	1 357	4 701	9,4%
Trimestre 4	64 318	58 593	5 726	9,8%	1 751	3 974	6,8%
TOTAL	236 519	216 752	19 767	9,1%	4 169	15 599	7,2%

Les entrées de périmètre (les sociétés CALIMED, NOVAPROVE et le fonds de commerce DIS) ont contribué à hauteur de 4 169 K€ au chiffre d'affaires et de 295 K€ au résultat opérationnel courant du Groupe.

La croissance du chiffre d'affaires de 9,1%, en données publiées, se répartit entre 1,9% lié aux entrées de périmètre et 7,2% au titre de la croissance organique.

À noter que la société EREVO compte tenu de sa date d'acquisition, n'a apporté ni chiffre d'affaires, ni résultat opérationnel courant.

Chiffre d'affaires par segment d'activité

Chiffre d'affaires / Activité (K€)	Publié 2025	Publié 2024 ⁽²⁾	Variation (K€ / %)	
Configurations et matériels	94 095	84 076	10 019	11,9%
Maintenance et abonnements ⁽¹⁾	105 117	98 401	6 716	6,8%
Logiciels et services	37 308	34 275	3 032	8,9%
TOTAL	236 519	216 752	19 767	9,1%

⁽¹⁾ Maintenance et abonnements : revenus récurrents y compris SaaS.

⁽²⁾ Publié 2024 : données reconstituées.

Les ventes de configurations et de matériels constituent le premier levier de croissance du Groupe avec une contribution annuelle de 10 019 K€ (+11,9%) par rapport à l'exercice précédent. Les efforts d'investissement consentis par les professionnels de santé se poursuivent notamment dans les étiquettes électroniques, les terminaux sécurisés multi applicatifs et les bornes.

Les revenus récurrents (maintenance et abonnements) ont été portés par les entrées de périmètre qui contribuent à hauteur de 3 842 K€ (+3,9%) à fin décembre. La croissance organique du segment, 2 874 K€ (+2,9%) à fin décembre, reste bien orientée, notamment dans les domaines de la maintenance évolutive des logiciels et de la gestion électronique des factures.

Les solutions logicielles et les services affichent une bonne dynamique avec une contribution de 3 032 K€ (+8,9%) à fin décembre. Le déploiement des nouvelles solutions logicielles au sein des établissements de santé, notamment dans les filières EHPAD et Domicile, représente près de 75% de la croissance annuelle du segment. Les revenus liés aux formations métier à destination des équipes officinales se sont stabilisés au T4 mais enregistrent un retrait de -879 K€ sur l'ensemble de l'exercice du fait d'un contexte réglementaire peu propice.

Le revenu annuel récurrent (ARR) s'établit à 108 046 K€ au 31 décembre 2025, en hausse de +8,8% par rapport au 31 décembre 2024, porté notamment par les acquisitions de CALIMED, des activités DIS et NOVAPROVE. Conformément aux standards, le Groupe calcule cet indicateur en multipliant par 12 le revenu mensuel récurrent au 31 décembre 2025. La croissance des revenus récurrents sera soutenue notamment par l'augmentation du parc, les nouvelles fonctionnalités en mode SaaS ainsi que les services d'hébergement des données de santé. EQUASENS prévoit désormais de publier cet indicateur à l'occasion du chiffre d'affaires annuel et semestriel.

Chiffre d'affaires par Division

Chiffre d'affaires / Division (K€)	Publié 2025	Publié 2024	Variation / Publié		Dont croissances externes	Variation / périmètre comparable (croissance organique)	
PHARMAGEST	172 232	163 491	8 741	5,3%	0	8 741	5,3%
AXIGATE LINK	37 586	32 121	5 465	17,0%	2 054	3 411	10,6%
E-CONNECT	14 733	11 211	3 522	31,4%	0	3 522	31,4%
MEDICAL SOLUTIONS	9 992	7 926	2 066	26,1%	2 114	-48	-0,6%
FINTECH	1 976	2 002	-26	-1,3%	0	-26	-1,3%
TOTAL	236 519	216 752	19 767	9,1%	4 169	15 599	7,2%

La Division PHARMAGEST poursuit sa trajectoire de croissance avec un chiffre d'affaires de 172 232 K€ au 31 décembre 2025 (+5,3%). Cette croissance est portée par la stratégie d'innovation et d'expansion à l'échelle européenne :

- **En France**, la croissance des activités est solide (+4,1% à 149 021 K€) avec de nombreux lancements de solutions dont la saisie automatisée des ordonnances, l'aide au pilotage de l'activité, le stockage et la sécurisation des données ainsi que la gestion électronique des factures en tant que Plateforme Agréée et leur intégration dans les logiciels comptables. Les solutions matérielles proposées par le Groupe répondent également aux attentes du marché qu'il s'agisse de configurations de postes, d'étiquettes électroniques, de terminaux sécurisés multi applicatifs, de bornes ou de robots. ASCA INFORMATIQUE, notamment (+11,8% à 28 318 K€), conforte sa position de leader dans le marché de l'étiquette électronique en France, avec plus de 4 000 pharmacies équipées (+11,0%) et commence à structurer le déploiement de ses solutions en Europe.
- **En Italie**, la dynamique commerciale est robuste (+15,4% à 14 343 K€) avec une forte progression des revenus des solutions dédiées aux grossistes-répartiteurs pharmaceutiques (+11,7%) ainsi que celles dédiées aux pharmacies et parapharmacies (+28,1%). Le niveau élevé d'acquisition de nouvelles pharmacies et le faible taux d'attrition constaté depuis l'implantation du Groupe, permettent de sécuriser une nette croissance du parc et des revenus récurrents.
- **En Allemagne**, la tendance est positive (+11,1% à 6 224 K€) notamment avec la migration du parc clients vers Windows 11 et le lancement de nouvelles bornes de traitement d'ordonnances en pharmacies et en maison de repos.
- **En Belgique**, l'activité reste bien orientée (+12,6% à 2 643 K€), en particulier au second semestre avec une consolidation des parts de marché au sein des groupements.

La Division AXIGATE LINK présente un chiffre d'affaires en forte croissance atteignant 37 586 K€ au 31 décembre 2025 (+17,0% en données publiées et +10,6% en données organiques).

- **La filière EHPAD** (+9,8% à 18 588 K€) affiche une performance très solide avec de nombreux gains d'établissements permettant d'atteindre 27% de parts de marché en France et 46% en Belgique. Près du tiers des établissements dispose désormais de la nouvelle solution SaaS TitanLink, hébergée dans le Cloud Santé Privé du Groupe, dont le déploiement devrait rapidement se poursuivre sur le reste du parc. Par ailleurs, une nouvelle offre de formation métier, en e-learning, vient compléter les fonctionnalités du logiciel.
- **La filière Domicile** (+15,0% à 8 143 K€) confirme son dynamisme : le niveau de conquête reste élevé et, au regard des premiers succès rencontrés, la nouvelle offre dédiée aux Services Autonomie à Domicile devrait constituer un relais de croissance important.
- **La filière Hôpital** (+77,1% à 6 746 K€) a été renforcée par l'acquisition d'une nouvelle solution (logiciel ResUrgences) et de briques dédiées à la gestion économique et financière hospitalière (DIS). La contribution de ces entrées de périmètre au chiffre d'affaires a été de 2 054 K€ et les synergies anticipées se confirment. La croissance organique reste soutenue (+22,1% à 4 692 K€) avec de nouvelles signatures d'ensembles hospitaliers.

La Division E-CONNECT affiche un chiffre d'affaires de 14 733 K€ au 31 décembre 2025 (+31,4%).

- Dans la continuité du premier semestre, la Division poursuit un rythme élevé de déploiement de ses solutions de mobilité auprès des éditeurs de logiciels et confirme la commercialisation de plus de 27 000 terminaux sécurisés multi applicatifs en 2025 (+162%) avec de nouvelles catégories de professionnels de santé en cours d'agrément (podologues et radiologues).
- La stratégie de sécurisation et de fiabilisation de la filière française de production a permis d'assurer une capacité industrielle élevée pendant la période estivale et éviter ainsi un ralentissement dans l'approvisionnement des différents acteurs du marché.
- La généralisation de l'appli carte Vitale à tous les assurés depuis le 18 novembre 2025 lance pleinement le déploiement de la solution du Groupe, Kap-eCV, dont plus de 18 000 unités ont déjà été commercialisées par le Groupe.

La Division MEDICAL SOLUTIONS présente un chiffre d'affaires de 9 992 K€ au 31 décembre 2025 (+26,1% en données publiées et -0,6% en données organiques).

- L'augmentation du chiffre d'affaires de la Division est liée à l'acquisition stratégique de la société CALIMED dont la solution SaaS, enrichie de toutes les innovations du Groupe, constituera un futur relais de croissance.
- Le secteur reste très concurrentiel et est nécessairement porté par l'innovation technologique que le Groupe adresse au travers des nouvelles fonctionnalités intégrant l'IA (assistant d'aide à la décision médicale et assistant vocal de consultation) et de nouvelles offres de service (agenda). L'ensemble des logiciels de la Division est inscrit au guichet du Ségur du numérique vague 2 avec un calendrier de déploiement s'échelonnant du second semestre 2026 au premier semestre 2027.

La Division FINTECH enregistre un chiffre d'affaires de 1 976 K€ au 31 décembre 2025 (-1,3%). L'activité reste stable avec une meilleure qualité de portefeuille.

Résultat Opérationnel du Groupe

Résultats (K€)	Publié 2025	Publié 2024	Variation / publié	
Chiffre d'affaires	236 519	216 752	19 767	9,1%
EBITDA Courant	66 696	61 119	5 577	9,1%
Résultat Opérationnel Courant (ROC)	48 171	45 113	3 058	6,8%
Résultat net	41 079	37 767	3 312	8,8%
Résultat Net - Part du Groupe	39 330	36 231	3 099	8,6%

Afin de faciliter l'analyse des performances et la comparabilité avec les autres acteurs du marché, un nouvel indicateur est proposé, l'EBITDA courant, qui se définit comme le résultat opérationnel courant retraité des charges sans impact sur la trésorerie (se référer à la Rubrique 18.1.6.6 – Note 10 du présent Document d'Enregistrement Universel).

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat opérationnel courant	48 171	45 113
Retraitement des charges sans impact de trésorerie		
Dotation aux amortissements	17 573	14 803
Achats consommés	315	197
Charges de personnel	587	25
Pertes de valeur sur créances client	10	627
Autres charges	40	354
Total charges sans impact de trésorerie	18 525	16 006
Total EBITDA courant - EQUASENS	66 696	61 119
% EBITDA courant / CA	28,2%	28,2%

Résultat Opérationnel Courant par Division

ROC / Division (K€)	Publié 2025	Publié 2024	Variation / Publié	
PHARMAGEST	31 977	30 678	1 299	4,2%
AXIGATE LINK	11 032	10 212	820	8,0%
E-CONNECT	4 916	4 811	105	2,2%
MEDICAL SOLUTIONS	537	175	362	206,9%
FINTECH	-291	-761	470	61,8%
TOTAL	48 171	45 113	3 058	6,8%

Division PHARMAGEST : un résultat opérationnel courant de 31 977 K€ (+4,2%) et un ratio de rentabilité ROC/CA de 18,6% au titre 2025 (contre 18,8% au titre 2024)

- Hormis le secteur de la formation pénalisé par les incertitudes réglementaires de l'année 2025, les activités françaises et européennes de la Division ont connu une nette croissance du chiffre d'affaires.
- Elle est portée à 72,7% par les ventes de configurations et de matériel, notamment en France et particulièrement dans le domaine des étiquettes électroniques, et en Italie à destination des grossistes-répartiteurs.
- La maintenance et les abonnements, ainsi que les logiciels et services y participent respectivement à 21,1% et 6,2%.
- Les marges brutes par typologie de revenus sont stables mais l'évolution du mix pèse sur le ratio de rentabilité de la Division (0,4%).
- Le taux de rentabilité des activités françaises historiques reste favorablement orienté (22,4%) tandis que les Business Unit allemandes et italiennes concentrent les efforts, notamment, commerciaux et marketing.
- La nouvelle infrastructure dédiée à l'hébergement des données de santé, mise en service à la fin de l'année 2024, participe à l'augmentation significative des dotations aux amortissements et impacte la rentabilité de la Division (0,5%).

Division AXIGATE LINK : un résultat opérationnel courant de 11 032 K€ (+8,0%) et un ratio de rentabilité ROC/CA de 29,4% au titre de 2025 (contre 31,8% au titre de 2024).

- Les principales filières de la Division, les EHPAD, le Domicile et les Hôpitaux, ont confirmé leur dynamisme avec une croissance soutenue de leur chiffre d'affaires (respectivement, en organique, +9,8%, +15,0% et + 22,1%).
- La stratégie s'organise autour de trois axes : le développement en Europe, le modèle SaaS avec le service d'hébergement des données de santé et les nouvelles offres répondant à l'évolution des structures de soins.
- Elle a nécessité en 2025 un renforcement significatif des équipes de développement et commerciales.
- La rentabilité de la Division à 29,4% maintient son excellent niveau au regard de la performance des acteurs du marché.

Division E-CONNECT : un résultat opérationnel courant de 4 916 K€ (+2,2%) et un ratio de rentabilité ROC/CA de 33,4% au titre de 2025 (contre 42,9% au titre de 2024).

- La croissance du chiffre d'affaires de la Division a été notamment portée par le succès des solutions de mobilité auprès des éditeurs de logiciels avec la commercialisation de plus de 27 000 terminaux sécurisés multi applicatifs.
- Le taux de marge brute des ventes de matériel s'est contracté de près de 15% avec un mix moins favorable, notamment en lien avec les derniers lancements commerciaux, et une moindre activité intragroupe.
- Le ROC a également été impacté par l'augmentation des frais de personnel et des dotations aux amortissements de R&D pour près de 1 M€.
- En termes de perspectives, il est à noter que le marché mondial de la RAM, ainsi que d'autres composants, traverse en 2026 une crise d'approvisionnement avec des répercussions sur les prix et la disponibilité.
- Des mesures de sécurisation des approvisionnements ont été entreprises, notamment en termes d'anticipation d'achats et de diversification des fournisseurs.

Division MEDICAL SOLUTIONS : un résultat opérationnel courant de 537 K€ (>100%) et un ratio de rentabilité ROC/CA de 5,4% au titre de 2025 (contre 2,2% au titre de 2024).

- L'augmentation du chiffre d'affaires de la Division est notamment liée à l'acquisition stratégique de la société CALIMED dont la solution SaaS, enrichie de toutes les innovations du Groupe, constituera un relai de croissance.
- L'amélioration du Résultat Opérationnel Courant de la Division vient essentiellement de la réduction des dépenses de sous-traitance de développement de l'assistant vocal IA LOQUii et de la nouvelle plateforme Agenda des professionnels de Santé qui sont entrés en phase de commercialisation.
- La stratégie commerciale a été redéfinie avec le lancement d'une campagne de marketing digital et le rachat ciblé de distributeurs.
- L'ensemble des logiciels de la Division est inscrit au guichet du Ségur du numérique vague 2 avec un calendrier de déploiement s'échelonnant du second semestre 2026 au premier semestre 2027.

Division FINTECH : un résultat opérationnel courant de -291 K€ (+61,8%) et un ratio de rentabilité ROC/CA de -14,7% au titre de 2025 (contre -38,0% au titre de 2024).

- L'activité s'est stabilisée avec une meilleure qualité de portefeuille et des provisions pour dépréciations d'actifs notablement en retrait.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur

Les données relatives aux capitaux du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le capital d'EQUASENS est composé de 15 174 125 actions pour lesquelles un droit de vote est attaché à chaque action. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice 2025.

Les réserves part du Groupe EQUASENS s'élèvent à 209 911 K€ dont 15 124 K€ de prime d'émission, -28 K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 194 509 K€ d'autres réserves.

8.2. Sources et montants des flux de trésorerie

Les données relatives aux flux de trésorerie du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.2.1. Endettement financier

Endettement financier net – En K€	2025	2024
Dettes financières à long terme	33 637	29 863
Part à moins d'un an des dettes financières	20 199	18 592
Actifs financiers non courants	50 352	80 572
Actifs financiers courants	52 993	31 437
Trésorerie et équivalent de trésorerie	34 119	15 987
Endettement Financier net	-83 628	-79 541

Le Groupe calcule son endettement financier net en retranchant à ses dettes financières, ses disponibilités et ses actifs financiers courants et non courants.

Les actifs financiers étant supérieurs aux passifs financiers, le Groupe affiche un excédent financier net de 83 628 K€.

À noter que les passifs liés aux compléments de prix et options d'achats sont comptabilisés en autres dettes et ne sont donc pas considérés dans le calcul de l'endettement financier net.

8.2.2. Tableau de flux de Trésorerie

Cash-flow (en K€)	2025	2024
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	56 755	47 719
Variation du besoin en fonds de roulement	2 487	-165
Investissement d'exploitation	-12 058	-11 321
Investissements financiers et produits de trésorerie	-22 679	-9 893
Dividendes	-19 454	-19 343
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	890	-16 858
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	-83	100
Variation de la trésorerie (avant acquisitions et cessions de placements financiers)	5 858	-9 761
Acquisitions et cessions de placements financiers	12 228	7 316
Variation de trésorerie nette	18 086	-2 445

⁽¹⁾ Y compris IFRS 16

La capacité d'autofinancement après intérêts et impôts augmente de 9 036 K€ dont 6 504 K€ lié à l'activité et 2 532 K€ relatif à la réduction des impôts payés.

Les investissements d'exploitation s'élèvent à 12 058 K€ dont 9 807 K€ au titre de la R&D (y compris 1 940 K€ relatifs aux entrées de périmètre).

Les investissements financiers (24 147 K€) traduisent les mouvements liés aux croissances externes qui ont toutes été financées par emprunts bancaires.

Les remboursements d'emprunts et dettes financières s'élèvent à 23 487 K€, y compris 4 171 K€ au titre du retraitement IFRS 16.

Considérant les acquisitions et cessions de placements financiers réalisés pendant l'exercice (12 228 K€), la variation de la trésorerie s'élève en 2025 à 18 086 K€.

8.3. Besoins et structure de financement

La politique de financement et de gestion de la trésorerie du Groupe EQUASENS s'attache à faire correspondre les diverses sources de financement avec les flux de capitaux. En effet, comme toutes les entreprises, le Groupe a des obligations à court et à long terme relativement à ses flux de trésorerie. Cette politique vise à garantir l'accès aux liquidités dont le Groupe a besoin pour répondre à ses obligations.

Les obligations à court terme comprennent les dépenses d'exploitation quotidiennes. Pour ce type de flux, la politique du Groupe EQUASENS est de recourir à ses lignes de crédits (découverts bancaires) négociées auprès des différents établissements bancaires partenaires du Groupe.

Les obligations à long terme incluent habituellement les projets à moyen ou long terme. Pour ce type d'opérations, le Groupe EQUASENS privilégie le recours aux emprunts à moyen ou long terme, principalement à taux fixes.

Le Groupe est particulièrement vigilant aux éventuels covenants qui peuvent être exigés par les établissements bancaires.

Les données et explications relatives :

- au risque de liquidité du Groupe EQUASENS sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.7.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- aux dettes financières du Groupe EQUASENS ainsi que leurs échéances sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe EQUASENS n'est pas concerné par d'éventuelles restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses opérations.

8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs

Le financement des investissements incorporels (principalement constitués de production immobilisée de R&D), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et du paiement du dividende, sera assuré par la génération de trésorerie issue des opérations d'exploitation.

Les investissements corporels et financiers significatifs feront l'objet d'étude d'opportunité d'engagements financiers auprès des banques partenaires du Groupe EQUASENS.



9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

9.1. Description de l'environnement réglementaire

Le Groupe EQUASENS n'est pas particulièrement exposé à des mesures de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses activités.

Le Groupe EQUASENS apporte néanmoins une vigilance particulière aux évolutions des réglementations nationales et européennes en lien avec son activité sectorielle et notamment celles relatives au Droit de la Santé ou tout autre texte juridique qui pourrait affecter le Groupe EQUASENS directement par son application, ou indirectement au travers de son application à ses clients.

À cet effet, le Groupe EQUASENS s'assure que ses solutions respectent les lois en vigueur, les obligations professionnelles, les règles déontologiques de ses clients et ne permettent pas de les contourner. À titre d'exemples :

- id. est tenu d'être certifié ou agréé pour les enjeux en lien avec le SESAM-Vitale, le dossier pharmaceutique ou les modalités d'encaissements (NF 525) ;
- L'Hébergement de Données de Santé pose comme prérequis l'obtention d'une certification ISO 27001 avant une certification par l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

Par ailleurs, l'environnement réglementaire pouvant diverger d'un pays à l'autre, les solutions du Groupe EQUASENS sont adaptées pour satisfaire à la législation de chaque pays.

Comme toute société commerciale, le Groupe EQUASENS s'inscrit également dans un environnement juridique en lien avec le Droit des Affaires (essentiellement B to B), la protection de la Propriété Intellectuelle, la protection des données (RGPD), le Droit du Travail, l'usage de l'Intelligence Artificielle (AI Act),...

Pour toute information en lien avec les risques réglementaires et juridiques, se référer à la Rubrique 3 – Facteurs de risque et la Rubrique 18.6 – Procédures judiciaires et arbitrage du présent Document d'Enregistrement Universel.

10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1. Tendances récentes

Le Groupe n'a pas constaté d'évolution dans la structure de son chiffre d'affaires ni de changement significatif de performance financière entre la fin du dernier exercice et la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions

Les différentes informations communiquées s'observent à l'appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 7.2 - Résultat d'exploitation incluant des informations sur les dernières tendances observées ;
- La Rubrique 21.2.1 - Partie 1 du rapport de gestion intégré au présent Document d'Enregistrement Universel qui précise les principaux risques et incertitudes du Groupe ainsi que ses perspectives et orientations stratégiques.

Outre les informations mentionnées dans les sections précitées, le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement qui serait raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur ses perspectives d'évolutions pour l'exercice en cours.

Au titre de 2026, le Groupe entend renforcer son positionnement en tant que leader sur le marché français et européen des solutions numériques en santé.

L'innovation technologique, qui constitue le fondement de la stratégie du Groupe, continuera à s'articuler autour de l'interopérabilité et de la coordination des acteurs ainsi que de l'efficacité des activités liées à la santé. Dans ce contexte, le déploiement de l'IA au sein du Groupe qui est engagé depuis de nombreuses années au sein des équipes, jouera un rôle majeur. En 2026, le Groupe poursuivra, notamment, l'intégration de l'IA dans ses logiciels métiers et le développement de nouvelles fonctionnalités dans un modèle SaaS dont l'hébergement est assuré dans son Cloud Santé Privé.

Concrètement, le Groupe a pour ambition de maîtriser la couche d'IA agentique qui permettra d'automatiser certaines tâches, d'analyser un grand nombre de données en temps réel ou encore d'apporter assistance dans la prise de décision, ceci afin de créer toujours davantage de valeur pour les professionnels de santé et les patients.

Par ailleurs, les travaux de référencement des logiciels métiers au Ségur du numérique en santé vague 2 concentreront une part importante des ressources de développement en 2026 pour un déploiement des solutions au cours des deux prochaines années selon les échéances des différents couloirs.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, EQUASENS n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document d'Enregistrement Universel.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (Président et Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DG) 31 décembre 2026 (Adm.)
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué, Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DGD et Adm.)
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Administrateur</i>	31 décembre 2026
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2026
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Anne LHOTE <i>Administratrice</i>	31 décembre 2028
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2029
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	31 décembre 2028
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	31 décembre 2025

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

Par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Émilie LECOMTE de son mandat d'Administrateur, avec effet au 12 novembre 2025.

Mode d'exercice de la Direction Générale

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration (Monsieur Thierry CHAPUSOT) et de Directeur Général (Monsieur Denis SUPPLISSON).

Au vu de l'importance de sa mission et de la dimension du Groupe, Monsieur SUPPLISSON, Directeur Général, est assisté de Monsieur Grégoire de ROTALIER (Directeur Général Délégué depuis 2020), le Conseil d'Administration ayant pris acte de la démission de Monsieur Damien VALICON par décisions en date du 25 juin 2025 sans pourvoir dans l'immédiat à son remplacement.

L'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction sont domiciliés professionnellement au 5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de l'existence de liens familiaux entre les mandataires sociaux.

Renseignements personnels concernant les organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale

Une information détaillée sur les parcours professionnels des Administrateurs est disponible en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Seuls les mandats externes au Groupe EQUASENS ou au sein de ses filiales non détenues en totalité sont présentés ci-après. La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social figure dans la Rubrique 21.4 - Section 2.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Mandats et fonctions en cours

- SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH : Gérant
- SCI JAMERAI : Gérant
- PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (société cotée) : Administrateur
- SCI ZOZIME : Gérant
- SCI BROTHER&SISTERS : Gérant
- SCEA DU TERNAIRE (anciennement dénommée DOMAINE CHAPUSOT) : Représentant la SC ERMITAGE SAINT JOSEPH, Gérant
- BRASIER SARL : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- HENRI POINCARÉ (SA d'économie mixte) : Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires jusqu'au 28/06/2021
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur jusqu'au 22/04/2022
- D'MEDICA : Administrateur jusqu'au 22/04/2022
- WELLPHARMA : Président du Directoire jusqu'au 22/04/2022
- HAMPILUX : Président jusqu'au 15/06/2022
- SARL DUVAL DE VITRIMONT : Gérant jusqu'au 21/11/2022
- LE CHALUMEAU (SCI de Construction) : Gérant jusqu'au 03/07/2025

Monsieur Denis SUPPLISSON

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire
- KAPELSE : Représentant le Président, EQUASENS
- NANCEO : Représentant le Président, EQUASENS
- EQUASENS GERMANY (société allemande) : Gérant
- PHARMAGEST GERMANY (société allemande) : Gérant
- PHARMATHEK (société italienne) : Administrateur
- EREVO : Représentant le Président, EQUASENS

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- M.C. CONSEIL : Président puis Liquidateur jusqu'au 21/01/2025

Monsieur Grégoire DE ROTALIER

Mandats et fonctions en cours

- PANDALAB : Président du comité stratégique
- SCI DE ROTALIER : Gérant
- SCI DES AUGUSTINES : Gérant
- SCI CHAUMET : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Monsieur Damien VALICON

(démissionnaire de son mandat de Directeur Général Délégué non Administrateur à compter du 02/06/2025)

Mandats et fonctions en cours

- Néant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- PHARMATHEK : Administrateur jusqu'au 07/05/2025

Monsieur Dominique PAUTRAT

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Président du Conseil d'Administration
- SCI MESSIRE JACQUES : Gérant
- SC CHANOINE JACOB : Gérant
- D'MEDICA : Administrateur
- WELLPHARMA : Président du Directoire

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- KAPELSE : Représentant le Président, EQUASENS jusqu'au 22/04/2022
- GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur jusqu'au 22/12/2022
- INVESTIPHARM FRANCE : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 09/06/2023

Monsieur Daniel ANTOINE

Mandats et fonctions en cours

- SCI JADD : Gérant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- WELLPHARMA : Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2021
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2022
- MARQUE VERTE SANTE : Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP jusqu'au 09/06/2022
- INVESTIPHARM FRANCE : Administrateur jusqu'au 09/06/2022

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY

Mandats et fonctions en cours

- MANDOE : Présidente

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Monsieur François JACQUEL

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Conseil de Surveillance

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SELARL FRANCOIS JACQUEL : Gérant jusqu'au 31/03/2022
- SCI LA CRAPAUDINE : Liquidateur jusqu'au 06/03/2023

Madame Anne LHOTE

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
- MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire
- PHARMALAB INTERNATIONAL (Hong Kong) : Directeur
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur
- D'MEDICA : Administratrice
- WELLPHARMA : Membre du Directoire
- PHARM'ACCESS : Présidente

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SOFAREX (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 29/09/2021
- ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 22/12/2021
- INVESTIPHARM BELGIUM (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 30/09/2022
- INVESTIPHARM FRANCE : Liquidateur jusqu'au 08/03/2024

Madame Sophie MAYEUX

Mandats et fonctions en cours

- Néant

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Madame Céline GRIS

Mandats et fonctions en cours

- GRIS DECOUPAGE : Représentant le Président, GRIS GROUP
- GRIS GROUP : Présidente
- ESKARCEL : Gérante
- SODEL : Administratrice Indépendante
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DU GRAND PRE : Gérante
- LINOYA (SC) : Gérante

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- GRIS DECOUPAGE : Présidente jusqu'au 30/06/2021

Madame Émilie LECOMTE

(démissionnaire de son mandat d'Administrateur à compter du 12/11/2025)

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Conseil de Surveillance
- WELLPHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- PHARMACIE DALLA COSTA : Gérante
- SARL DALLA COSTA : Gérante
- SCI LEDCMEGE : Gérante
- SCI FAMICAVI : Gérante

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- SELARL AMMONITES : Associée Investisseur jusqu'au 21/07/2023
- MARQUE VERTE SANTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 04/12/2025

Monsieur Jean-Pierre DOSDAT

Mandats et fonctions en cours

- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Conseil de Surveillance
- D'MEDICA : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Administrateur
- WELLPHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- DOSDAT HOLDING SAS : Président (SELARL PHARMACIE DU SOLEIL avant transformation)
- SCI LES MYOSOTIS : Gérant
- SCI LES MYOSOTIS II : Gérant
- SCI PHARMASOLEIL : Gérant
- SCI SIMONTINE : Gérant
- PHARMACIE DU VAL D'ELANGE : Directeur Général

Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années

- Néant

Expertises des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres détenant une connaissance du secteur d'activité, des compétences métiers spécifiques, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière environnementale et sociale et dans les domaines financiers.

Absence de condamnations des membres du Conseil d'Administration

À la connaissance d'EQUASENS, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement de l'entreprise sous administration judiciaire, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une déchéance par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur.

12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

À la connaissance d'EQUASENS et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard d'EQUASENS entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Conformément à la recommandation R2 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration du 28 mars 2025 a procédé à la revue annuelle des éventuels conflits d'intérêts, connus ou prévisibles, à tous les niveaux du Groupe ;
- Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général ;
- À l'exception des modalités prévues par le plan d'achat d'actions de la société réservé à Messieurs PAUTRAT, SUPPLISSON et DE ROTALIER, présentées en Rubrique 21.4 - Section 4.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel, aucune restriction n'a été acceptée par les membres des organes d'administration et de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

13.1. Montant des rémunérations

Les rémunérations versées par EQUASENS et les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et LA COOPERATIVE WELCOOP sont également indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

13.2. Montant des provisions

Le montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.



14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration

L'ensemble des informations sur les mandats d'Administrateurs, et notamment leurs dates d'expiration, est repris dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.2. Contrats de services

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de contrats de services liant les membres d'organes d'administration ou de direction à EQUASENS ou à l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

14.3. Comités spécialisés

Comité d'Audit et des Rémunérations

Le Comité d'Audit et des Rémunérations est composé de :

- Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Administratrice Indépendante ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;
- Madame Anne LHOTE, Administratrice.

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY a été nommée Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations à compter du 29 juin 2023.

Les modalités de fonctionnement des comités sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 – Section 3.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Comité Stratégique et RSE

Le Comité Stratégique et RSE est composé de :

- Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration ;
- Madame Céline GRIS, Administratrice Indépendante ;
- Madame Sophie MAYEUX, Administratrice Indépendante.

Monsieur Thierry CHAPUSOT a été nommé Président du Comité Stratégique et RSE à compter du 25 mars 2022.

14.4. Régime de gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, EQUASENS suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

EQUASENS applique l'essentiel des recommandations prévues par le code MiddleNext à l'exception des recommandations ci-après qui ont fait l'objet d'adaptations au regard des spécificités du Groupe EQUASENS.

- R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE
 - Recommandation : « Il est recommandé que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE. Ce comité, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés. Par ailleurs, le Conseil est invité à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise. Le comité RSE est présidé par un membre indépendant. Le comité peut se faire accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin. »
 - Explication EQUASENS :
En adéquation avec la recommandation R8 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a créé en 2022 un Comité spécialisé ayant pour objet d'étudier comment l'entreprise intègre les enjeux liés à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises (RSE) dans son mode de fonctionnement et dans sa stratégie. Le Groupe ne respecte pas le critère d'indépendance de la présidence du Comité RSE. En effet, le Comité Stratégique et RSE est présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté d'animer le Comité Stratégique et RSE pour placer la responsabilité sociale et environnementale au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside comme axe majeur de la stratégie du Groupe. Le mandat de Monsieur Thierry CHAPUSOT arrivant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, le Conseil d'Administration délibérera sur la nomination d'un nouveau Président.
- R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil
 - Recommandation : « Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, des comités éventuels, ainsi que sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance. Le Conseil, s'il le souhaite, peut se faire accompagner par un tiers. Le président rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise que cette procédure a bien eu lieu. »
 - Explication EQUASENS :
Le Conseil d'Administration d'EQUASENS a adapté la recommandation R13 du code MiddleNext et procède à une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans. Régulièrement, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration, sans nécessiter une mise à

l'ordre du jour. Lorsque des points sont soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu. La dernière évaluation formalisée a été réalisée en décembre 2025 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque Administrateur.

- R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions
 - Recommandation : « Conditions d'attribution : Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.
Conditions d'exercice et d'attribution définitive : Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise appréciées sur une période d'au moins 3 ans.»
 - Explication EQUASENS :
Le Conseil d'Administration a attribué en 2020 15 000 options d'achat d'actions de la société EQUASENS à Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER. Lors de sa mise en place, le Conseil a estimé que le plan de stock-options était adapté à la recommandation R21 du code MiddleNext à savoir :
 - Qu'il ne concentre pas à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options, étant rappelé que le plan de stock-options de 2014 excluait lesdits mandataires sociaux, et qu'ainsi le plan de stock-options de 2020 est venu compléter et rétablir l'équilibre global des stock-options consenties en 2014.
 - Qu'il ne vise pas à attribuer des stock-options à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Au contraire, le plan de stock-options 2020 s'inscrit dans un projet de succession du Président du Conseil d'Administration et vise à s'attacher sur les moyen et long termes, trois hommes-clés qui construisent et développent le Groupe EQUASENS et ses résultats depuis plus de 30 ans.
 - Que la durée du plan de 8 ans traduit l'intérêt à moyen et long terme de l'entreprise.

Les modalités d'application de ces recommandations ou les raisons de leurs adaptations sont également précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 - Sections 1 à 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

N°	Intitulé de la recommandation	Statut	Paragraphe(s)
R1	Déontologie des « membres du Conseil »	Appliquée	2.5 et 2.11
R2	Conflits d'intérêts	Appliquée	2.12
R3	Composition du Conseil, présence de membres indépendants	Appliquée	2.7
R4	Information des « membres du Conseil »	Appliquée	3.2
R5	Formation des « membres du Conseil »	Appliquée	3.3
R6	Organisation des réunions du Conseil et des comités	Appliquée	3.4
R7	Mise en place des comités	Appliquée	3.6
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Adaptée	3.6
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Appliquée	3.1
R10	Choix de chaque « membre du Conseil »	Appliquée	2.13
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	Appliquée	2.10
R12	Rémunération des « membres du Conseil » au titre de leur mandat	Appliquée	4.1
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Adaptée	3.5
R14	Relation avec les « actionnaires »	Appliquée	2.14
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Appliquée	2.6.1
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Appliquée	4.2.2
R17	Préparation de la succession des « dirigeants »	Appliquée	2.2
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	Appliquée	4.2.3
R19	Indemnités de départ	Appliquée	4.2.3
R20	Régimes de retraite supplémentaires	Appliquée	4.2.3
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	Adaptée	4.2.2
R22	Revue des points de vigilance	Appliquée	1

14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Il n'y a pas de décisions prises par les organes d'administration et de direction ou par l'Assemblée Générale pouvant entraîner des incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise.



15. SALARIÉS

15.1. Description des ressources humaines

L'Humain est l'un des importants piliers de la création de valeur du Groupe EQUASENS. Le Groupe a mis en place différentes typologies de dialogue avec ses parties prenantes, dont ses collaborateurs.

Les principales attentes exprimées sont prises en considération dans les politiques de ressources humaines. Le Groupe estime que ces mesures contribuent à faire évoluer favorablement ses relations avec ses collaborateurs.

La description de ces politiques et de l'environnement social est développée dans l'État de Durabilité - Rubrique 21.2.2 - Section 3.1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le nombre de salariés, leur répartition par type d'activités ou par zones géographiques n'a pas significativement évolué entre la fin de l'exercice et l'émission du présent Document d'Enregistrement Universel.

15.2. Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à effet du 4 décembre 2020, au bénéfice de trois dirigeants mandataires sociaux à savoir Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

Les modalités de ce plan sont présentées dans la Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Capital social détenu directement et indirectement par les membres du Conseil d'Administration

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale	Fonctions	Nombre d'actions au 31/03/2026
Monsieur Thierry CHAPUSOT	Président du Conseil d'Administration	42 743
Monsieur Dominique PAUTRAT	Administrateur	23 601
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Administrateur	10
Monsieur Grégoire DE ROTALIER	Directeur Général Délégué Administrateur	10
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	500
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY	Administratrice Indépendante	1
Monsieur François JACQUEL	Administrateur	450
Madame Anne LHOTE	Administratrice	690
Madame Sophie MAYEUX	Administratrice Indépendante	25
Madame Céline GRIS	Administratrice Indépendante	20
LA COOPERATIVE WELCOOP	Représentée par M. Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur	10 112 055

15.3. Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre de l'Unité Économique et Sociale (UES) PHARMAGEST a été signé pour les exercices 2023 à 2025.

Des accords d'intéressement existent également au sein :

- du périmètre de la Division AXIGATE LINK pour AXIGATE (signé en 2023), pour MALTA INFORMATIQUE et DISCIT INFORMATIQUE (signés en 2022), et complétés d'une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) en 2022 (PANDALAB).
- de la Division MEDICAL SOLUTIONS pour PROKOV EDITIONS (signé en 2025) et INTERNATIONAL CROSS TALK (conclu en 2024).
- de la Division E-CONNECT pour laquelle un accord d'intéressement a été mis en place en 2025 chez KAPELSE pour un premier versement en 2026 au titre de l'exercice 2025.

Pour l'exercice 2025, le Groupe EQUASENS a comptabilisé une charge de 2 059 K€ pour 1 633 K€ en 2024.

Contrat de participation

Conformément aux articles L. 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, les entreprises du Groupe EQUASENS concernées sont tenues de faire participer leurs personnels aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, des accords de participation et des Plans d'Épargne Entreprise (PEE) ont été signés :

- Pour l'UES PHARMAGEST (accord du 29 juin 2009 complété de deux avenants au 30 juin 2022 et 28 juin 2023)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire A », « Perspective Certitude », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Obli MT A », « Stratégie Tempéré International », « Stratégie Équilibre International », « Perspective Conviction Monde », « Stratégie Flexible euro », « Stratégie Global leaders », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.
- Pour MALTA INFORMATIQUE (accord du 28 février 2019)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire A », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Perspective Actions Europe A », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

Ainsi, en 2025, le Groupe EQUASENS a comptabilisé une charge de 3 009 K€ pour 2 862 K€ en 2024.

16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification

La société MARQUE VERTE SANTE détient 60,52% du capital d'EQUASENS et est elle-même détenue à 98,49% par LA COOPERATIVE WELCOOP (cf. organigramme présenté en Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

LA COOPERATIVE WELCOOP est une coopérative sous la forme d'une organisation de sociétaires fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). À la clôture de l'exercice 2025, LA COOPERATIVE WELCOOP comptait parmi ses sociétaires, 4 173 associés personnes morales et 1 205 associés personnes physiques.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

EQUASENS n' a pas eu connaissance de mouvements significatifs au cours de l'exercice.

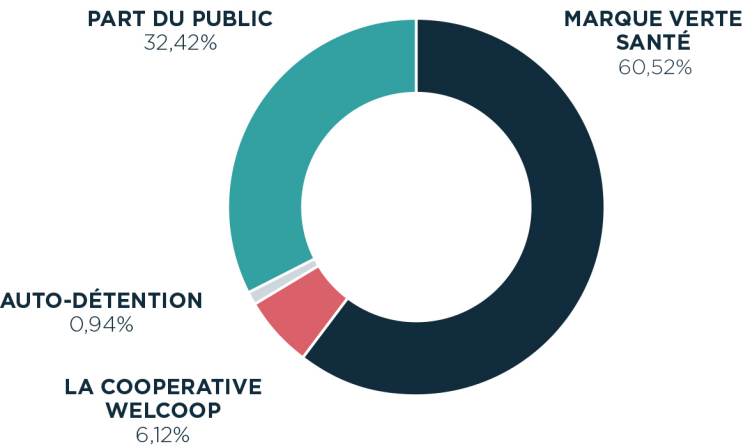
16.2. Droits de vote

Le capital d'EQUASENS s'élève à la somme de 3 034 825 €. Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune. Conformément aux statuts, il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. À chaque action est rattaché un droit de vote. L'évolution des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

Droits de vote au 31 décembre 2025

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2025	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 795	60,52%	9 182 795	9 182 795	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 112 055	66,64%	10 112 055	10 112 055	67,27%
Auto-détention	141 923	0,94%	141 923	0	0,00%
Part du public	4 920 147	32,42%	4 920 147	4 920 147	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 032 202	100%

Répartition du capital au 31/12/2025 :



Droits de vote au 31 décembre 2024

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2024	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 795	60,52%	9 182 795	9 182 795	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 112 055	66,64%	10 112 055	10 112 055	67,27%
Auto-détention	142 725	0,94%	142 725	0	0,00%
Part du public	4 919 345	32,42%	4 919 345	4 919 345	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 031 400	100%

Droits de vote au 31 décembre 2023

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2023	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 795	60,52%	9 182 795	9 182 795	61,09%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 112 055	66,64%	10 112 055	10 112 055	67,27%
Auto-détention	142 890	0,94%	142 890	0	0,00%
Part du public	4 919 180	32,42%	4 919 180	4 919 180	32,73%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 031 235	100%

16.3. Contrôle

Le capital d'EQUASENS est détenu directement et indirectement à 66,64% par LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le représentant de LA COOPERATIVE WELCOOP au Conseil d'Administration d'EQUASENS apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques d'EQUASENS en harmonie avec la politique générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle

EQUASENS n'a pas connaissance de l'existence d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

17.1. Conventions et engagements réglementés

L'ensemble des informations relatives aux conventions et engagements réglementés est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en Rubrique 18.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. La principale opération avec des apparentés est présentée ci-après :

Avec la société MARQUE VERTE SANTÉ

Nature et objet : Avance financière

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE) à consentir à la société MARQUE VERTE SANTÉ une avance financière de 10 millions d'euros.

Modalités :

MARQUE VERTE SANTÉ s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande d'EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Le taux de rémunération est variable et fait l'objet de révision en fonction de l'évolution des taux du marché. Il est de minimum 0,5%.

Le Conseil d'Administration, réuni le 10 décembre 2025, constatant que les conditions d'exécution de la convention d'avance financière restent exécutées dans le respect de la décision du Conseil et l'intérêt de la Société demeurant, a approuvé la poursuite de la convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société EQUASENS par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTÉ de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande d'EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Situation au 31 décembre 2025 :

L'avance financière accordée à MARQUE VERTE SANTÉ est utilisée à hauteur de 7 millions d'euros. Le taux de 3,70% a été appliqué jusqu'en avril 2025 puis a été fixé à 2,70%.

17.2. Autres opérations avec des apparentés

Avec les sociétés du Groupe WELCOOP

Le Groupe EQUASENS est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

À ce titre, le Groupe EQUASENS a comptabilisé 1 641 K€ de produits d'exploitation et 2 001 K€ de charges d'exploitation avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales.

Le détail des flux financiers entre le Groupe EQUASENS et les parties liées est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 14 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Avec les sociétés du Groupe EQUASENS

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Le détail des flux financiers entre EQUASENS et ses filiales est présenté en Rubrique 18.1.5.4 - Note 15.2 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document d'Enregistrement Universel.

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

18.1. Informations financières historiques

18.1.1. Informations financières historiques auditées

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.24-0366 le 29 avril 2024 et le Document d'Enregistrement Universel 2024 déposé sous le n° D.25-0334 le 29 avril 2025.

18.1.2. Changement de date de référence comptable

Le Groupe EQUASENS n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées. Les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois.

La période de référence des comptes sociaux et consolidés s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

18.1.3. Normes comptables

Les normes comptables françaises, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE, ont été utilisées pour l'établissement des comptes sociaux d'EQUASENS. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.5.4 - Note « Règles et Méthodes comptables » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations financières consolidées du Groupe EQUASENS ont été établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4. Changement de référentiel comptable

Le Groupe EQUASENS n'a pas fait évoluer et ne prévoit pas de faire évoluer significativement son référentiel comptable.

18.1.5. Comptes sociaux d'EQUASENS

18.1.5.1. Bilan

Actif - En K€	Notes	2025			2024
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)		0	0	0	0
Frais d'établissement (II)		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles :	1.4 / 1.5				
Frais de développement		2 956	2 099	857	1 041
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		74	18	55	55
Fonds commercial		25 260	21	25 239	22 942
Autres immobilisations incorporelles		8 148	5 265	2 884	3 814
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		128	0	128	31
Immobilisations corporelles :	1.4 / 1.5				
Terrains		423	0	423	423
Constructions		15 746	6 046	9 701	10 296
Installations techniques, matériel et outillage industriels		113	102	10	18
Autres immobilisations corporelles		13 017	9 994	3 023	3 882
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		76	0	76	3
Immobilisations financières ⁽¹⁾ :	2.3 / 2.4				
Participations		128 535	3 490	125 045	114 118
Créances rattachées à des participations		6 522	0	6 522	3 283
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		17 256	0	17 256	5 000
Autres immobilisations financières		381	0	381	361
Total de l'actif immobilisé (III)		218 635	27 036	191 600	165 267
Stocks et en-cours :					
Matières premières et autres approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production		0	0	0	0
Produits finis		0	0	0	0
Marchandises	3.1 / 3.2	1 557	181	1 376	1 518
Avances et acomptes versés sur commandes		43	0	43	84
Créances ⁽²⁾ :	4.1 / 4.2				
Créances Clients et Comptes rattachés		13 905	241	13 664	14 889
Autres créances		16 834	0	16 834	17 113
Charges constatées d'avance		2 904	0	2 904	1 979
Capital souscrit appelé, non versé		0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement :	6.1				
Actions propres		9 912	3 526	6 386	6 317
Autres titres		104 565	0	104 565	94 430
Instruments financiers à terme et jetons détenus		0	0	0	0
Disponibilités		7 861	0	7 861	9 754
Total de l'actif circulant (IV)		157 581	3 948	153 633	146 084
Frais d'émission des emprunts (V)		0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)		0	0	0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)		376 216	30 984	345 233	311 352

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an : 4 437 K€

⁽²⁾ Dont à moins d'un an : 33 262 K€

Passif - En K€	Note	2025	2024
Capital [dont versé...]	7	3 035	3 035
Primes d'émission, de fusion, d'apport		13 216	13 216
Écarts de réévaluation		0	0
Écart d'équivalence		0	0
Réserves :			
Réserve légale		309	309
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		6 502	6 502
Report à nouveau		125 903	113 447
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]		32 525	31 245
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		453	453
Total des capitaux propres (I)		181 943	168 206
Fonds non remboursables		0	0
Avances conditionnées		95	0
Droits du concédant		0	0
Total des autres fonds propres (II)		95	0
Provisions pour risques		3 225	2 692
Provisions pour charges		7 028	6 677
Total des provisions (III)	8	10 253	9 369
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9.1	49 715	41 873
Emprunts et dettes financières diverses ⁽¹⁾	9.1	82	80
Instruments financiers à terme		0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9.1	249	307
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9.1	7 838	6 695
Dettes fiscales et sociales	9.1	15 859	14 970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9.1	105	82
Autres dettes	9.1	77 591	68 072
Produits constatés d'avance	9.1/3	1 503	1 698
Total des dettes ⁽²⁾ (IV)		152 942	133 777
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		0	0
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)		345 233	311 352

⁽¹⁾ Dont emprunts participatifs : 0 K€
⁽²⁾ Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) : 135 149 K€

18.1.5.2. Compte de résultat

Compte de Résultat - En K€	Note	2025	2024
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises		58 143	56 025
Production vendue		54 623	52 420
Montant net du chiffre d'affaires	10	112 766	108 445
Production stockée		0	0
Production immobilisée	11	0	0
Subventions	11	0	- 36
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11	1 135	6 068
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11	2	0
Autres produits	11	5 556	3 129
Total des produits d'exploitation (I)		119 459	117 606
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises		22 942	22 167
Variation de stocks		26	44
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2	1
Variation de stocks		0	0
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾		20 502	19 945
Impôts, taxes et versements assimilés		1 951	1 948
Salaires	12.1	35 097	34 442
Cotisations sociales	12.1	16 679	16 523
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		3 192	2 339
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		173	377
Dotations aux provisions		1 295	1 623
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		1	0
Autres charges		148	100
Total des charges d'exploitation (II)		102 008	99 509
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		17 451	18 097
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0	0
Produits financiers :			
De participation ⁽²⁾			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾		17 818	19 134
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾		4 828	4 397
Reprises sur dépréciations et provisions		105	250
Différences positives de change		0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des produits financiers (V)		22 751	23 781

Compte de Résultat - En K€	Note	2025	2024
Charges financières :			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0	2 347
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		2 289	3 173
Différences négatives de change		0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Total des charges financières (VI)		2 289	5 520
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		20 462	18 261
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		37 913	36 359
Produits exceptionnels (VII)	13	0	622
Charges exceptionnelles (VIII)	13	343	2 616
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		-343	-1 994
Participation des salariés aux résultats (IX)		2 351	2 182
Impôts sur les bénéfices (X)	14.1	2 693	937
Total des produits (I+III+V+VII)		142 210	142 009
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		109 684	110 764
BÉNÉFICE OU PERTE		32 525	31 245

⁽¹⁾ Y compris : redevances de crédit-bail mobilier et immobilier : 3 267 K€.

⁽²⁾ Dont produits concernant les entités liées 18 570 K€.

⁽³⁾ Dont intérêts concernant les entités liées 1 458 K€.

18.1.5.3. Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Distribution de dividendes	Augmen- tation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	3 035	0	0	0	0	0	0	3 035
Prime d'émission	13 207	0	0	0	0	0	0	13 207
Prime de fusion	9	0	0	0	0	0	0	9
Prime d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart d'équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves légales	309	0	0	0	0	0	0	309
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres réserves	6 502	0	0	0	0	0	0	6 502
Report à nouveau	113 447	31 245	-18 789	0	0	0	0	125 903
Résultat de l'exercice	31 245	-31 245	0	0	0	32 525	0	32 525
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	453	0	0	0	0	0	0	453
TOTAL	168 207	0	-18 789	0	0	32 525	0	181 943



18.1.5.4. Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 345 233 K€. Résultat net : 32 525 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2026.

Faits caractéristiques :

- Variation de périmètre :
 - Décembre 2025 : Prise de participation majoritaire (80%) dans EREVO, société experte en formation digitale des professionnels de santé.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le PCG 2014 (Plan Comptable Général) adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles des états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Impact de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

- À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :
 - les produits et charges directement liées à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement,
 - les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telle que les amortissements dérogatoires,
 - les changements de méthodes comptables comptabilisées en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales,
 - les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.
- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles :
 - Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- Amendes et pénalités :
 - Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « autres charges ».

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant le l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « reprise sur amortissement, dépréciations et provisions et transferts de charges » dans d'autres postes de charges ou produits notamment en chiffre d'affaires nets et autres produits d'exploitation.

Impacts sur les postes de bilans et de compte de résultat

Les principaux impacts sur les comptes au 31/12/2025 d'EQUASENS sont sur les postes suivants :

- Les transferts de charges désormais comptabilisés en chiffre d'affaires (3 998 K€),
- Le montant de la provision pour IP BOX comptabilisée l'an passé en charges exceptionnelles (473 K€),
- Les charges constatées d'avance présentées l'an passé en dessous des créances sont désormais remontées en rubrique « Créances » (2 904 K€)
- Les refacturations intragroupes précédemment en transfert de charges sont désormais comptabilisées en « Autres produits ».

Impacts sur la présentation de l'exercice comparatif

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat comparatifs ont été effectués. Ceux-ci concernent principalement les transferts de charges avec leurs montants 2024 (5 058 K€ de transferts de charges en 2024 qui sont en 2025 classés en « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »).

Du fait de la modification du bilan et du compte de résultat comparatifs, le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés ci-dessous.

Bilan Actif - En K€	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	33 862	5 979	27 883	25 265
Immobilisations corporelles	28 978	14 356	14 622	17 953
Immobilisations financières	126 252	3 490	122 762	106 642
Total	189 093	23 825	165 267	149 859
Actif circulant				
Stocks et en-cours	1 591	73	1 518	1 052
Clients et comptes rattachés	15 317	428	14 889	20 828
Autres créances	17 198	0	17 198	12 910
Valeurs mobilières de placement	104 377	3 630	100 747	103 580
Disponibilités	9 754		9 754	14 037
Total	148 236	4 131	144 106	152 406
Charges constatées d'avance	1 979	0	1 979	1 343
Écarts de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	339 308	27 956	311 352	303 608

Bilan Passif - En K€	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital	3 035	3 035
Réserves et report à nouveau	133 927	111 995
Subventions d'investissement	0	128
Résultat de l'exercice	31 245	40 712
Total	168 207	155 870
Provisions pour risques et charges	9 369	6 970
Dettes		
Emprunts et dettes financières	107 516	111 319
Fournisseurs et comptes rattachés	6 777	5 907
Autres dettes	17 480	20 825
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	307	259
Total	132 079	138 310
Produits constatés d'avance	1 698	2 458
TOTAL PASSIF	311 352	303 608

Compte de résultat - En K€	2024	2023
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	108 445	114 556
Subventions d'exploitation	-36	56
Productions immobilisées	0	0
Reprises sur provisions et amortissements	1 010	685
Transferts de charges	5 058	5 159
Autres produits d'exploitation	3 129	3 060
Total	117 606	123 516
Charges d'exploitation		
Achats consommés	22 212	22 750
Achats et charges externes	19 944	20 108
Impôts et taxes	1 948	1 967
Charges de personnel	50 964	50 261
Dotations aux amortissements	2 339	2 056
Dotations aux provisions	2 000	2 221
Autres charges d'exploitation	100	106
Total	99 509	99 469
Résultat d'exploitation	18 098	24 047
Produits financiers courants	23 781	25 852
Charges financières courantes	5 520	5 077
Résultat financier	18 261	20 775
Résultat courant	36 359	44 822
Produits exceptionnels	622	3 584
Charges exceptionnelles	2 616	1 908
Résultat exceptionnel	-1 994	1 676
Impôt sur les résultats	937	2 927
Participation des salariés	2 183	2 859
Résultat net	31 245	40 712

NOTE 1. - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

EQUASENS n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de Recherche et Développement selon l'option prévue par l'article R. 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 du PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais concernant les équipes de développement, y compris les tests, la maintenance et la formation, représente 9 090 K€ pour l'exercice 2025, dont 436 K€ de sous-traitance.

1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels acquis : 1 à 5 ans ;
- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 30 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 ans ;
- Installations générales : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 1 à 5 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques : 3 à 10 ans.

1.3. Évaluation des actifs non amortissables

Lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discounted Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4. Mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	33 862	2 780 ⁽¹⁾	77 ⁽²⁾	36 566
Immobilisations corporelles	28 978	479 ⁽³⁾	81 ⁽⁴⁾	29 376
Terrains	423	0	0	423
Agencement des constructions	15 659	107	20	15 746
Matériel et outillage	109	4	0	113
Installations générales	628	15	1	642
Matériel de transport	93	0	14	79
Matériel et mobilier de bureau	12 015	244	10	12 249
Immobilisations en cours	3	109	36	76
Autres immobilisations corporelles	49	0	0	49
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	62 840	3 259	158	65 941

⁽¹⁾ Ventilation des augmentations des immobilisations incorporelles: 2 547 K€ acquisitions / 176 K€ apports / 57 K€ virements de poste à poste.

⁽²⁾ Ventilation des diminutions des immobilisations incorporelles: 77 K€ virements de poste à poste.

⁽³⁾ Ventilation des augmentations des immobilisations corporelles: 420 K€ acquisitions / 3 K€ apports / 56 K€ virements de poste à poste.

⁽⁴⁾ Ventilation des diminutions des immobilisations corporelles: 45 K€ cessions / 36 K€ virements de poste à poste.

Le fonds commercial (hors droits au bail) s'établit à 25 259 K€ et comprend :

- Les éléments achetés : 5 464 K€
- Les éléments reçus en apport : 4 518 K€
- Les éléments réévalués : 0 K€
- Le mali de confusion : 15 277 K€



1.5. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	5 959	1 424	0	7 383
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	5 979	1 424 ⁽¹⁾	0	7 404
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
• Agencement des constructions	5 363	702	19	6 046
• Matériel et outillage	91	11	0	102
• Installations générales	517	19	1	535
• Matériel de transport	93	0	14	79
• Matériel et mobilier de bureau	8 292	1 099	10	9 381
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	14 356	1 831 ⁽²⁾	44 ⁽³⁾	16 143
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	20 336	3 255	44	23 547

⁽¹⁾ Ventilation des augmentations d'amortissements sur immobilisations incorporelles: 60 K€ apports / 1 364 K€ dotations sur éléments amortis selon mode linéaire.

⁽²⁾ Ventilation des augmentations d'amortissements sur immobilisations incorporelles: 3 K€ apports / 1 828 K€ dotations sur éléments amortis selon mode linéaire.

⁽³⁾ Ventilation des diminutions d'amortissements sur immobilisations incorporelles: 44 K€ éléments cédés.

Les durées et modes d'amortissements sont précisés en Note 1.2 des comptes.

NOTE 2. - Immobilisations financières

2.1. Évaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

2.2. Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Lorsque les capitaux propres d'une filiale sont inférieurs à la valeur nette comptable des titres de participation, la société détermine une valeur d'utilité de ces titres de participation selon différentes méthodes d'évaluation basées sur les perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Les mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Titres de participation (détail ci-après)	117 608	13 701	2 775	128 535
Créances sur participations ⁽¹⁾	3 283	3 264	25	6 522
Dépôts et cautionnements	361	23	3	381
Prêt intragroupe ⁽²⁾	5 000	14 500	2 343	17 157
Intérêts courus/prêt intragroupe	0	100	0	100
Total immobilisations financières	126 252	31 588	5 146	152 695

⁽¹⁾ Les créances sur participations sont rattachées pour 6 159 K€ aux titres EQUASENS GERMANY et pour 363 K€ aux titres PHARMATHEK.

⁽²⁾ Prêts octroyés aux sociétés PROKOV EDITIONS et AXIGATE dans le cadre d'acquisitions de filiales.

Détail des titres de participation directe :

Sociétés - En K€	Montant brut des titres	Pourcentage de détention
ASCA INFORMATIQUE	16 238	100,00%
ATOOPHARM	4 437	100,00%
BGM INFORMATIQUE	1 778	89,97%
DIGIPHARMACIE	11 145	70,00%
DISPAY	1 000	100,00%
EHLS	4 690	100,00%
EMBLEEMA	2 650	13,89%
EQUASENS GERMANY	24	94,12%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
I-MEDS	1 125	100,00%
INTERNATIONAL CROSS TALK	6 019	100,00%
KAPELSE	2 160	75,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
MULTIMEDS	1 678	100,00%
NANCEO	700	70,00%
PHARMAGEST ITALIA	23 824	100,00%
PHARMAGEST LUXEMBOURG	3 490	100,00%
PHARMATHEK	7 140	49,00%
PROKOV EDITIONS	25 114	100,00%
EREVO	13 701	80,00%
TOTAL	128 535	

Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe EQUASENS, se référer au tableau des filiales et participations en Note 15.5 des comptes.

2.4. Amortissements et provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières ⁽¹⁾	3 490	0	0	3 490
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	3 490	0	0	3 490

⁽¹⁾ Provision sur titres de PHARMAGEST LUXEMBOURG.

NOTE 3. - Stocks de marchandises

3.1. Évaluation des stocks

À chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériels sérialisés est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériels réparables non sérialisés de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2025			31/12/2024
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériels sérialisés	1 467	181	1 287	1 446
Matériels non sérialisés	90	0	90	73
Matières premières	0	0	0	0
TOTAL	1 557	181	1 376	1 518

3.2. Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société EQUASENS.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur stocks	73	115	7	181

NOTE 4. - Créances d'exploitation

4.1. Évaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2025			31/12/2024
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	13 905	13 524	381	15 317
Autres créances	16 834	16 834	0	17 198
Charges constatées d'avance	2 904	2 904	0	1 979

Le poste « autres créances » est principalement constitué des créances de centralisation de trésorerie pour un montant de 7 458 K€ et de l'avance en compte courant au bénéfice de la maison mère MARQUE VERTE SANTE pour un montant de 7 000 K€.

4.2. Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non-recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

- Créances entre 180 et 360 jours : Provision de 50%,
- Créances > 360 jours : Provision de 100%.

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur créances	428	58	245	241

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

NOTE 5. - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à recevoir - En K€	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations financières	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	89	66
Clients et comptes rattachés	2 060	2 520
Autres créances	121	230
Disponibilités ⁽¹⁾	5 430	2 721

⁽¹⁾ Le poste « disponibilités » regroupe les intérêts courus des différents placements.

NOTE 6. - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1. Tableau des valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2025	31/12/2024
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾⁽²⁾	110	144
Actions propres - Programme de rachats d'actions ⁽¹⁾⁽²⁾	6 639	6 639
Actions propres - Plan de stock-options ⁽¹⁾⁽²⁾	3 164	3 164
Placements financiers ⁽³⁾	104 565	94 430
Sous-total VMP	114 478	104 377
Disponibilités	7 861	9 754
TOTAL	122 339	114 131

⁽¹⁾ Évaluation faite au prix moyen pondéré.
⁽²⁾ Au titre de 2025, une dépréciation a été constatée pour un montant total de 3 526 K€.
⁽³⁾ Contrats de capitalisation composés de fonds euros et UC et autres placements de produits structurés et comptes à terme.

6.2. Actions propres

Au 31/12/2025, ce poste comporte un total de 141 923 actions propres dont :

- 45 000 détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 ;
- 2 501 détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société GILBERT DUPONT ;
- 94 422 détenues dans des contrats de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale.

6.3. Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par EQUASENS, ont été pour l'année 2025 les suivants :

- Achats : 130 751 actions au prix moyen de 42,18 € ;
- Ventes : 131 553 actions au prix moyen de 42,17 €.

6.4. Placements financiers

Le total des placements s'établit à 104 565 K€ répartis en deux poches distinctes qui respectent l'objectif de préservation du capital par souscription de véhicules de placement à capital garanti :

- Contrats de capitalisation de 62 294 K€ (60% en unités de comptes – sous-jacents produits structurés – et 40% en fonds euros) ;
- Autres valeurs mobilières de placement pour 42 270 K€ composés à 90% de produits structurés et 10% de comptes à terme.

NOTE 7. - Capital Social

	Nombre	Valeur nominale en €
Titres début d'exercice	15 174 125	0,20
Titres émis	0	/
Titres remboursés ou annulés	0	/
Titres fin d'exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.

NOTE 8. - Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2024	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2025
Provisions pour I.D.R.	6 677	398	47	0	0	7 028
Provisions pour risques fiscaux ⁽¹⁾	1 533	473	0	0	0	2 006
Provisions pour risques et charges - Autres	1 159	897	41	797	0	1 219
TOTAL	9 369	1 768	88	797	0	10 253
Provisions d'exploitation	7 836	1 295	88	797	0	8 246
Provisions financières	0	0	0	0	0	0
Provisions exceptionnelles ⁽¹⁾	1 533	0	0	0	0	1 533
Provisions pour impôts ⁽¹⁾	0	473	0	0	0	473

⁽¹⁾ La société EQUASENS a mis en œuvre depuis 2021 le nouveau dispositif IP BOX qui vise à accompagner l'innovation et à ancrer les actifs de propriété intellectuelle, dont les logiciels originaux, en France, en allégeant la fiscalité des sociétés qui investissent en R&D sur le territoire national.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les périodes 2020 et 2021 à l'issue duquel une notification de redressement a été reçue en mars 2024 remettant en cause le bénéfice de ce dispositif au titre de 2021.

Rejetant pleinement les motifs de cette décision, une réclamation contentieuse a été déposée par la société le 10 octobre 2025 qui va permettre la saisine du Tribunal Administratif compétent.

Compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif, la société a valorisé un risque fiscal de 2 006 K€ au titre de la période 2021 à 2025.

8.1. Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 547 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences id. pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 416 K€.

Passifs

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Aspects environnementaux

L'activité principale de la société EQUASENS est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, EQUASENS n'exploite aucune installation classée à risques et n'a pas d'impact environnemental spécifique. Elle n'est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l'ensemble des matériels repris.

L'analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe EQUASENS serait exposé se trouve dans les Rubriques 3 et 21.4 – Section 5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.2. Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 7 028 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
 - Âge de départ à la retraite : 65 - 67 ans ;
 - Turn-over : selon les tranches d'âge ;
 - Progression des salaires : 2,50% ;
 - Prise en compte d'un aléa viager ;
- Taux d'actualisation : 3,90% ;
Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

EQUASENS externalise partiellement son risque concernant les indemnités de départ en retraite. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 158 K€ au 31/12/2025).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la Rubrique 18.1.6.6 – Note 13.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Stock-options

La société EQUASENS ne constate pas de provision pour stock-options. En effet, les actions auto-détenues autres que celles dédiées au contrat d'animation couvrent les besoins résiduels des plans en cours. Le prix d'achat unitaire moyen pondéré demeurant inférieur au prix d'exercice pondéré des levées d'options. De ce fait, la société EQUASENS estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 – Note 9.3 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 9. - Dettes

9.1. Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2025				31/12/2024
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	À + 5 ans	Montant brut
Établissements de crédit	8	8	0	0	7
Dettes financières diverses	49 789	32 690	12 697	4 402	41 946
Avances et acomptes, avoirs	249	249	0	0	307
Dettes fournisseurs	7 942	7 942	0	0	6 777
Dettes fiscales et sociales	15 859	15 859	0	0	14 972
Groupe et associés ⁽¹⁾	73 328	73 328	0	0	65 563
Autres dettes	4 263	3 651	612	0	2 508
Produits constatés d'avance	1 503	1 503	0	0	1 698
TOTAL	152 941	135 230	13 309	4 402	133 778

⁽¹⁾ Centralisation des soldes bancaires des filiales (cash-pool).
EQUASENS n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.

9.2. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer - En K€	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes établissements de crédit	91	11
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs	1 783	1 925
Dettes fiscales et sociales	11 573	10 919
Autres dettes	524	254
Intérêts courus à payer	8	0

9.3. Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent essentiellement sur les prestations facturées aux clients au 31 décembre 2025 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 1 698 K€ en 2024 à 1 503 K€ en 2025 dont 1 196 K€ relatifs à la quote part des 6 années de maintenance évolutive incluses dans la prestation Ségur.

NOTE 10. - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de configurations et de matériels	57 012	55 688
Prestations de maintenance évolutive et formations	35 075	35 493
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	13 317	14 364
Autres prestations (dont intermédiation)	3 363	2 899
Produits et services annexes ⁽¹⁾	3 998	0
TOTAL	112 766	108 445
Chiffre d'affaires réalisé en France	109 547	105 952
Exportations et livraisons intracommunautaires	3 219	2 493

⁽¹⁾ Refacturations intragroupe de services (3 998 K€) comptabilisés en 2024 en transferts de charges d'exploitation.

NOTE 11. - Autres produits d'exploitation

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Subventions	0	-36
Productions immobilisées	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	1 135	6 068
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2	0
Autres produits ⁽²⁾	5 556	3 129
TOTAL	6 693	9 161

⁽¹⁾ Suite à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 du règlement ANC n°2022-06 visant à moderniser les états financiers, le poste comprend en 2024 les transferts de charges.

⁽²⁾ Le poste « autres produits » concerne principalement des commissions d'apporteurs d'affaires et des redevances ainsi que les refacturations intragroupes relatives à l'infrastructure informatique précédemment comptabilisées en transferts de charges d'exploitation.

NOTE 12. - Charges de personnel

12.1. Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	34 827	34 441
Cotisations sociales	14 857	15 398
Autres charges de personnel	2 092	1 125
TOTAL	51 776	50 964

12.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2025 par les membres des organes d'administration et de direction (Directeur Général et Directeur Général Délégué) se sont élevées à 507 K€. Les sommes perçues incluent EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 (CGI) pour les dirigeants s'est élevé à 25 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé par EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Les tableaux visant les rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux d'EQUASENS sont détaillées en Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

12.3. Répartition des effectifs par catégories

Effectifs moyens	Personnel salarié	Personnel mis à disposition ⁽¹⁾
Cadres	380	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	19	0
Employés	408	0
TOTAL	807	0

⁽¹⁾ La mise à disposition de personnel est au profit d'EQUASENS.

NOTE 13. - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels	0	622
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	0	473
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	0	150
Charges exceptionnelles	343	2 616
Sur opérations de gestion	0	1
Valeurs nettes des cessions	0	695
Dotations de provisions	0	1 542
Autres charges exceptionnelles ⁽¹⁾	343	379

⁽¹⁾ sur décision de gestion du Groupe, restent en résultat exceptionnel les honoraires d'assistance fiscale et les frais d'acquisitions sur titres.

La variation constatée entre les exercices 2024 et 2025 résulte de l'application de la nouvelle définition du résultat exceptionnel introduite par le règlement ANC 2022-06, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette évolution conduit au reclassement en résultat courant d'opérations qui étaient auparavant comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

NOTE 14. - Impôts

14.1. Ventilation de l'impôt sur les sociétés d'EQUASENS

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition taux normal : 25 % - En K€	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	37 913	- 9 478	28 435
- Produits non imposables	- 17 300	4 325	- 12 975
+ Charges non déductibles	1 268	-317	951
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	0	0	0
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	0	0	0
- Résultat fiscal courant	21 881	- 5 470	16 411
+ Résultat exceptionnel	- 2 588	643	- 1 945
- Produits non imposables	0	0	0
+ charges non déductibles	0	0	0
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	0	0	0
- Charges non comptabilisée au cours de l'exercice à déduire	0	0	0
- Résultat fiscal	19 293	- 4 823	14 470
+ Provision impôts, impôts sur exercice antérieur, contribution sociale	0	-567	0
- Crédits d'impôts et impact IP BOX	0	2 533	0
- Reports déficitaires (TUP)	0	164	0
Charge d'impôt		-2 693	

Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements de la dette future d'impôts sur les bénéfices :

En K€	2025		2024	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges dont :	11 515	2 879	10 566	2 642
• Participation des salariés	2 321	580	2 215	554
• Contribution Sociale de Solidarité	160	40	142	36
• Provisions non déductibles	2 006	502	1 533	383
• Provisions pour indemnité de départ en retraite	7 028	1 757	6 677	1 669
Déficits fiscaux reportables	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total	11 515	2 879	10 566	2 642

14.2. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	32 525
Impôts sur les résultats	2 693
Résultat avant impôts	35 219
Variation des provisions réglementées ⁽¹⁾	0
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	35 219

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire sur frais d'acquisitions.

14.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En K€	31/12/2024		Variations		31/12/2025	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	0	3 890	2 357	2 954	0	4 487
Participation des salariés	0	2 215	2 215	2 321	0	2 321
Contribution Sociale de Solidarité	0	142	142	160	0	160
Provisions non déductibles	0	1 533	0	473	0	2 006
Provisions pour indemnité de départ en retraite	0	6 677	47	398	0	7 028
TOTAL	0	10 567	2 404	3 352	0	11 515

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	4 487	1 122
Provisions pour indemnité de départ en retraite	7 028	1 757
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0

NOTE 15. - Autres informations

15.1. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	LA COOPERATIVE WELCOOP
	Siège	5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
	N° d'identification	SIREN : 754 801 348
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	EQUASENS
	Siège	5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
	N° d'identification	SIREN: 403 561 137
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	5 allée de Saint Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

15.2. Éléments concernant les entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

EQUASENS et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3. Engagements hors bilan

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés (TTC)	6 142	7 049
TOTAL	6 142	7 049

Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles EQUASENS détient une participation et les autres entreprises liées.

Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paiements dus par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Dettes à long terme	0	0	0	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	2 225	1 483	742	0
Contrats de location immobilière	3 917	1 430	2 106	381
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	6 142	2 913	2 848	381

Autres engagements commerciaux - En K€	Total TTC	Montant des engagements par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

Engagements hors bilan liés à la situation fiscale

La société EQUASENS a mis en œuvre depuis 2021 le nouveau dispositif IP BOX qui vise à accompagner l'innovation et à ancrer les actifs de propriété intellectuelle, dont les logiciels originaux, en France, en allégeant la fiscalité des sociétés qui investissent en R&D sur le territoire national.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les périodes 2020 et 2021 à l'issue duquel une notification de redressement a été reçue en mars 2024 remettant en cause le bénéfice de ce dispositif au titre de 2021.

Rejetant pleinement les motifs de cette décision, une réclamation contentieuse a été déposée par la société le 10 octobre 2025 qui va permettre la saisine du Tribunal Administratif compétent.

La réclamation contentieuse mise en œuvre par la société a été assortie d'une demande de sursis de paiement garanti par la remise d'une caution bancaire de 2 666 K€ recouvrant le principal, les pénalités et les intérêts de retard.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe EQUASENS est attentif à l'instabilité géopolitique mondiale, notamment au Moyen-Orient, qui conjuguée à une demande accrue liée au déploiement massif de data centers et aux exigences croissantes de l'intelligence artificielle, vient accentuer les tensions sur les chaînes d'approvisionnement en semi-conductions et composants électroniques. Ces tensions se traduisent par une forte augmentation des prix des pièces critiques (en particulier la mémoire RAM) ainsi que des équipements informatiques dans leur ensemble.

15.5. Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)									
ASCA INFORMATIQUE 16 rue des quilles 77700 CHESSY	20	3 121	100,00%	16 238			28 395	7 207	5 005
ATOOPHARM Le Normandie 1 98 Avenue de Bretagne 76100 ROUEN	88	1 176	100,00%	4 437			1 761	-33	702
BGM INFORMATIQUE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	120	74	89,97%	1 778			2 754	518	144
DIGIPHARMACIE 28 rue des marguettes 75012 PARIS	1	1 338	70,00%	11 145			5 283	1 390	348
DISPAY 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	-1 281	100,00%	1 000	911		118	- 640	
EHLS 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	144	4 136	100,00%	4 690			31 012	761	720
EQUASENS GERMANY Weißensteinstraße 109 46149 OBERHAUSEN (Allemagne)	25	6 658 ⁽¹⁾	94,12%	24	6 159			5	
EREVO 33 avenue de Hambourg 13008 MARSEILLE	1 000	174	80,00%	13 701			7 438	1 763	
HDM 33 Edith Cavell Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	157	100,00%	30			643	123	
HEALTHLEASE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	1 084	100,00%	1 407			51 081	2 351	2 300
I-MEDS Gewerbering-Süd 2, 97359 SCHWARZACH AM MAIN (Allemagne)	25	885	100,00%	1 125			2 325	160	
INTERNATIONAL CROSS TALK Allée Alan Turing 63170 AUBIÈRE	300	1 567	100,00%	6 019			2 829	-4	
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	29 672	75,00%	2 160			17 581	4 963	1 500
MALTA INFORMATIQUE 9 rue de Montgolfier 33700 MERIGNAC	200	26 066	100,00%	186			17 787	7 944	3 500

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
MULTIMEDS 1C Quinsboro Rd, BRAY, Co. Wicklow, Dublin (Irlande)		644	100,00%	1 678			1 696	503	600
NANCEO 2-6 Rue Marcel Monge 92150 SURESNES	1 000	428	70,00%	700			22 958	377	
PHARMAGEST ITALIA Via Pompeo Magno 3/A, 00192 ROME (Italie)	1 000	10 912	100,00%	23 824			13 577	- 750	3 000
PHARMAGEST LUXEMBOURG 51, Op Zaemer L-4959 BASCHARAGE (Luxembourg)	39	651	100,00%		2 412			- 86	
PROKOV EDITIONS 98 bis rue Saint Nicolas 54000 NANCY	500	702	100,00%	25 114	1 353		4 987	576	
B. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
EMBLEEMA 16 Pearl St, Ste 110, Metuchen, NEW JERSEY 08840-1847 (États-Unis d'Amérique)		- 1 788	13,89%	2 650	363		4 098	- 602	
PHARMATHEK 43 via Enrico Fermi 37136 VERONA (Italie)	39	8 993	49,00%	7 140			20 547	217	
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 :									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
TOTAL	7 530	95 369	/	125 044	11 198	0	236 869	26 744	17 818

(1) Dont 6 158 K€ de dette financière vis à vis d'EQUASENS, comptabilisée en capitaux propres (réserves de capital) en adéquation avec les normes comptables allemandes.

18.1.6. États financiers consolidés du Groupe EQUASENS (normes IFRS)

18.1.6.1. Bilan normes IFRS

État de la situation financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.2	49 195	45 971
Goodwill	3.4.1	127 988	103 953
Immobilisations corporelles	4.1/2	28 534	29 912
Titres non consolidés et créances rattachées	6.1	3 013	3 013
Actifs financiers non courants	6.2	50 352	80 572
Titres mis en équivalence	2.1.2	8 939	8 646
Impôt différé actif	11.3.2	3 772	3 491
Total actifs non courants		271 793	275 558
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	11 042	10 327
Clients et comptes rattachés	7.4	48 491	47 395
Autres créances	7.4	20 548	17 308
Actifs financiers courants	6.3	52 993	31 437
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	34 119	15 987
Total actifs courants		167 193	122 454
Total des actifs		438 986	398 012

État de la situation financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		219 823	202 187
Titres auto-détenus		-9 912	-9 947
Résultat de l'exercice		39 330	36 231
Capitaux propres part du groupe		252 276	231 506
Réserves intérêts minoritaires		9 015	7 645
Résultat intérêts minoritaires		1 749	1 536
Participations ne donnant pas le contrôle		10 764	9 181
Total des capitaux propres	12	263 040	240 687
Passifs non courants			
Avantages post-emploi	13.1	9 039	8 171
Dettes financières à long terme	6.5	33 637	29 863
Impôt différé passif	11.3.2	2 319	1 710
Autres dettes à long terme	7.6	14 560	16 015
Total des passifs non courants		59 555	55 759
Passifs courants			
Provisions à court terme	13.2	417	304
Part à moins d'un an des dettes financières	6.5	20 199	18 592
Dettes fournisseurs	7.6	19 668	13 904
Impôt exigible	7.6	1 410	493
Autres dettes à court terme	7.6	74 696	68 272
Total des passifs courants		116 390	101 565
Total des capitaux propres et passifs		438 986	398 012



18.1.6.2. Compte de résultat consolidé normes IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	7.1	236 519	216 752
Achats consommés		-46 414	-40 327
Charges de personnel	9	-95 274	-87 127
Achats et charges externes	8	-27 522	-27 361
Impôts et taxes		-3 004	-3 010
Dotations aux amortissements	7.7	-17 573	-14 803
Pertes de valeurs sur créances clients		-134	-674
Autres produits		2 087	2 619
Autres charges		-514	-956
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾		48 171	45 113
<i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires (%)</i>		<i>20,4%</i>	<i>20,8%</i>
Autres produits opérationnels	7.8	0	0
Autres charges opérationnelles	7.8	-446	-1 372
Résultat opérationnel		47 725	43 741
Produits de trésorerie et équivalents	6.6	4 978	4 992
Coût de l'endettement financier brut	6.6	-1 089	-1 100
Coût de l'endettement financier net		3 889	3 892
Autres produits financiers	6.6	16	0
Autres charges financières	6.6	-281	-547
Impôt sur le résultat	11	-10 560	-9 515
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence		292	197
Résultat net des activités poursuivies		41 079	37 767
Résultat net des activités abandonnées	2.2.4	0	0
Résultat net de l'exercice		41 079	37 767
Résultat part du groupe		39 330	36 231
Résultat part des intérêts minoritaires		1 749	1 536
Résultat (des activités poursuivies - part du groupe) de base par action		2,59	2,39
Résultat (part du groupe) de base par action	12.4	2,59	2,39

⁽¹⁾ Un comparatif du résultat opérationnel courant retraité des dernières acquisitions est présenté dans la Note 2.2.1

18.1.6.3. État des autres éléments du résultat global

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	41 079	37 767
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		
Autres	28	-65
Écart de conversion	-104	86
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	291	-496
Impôts liés	-73	124
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	142	-351
Résultat Global	41 221	37 416
Résultat global - Part du groupe	39 472	35 880
Résultat global - Part des minoritaires	1 749	1 536

18.1.6.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés normes IFRS

Tableau des flux de trésorerie - En K€	Notes	31/12/2025	31/12/2024
I. Opérations et investissements d'exploitation			
Résultat opérationnel		47 725	43 741
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	7.7	18 525	15 779
Charges de stock options - IFRS 2	9.3.1	0	0
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	3.4/4	0	226
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		66 250	59 746
Coût de la dette financière, intérêts versés	6.5	-1 090	-1 100
Impôts payés		-8 405	-10 927
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts		56 755	47 719
Variation des stocks	7.5	-1 032	-210
Variation des créances clients	7.4	-126	3 961
Variation des fournisseurs	7.6	5 423	-2 452
Variation des autres créances et dettes	7.4/7.6	-1 778	-1 464
Variation du besoin en fonds de roulement		2 487	-165
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		59 242	47 554
II. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.4/4	-12 066	-11 645
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.4/4	33	389
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation		-25	-65
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-24 147	-14 885
Acquisitions de placements financiers (actifs financiers courants et non courants)		-5 000	-32 103
Cessions de placements financiers (actifs financiers courants et non courants)		17 228	39 419
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	6.6	1 468	4 992
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		-22 509	-13 898
III. Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés par EQUASENS	12.3	-18 789	-18 789
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires		-665	-554
Émission ou souscription d'emprunts et dettes financières	6.5	24 570	9 003
Remboursements d'emprunts et dettes financières y compris autres dettes IFRS 16 ⁽¹⁾	6.5	-23 487	-24 038
Acquisitions d'actions EQUASENS (actions propres)	12.2	-5 613	-6 117
Cessions d'actions EQUASENS (actions propres)	12.2	5 648	6 184
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-228	-1 890
Trésorerie nette liée aux activités de financement		-18 564	-36 201
IV. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		-83	100
Variation de la trésorerie nette		18 086	-2 445
Disponibilités à l'ouverture		15 987	18 432
Concours bancaires à l'ouverture		0	0
Disponibilités à la clôture		34 119	15 987
Concours bancaires à la clôture		-46	0
Variation de la trésorerie nette		18 086	-2 445

⁽¹⁾ Les remboursements de dettes de location simple s'élèvent respectivement à 4 171 K€ et 4 050 K€ pour les exercices 2025 et 2024.



18.1.6.5. Tableau de variation des capitaux propres normes IFRS

Tableau de variation des capitaux propres - En K€	Part du Groupe				Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Capitaux propres		
Capitaux propres au 01/01/2024	3 035	226 257	-10 014	219 278	8 349	227 625
Résultat global de la période						
Résultat net de l'exercice	0	36 231	0	36 231	1 536	37 767
Autres éléments du résultat global	0	-351	0	-351	0	-351
Résultat global de la période	0	35 880	0	35 880	1 536	37 416
Transactions avec les propriétaires de la société						
Opérations sur titres auto-détenus	0	0	67	67	0	67
Dividendes	0	-18 789	0	-18 789	-553	-19 342
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	0	325	0	325	0	325
Options sur NCI exercées	0	-3 958	0	-3 958	0	-3 958
Total contributions et distributions	0	-22 422	67	-22 355	-553	-22 908
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle	0	-1 297	0	-1 297	-150	-1 447
Total des variations des parts d'intérêts	0	-1 297	0	-1 297	-150	-1 447
Total des transactions avec les propriétaires de la société	0	-23 719	67	-23 652	-703	-24 355
Capitaux propres au 31/12/2024	3 035	238 418	-9 947	231 506	9 181	240 687
Résultat global de la période						
Résultat net de l'exercice	0	39 330	0	39 330	1 749	41 079
Autres éléments du résultat global	0	142	0	142	0	142
Résultat global de la période	0	39 472	0	39 472	1 749	41 221
Transactions avec les propriétaires de la société						
Opérations sur titres auto-détenus	0	0	35	35	0	35
Dividendes	0	-18 789	0	-18 789	-665	-19 454
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Options sur NCI exercées	0	52	0	52	0	52
Total contributions et distributions	0	-18 738	35	-18 702	-665	-19 367
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle	0	0	0	0	498	498
Total des variations des parts d'intérêts	0	0	0	0	498	498
Total des transactions avec les propriétaires de la société	0	-18 738	35	-18 702	-167	-18 869
Capitaux propres au 31/12/2025	3 035	259 153	-9 912	252 276	10 764	263 040

18.1.6.6. Notes annexes aux comptes consolidés

Total du bilan avant répartition : 438 986 K€. Résultat net : 41 079 K€.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie de présentation du Groupe. Les montants sont arrondis en milliers d'euros le plus proche sauf indication contraire.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 27 mars 2026.

NOTE 1. - Principes comptables

1.1. Textes appliqués

1.1.1. Évolution du référentiel comptable en 2025

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025 du Groupe EQUASENS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE – Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe EQUASENS sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2024 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2025 :

- **Les amendements à IAS 21** sur l'absence de convertibilité.

1.1.2. Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Les normes applicables au Groupe EQUASENS à compter du 1^{er} janvier 2026 sont les suivantes :

- **Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7** sur les modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers ;
- **Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7** sur les contrats référençant de l'électricité dépendant de facteurs naturels ;
- **Les améliorations annuelles** et le processus d'amélioration des normes (IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7).

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2025 comme autorisée par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe EQUASENS.

1.1.3. Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2026

En 2026, les groupes de travail mis en place par le Groupe EQUASENS se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- **Les amendements à IFRS 10 et IAS 28** sur les ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence ;
- **IFRS 18** sur la présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- **IFRS 19** sur les filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public ;
- **Les amendements à IFRS 19** sur les filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public.

1.2. Présentation des états financiers

1.2.1. Compte de résultat

Le Groupe EQUASENS a pour activités principales le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et leurs patients ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du Groupe EQUASENS. Il s'agit en particulier des dépréciations de marques et écarts d'acquisition et autres produits et charges opérationnels. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variations de périmètre, des plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge



non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2. Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et aux autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Les flux des activités de financement sont ceux provenant des activités qui résultent des changements dans le montant et la composition des capitaux propres et des emprunts de l'entreprise.

1.3. Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et des dettes relatives aux options de vente évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe EQUASENS pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, en ce compris les frais de développement et les écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe EQUASENS révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

NOTE 2. - Périmètre de consolidation

2.1. Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe EQUASENS sont les suivantes :

Consolidation

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe EQUASENS sont éliminées en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe EQUASENS exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe EQUASENS enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Le Groupe n'a pas d'entité sous contrôle conjoint.

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile, les états financiers des filiales dont le Groupe a pris le contrôle sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de cette prise de contrôle. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe EQUASENS utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2025.

2.1.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Adresse	% droit de vote	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Rouen (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CALIMED	Marseille (13)	90	90
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DIGIPHARMACIE	Paris (75)	70	70
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
EREVO	Marseille (13)	80	80
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Dublin (Irlande)	100	100
NANCEO	Suresnes (92)	70	70
NOVAPROVE	Paris (75)	100	100
PANDALAB	Nancy (54)	90	90
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	100	100

2.1.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	% droit de vote	% intérêt
Groupe PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49	49

Le Groupe PHARMATHEK est spécialisé dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies. La situation financière au 31 décembre 2025 présente un bénéfice de 597 K€ avec une situation nette positive de 10 551 K€.

Le Groupe PHARMATHEK, dont la société mère PHARMATHEK SRL est détenue à 49% par EQUASENS, est composé de 3 autres sociétés, outre la société mère, toutes détenues à 100% : PHARMATHEK FRANCE, PHARMATHEK SPAIN et PHARMATHEK DEUTSCHLAND. Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, EQUASENS retient la situation financière consolidée du Groupe PHARMATHEK.

Le Groupe EQUASENS considère qu'il ne dispose que d'une influence notable. En effet, les règles de gouvernance précisent que les décisions relatives aux opérations courantes sont prises à la majorité simple (i.e. possible sans l'accord des Administrateurs EQUASENS).

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2024	Q/P de résultat	Dividendes	Reclassement	Écart de change	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2025
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	8 646	293	0	0	0	0	8 939

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.

En K€	Capitaux propres retraités IFRS	Quote-part Groupe	Écart d'acquisition net	Mise en équivalence
PHARMATHEK	10 551	5 170	3 769	8 939

2.1.3. Participations ne donnant pas le contrôle

En application de la norme IFRS 12, le Groupe EQUASENS tient à indiquer que les filiales avec des participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe EQUASENS et leurs informations financières ne sont, par conséquent, pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe EQUASENS.

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4. Sociétés non consolidées

EQUASENS détient 13,89% de la société EMBLEEMA INC et ne dispose d'aucun pouvoir pour diriger les activités de l'entité (se référer à la Note 6.1 des comptes consolidés).

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1. Variations de périmètre au cours de l'exercice

Variations de périmètre :

- Mars 2025 : Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation de 80% à 100%.
- Juillet 2025 : Acquisition à 100% de la société NOVAPROVE, éditeur du logiciel ResUrgences, et du fonds de commerce de l'activité DIS (gamme GESDIS, FACDIS, ARCADIS).
- Décembre 2025 : Prise de participation majoritaire (80%) dans EREVO, société experte en formation digitale des professionnels de santé.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

2.2.2. Variations de périmètre au cours de l'exercice précédent

Variations de périmètre :

- Prise de participation majoritaire (70%) au capital de DIGIPHARMACIE (janvier 2024).
- Restructuration du capital social de la société PANDALAB (mars, mai et septembre 2024) faisant passer la participation de MALTA INFORMATIQUE de 56,27% à 90%.
- Prise de participation majoritaire (90%) par PROKOV EDITIONS au capital de CALIMED (décembre 2024).

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

2.2.3. Regroupement d'entreprises

Le montant de la contrepartie transféré dans le cadre des acquisitions 2025 est de 25 334 K€.

L'impact des entrées de périmètre est résumé ci-dessous considérant à la fois les contributions en 2025 des entrées de périmètre 2025 mais également les contributions en 2025 des entrées de périmètre 2024 du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la date anniversaire de leur entrée de périmètre en 2024.

Compte de résultat - En K€	31/12/2025	31/12/2025 - Périmètre comparable	Entrées de périmètre	31/12/2024	Variation périmètre comparable
Chiffre d'affaires	236 519	232 350	4 169	216 752	7,2%
Achats consommés	-46 414	-45 923	-491	-40 327	13,9%
Charges de personnel	-95 274	-93 641	-1 633	-87 127	7,5%
Achats et charges externes	-27 522	-26 825	-697	-27 361	-2,0%
Impôts et taxes	-3 004	-2 980	-24	-3 010	-1,0%
Dotations aux amortissements	-17 573	-16 607	-966	-14 803	12,2%
Pertes de valeurs sur créances clients	-134	-134	0	-674	-80,1%
Autres produits d'exploitation	2 087	2 076	11	1 663	24,8%
Autres charges d'exploitation	-514	-440	-74	0	/
Sous-total charges d'exploitation et autres produits d'exploitation	-188 348	-184 474	-3 874	-171 639	7,5%
Résultat opérationnel courant	48 171	47 876	295	45 113	6,1%

Les entrées de périmètre (les sociétés CALIMED, NOVAPROVE et le fonds de commerce DIS) ont contribué à hauteur de 4 169 K€ au chiffre d'affaires et de 295 K€ au résultat opérationnel courant du Groupe.

La croissance du chiffre d'affaires de 9,1%, en données publiées, se répartit entre 1,9% lié aux entrées de périmètre et 7,2% au titre de la croissance organique.

La Direction estime que si les entrées de périmètre avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2025, l'impact annuel sur le chiffre d'affaires aurait été de 6 222 K€ et sur le résultat opérationnel courant de 826 K€.

À noter que la société EREVO compte tenu de sa date d'acquisition, n'a apporté ni chiffre d'affaires, ni résultat opérationnel courant.

2.2.4. Activités abandonnées

Aucune activité n'a été abandonnée en 2024 ou en 2025.

NOTE 3. - Immobilisations incorporelles

3.1. Goodwill

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle sauf exceptions prévues par IFRS 3.

La comptabilisation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris se fait à la date de prise de contrôle mais l'évaluation de ces éléments peut être ajustée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

Le goodwill représente l'excédent entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs nets identifiables.

La juste valeur de la contrepartie transférée est le prix payé par le Groupe EQUASENS dans le cadre d'une acquisition ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

Les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée en capitaux propres part du Groupe, sans impact sur le compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais ils font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.1 des comptes consolidés.

Les gains résultant d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses sont comptabilisés au compte de résultat.

3.2. Frais de Recherche et Développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe EQUASENS a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un nouveau module est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'ils permettent d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Se référer à la Note 3.4.2 des comptes consolidés pour la valorisation au 31 décembre 2025.

Les frais de développement activés sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés et font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les frais de développement en cours (non encore amortis) font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.2 des comptes consolidés.

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les frais de développement comptabilisés en charges s'élèvent à 13 069 K€.

3.3. Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles	En fonction des caractéristiques des contrats	Linéaire
Logiciels acquis	1 à 5 ans	Linéaire

3.4. Valeur des immobilisations incorporelles et goodwill

3.4.1. Goodwill

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2024	Augmen-tation	Diminution ⁽¹⁾	Reclas-sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2025
Goodwill en valeur brute	105 017	24 928	-893	0	0	0	129 052
TOTAL	105 017	24 928	-893	0	0	0	129 052

⁽¹⁾ La réévaluation des perspectives financières de deux sociétés acquises a entraîné la diminution des compléments de prix et goodwill associés.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2023	Augmen-tation	Diminution	Reclas-sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2024
Goodwill en valeur brute	91 239	13 754	0	0	0	24	105 017
TOTAL	91 239	13 754	0	0	0	24	105 017

Postes du Bilan - En K€	Dépréciation 31/12/2024	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Variation de périmètre	Écart de change	Dépréciation 31/12/2025
Dépréciation	1 065	0	0	0	0	0	1 065
TOTAL	1 065	0	0	0	0	0	1 065

Postes du Bilan - En K€	Dépréciation 31/12/2023	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Variation de périmètre	Écart de change	Dépréciation 31/12/2024
Dépréciation	1 065	0	0	0	0	0	1 065
TOTAL	1 065	0	0	0	0	0	1 065

En K€	2025	2024
Goodwill en valeur nette à l'ouverture	103 953	90 175
Augmentation	24 928	13 754
Diminution	-893	0
Reclassement	0	0
Variation de périmètre	0	0
Écart de change	0	24
Dépréciation	0	0
Goodwill en valeur nette à la clôture	127 988	103 953

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe.

Une Unité Génératrice de Trésorerie renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

En cohérence avec le suivi opérationnel et la répartition sectorielle du Groupe, les UGT correspondent aux divisions qui représentent le niveau le plus fin de pilotage de chaque activité.

Affectation des goodwills par UGT (en K€) :

Exercice	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division E-CONNECT	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division FINTECH	Total Groupe EQUASENS
2024	71 017	10 097	276	23 627	0	105 017
2025	70 124	23 659	276	34 993	0	129 052

3.4.2. Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2024	Augmen- tation	Diminu- tion	Reclas- sement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2025
Frais de développement ⁽¹⁾	95 509	9 808	0	0	6 358	0	111 675
Relations clientèles	960	0	0	0	0	0	960
Autres immobilisations incorporelles	17 861	384	0	-19	242	-30	18 438
TOTAL	114 330	10 192	0	-19	6 600	-30	131 073

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2023	Augmen-tation	Diminu-tion	Reclas-ement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2024
Frais de développement ⁽¹⁾	81 649	7 462	0	744	5 655	0	95 509
Relations clientèles	960	0	0	0	0	0	960
Autres immobilisations incorporelles	14 146	1 153	0	2 393	147	22	17 861
TOTAL	96 755	8 615	0	3 137	5 802	22	114 330

⁽¹⁾ Dont 5 284 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2024 et 3 261 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2025.

Amortissements des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2024	Dotation	Diminution	Reclas-ement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 31/12/2025
Frais de développement	60 123	9 452	0	0	2 760	0	72 335
Relations clientèles	260	240	0	0	0	0	500
Autres immobilisations incorporelles	7 976	842	0	0	244	-21	9 041
TOTAL	68 359	10 534	0	0	3 004	-21	81 876

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Diminution	Reclas-ement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 31/12/2024
Frais de développement	49 540	6 877	0	197	3 509	0	60 123
Relations clientèles	20	240	0	0	0	0	260
Autres immobilisations incorporelles	7 058	1 058	0	-197	38	19	7 976
TOTAL	56 618	8 175	0	0	3 547	19	68 359

Sur la base des tests de perte de valeur réalisés en 2024 et en 2025, aucune dépréciation n'a été constatée sur les frais de développement.

En K€	2025	2024
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à l'ouverture	45 971	40 137
Acquisitions	10 192	8 615
Variations de périmètre	3 596	2 255
Écart de change	-11	3
Reclassement	-19	3 137
Amortissements	-10 534	-8 175
Sorties	0	0
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à la clôture	49 195	45 973

NOTE 4. - Immobilisations corporelles

4.1. Évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production dans le Groupe EQUASENS, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe EQUASENS n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions perçues au titre de biens amortissables sont amorties au rythme desdites immobilisations et présentées en autres dettes.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2024	Augmen-tation	Diminu-tion	Reclas-ement	Variation de périmètre	Changement d'estimation ⁽¹⁾	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2025
Terrains	585	0	0	0	0	0	0	585
Constructions	34 679	198	-20	4	0	0	0	34 861
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	13 428	1 981	-708	0	562	33	0	15 295
Matériel	2 333	126	-27	0	5	0	0	2 437
Véhicules - IFRS 16	7 820	1 286	-421	0	0	-28	0	8 657
Autres immobilisations corporelles	5 143	1 191	-124	15	740	0	-5	6 960
TOTAL	64 893	4 782	-1 300	19	1 307	5	-5	69 700

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2023	Augmen-tation	Diminu-tion	Reclas-ement	Variation de périmètre	Changement d'estimation ⁽¹⁾	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2024
Terrains	585	0	0	0	0	0	0	585
Constructions	34 478	209	-8	0	0	0	0	34 679
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	14 819	1 808	-2 362	0	349	-1 187	0	13 428
Matériel	2 254	113	-34	0	0	0	0	2 333
Véhicules - IFRS 16	6 724	2 807	-912	0	159	-958	0	7 820
Autres immobilisations corporelles	6 897	2 704	-641	-3 898	81	0	0	5 143
TOTAL	66 662	7 641	-3 957	-3 898	589	-2 145	0	64 893

⁽¹⁾ Changement d'estimation en lien avec la mise à jour de la flotte automobile et du parc immobilier du Groupe.

4.2. Amortissements

En application de l’approche par composants, le Groupe EQUASENS utilise des durées d’amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d’un même actif immobilisé dès lors que l’un de ces composants a une durée d’utilité différente de l’immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d’amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d’utilité	Mode d’amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Amortis- sements cumulés au 31/12/2024	Dotation	Diminu- tion	Reclas-ement	Variation de périmètre	Changement d'estimation ⁽¹⁾	Écart de change	Amortis- sements cumulés au 31/12/2025
Immobilisations corporelles	24 698	2 771	-170	0	510	0	0	27 809
Immobilisations corporelles - IFRS 16	10 286	4 165	-1 090	0	124	-120	-8	13 357
TOTAL	34 984	6 936	-1 260	0	634	-120	-8	41 166

En K€	Amortis- sements cumulés au 31/12/2023	Dotation	Diminu- tion	Reclas- sement	Variation de périmètre	Changement d'estimation (1)	Écart de change	Amortis- sements cumulés au 31/12/2024
Immobilisations corporelles	22 798	2 510	-669	0	58	0	0	24 698
Immobilisations corporelles - IFRS 16	11 001	4 117	-2 942	0	165	-2 055	0	10 286
TOTAL	33 799	6 627	-3 611	0	223	-2 055	0	34 984

(1) Changement d'estimation en lien avec la mise à jour de la flotte automobile et du parc immobilier du Groupe.

En K€	2025	2024
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles à l'ouverture	29 912	32 863
Acquisitions	4 782	7 641
Variations de périmètre	673	366
Sorties	-40	-346
Amortissements	-6 936	-6 627
Reclassement	144	-3 988
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles à la clôture	28 535	29 912

4.3. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe EQUASENS utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16, le Groupe EQUASENS a :

- Appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- Utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application ;
 - application des deux exemptions à la norme relative aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Durée : les durées retenues sont celles pour lesquelles le contrat a été signé, soit 3 ans pour les véhicules, et généralement 9 ans pour les biens immobiliers sauf si le Groupe a l'intention de quitter les locaux avant ;
- Taux d'actualisation : pour les véhicules, le Groupe EQUASENS retient le taux du contrat communiqué par le bailleur. Pour les biens immobiliers, le Groupe retient le taux d'endettement.

Les impacts sur les comptes annuels sont :

- Présentation : les droits d'usages sont classés en immobilisations corporelles, les dettes locatives en dettes financières courantes et non courantes et la charge d'intérêt dans le coût de l'endettement financier brut ;
- Sur le résultat opérationnel, une diminution des charges de location de 4 347 K€ compensée par une augmentation des dotations aux amortissements de 4 165 K€ ;
- Sur le résultat financier, une augmentation des charges financières de 175 K€ ;
- À l'actif, des droits d'utilisation pour les véhicules et les biens immobiliers ont été comptabilisés pour respectivement 3 170 K€ et 7 415 K€ nets de dotations ;
- Au passif, une dette de location de 10 878 K€ ;
- Un effet favorable sur le cash-flow net des activités opérationnelles, contrebalancé par une dégradation du cash-flow net des activités de financement (au titre du remboursement en capital de la dette de location) ;
- En « achats et charges externes » un montant de location de 1 021 K€ reste en charge. Ce montant correspond principalement à la TVA sur véhicules et à des locations non retraitées car n'entrant pas dans le champ d'IFRS 16.

NOTE 5. - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers

5.1. Tests de dépréciation sur écarts d'acquisition et actifs incorporels

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ou non amortis (immobilisations incorporelles en cours) au moins une fois par an, et les autres actifs à long terme à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Sources d'informations externes :
 - durant la période, la valeur de marché d'un actif a diminué de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
 - d'importants changements, ayant un effet négatif sur l'entité, sont survenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technologique, économique ou juridique ou du marché dans lequel l'entité opère ou dans le marché auquel l'actif est dévolu ;
 - les taux d'intérêt du marché ou d'autres taux de rendement du marché ont augmenté durant la période et il est probable que ces augmentations affecteront le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et diminueront de façon significative la valeur recouvrable de l'actif ;
 - la valeur comptable de l'actif net de l'entité est supérieure à sa capitalisation boursière ;
- Sources d'informations internes :
 - il existe un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif ;
 - des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont survenus au cours de la période où sont susceptibles de survenir dans un proche avenir, dans le degré ou le mode d'utilisation d'un actif tel qu'il est utilisé ou que l'on s'attend à l'utiliser. Ces changements incluent la mise hors service de l'actif, les plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel un actif appartient et les plans de sortie d'un actif avant la date antérieurement prévue, et la ré-estimation de la durée d'utilité d'un actif comme déterminée plutôt qu'indéterminée ;
 - un élément probant provenant du système d'information interne montre que la performance économique d'un actif est ou sera moins bonne que celle attendue.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation, sur le marché principal ou, en l'absence, marché le plus avantageux auquel le Groupe ait accès à cette date. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le goodwill est alloué / testé au plus bas niveau de groupe d'UGT auquel il est suivi et ce niveau ne doit pas être plus élevé que les secteurs opérationnels du Groupe EQUASENS.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et ne générant pas de cash-flow indépendant et les écarts d'acquisitions sont affectés à chaque UGT (se référer à la Note 3.4 des comptes consolidés) dans le cadre de ces tests de dépréciation.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discounted Cash-Flow (DCF) attendu pour les années 2025 à 2028 selon les perspectives de business élaborées par le Groupe selon sa stratégie de développement dans son environnement concurrentiel.

Le taux d'actualisation pris comme référence est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée.

La valeur d'utilité est déterminée par sommation d'une part, sur la valeur actualisée par UGT des DCF de la période explicite de 2026 à 2029 et d'autre part, de la valeur terminale qui correspond à la valeur de l'actif économique estimée à la dernière année de l'horizon explicite. Cette valeur terminale est mesurée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles normatifs projetés dès la fin de la période explicite et se poursuivant jusqu'à l'infini par UGT sur base de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à l'infini est appliqué à l'infini selon notre perception de l'évolution du marché.

Hypothèses retenues

Hypothèses 2025	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division E-CONNECT	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division FINTECH
Taux d'actualisation	8,8%	8,8%	8,8%	8,8%	8,8%
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Hypothèses 2024	Division PHARMAGEST	Division AXIGATE LINK	Division E-CONNECT	Division MEDICAL SOLUTIONS	Division FINTECH
Taux d'actualisation	9,2%	9,2%	9,2%	9,2%	9,2%
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Analyse de la sensibilité

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les différentes UGT :

- Évolution du taux d'actualisation de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution des hypothèses retenues par la Direction dans son Business Plan à 5 ans fixées à -15% et -30%.

	Test de sensibilité		Valeur des actifs en base 100	
	2025	2024	2025	2024
Évolution du taux d'actualisation	-0,5 point	-0,5 point	108,0	107,5
	+0,5 point	+0,5 point	93,1	93,5
Évolution du taux de croissance à l'infini	-0,5 point	-0,5 point	94,5	94,9
	+0,5 point	+0,5 point	106,4	105,9
Prévisions du Business Plan à 5 ans	-15%	-15%	88,4	88,8
	-30%	-30%	76,9	77,6

La base 100 est définie comme la valeur recouvrable des actifs testés par UGT.

L'analyse de sensibilité aux paramètres ci-avant précisés n'a pas fait apparaître d'éléments actualisés générant une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

5.2. Tests de dépréciation des frais de développement

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert la réalisation et documentation de tests de dépréciation pour les projets ayant les caractéristiques suivantes :

- En cas d'indice de perte de valeur pour les frais de développement en cours d'amortissement ;
- Annuellement pour les frais de développement non encore mis en service.

L'estimation de la valeur recouvrable des projets est réalisée en application de la méthode des Discounted Cash-Flows. Une évaluation de la durée de vie de chaque projet est effectuée afin de tenir compte du marché concerné. Le Groupe EQUASENS n'a pas détecté d'indices de pertes de valeurs.

Les tests mis en œuvre n'ont pas conduit à déprécier la valeur des projets.

NOTE 6. - Financement et instruments financiers

6.1. Titres non consolidés et créances rattachées

Valeurs brutes des actifs financiers non courants :

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2025
Autres créances long terme	363	0	0	0	363
Autres participations	2 650	0	0	0	2 650
TOTAL	3 013	0	0	0	3 013

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Autres créances long terme	363	0	0	0	363
Autres participations	2 650	0	0	0	2 650
TOTAL	3 013	0	0	0	3 013

Les « autres participations » correspondent aux titres non consolidés de la société EMBLEEMA INC.

6.2. Actifs financiers non courants

À la clôture, les placements sont principalement valorisés au coût amorti. Cette méthode a été retenue au regard de la nature des placements.

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2024	Augmentation	Diminution ⁽¹⁾	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2025
Dépôts, cautionnements et prêts	600	31	0	16	647
Placements	79 972	9 241	-39 508	0	49 705
TOTAL	80 572	9 271	-39 508	16	50 351

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2023	Augmentation	Diminution ⁽¹⁾	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Dépôts, cautionnements et prêts	793	65	-298	40	600
Placements	82 283	31 270	-33 581	0	79 972
TOTAL	83 077	31 335	-33 879	40	80 572

⁽¹⁾ Les actifs financiers non courants pour lesquels l'échéance estimée se situe entre 3 mois et 1 an sont transférés en actifs financiers courants (principal et intérêts courus)

En K€	2025	2024
Valeurs brutes des placements long terme à l'ouverture	79 972	82 283
Intérêts de placement	4 241	3 270
Ajustement juste valeur	0	-68
Augmentation	5 000	28 000
Diminution	-39 508	-33 513
Valeurs brutes des placements long terme à la clôture ^{(1) (2)}	49 705	79 972

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Placements en assurance-vie : 646 K€ ;
- Comptes à terme : 2 800 K€ ;
- Produits structurés (callable note) : 42 018 K€ ;
- Intérêts courus sur placements : 4 240K€.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2024, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Placements en assurance-vie : 629 K€ ;
- Comptes à terme : 11 180 K€ ;
- Produits structurés (callable note) : 64 884 K€ ;
- Intérêts courus sur placements : 3 279 K€.

6.3. Actifs financiers courants

À la clôture, les placements sont principalement valorisés au coût amorti. Cette méthode a été retenue au regard de la nature des placements.

Valeurs nettes - En K€	Valeur au 31/12/2024	Augmentation	Diminution ⁽³⁾	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2025
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	24 176	560	0	0	24 735
Autres actifs financiers ⁽²⁾	7 261	42 555	-21 558	0	28 258
TOTAL	31 437	43 115	-21 558	0	52 993

Valeurs nettes - En K€	Valeur au 31/12/2023	Augmentation	Diminution ⁽³⁾	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	23 453	723	0	0	24 176
Autres actifs financiers ⁽²⁾	12 801	0	-5 540	0	7 261
TOTAL	36 253	723	- 5 540	0	31 437

⁽¹⁾ Contrat d'investissement en fonds euros avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2025, le solde est composé d'une avance en compte courant au bénéfice de la maison mère MARQUE VERTE SANTE pour un montant de 7 000 K€ et d'assurance vie à échéance moins d'un an pour 261 K€.

⁽³⁾ Au 31 décembre 2025, les actifs financiers courants pour lesquels l'échéance estimée se situe à moins de 3 mois sont transférés en trésorerie.

6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Valeurs brutes - En K€	31/12/2025	Dont variation de périmètre	31/12/2024
Disponibilités	34 119	959	15 987
TOTAL	34 119	959	15 987

6.5. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs éventuels d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission, dans la mesure où ils sont incrémentaux et directement rattachables, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts ne sont pas soumis à covenants bancaires.

La répartition temporelle des dettes financières est la suivante :

En K€	31/12/2025				Dont variation de périmètre	31/12/2024
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Découverts bancaires	47	47	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit	51 680	20 014	31 655	11	0	46 309
Cautions ⁽¹⁾	2 061	127	1 934	0	0	2 088
Dettes crédit-bail	48	11	37	0	0	58
TOTAL	53 836	20 199	33 626	11	0	48 455

En K€	31/12/2024				Dont variation de périmètre	31/12/2023
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Découverts bancaires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit	46 309	18 466	27 767	77	0	56 192
Cautions ⁽¹⁾	2 088	69	2 019	0	0	2 139
Dettes crédit-bail	58	58	0	0	0	65
TOTAL	48 455	18 592	29 786	77	0	58 396

L'impact des dettes financières sur les flux de trésorerie est :

En K€	31/12/2025 Montant brut	31/12/2024 Montant brut	Variation	Cash	Non Cash
Découverts bancaires	47	0	47	47	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit	51 680	46 309	5 371	5 371	0
Cautions ⁽¹⁾	2 061	2 088	-27	-27	0
Dettes crédit-bail	48	58	-10	-10	0
TOTAL	53 836	48 455	5 381	5 381	0

En K€	31/12/2024 Montant brut	31/12/2023 Montant brut	Variation	Cash	Non Cash
Découverts bancaires	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit	46 309	56 192	-9 883	-10 535	652
Cautions ⁽¹⁾	2 088	2 139	-51	-51	0
Dettes crédit-bail	58	65	-7	-7	0
TOTAL	48 455	58 396	-9 941	-10 593	652

⁽¹⁾ Ces passifs non courants sont principalement constitués de cautions reçues dans le cadre du service de mise à jour SESAM-Vitale, service dont la durée est de 36 mois reconductible tacitement.

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

Échéances - En K€	Taux fixe	Taux variable	Total
À - 1 an	15 797	4 217	20 014
De 1 à 5 ans	29 322	2 333	31 655
À + 5 ans	10	0	10
TOTAL	45 129	6 550	51 679

6.6. Résultat financier

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Produits de trésorerie	4 978	4 992
Coût de l'endettement brut	-1 089	-1 100
dont impact IFRS 16	-175	-194
Gains et pertes sur écarts de changes	16	-59
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾	-281	-488

⁽¹⁾ En 2025, les autres produits et charges financiers intègrent la charge de désactualisation liée à la dette des avantages post-emploi pour 282 K€. En 2024, cette charge s'élevait à 242 K€.

6.7. Gestion et contrôle des risques financiers

6.7.1. Risque de liquidité

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

Au 31 décembre 2025, le Groupe EQUASENS dispose de différents niveaux de liquidité selon les horizons temporels ci-après :

- À très court terme, le Groupe EQUASENS bénéficie d'une trésorerie disponible de 34 119 K€ ainsi que d'autorisations de lignes de découvert non utilisées pour un montant de 25 100 K€ ;
- À court terme, le Groupe EQUASENS peut recourir aux fonds euros d'une valeur de 24 735 K€ et de VMP ou assimilé pour 28 258 K€ ;
- Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe EQUASENS peut s'appuyer sur ses placements financiers non courants (se référer à la Note 6.2 des comptes consolidés) d'un montant de 49 705 K€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe EQUASENS est de 161 917 K€ (y compris lignes de découvert non utilisées) ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.5 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe EQUASENS sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe EQUASENS s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe EQUASENS a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe EQUASENS sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.7.2. Risque de marché

Risque de change

Dans son activité, le Groupe EQUASENS est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe EQUASENS, en accord avec sa charte trésorerie, maîtrise son risque de perte en capital. Tous les placements sont souscrits auprès d'émetteurs français ayant un scoring minimum de A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Risque de taux

L'exposition du Groupe EQUASENS au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux en 2025 :

En K€	Taux fixe				Taux variable
Échéances	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2026	20 014	7 510	8 287	0	4 217
2027	14 210	4 849	7 028	0	2 333
2028	7 860	2 376	5 484	0	0
2029	5 116	70	5 046	0	0
2030	4 469	66	4 403	0	0
Au-delà	10	10	0	0	0
TOTAL	51 679	14 881	30 248	0	6 550

Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux en 2024 :

En K€	Taux fixe				Taux variable
Échéances	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2025	18 465	10 316	3 954	29	4 166
2026	15 312	7 474	3 593	28	4 217
2027	9 439	4 861	2 217	28	2 333
2028	2 944	2 376	569	0	0
2029	70	70	0	0	0
Au-delà	79	79	0	0	0
TOTAL	46 309	25 176	10 333	85	10 716

6.7.3. Risque de crédit / contrepartie

Les créances clients qui ne sont pas dépréciées sur base individuelle au 31 décembre 2025 ont été analysées. Un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (se référer à la Note 7.4 des comptes consolidés).

6.7.4. Risque lié aux effets du changement climatique

Au regard de ses activités, le Groupe EQUASENS n'est pas spécifiquement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique.

6.8. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	0	704
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	0	704

⁽¹⁾ L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2025.

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 25,1 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe EQUASENS.

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 7. - Données opérationnelles

7.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe EQUASENS comprend essentiellement les revenus liés aux segments d'activités suivants :

- Ventes de configurations et de matériels,
- Prestations de maintenance et abonnements (revenus récurrents y compris SaaS),
- Logiciels et services.

Le produit des ventes de configurations et de matériels est enregistré quand le contrôle des biens est transféré à l'acquéreur.

Les prestations de maintenance et abonnements sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les solutions logicielles et services sont constatés au moment de la prestation et de la cession du droit d'usage.

Focus Agent / Principal au titre du chiffre d'affaires NANCEO

NANCEO achète des équipements auprès d'un fournisseur et revend le contrat sur la base d'un acte de cession. Le contrat est proposé par NANCEO aux différents bailleurs sur sa plateforme de refinancement. L'achat et la vente sont concomitants dans la mesure où NANCEO n'accepte pas le contrat avec le client final sans avoir au préalable reçu l'accord de refinancement d'un bailleur.

NANCEO procure un savoir-faire en termes de recherche de prestataire financeur, i.e. une plateforme de mise en relation avec des bailleurs. L'analyse du contrat montre que NANCEO agit en tant qu'agent et non pas principal au sens de la norme IFRS 15.

NANCEO comptabilise en produits des activités ordinaires le montant de la commission à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers (re-financeur) fournisse les services.

La responsabilité est portée par le Bailleur et/ou le partenaire apporteur (fournisseur), par une convention tripartite (Partenaire apporteur ; NANCEO ; Bailleur).

Chiffres d'affaires par segment d'activité

En K€	31/12/2025	31/12/2024 ⁽²⁾	Variation / publié	
Configurations et de matériels	94 095	84 076	10 019	11,9%
Maintenance et abonnements ⁽¹⁾	105 117	98 401	6 716	6,8%
Logiciels et services	37 308	34 275	3 032	8,8%
TOTAL	236 519	216 752	19 767	9,1%

⁽¹⁾ Maintenance et abonnements : revenus récurrents y compris SaaS.

⁽²⁾ Publié 2024 : données reconstituées.

Les ventes de configurations et de matériels constituent le premier levier de croissance du Groupe avec une contribution annuelle de 10 019 K€ (+11,9%) par rapport à l'exercice précédent. Les efforts d'investissement consentis par les Professionnels de santé se poursuivent notamment dans les étiquettes électroniques, les terminaux sécurisés multi applicatifs et les bornes.

Les revenus récurrents (maintenance et abonnements) ont été portés par les entrées de périmètre qui contribuent à hauteur de 3 842 K€ (+3,9%) à fin décembre. La croissance organique du segment, 2 874 K€ (+2,9%) à fin décembre, reste bien orientée, notamment dans les domaines de la maintenance évolutive des logiciels et de la gestion électronique des factures.

Les solutions logicielles et les services affichent une bonne dynamique avec une contribution de 3 033 K€ (+8,8%) à fin décembre. Le déploiement des nouvelles solutions logicielles au sein des établissements de santé, notamment dans les filières EHPAD et Domicile, représente près de 75% de la croissance annuelle du segment. Les revenus liés aux formations métier à destination des équipes officinales se sont stabilisés au T4 mais enregistrent un retrait de -0,9 M€ sur l'ensemble de l'exercice du fait d'un contexte réglementaire peu propice.

Le revenu annuel récurrent (ARR) s'établit à 108 045 K€ au 31 décembre 2025, en hausse de +8,8% par rapport au 31 décembre 2024, porté notamment par les acquisitions de CALIMED, des activités DIS et NOVAPROVE. Conformément aux standards, le Groupe calcule cet indicateur en multipliant par 12 le revenu mensuel récurrent au 31 décembre 2025. La croissance des revenus récurrents sera soutenue notamment par l'augmentation du parc, les nouvelles fonctionnalités en mode SaaS ainsi que les services d'hébergement des données de santé. EQUASENS prévoit désormais de publier cet indicateur à l'occasion du chiffre d'affaires annuel et semestriel.

7.2. Information sectorielle et géographique

7.2.1. Information sectorielle

Les activités du Groupe EQUASENS sont regroupées au sein de Divisions :

- **Division PHARMAGEST** : correspond au secteur de l'informatique officinale.
- **Division AXIGATE LINK** : correspond au secteur de l'informatique pour les professionnels de santé intervenant aux domiciles des patients ou en structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires.
- **Division E-CONNECT** : concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS** : éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, les chirurgiens libéraux et les auxiliaires médicaux.
- **Division FINTECH** : correspond au secteur des solutions de financement de biens en location pour le secteur tertiaire.

Ces Divisions sont des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

CA / Division - En K€	31/12/2025	31/12/2024	Variation / publié		Dont croissances externes	Variation / périmètre comparable	
PHARMAGEST	172 232	163 491	8 741	5,3%	0	8 741	5,3%
AXIGATE LINK	37 586	32 121	5 465	17,0%	2 054	3 411	10,6%
E-CONNECT	14 733	11 211	3 522	31,4%	0	3 522	31,4%
MEDICAL SOLUTIONS	9 992	7 926	2 066	26,1%	2 114	-48	-0,6%
FINTECH	1 976	2 002	-26	-1,3%	0	-26	-1,3%
TOTAL	236 519	216 752	19 767	9,1%	4 169	15 599	7,2%

Le principal décideur opérationnel de chacune des Divisions est le Directeur de la Division.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises, complétées des reclassements et retraitements liés aux normes IFRS.

31/12/2025 - En K€	Divisions					Total
	PHARMAGEST	AXIGATE LINK	E-CONNECT	MEDICAL SOLUTIONS	FINTECH	
Chiffre d'affaires normes françaises	171 831	37 586	14 867	9 825	22 319	256 428
Ajustements IFRS	401	0	-135	167	-20 343	-19 909
Chiffre d'affaires IFRS	172 232	37 586	14 733	9 992	1 976	236 519
	72,8%	15,9%	6,2%	4,2%	0,8%	
Résultat opérationnel courant normes françaises	34 169	11 466	4 763	357	-279	50 477
Ajustements IFRS	-2 192	-434	153	180	-12	-2 305
Résultat opérationnel courant	31 977	11 032	4 916	537	-291	48 171
	66,4%	22,9%	10,2%	1,1%	-0,6%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	18,6%	29,4%	33,4%	5,4%	-14,7%	20,4%

31/12/2024 - En K€	Divisions					Total
	PHARMAGEST	AXIGATE LINK	E-CONNECT	MEDICAL SOLUTIONS	FINTECH	
Chiffre d'affaires normes françaises	164 696	32 121	10 941	7 776	25 409	240 943
Ajustements IFRS	- 1 205	0	270	150	-23 406	-24 191
Chiffre d'affaires IFRS	163 491	32 121	11 211	7 926	2 002	216 752
	75,4%	14,8%	5,2%	3,7%	0,9%	
Résultat opérationnel courant normes françaises	32 493	10 663	4 078	-8	-772	46 454
Ajustements IFRS	-1 815	-451	733	183	11	-1 341
Résultat opérationnel courant	30 678	10 212	4 811	175	-761	45 113
	68,0%	22,6%	10,7%	0,4%	-1,7%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	18,8%	31,8%	42,9%	2,2%	-38,0%	20,8%

7.2.2. Données opérationnelles par zones géographiques

31/12/2025 - En K€	France	Italie	Belgique	Allema- gne	Royaume- Uni	Autres	Total
Chiffre d'affaires	206 961	14 343	7 138	5 948	1 879	249	236 519
Part du chiffre d'affaires	87,5%	6,1%	3,0%	2,5%	0,8%	0,1%	100,0%
Immobilisations incorporelles	43 016	1 964	2 788	1 173	254	0	49 195
Immobilisations corporelles	26 438	1 715	78	228	19	55	28 534
Stocks	10 346	360	20	277	39	0	11 042
Total Clients ⁽¹⁾	42 443	2 460	2 911	397	217	62	48 491
Total Fournisseurs	18 259	699	284	217	83	128	19 670

31/12/2024 - En K€	France	Italie	Belgique	Allema- gne	Royaume- Uni	Autres	Total
Chiffre d'affaires	190 427	12 431	6 519	5 266	1 750	359	216 752
Part du chiffre d'affaires	87,9%	5,7%	3,0%	2,4%	0,8%	0,2%	100,0%
Immobilisations incorporelles	40 308	1 495	2 602	1 363	204	0	45 971
Immobilisations corporelles	27 875	1 535	126	292	9	74	29 912
Stocks	9 581	380	25	307	34	0	10 327
Total Clients ⁽¹⁾	42 218	2 267	2 218	426	210	55	47 395
Total Fournisseurs	12 712	674	185	118	88	127	13 904

⁽¹⁾ Information sur les clients significatifs : aucun client du Groupe EQUASENS ne représente plus de 10% du total CA.

7.3. Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique significatif des activités.

7.4. Créances clients et autres créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est déterminée selon le niveau de risque estimé.

En K€	31/12/2025			Dont variation de périmètre	31/12/2024 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Clients ⁽¹⁾	37 422	1 460	35 962	54	34 696
Factures à établir ⁽²⁾	12 529	0	12 529	776	12 699
Autres créances	11 499	0	11 499	62	11 938
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	9 049	0	9 049	0	5 370
TOTAL	70 499	1 460	69 039	892	64 703

En K€	31/12/2024			Dont variation de périmètre	31/12/2023 Montant net
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		
Clients ⁽¹⁾	36 149	1 453	34 696	357	39 592
Factures à établir ⁽²⁾	12 699	0	12 699	36	13 221
Autres créances	11 938	0	11 938	309	9 209
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	5 370	0	5 370	22	5 229
TOTAL	66 156	1 453	64 703	724	67 251

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée. Elles sont dépréciées selon l'évaluation du niveau de risque de non-recouvrement attendu.

⁽²⁾ Prestations réalisées dont les conditions d'émission de la facturation sont définies par les pouvoirs publics (concerne principalement la Division AXIGATE LINK).

⁽³⁾ Engagement contractuel sur période de 1 à 5 ans principalement pour des prestations de services et maintenance informatique (sécurité et infrastructures) et achats dont la livraison n'a pas été réceptionnée à date.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

En K€	Montant net	Non échu	<60 jours	60<X<180 jours	>180 jours
Solde au 31/12/2025	35 962	18 207	12 222	4 076	1 457
Solde au 31/12/2024	34 696	16 286	13 968	2 622	1 821

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2024	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2025
Dépréciation comptes clients	1 453	0	480	-473	0	1 460

En K€	31/12/2023	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2024
Dépréciation comptes clients	816	11	1 111	-485	0	1 453

7.5. Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les différentes catégories de stocks sont définies comme suit :

- Matériels : matériels informatiques sérialisés ou non commercialisés par le Groupe.
- Fournitures : composants et consommables nécessaires au fonctionnement des ordinateurs et des périphériques.
- Pièces : pièces détachées et de rechange.

En K€	31/12/2025			Dont variation de périmètre	31/12/2024
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		Montant net
Matériels	7 531	-704	6 827	0	6 750
Fournitures	709	-10	699	0	328
Pièces	3 886	-371	3 515	0	3 250
TOTAL	12 127	-1 085	11 042	0	10 327

En K€	31/12/2024			Dont variation de périmètre	31/12/2023
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		Montant net
Matériels	7 233	-483	6 750	0	6 931
Fournitures	338	-10	328	0	385
Pièces	3 527	-277	3 250	0	2 998
TOTAL	11 097	-770	10 327	0	10 314

7.6. Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2025				Dont variation de périmètre	31/12/2024
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	19 668	19 668	0	0	166	13 904
Impôt exigible	1 410	1 410	0	0	0	493
Autres dettes ⁽¹⁾	89 256	74 696	14 560	0	47	84 287
TOTAL	110 334	95 774	14 560	0	213	98 684

En K€	31/12/2024				Dont variation de périmètre	31/12/2023
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	13 904	13 904	0	0	233	16 093
Impôt exigible	493	493	0	0	0	0
Autres dettes ⁽¹⁾	84 287	68 272	16 015	0	552	39 363
TOTAL	98 684	82 669	16 015	0	4 743	98 767

⁽¹⁾ La ligne « Autres dettes » regroupe les autres dettes courantes et non courantes.

Détail du poste « Autres dettes »

Les dettes relatives aux options d'achat sont estimées sur la base des performances attendues.

En K€	31/12/2025				Dont changement de présentation	Dont variation de périmètre	31/12/2024
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans			Montant brut
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	28 107	28 107	0	0	0	0	28 850
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de location (IFRS 16)	10 878	3 817	7 061	0	0	0	11 250
Complément de prix / Options d'achat	5 368	38	5 330	0	0	0	6 894
Autres dettes courantes et non courantes	44 903	42 734	2 169	0	0	0	37 293
TOTAL	89 256	74 696	14 560	0	0	0	84 287

En K€	31/12/2024				Dont changement de présentation	Dont variation de périmètre	31/12/2023
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans			Montant brut
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	28 850	28 850	0	0	0	0	29 942
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de location (IFRS 16)	11 250	3 801	7 449	0	0	0	10 688
Complément de prix / Options d'achat	6 894	0	6 893	0	0	0	2 681
Autres dettes courantes et non courantes	37 293	35 621	1 672	0	0	0	39 363
TOTAL	84 287	68 272	16 015	0	0	0	98 767

⁽¹⁾ Quote-part des facturations de revenus récurrents (abonnements et maintenance) y compris IFRS 15 qui représente 14 781 K€ au 31/12/2024 et 14 347 K€ au 31/12/2025.

7.7. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	-17 573	-14 803
Dépréciations sur actif circulant	-325	-823
Provisions pour risques et charges	-587	-25
TOTAL	-18 485	-15 651

Les reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.

7.8. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués d'éléments non récurrents qui nuisent à la comparabilité des périodes affichées dans ce document.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Restructuration réseaux de distribution ⁽¹⁾	0	-896
Honoraires accompagnement IP BOX	-446	-476
TOTAL	-446	-1 372

⁽¹⁾ Coût de restructuration des réseaux de distribution des étiquettes électroniques en France.

7.9. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Obligation contractuelle de location simple mobilière ⁽¹⁾	0	34
Obligation contractuelle de location simple immobilière ⁽¹⁾	694	343
TOTAL	694	377

⁽¹⁾ Valeurs exprimées en TTC correspondant à des loyers à échoir.

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 8. - Achats et Charges externes

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Achats d'études et prestations (sous-traitance et honoraires)	- 8 848	-9 800
Services extérieurs (entretiens et réparations, publicité, communication, assurances)	-5 323	-4 476
Matériels non stockés et énergies	-5 162	-4 983
Autres : déplacements et missions, publicité, communication, transport	- 8 190	-8 103
TOTAL	-27 522	-27 361

NOTE 9. - Charges et avantages du personnel

9.1. Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe EQUASENS au 31 décembre 2025 est de 1 485 salariés (1 462 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) contre 1 416 salariés (1 393 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) au 31 décembre 2024.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations - Primes - Engagements postérieurs à l'emploi	-62 562	-56 727
Participation et intéressement	-5 067	-4 574
Charges sociales	-27 389	-25 500
Stock-options - Rémunération Put Options - Dotations prud'hommes	-255	-325
TOTAL	-95 274	-87 127

9.2. Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe EQUASENS s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe EQUASENS n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,90%. Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et les actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 13 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.

9.3. Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe EQUASENS, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assorties d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe EQUASENS a, conformément aux textes en vigueur, retenu pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

9.3.1. Plan de stock-options sur l'exercice 2020

Informations sur les options d'achat d'actions	Informations
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrit ou acheté	45 000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :</i>	
• <i>Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social</i>	45 000
• <i>Dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires</i>	0
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription	74,46 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2025	0
Nombre d'actions perdues au 31/12/2025	0
Options d'achat d'actions restantes	45 000

9.3.1.1. Bénéficiaires

Bénéficient de ce plan Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire, dirigeants mandataires sociaux d'EQUASENS et des filiales. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

9.3.1.2. Information sur les rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- Maturité : 6 ans
 - Taux sans risque : - 0,58%
 - Volatilité ⁽¹⁾ : 29,1%
- Dividendes attendus : 1,18%
 - Turn-over : 0,00%
 - Juste valeur de l'option : 131,28 €
- ⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action d'EQUASENS.

Au titre de l'exercice 2025, aucune charge n'a été constatée au titre du plan de stock-options, la fin de la période d'acquisition des droits étant le 03 décembre 2024.

9.4. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2025 par les membres des organes d'administration et de direction (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) se sont élevées à 763 K€ (hors intéressement et participation, et prévoyance et frais de santé). Les sommes perçues incluent EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 (CGI) pour les dirigeants s'est élevé à 45 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé par EQUASENS et les sociétés contrôlées.

Les tableaux visant les rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux d'EQUASENS sont détaillées en Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 10. - Mesures de performance définies par le management

En anticipation d'IFRS 18 qui conduit à redéfinir les indicateurs de performance, le Groupe EQUASENS suit l'évolution de son EBITDA courant défini comme son résultat opérationnel courant retraité des charges sans impact de trésorerie. La Direction du Groupe considère que l'EBITDA courant est un agrégat pertinent pour comparer les performances du Groupe à celles d'autres acteurs du marché.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat opérationnel courant	48 171	45 113
Retraitement des charges sans impact de trésorerie		
Dotation aux amortissements	17 573	14 803
Achats consommés	315	197
Charges de personnel	587	25
Pertes de valeur sur créances client	10	627
Autres charges	40	354
Total charges sans impacts trésorerie	18 525	16 006
Total EBITDA courant - EQUASENS	66 696	61 119
% EBITDA courant / CA	28,2%	28,2%

NOTE 11. - Impôts sur les résultats

11.1. Impôts sur les résultats

Le Groupe EQUASENS calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

11.1.1. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Impôts et taxes » et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

11.1.2. Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Impôt courant ⁽¹⁾	10 540	9 185
Impôt différé	22	330
TOTAL	10 560	9 515

⁽¹⁾ Y compris une provision pour risque fiscal dotée à hauteur de 473 K€ en 2025 et de 1 533 K€ en 2024.

11.1.3. Dispositif IP BOX

La société EQUASENS a mis en œuvre depuis 2021 le nouveau dispositif IP BOX qui vise à accompagner l'innovation et à ancrer les actifs de propriété intellectuelle, dont les logiciels originaux, en France, en allégeant la fiscalité des sociétés qui investissent en R&D sur le territoire national.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les périodes 2020 et 2021 à l'issue duquel une notification de redressement a été reçue en mars 2024 remettant en cause le bénéfice de ce dispositif au titre de 2021.

Rejetant pleinement les motifs de cette décision, une réclamation contentieuse a été déposée par la société le 10 octobre 2025 qui va permettre la saisine du Tribunal Administratif compétent.

Compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif, la société a valorisé un risque fiscal de 2 006 K€ au titre de la période 2021 à 2025.

11.2. Engagements hors bilan liés à la situation fiscale

La réclamation contentieuse mise en œuvre par la société a été assortie d'une demande de sursis de paiement garanti par la remise d'une caution bancaire de 2 666 K€ recouvrant le principal, les pénalités et les intérêts de retard.

11.3. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Pour les sociétés françaises, le Groupe EQUASENS a retenu un taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés, taux qui correspond au taux applicable le plus probable au moment du recouvrement de l'impôt.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

11.3.1. Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	41 080	37 767
Résultat des sociétés mises en équivalence	-292	-197
Résultat net des sociétés intégrées	40 787	37 570
Impôt sur les résultats	10 560	9 515
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	51 348	47 086
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (25%)	12 837	11 771
Différences permanentes	983	1 452
Différence de taux	55	45
Déficits non activés	274	53
Société mise en équivalence	0	49
Imputation pertes reportables	238	2
Impact IP Box ⁽¹⁾	-3 826	-3 857
Charge d'impôt effective	10 560	9 515
Taux effectif d'imposition	20,6%	20,2%

⁽¹⁾ Le régime fiscal « IP BOX » permet aux entreprises développant des solutions logicielles originales, sous certaines conditions, d'obtenir un taux d'Impôt sur les Sociétés (IS) réduit à 10 % sur les revenus de certains actifs de propriété intellectuelle.

11.3.2. Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2024	3 491	-1 710	1 781
Variations impactant l'année 2025	281	-610	-329
Au 31 décembre 2025	3 772	-2 319	1 452

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2023	3 513	-1 556	1 957
Variations impactant l'année 2024	-22	-154	-176
Au 31 décembre 2024	3 491	-1 710	1 781

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société. Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2024	Variation	Variation périmètre	OCI	31/12/2025
Effet des reports déficitaires	933	310	0	0	1 243
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :					
Engagements de retraite	2 041	210	74	-73	2 252
Dettes sociales	715	39	0	0	754
Dettes fiscales	22	-10	0	0	12
Retraitement marge en stock	65	31	0	0	96
Autres différences temporaires	-1 170	-291	0	0	-1 461
Retraitement réévaluation	294	-89	0	0	205
Retraitement revenus	-134	1	0	0	-133
Activation R&D	-4 585	-130	-314	0	-5 029
Contrat de location	-33	13	0	0	-20
Produits constatés d'avance	3 633	-98	0	0	3 535
Total différences temporaires	848	-325	-240	-73	210
Impôts différés actifs (passifs) bruts	1 781	-15	-240	-73	1 452
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 781	-15	-240	-73	1 452

En K€	31/12/2023	Variation	Variation périmètre	OCI	31/12/2024
Effet des reports déficitaires	349	584	0	0	933
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :					
Engagements de retraite	1 769	148	0	124	2 041
Dettes sociales	885	-170	0	0	715
Dettes fiscales	14	8	0	0	22
Retraitement marge en stock	70	-5	0	0	65
Autres différences temporaires	-558	-633	20	0	-1 170
Retraitements réévaluations	382	-88	0	0	294
Retraitements revenus	-116	-18	0	0	-134
Activation R&D	-4 523	-71	0	9	-4 585
Contrat de location	-37	4	0	0	-33
Produits constatés d'avance	3 723	-90	0	0	3 633
Total différences temporaires	1 608	-916	20	133	848
Impôts différés actifs (passifs) bruts	1 957	-330	20	133	1 781
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 957	-330	20	133	1 781

Le Groupe EQUASENS a décidé de ne pas activer les déficits de certaines de ses filiales. Ces déficits s'élèvent à 3 803 K€ soit un total d'impôt différé actif de 1 083 K€.

NOTE 12. - Capitaux propres et résultat par action

12.1. Capital social et réserves

Le capital d'EQUASENS est composé de 15 174 125 actions d'une valeur nominale de 0,20€. Il n'existe qu'une catégorie d'action pour laquelle à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves part Groupe du Groupe EQUASENS s'élèvent à 209 911 K€ dont 15 124 K€ de prime d'émission, -28 K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 194 509 K€ d'autres réserves.

12.2. Actions propres détenues par EQUASENS

Au 31 décembre 2025, le poste comporte 141 923 actions EQUASENS détenues par la société à 100%, réparties dans les catégories ci-après.

La valeur boursière de l'action EQUASENS au 31 décembre 2025 s'établit à 45,00 € en clôture de Bourse.

12.2.1. Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par EQUASENS et GILBERT DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèces ou titres portés au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerte avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2025, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 130 751 actions au prix moyen de 42,18 € ;
- Ventes : 131 553 actions au prix moyen de 42,17 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2025, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 2 501 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 103 K€.

Il convient de préciser que, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 17/02/2026, la société GILBERT DUPONT a informé EQUASENS de la cessation de l'ensemble de ses activités et par le fait, confirmé la résiliation du Contrat de prestation de services Liquidité, Rachat, Recherche sponsorisée convenu entre les deux sociétés, à effet au 31/03/2026.

En date du 1^{er} avril 2026, EQUASENS a signé un « Contrat de liquidité et de surveillance de marché et du titre EQUASENS » avec les sociétés ODDO BHF SCA (animateur habilité à intervenir sur le marché pour le compte d'EQUASENS) et NATIXIS (en charge de la surveillance du marché et du titre EQUASENS). Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de 2 153 actions et un solde en espèces du compte de liquidité de 414 K€.

12.2.2. Programme de rachat d’actions (hors contrat de liquidité)

EQUASENS détient 94 422 actions propres dans le cadre des contrats de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale. Le Groupe n'a effectué aucun nouvel achat en 2024 ou 2025.

12.2.3. Plan de stock-options

Les 45 000 actions pouvant être souscrites ou achetées dans le cadre du plan de stock-options évoqué en Note 9.3 des comptes consolidés sont couvertes par le programme de rachat d'actions.

12.3. Dividendes

Le dividende versé par EQUASENS en 2025 sur les résultats de 2024 s'élève à 18 789 K€ soit 1,25 € par action.

Les filiales de la société EQUASENS ont versé 665 K€ à leurs actionnaires minoritaires au titre des résultats 2024.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 21 244 K€ soit 1,40 € par action.

12.4. Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe EQUASENS de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Résultat par action – Part du groupe	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'exercice (en €)	39 330 364	36 230 920
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125
Résultat de base par action (en €)	2,59	2,39

NOTE 13. - Provisions et passifs
13.1. Avantages post-emploi

En K€	Valeur au 31/12/2024	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2025
Avantages post-emploi	8 171	849	0	0	-291	310	9 039
TOTAL	8 171	849	0	0	-291	310	9 039

En K€	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Avantages post-emploi	7 102	570	0	0	493	3	8 171
TOTAL	7 102	570	0	0	493	3	8 171

La norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Engagement début période	8 665	7 928
Coût des services rendus	346	356
Reclassement	0	-380
Charge financière	308	288
Reclassement	0	3
Coût des services passés et changement de méthode	310	-26
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	-291	496
Engagement réel fin période	9 338	8 665
Juste valeur des actifs début de période	494	826
Rendement attendu des actifs	29	46
Cotisations	0	-243
Prestations servies	-224	-135
Reclassement	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	299	494
Provision début de période	8 171	7 102
Provision fin de période	9 039	8 171

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'État).

La provision pour Indemnité de Départ en Retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
 - Âge de départ à la retraite : 65 - 67 ans ;
 - Turn-over : selon les tranches d'âge ;
 - Progression des salaires : 2,50% ;
 - Prise en compte d'un aléa viager ;
 - Taux d'actualisation 3,90% ;
- Le calcul est anticipé et réalisé avant la date de clôture. Le taux pris en compte est celui en vigueur au moment du calcul, défini par référence au taux d'émission des obligations, en euros, du secteur privé de grande qualité (sous-entendu d'entreprises cotées AA et AAA) avec une maturité des engagements à 10 ans.

Le Groupe EQUASENS a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour Indemnité de Départ en Retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/- 0,5 point du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entraînerait une évolution comme suit :

Hypothèses 2025	Variation	Impact IDR	Impact Provision IDR
Taux d'actualisation	+ 0,5 point	-550 K€	-5,7%
	- 0,5 point	599 K€	+6,2%
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 point	530 K€	+5,5%
	- 0,5 point	-604 K€	-6,3%

Hypothèses 2024	Variation	Impact IDR	Impact Provision IDR
Taux d'actualisation	+ 0,5 point	-531 K€	-6,0%
	- 0,5 point	581 K€	+6,5%
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 point	583 K€	+6,5%
	- 0,5 point	-538 K€	-6,0%

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

13.2. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe EQUASENS, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe EQUASENS par une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges :

En K€	Valeur au 31/12/2024	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2025
Provisions pour litiges	304	127	-108	0	0	93	417
TOTAL	304	127	-108	0	0	93	417

En K€	Valeur au 31/12/2023	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2024
Provisions pour litiges	603	46	-349	0	0	4	304
TOTAL	603	46	-349	0	0	4	304

Les provisions pour risques et charges relèvent principalement de litiges en matière sociale.

13.3. Passifs

À la connaissance du Groupe EQUASENS, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe EQUASENS.

NOTE 14. - Transactions avec les parties liées

Le Groupe EQUASENS n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre de transactions avec les parties liées.

14.1. Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	584	205
Compte courant	0	0
Charges d'exploitation de la période	0	0
Créances clients	551	454
Produits d'exploitation de la période	606	789

14.2. Nature des relations avec les autres sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe EQUASENS est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

En K€	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	-646	- 1 323
Autres dettes	0	0
Charges d'exploitation de la période	-2 001	-1 469
Avance compte courant	7 000	7 000
Créances clients	530	512
Produits d'exploitation de la période	1 641	1 825
Produits financiers	216	277

NOTE 15. - Liens entre informations financières et extra-financières

Le Groupe EQUASENS, en coordination avec LA COOPERATIVE WELCOOP et l'assistance de cabinets spécialisés, œuvre à la construction d'une démarche RSE pour chaque activité du Groupe afin de décliner, pour ces dernières, un modèle d'affaires, des enjeux et une grille de double matérialité permettant de définir des objectifs propres (et indicateurs clés).

Cette démarche favorise la pertinence et l'engagement des différentes parties prenantes au regard de la diversité des activités du Groupe.

L'ensemble des enjeux et objectifs extra-financiers est identifié dans la Rubrique 21.2.2 - État de Durabilité du présent Document d'Enregistrement Universel.

NOTE 16. - Autres informations

16.1.1. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Montant en K€	Cabinet BATT AUDIT		Cabinet KPMG	
	2025	2024	2025	2024
Certification des comptes	110	112	97	79
• Émetteur	54	52	82	79
• Filiales	56	60	15	0
Autres services	9	7	7	7
• Émetteur	0	0	0	0
• Filiales	9	7	7	7
TOTAL	119	120	104	86

⁽¹⁾ Prestations antérieures au mandat de Commissaire aux Comptes.

16.1.2. Tableau des honoraires pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité :

En K€	BM&A
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité ⁽¹⁾	50

⁽¹⁾ pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI.

NOTE 17. - Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe EQUASENS est attentif à l'instabilité géopolitique mondiale, notamment au Moyen-Orient, qui conjuguée à une demande accrue liée au déploiement massif de data centers et aux exigences croissantes de l'intelligence artificielle, vient accentuer les tensions sur les chaînes d'approvisionnement en semi-conductions et composants électroniques. Ces tensions se traduisent par une forte augmentation des prix des pièces critiques (en particulier la mémoire RAM) ainsi que des équipements informatiques dans leur ensemble.

18.1.7. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2025, clos au 31 décembre 2025.

18.2. Informations financières intermédiaires et autres

18.2.1. Informations trimestrielles ou semestrielles

Le Groupe EQUASENS n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

18.3. Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et comptes consolidés

18.3.1.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EQUASENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation de la société EQUASENS représentent une valeur nette comptable de 125.045 K€ (soit 37% du total bilan) au 31 décembre 2025. Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes sociaux, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité estimée lorsque les capitaux propres des participations détenues sont inférieurs à la valeur nette comptable des titres de participation.

Comme détaillé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est appréciée chaque exercice à partir de différentes méthodes d'évaluation basées sur les perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode et des hypothèses d'évaluation. A cet effet, nos travaux ont consisté à :

- obtenir les prévisions de résultat et/ou de flux de trésorerie des entités ou groupes d'entités concernés, établies par la Direction de la société ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues, et plus précisément le caractère raisonnable des projections et leur cohérence avec les budgets établis par la Direction de la société, le cas échéant, la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés et du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- apprécier le calcul arithmétique de la valeur d'utilité à partir des projections et de l'endettement net ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 et 15.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences des commissaires aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EQUASENS par l'assemblée générale du 29 juin 2023 pour le cabinet KPMG SA et du 30 mai 2002 pour le cabinet BATT Audit SAS.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 3^{ème} année de sa mission et le cabinet BATT Audit SAS dans la 24^{ème} année, sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nancy, le 29 avril 2026

KPMG S.A.
Bertrand ROUSSEL
Associé

BATT AUDIT S.A.S.
Jehanne GARRAIT
Associée

18.3.1.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EQUASENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill

Risque Identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe EQUASENS a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill, figurant pour un montant net de 127 988 K€ soit 29% du total bilan au 31 décembre 2025, comme précisé dans les notes 3.1 et 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Les tests de dépréciation réalisés par la société à la clôture 2025 n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire, tel que présenté dans la note 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces goodwill, qui correspondent à l'excédent entre la contrepartie transférée, augmentée des participations ne donnant pas le contrôle ainsi que la juste valeur de la participation antérieurement détenue en cas de regroupement par étape, et la juste valeur des actifs nets identifiables, ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspondant au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs, comme indiqué dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une dépréciation d'actif est comptabilisée, comme précisé dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, lorsque la valeur recouvrable de ces goodwill est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La valorisation des goodwill est testée au

moins une fois par an à l'issue du test obligatoire ou en cours d'exercice lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité au goodwill. Les pertes de valeur relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise par ailleurs que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant, ces derniers étant issus des projections de la Direction du groupe.

La détermination de la valeur recouvrable repose très largement sur l'utilisation d'estimations par la direction (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés), s'agissant notamment des hypothèses prévisionnelles, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwills comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe au référentiel IFRS et avons pris connaissance du système de contrôle interne afférent.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- la correcte allocation des goodwills aux UGT et l'exhaustivité des valeurs d'actifs à tester ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et Financier dans lequel opère le Groupe et la fiabilité du processus d'établissement des estimations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations du Groupe ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et le consensus établi par les principaux acteurs ;
- la cohérence des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés avec le taux de référence des analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité et ajusté pour les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par le Groupe à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.1, 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EQUASENS par l'assemblée générale du 29 juin 2023 pour le cabinet KPMG SA et du 30 mai 2002 pour le cabinet BATT Audit SAS.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 3^{ème} année de sa mission et le cabinet BATT Audit SAS dans la 24^{ème} année, sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nancy, le 29 avril 2026

KPMG S.A.

Bertrand ROUSSEL

Associé

BATT AUDIT S.A.S.

Jehanne GARRAIT

Associée

18.3.2. Autres informations ayant fait l'objet d'un contrôle des commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'assemblée générale de la société EQUASENS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire de ROTALIER

Prime de Long Term Bonus :

Personnes concernées

- Monsieur Denis SUPPLISSON, *Directeur général administrateur d'EQUASENS.*
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, *Directeur général délégué administrateur d'EQUASENS.*

Nature et objet

- Monsieur Denis SUPPLISSON :

Le Conseil d'Administration, réuni le 24 mars 2023, a autorisé la société EQUASENS à allouer à Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son contrat de travail, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre au sein du groupe EQUASENS (hors division AXIGATE LINK) fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025), un Long Term Bonus d'un montant maximum de 490 000 €.

- Monsieur Grégoire de ROTALIER :

Le Conseil d'Administration, réuni le 24 mars 2023, a autorisé la société EQUASENS à allouer à Monsieur Grégoire de ROTALIER, au titre de son contrat de travail qu'il exerce au sein de la société MALTA INFORMATIQUE, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre dans la Division AXIGATE LINK fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025), un Long Term Bonus d'un montant maximum de 360 000 €.

Modalités

Ces primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes, au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de trois ans (période 2023-2025). Les impacts financiers liés à l'application de cette convention sur l'exercice 2025 s'élèvent à 115 337 € bruts dans les comptes d'EQUASENS et 91 455 € bruts dans les comptes de MALTA INFORMATIQUE.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2025 a constaté que la convention susdite s'est poursuivie en 2025 en respect des décisions prises. Puis, l'intérêt de la société demeurant, le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la poursuite de la convention d'attribution d'options d'achats d'actions.

Avec Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON et Grégoire de ROTALIER
Attribution d'options d'achat d'actions EQUASENS

Personnes concernées

- Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur général administrateur d'EQUASENS ;
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, Directeur général délégué administrateur d'EQUASENS ;
- Monsieur Dominique PAUTRAT, administrateur d'EQUASENS.

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 a décidé d'attribuer 15 000 options d'achat d'actions de la Société EQUASENS, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT,
- Monsieur Denis SUPPLISSON,
- Monsieur Grégoire de ROTALIER.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2025 a constaté que la convention susdite s'est poursuivie en 2025 en respect des décisions prises. Puis, l'intérêt de la société demeurant, le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la poursuite de la convention d'attribution d'options d'achats d'actions.

Modalités

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration ressort à 74,46 euros par action.

Le Plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 jusqu'au 3 décembre 2028 inclus.

Après une période d'acquisition de 4 ans, la levée des options d'achat d'actions pourra intervenir à compter du 4 décembre 2024 et jusqu'au 3 décembre 2028 inclus, en une ou plusieurs fois, à tout moment au gré des Bénéficiaires.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement EQUASENS.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10 % des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

La convention n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice.

Avec la société Marque Verte Santé :
Avance financière

Personnes concernées

- Monsieur Dominique PAUTRAT, Président du Directoire de MARQUE VERTE SANTE et administrateur d'EQUASENS ;
- Madame Anne LHOTE, administrateur d'EQUASENS et membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE ;
- Madame Émilie LECOMTE, administrateur d'EQUASENS et représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP au sein du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTE ;
- Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP au sein du conseil d'administration EQUASENS et Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur d'EQUASENS et membre du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Nature et objet

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé la société EQUASENS à consentir à la société Marque Verte Santé une avance financière d'un montant maximum de 10 millions d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société EQUASENS par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTE de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande de la société EQUASENS, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration, réuni le 10 décembre 2025, constatant que les conditions d'exécution de la convention d'avance financière restent exécutées dans le respect de la décision du Conseil et l'intérêt de la Société demeurant, a approuvé la poursuite de la convention.

Modalités

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 0,5% porté à 2,7 % à compter du 1^{er} mai 2025, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux évolue en fonction des conditions du marché.

L'avance financière s'élève à 7 millions d'euros au 31 décembre 2025.

L'impact financier sur l'exercice 2025 lié à l'application de cette convention se traduit par des produits financiers d'un montant de 215 886 €.

Fait à Nancy, le 29 avril 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Bertrand ROUSSEL
Associé

BATT AUDIT S.A.S.
Jehanne GARRAIT
Associée

18.3.3. Informations financières non auditées de l'émetteur

L'ensemble des informations financières figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel est issu des états financiers audités.

18.4. Informations financières pro forma

18.4.1. Informations financières retraitées

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre ou de la mise en application de nouvelles normes, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

18.5. Politique en matière de dividendes

18.5.1. Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes

Le Groupe EQUASENS ne dispose pas de politique formalisée en matière de distribution de dividendes. EQUASENS procède à une rétribution de ses actionnaires en liquidités.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2026 d'EQUASENS de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 1,40 € par action.

18.5.2. Montant du dividende par action

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €
31/12/2024	1,25 €	1,25 €	1,25 €

18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages

18.6.1. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages

Le Groupe EQUASENS n'a pas connaissance de procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages au cours des 12 derniers mois qui pourraient avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Sans remettre en cause les éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe EQUASENS communique, à titre d'information, le total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2025 qui s'élève à 9 456 K€ et inclut :

La provision pour Indemnité de Départ en Retraite	9 039 K€
Les provisions pour litiges	417 K€

18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

18.7.1. Changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice

Le Groupe EQUASENS n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social

19.1.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2025, le capital d'EQUASENS s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques. Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

La part flottante des actions d'EQUASENS s'établit à 4 920 147 actions au 31 décembre 2025 contre 4 919 345 actions au 31 décembre 2024.

Aucun capital n'a été libéré durant la période couverte par les informations financières historiques.

19.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

19.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même, en son nom ou ses filiales

Le solde des actions auto-détenues au 31 décembre 2025 est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 12.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel. Le nominal des actions auto-détenues est de 0,20 €.

19.1.4. Valeurs mobilières

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

19.1.5. Droits d'acquisition et obligations attachés au capital souscrit

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Au 31 décembre 2025, en l'absence de décision par les actionnaires d'augmentation de capital, il est constaté l'absence de délégations financières votées ou en vigueur.

19.1.6. Options et accords conditionnels ou inconditionnels

Outre le plan de stock-options au bénéfice des trois dirigeants mandataires sociaux, il n'existe aucune option sur le capital ou accord conditionnel ou inconditionnel de placer le capital sous options.

L'ensemble des modalités relatives à ce plan de stock-options est présenté dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 9.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

19.1.7. Historique du capital

Les actions d'EQUASENS se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389. Le code mnémonique est EQS.

Suivant l'avis n° PAR_20240123_02252_EUR d'EURONEXT Paris en date du 23 janvier 2024, les titres d'EQUASENS ont été transférés sur le compartiment B (date d'effet au 31/01/2024). Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros. Au 31/12/2025, le titre cotait 45,00€ en clôture de Bourse soit une capitalisation boursière de 682 836 625 euros.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Évolution du cours depuis avril 2025

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume des titres échangés	Montant (en €)
Avril 2025	30,55 €	38,75 €	444 639	15 597 360 €
Mai 2025	39,05 €	51,90 €	434 720	20 182 788 €
Juin 2025	45,75 €	52,90 €	537 719	11 292 093 €
Juillet 2025	46,85 €	52,00 €	352 364	17 284 432 €
Août 2025	45,65 €	53,70 €	318 318	14 443 583 €
Septembre 2025	41,35 €	46,70 €	349 725	15 285 498 €
Octobre 2025	38,00 €	41,55 €	302 207	11 993 928 €
Novembre 2025	36,25 €	43,20 €	371 849	15 019 789 €
Décembre 2025	41,10 €	45,35 €	196 978	8 542 116 €
Janvier 2025	45,15 €	39,70 €	389 044	16 150 244 €
Février 2026	33,70 €	41,20 €	343 489	12 608 989 €
Mars 2026	33,75 €	40,30 €	405 591	14 607 205 €

(Source : GILBERT DUPONT)

Nantissements

Le Groupe EQUASENS n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

19.2. Acte constitutif et statuts

L'ensemble des actes constitutifs et statuts est disponible dans la rubrique Investisseurs / Gouvernance d'entreprise du site internet d'EQUASENS : <https://equasens.com>

19.2.1. Objet social

EQUASENS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY sous le numéro 403 561 137 depuis le 25 janvier 1996.

L'objet social d'EQUASENS (article 2 des Statuts) est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration de concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce, par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

19.2.2. Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des Statuts). À chaque action est attaché un droit de vote.

19.2.3. Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Considérant la stabilité et le pourcentage élevé (66,64%) de détention (directe ou indirecte) de la société mère LA COOPERATIVE WELCOOP au capital de la Société, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués ci-après conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

Structure du capital de la société

Les informations relatives à la structure du capital sont décrites à la Rubrique 16 - Principaux Actionnaires et à la Rubrique 19.1 - Capital social du présent Document d'Enregistrement Universel.

À la connaissance de la Société, hormis la société mère LA COOPERATIVE WELCOOP, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert un nombre d'actions de la Société représentant plus du vingtième ou plus du capital ou des droits de vote.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11

- Exercice des droits de vote : il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. À chaque action est rattaché un droit de vote. Chaque action donne droit en Assemblée Générale à une seule voix (absence de droit de vote double) (Article 10 des Statuts). Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire (Article 12-3 des Statuts) ;
- Transfert d'actions : la propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires. Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions, qui peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La cession des actions s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, suivant les dispositions légales et réglementaires (Article 12-2 des Statuts).
Il est ici rappelé que les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires du plan d'options d'achat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/09/2020 et mis en œuvre par le Conseil d'Administration en date du 04/12/2020 (à savoir Monsieur Dominique PAUTRAT, Monsieur Denis SUPPLISSON et Monsieur Grégoire DE ROTALIER) ont l'obligation de conserver 10% des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
- La Société n'a pas connaissance de conventions au sens de l'Article L233-11 du Code de commerce.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société

Les informations relatives à la structure du capital et aux participations directes et indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont décrites à la Rubrique 16 - Principaux Actionnaires.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de droit de contrôle spécial au sein de la Société.

Mécanismes de contrôles prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Il est ici rappelé que le dernier plan de stock-options destiné aux salariés est arrivé à expiration le 04/12/2022. Au 31 décembre 2025, les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

En application des dispositions légales et réglementaires, les règles relatives à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont décrites à l'Article 14 des Statuts et à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil d'Administration. Les règles relatives à la modification des statuts sont décrites à l'Article 20-7 des Statuts : il n'existe aucune règle spécifique applicable à la modification des statuts en dehors des dispositions légales et réglementaires.

Pouvoir du Conseil d'Administration concernant l'émission ou le rachat d'actions

L'Article 16 des Statuts et l'Article 2.1 du Règlement Intérieur fixent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Chapitre 2 du rapport de gestion (se référer à la Rubrique 21.2.1.2 du présent Document d'Enregistrement Universel) expose et explique les délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les actions de la Société conformément aux dispositions des Articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment des opérations.

Accords conclus par la société pouvant être modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société

À la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent Document d'Enregistrement Universel, la plupart des contrats de financement conclus dans le cadre normal des affaires stipulent dans leurs conditions générales des clauses d'exigibilité anticipées en cas de changement de contrôle. Pour autant, il convient de rappeler ici la stabilité et le pourcentage élevé (66,64%) de détention (directe ou indirecte) de la société mère LA COOPERATIVE WELCOOP.

Indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Le Chapitre 4 du rapport sur le gouvernement d'entreprise (se référer à la Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel) détaille la rémunération des mandataires sociaux.

20. CONTRATS IMPORTANTS

20.1. Contrats importants du Groupe

EQUASENS ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe EQUASENS une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.5 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations relatives aux contrats conclus avec les parties liées sont disponibles en Rubrique 17 du présent Document d'Enregistrement Universel.

21. DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1. Documents accessibles au public

Le Groupe EQUASENS atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site internet (<https://equasens.com>) :

- Actes constitutifs et statuts d'EQUASENS ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe EQUASENS, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques d'EQUASENS et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2. Le rapport annuel de gestion

21.2.1. Le rapport de gestion

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

—————
RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026
 —————

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 27 mars 2026.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce a été tenu à votre disposition au siège social dans les délais légaux et a été mis en ligne sur le site internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

1. Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe EQUASENS

1.1.1. Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.

1.1.2. Sociétés consolidées par intégration globale

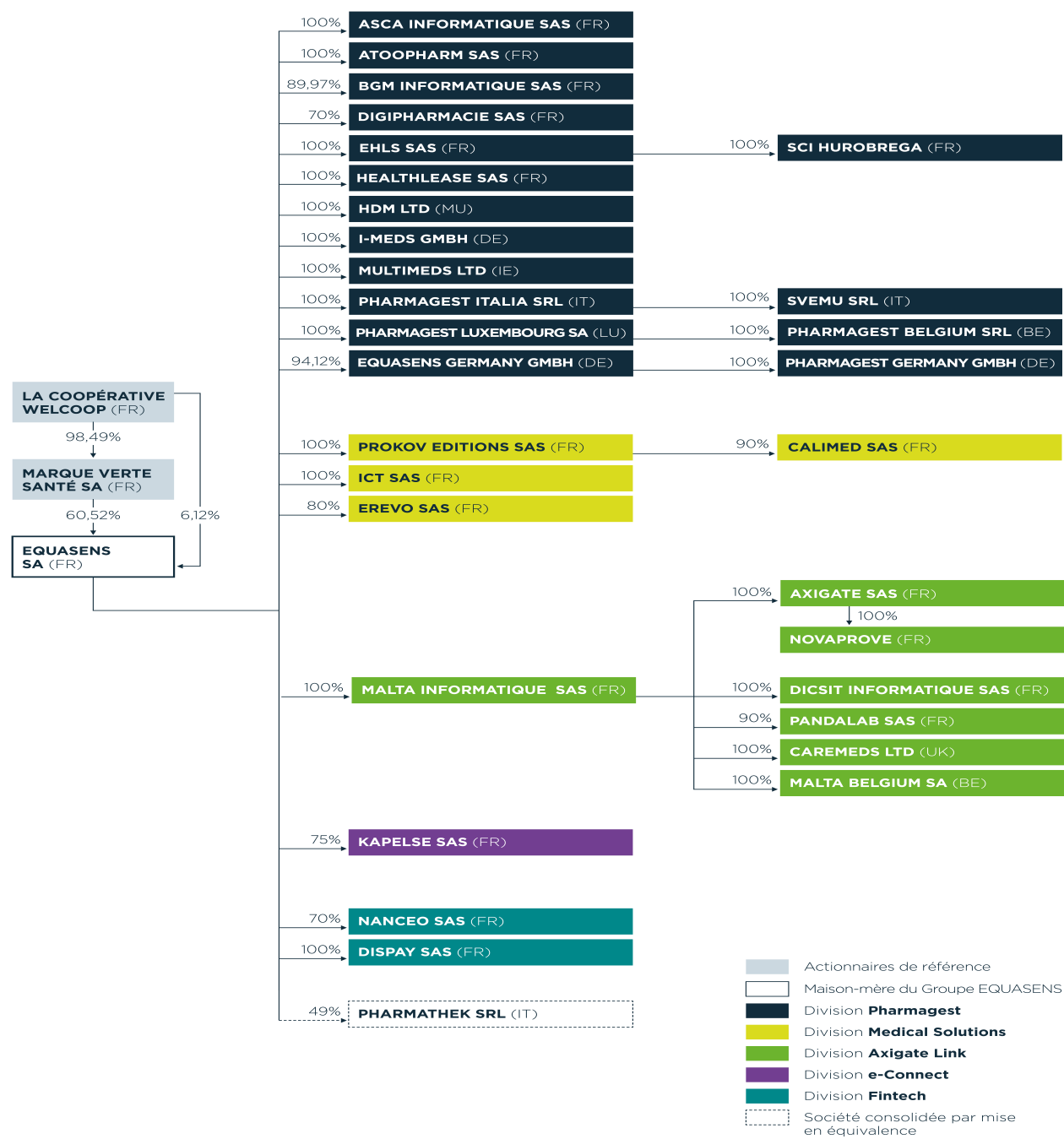
Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
EQUASENS	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
ATOOPHARM	Rouen (76)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	89,97	89,97
CALIMED	Marseille (13)	90	90
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	100	100
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
DIGIPHARMACIE	Paris (75)	70	70
DISPAY	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EQUASENS GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	94,12	94,12
EREVO	Marseille (13)	80	80
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	100	100
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Schelle (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Dublin (Irlande)	100	100
NANCEO	Suresnes (92)	70	70
NOVAPROVE	Paris (75)	100	100
PANDALAB	Nancy (54)	90	90
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST GERMANY	Oberhausen (Allemagne)	100	94,12
PHARMAGEST ITALIA	Rome (Italie)	100	100
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	100	100

1.1.3. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49	49

1.1.4. Organigramme du Groupe EQUASENS

À la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2025), l'organigramme du Groupe EQUASENS se présente comme suit :



Le pourcentage des droits de vote détenus par EQUASENS dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

1.1.5. Variations de périmètre au cours de l'exercice 2025

Variations de périmètre :

- Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation de 80% à 100%.
- Acquisition à 100% par AXIGATE de la société NOVAPROVE, éditeur du logiciel ResUrgences, et du fonds de commerce de l'activité DIS (gamme GESDIS, FACDIS, ARCADIS).
- Prise de participation majoritaire (80%) dans EREVO, société experte en formation digitale des professionnels de santé.

Les achats d'actions auprès de minoritaires n'impactent pas le contrôle.

1.2. Activités du Groupe EQUASENS

1.2.1. Présentation des activités du Groupe EQUASENS en 2025

Description des Activités du Groupe EQUASENS

Le Groupe EQUASENS a pour activité principale le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et aux patients ainsi que la distribution de ces solutions informatiques.

- **Division PHARMAGEST :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Sauvegarde des données ;
 - Intermédiation ;
 - Formation professionnelle.
- **Division AXIGATE LINK :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion nouvelle génération auprès des professionnels de santé des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux, urgences, soins infirmiers et hospitalisation à domicile ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Messagerie instantanée sécurisée ;
 - Système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie.
- **Division MEDICAL SOLUTIONS :**
 - Édition et distribution de logiciels de gestion de cabinets pour médecins généralistes, spécialistes exerçant en cabinet ou à l'hôpital, les chirurgiens et paramédicaux ;
 - Édition d'une solution de reconnaissance vocale médicale structurée ;
 - Formation professionnelle.
- **Division E-CONNECT :**
 - Concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients.
- **Division FINTECH :**
 - Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs ;
 - Développement d'un produit de protection d'actifs en location ;
 - Édition d'une solution de paiement digital par carte bancaire intégrée dans le logiciel métier du professionnel de santé.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les différentes informations ci-après s'observent à l'appui des données et explications figurant dans la Rubrique 7 - Examen de la situation financière et du résultat et la Rubrique 18.1.6 - Comptes consolidés du Groupe EQUASENS intégrées au présent Document d'Enregistrement Universel.

Les activités et les résultats du Groupe EQUASENS, des filiales et des sociétés qu'il contrôle :

Valeurs - En K€	2025	2024	Variation
Configurations et matériels	94 095	84 076	11,9%
Maintenance et abonnements ⁽¹⁾	105 117	98 401	6,8%
Logiciels et services	37 308	34 275	8,8%
Total chiffre d'affaires	236 519	216 752	9,1%
Résultat opérationnel courant	48 171	45 113	6,8%
Résultat net	41 079	37 767	8,8%
Résultat net part du groupe	39 330	36 231	8,6%
Résultat (part du Groupe) de base par action (en €)	2,59	2,39	8,6%

⁽¹⁾ Maintenance et abonnements : revenus récurrents y compris SaaS

Le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 9,1% (+ 19 767 K€) :

- **Les ventes de configurations et de matériels** constituent le premier levier de croissance du Groupe avec une contribution annuelle de 10 019 K€ (+11,9%) par rapport à l'exercice précédent. Les efforts d'investissement consentis par les Professionnels de santé se poursuivent notamment dans les étiquettes électroniques, les terminaux sécurisés multi applicatifs et les bornes.
- **Les revenus récurrents (maintenance et abonnements)** ont été portés par les entrées de périmètre qui contribuent à hauteur de 3 842 K€ (+3,9%) à fin décembre. La croissance organique du segment, 2 874 K€ (+2,9%) à fin décembre, reste bien orientée, notamment dans les domaines de la maintenance évolutive des logiciels et de la gestion électronique des factures.
- **Les solutions logicielles et les services** affichent une bonne dynamique avec une contribution de 3 033 K€ (+8,8%) à fin décembre. Le déploiement des nouvelles solutions logicielles au sein des établissements de santé, notamment dans les filières EHPAD et Domicile, représente près de 75% de la croissance annuelle du segment. Les revenus liés aux formations métier à destination des équipes officinales se sont stabilisés au T4 mais enregistrent un retrait de -0,9 M€ sur l'ensemble de l'exercice du fait d'un contexte réglementaire peu propice.
- **Le revenu annuel récurrent (ARR)** s'établit à 108 045 K€ au 31 décembre 2025, en hausse de +8,8% par rapport au 31 décembre 2024, porté notamment par les acquisitions de CALIMED, des activités DIS et NOVAPROVE. Conformément aux standards, le Groupe calcule cet indicateur en multipliant par 12 le revenu mensuel récurrent au 31 décembre 2025. La croissance des revenus récurrents sera soutenue notamment par l'augmentation du parc, les nouvelles fonctionnalités en mode SaaS ainsi que les services d'hébergement des données de santé. EQUASENS prévoit désormais de publier cet indicateur à l'occasion du chiffre d'affaires annuel et semestriel.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 48 171 K€ (+6,8%) avec l'évolution des principaux postes de charges ci-dessous :

- L'augmentation des achats consommés (+15,1%) est à considérer au regard de la progression du chiffre d'affaires, notamment des ventes de matériels et de configurations.
- L'accroissement des charges de personnel (+9,4%) trouve son origine dans l'allocation de ressources complémentaires au profit des équipes R&D et commerciales, constituant une traduction concrète de la stratégie de déploiement du Groupe en Europe.
- Les variations des dotations aux amortissements (+18,7%) sont principalement liées aux investissements en matière de R&D et au début de l'amortissement des infrastructures dédiées au Cloud Santé Privé.

Le résultat financier est positif à 3 623 K€ avec 4 978 K€ de produits financiers, -1 089 K€ de charges financières et -265 K€ d'autres produits et charges financiers qui intègrent les ajustements liés à la mise à la juste valeur des placements financiers.

Le résultat net consolidé s'élève à 41 079 K€ dont 39 330 K€ part du Groupe et 1 749 K€ part des intérêts minoritaires. La variation du résultat net part du Groupe EQUASENS s'établit à 8,6%.

Cash-flow (en K€)	2025	2024
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	56 755	47 719
Variation du besoin en fonds de roulement	2 487	-165
Investissement d'exploitation	-12 058	-11 321
Investissements financiers et produits de trésorerie	-22 679	-9 893
Dividendes	-19 454	-19 343
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	890	-16 858
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	-83	100
Variation de la trésorerie (avant acquisitions et cessions de placements financiers)	5 858	-9 761
Acquisitions et cessions de placements financiers	12 228	7 316
Variation de trésorerie nette	18 086	-2 445

¹⁾ Y compris IFRS 16

La capacité d'autofinancement après intérêts et impôts augmente de 9 036 K€ dont 6 504 K€ lié à l'activité et 2 532 K€ relatif à la réduction des impôts payés.

Les investissements d'exploitation s'élèvent à 12 058 K€ dont 9 807 K€ au titre de la R&D (y compris 1 940 K€ relatifs aux entrées de périmètre).

Les investissements financiers (24 147 K€) traduisent les mouvements liés aux croissances externes qui ont toutes été financées par emprunts bancaires.

Les remboursements d'emprunts et dettes financières s'élèvent à 23 487 K€, y compris 4 171 K€ au titre du retraitement IFRS 16.

Considérant les acquisitions et cessions de placements financiers réalisés pendant l'exercice (12 228 K€), la variation de la trésorerie s'élève en 2025 à 18 086 K€.

EQUASENS (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2025	2024	Variation
Ventes de configurations et de matériels	57 012	55 688	2,4%
Prestations de maintenance évolutive et formations	35 075	35 493	-1,2%
Nouvelles solutions logicielles et abonnements	13 317	14 364	-7,3%
Autres prestations (dont intermédiation)	3 363	2 899	16,0%
Produits et services annexes ⁽¹⁾	3 998	0	100%
Total chiffre d'affaires	112 766	108 445	4,0%
Résultat d'exploitation	17 451	18 098	-3,6%
Résultat net	32 525	31 245	4,1%

⁽¹⁾ Refabrications intragroupes. En 2024, avant la mise en application du règlement ANC n°2022-06, elles étaient comptabilisées en transferts de charges d'exploitation.

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat net
HEALTHLEASE	51 069	3 011	3 134	2 351
EHLS	30 963	822	1 091	761
ASCA INFORMATIQUE	28 383	9 666	9 847	7 207
KAPELSE	16 474	5 516	5 988	4 963
MALTA INFORMATIQUE	15 437	6 282	10 030	7 944

Succursales

Le Groupe EQUASENS exerce ses activités sur 61 sites. La société EQUASENS exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LÈS-NANCY et sur 23 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe EQUASENS représente plus de 300 personnes.

En 2025, le montant total immobilisé en frais de développements est de 9 808 K€.

Les faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Intégration opérationnelle de la société CALIMED à la Division MEDICAL SOLUTIONS. CALIMED complète l'offre de la Division avec deux solutions SaaS dédiées aux médecins généralistes, spécialistes et chirurgiens libéraux :
 - Calimed, logiciel full web créé en 2007, co-construit par et pour les chirurgiens libéraux proposant des modules dédiés notamment « FOLLOW » pour le suivi pré et post opératoire des patients, une GED permettant de faire du suivi et de la recherche clinique, et des connecteurs pour les échanges de données ville-hôpital ;
 - easy-care, solution SaaS éditée en 2022 et référencée Ségur, à destination des médecins généralistes. Construite avec une architecture moderne et évolutive, elle s'appuie sur l'expertise éprouvée du logiciel Calimed et contient toutes les fonctionnalités clé d'un LGC (Logiciel de Gestion de Cabinet) incluant l'ordonnance numérique certifiée.
- Acquisition ciblée de deux activités d'édition de logiciels destinés au secteur sanitaire public :
 - Acquisition de la société NOVAPROVE, éditeur du logiciel ResUrgences, et acquisition du fonds de commerce de l'activité DIS (gamme GESDIS, FACDIS, ARCADIS) ;
 - Renforcement stratégique de la Division AXIGATE LINK du Groupe EQUASENS sur le marché des logiciels hospitaliers et médico-sociaux, en créant un écosystème technologique complet pour accompagner la transformation numérique des établissements publics et privés ;
 - Pour la Division AXIGATE LINK, l'intégration de ces activités vise à :
 - compléter l'expertise et l'étendue de ses gammes et notamment la solution HospiLink à destination des urgences, Hôpitaux, GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire), ainsi que des services spécialisés SMR et PSY en France via l'apport de nouvelles fonctionnalités ;
 - renforcer significativement sa présence en parts de marché avec plus de 300 nouveaux clients dans le secteur public de santé, tout en élargissant le panel d'établissements (urgences) pouvant bénéficier de ses solutions.
- Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100%.
- Prise de participation majoritaire (80%) dans EREVO, leader français intégré de la formation continue digitale en santé qui permet un renforcement :
 - de l'offre de formation des professionnels de santé du Groupe EQUASENS visant à proposer, aux côtés d'ATOOPHARM, les meilleurs standards du secteur ;
 - de l'offre de services du Groupe EQUASENS en complémentarité des solutions logicielles et matérielles.
- La société EQUASENS fait l'objet d'un contrôle fiscal depuis avril 2023 portant sur les périodes 2020 et 2021. Une notification de redressement a été reçue en mars 2024. La société en conteste pleinement les motifs et entend entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de prouver le bien-fondé de sa position. À date, les échanges avec l'administration fiscale se poursuivent. Néanmoins, compte tenu de l'originalité et de la nouveauté du dispositif dit IP BOX, relatif à la fiscalité des revenus de la propriété intellectuelle, principal objet de la notification, la société a valorisé et comptabilisé un risque (2 006 K€ dont 473 K€ au titre de 2025).

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

	Article D. 441-4, I , 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				56
Montant total des factures concernées (TTC)	287 971	110 631	14 976	60 377	473 955
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,533%	0,205%	0,028%	0,112%	0,878%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	57				
Montant total des factures exclues (TTC)	106 771				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises (en €)

	Article D. 441-4, I , 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				3 129
Montant total des factures concernées (TTC)	2 605 744	333 453	299 015	820 625	4 058 838
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2,00%	0,26%	0,23%	0,63%	3,11%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	922				
Montant total des factures exclues (TTC)	193 601				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Certification des comptes

Audit - En €	BATT AUDIT				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Commissariat aux Comptes								
• EQUASENS	53 500	52 500	45%	44%	81 500	78 750	78%	91%
• Filiales intégrées	56 345	59 600	47%	50%	15 000	0	14%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	109 845	112 100	92%	94%	96 500	78 750	93%	91%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	9 500	7 500	8%	6%	7 500	7 500	7%	9%
Sous-total	9 500	7 500	8%	6%	7 500	7 500	7%	9%
TOTAL	119 345	119 600	100%	100%	104 000	86 250	100%	100%

Il est à noter que le mandat du Cabinet BATT AUDIT arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ayant atteint la durée maximale cumulée de 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes conformément aux dispositions de l'article L.821-45 du Code de commerce, le Cabinet BATT AUDIT n'a pas été consulté dans le cadre de l'appel d'offres instruit par le Comité d'Audit et des Rémunérations.

Certification des informations en matière de durabilité

Le Cabinet BM&A, nommé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024, procède à l'audit des informations en matière de durabilité. L'intégralité de ses honoraires (49 820 € HT) est dévolue à cette mission.

1.2.5. Principaux risques et incertitudes

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise. Pour toute information complémentaire, se référer à la Rubrique 3 du présent Document de Référence.

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe.

Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques induits par la perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks) ;
- Risques d'anomalies des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

Risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Pour la réalisation de son État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques identifiés préalablement par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents et les a enrichi notamment sur la dimension environnementale (cf. Section 1.3.3 de l'État de Durabilité). Toutefois, les principaux risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés.

Risques réglementaires et juridiques

Pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (Marquage CE, HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

Risques liés à la concurrence

Le Groupe EQUASENS demeure vigilant quant à l'évolution de la concurrence sur les marchés qu'il adresse, et en particulier celui de la gestion des cabinets médicaux, et attentif aux modifications des attentes clients et technologiques s'y opérant. Cette vigilance s'apprécie au regard des investissements effectués lors des derniers exercices.

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Groupe EQUASENS est attentif à l'instabilité géopolitique mondiale, notamment au Moyen-Orient, qui conjuguée à une demande accrue liée au déploiement massif de data centers et aux exigences croissantes de l'intelligence artificielle, vient accentuer les tensions sur les chaînes d'approvisionnement en semi-conductions et composants électroniques. Ces tensions se traduisent par une forte augmentation des prix des pièces critiques (en particulier la mémoire RAM) ainsi que des équipements informatiques dans leur ensemble.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Après une année 2025 marquée par un environnement en transformation, le Groupe EQUASENS confirme la pertinence de sa stratégie fondée sur l'investissement et l'innovation. La dynamique observée en fin d'exercice illustre la montée en puissance progressive de ses relais de croissance.

Pour 2026, EQUASENS s'appuie sur une stratégie articulée autour de trois priorités : le renforcement de ses positions historiques, le développement de nouvelles solutions logicielles et de nouvelles offres matérielles et de services, et l'accélération de son expansion européenne.

Une innovation technologique au cœur de la stratégie

EQUASENS intensifie l'intégration de l'intelligence artificielle au sein de ses solutions, avec une approche structurée autour de son IA Lab. Les premiers déploiements, notamment avec LOQUii (IA vocale), marquent une étape importante dans l'évolution des logiciels métiers vers des assistants intelligents.

Le Groupe entend désormais développer des agents IA intégrés aux logiciels métiers, permettant d'automatiser les tâches administratives et d'accompagner les professionnels de santé dans leurs décisions.

Par ailleurs, la maîtrise d'un Cloud Santé souverain, conçu et opéré par le Groupe, constitue un levier clé pour le développement de solutions d'IA sécurisées et conformes aux exigences réglementaires.

Une stratégie d'enrichissement de l'écosystème

Le Groupe poursuit le développement de son offre de services complémentaires, illustré notamment par la prise de participation majoritaire dans la société EREVO, spécialiste de la formation digitale des professionnels de santé.

Cette opération permet de renforcer l'accompagnement des utilisateurs et de favoriser l'adoption des solutions logicielles du Groupe, tout en développant de nouvelles sources de revenus.

1.4.1. Perspectives par Division

La **Division PHARMAGEST** poursuivra le renforcement de son leadership à travers :

- l'enrichissement continu de ses solutions, notamment avec des fonctionnalités intégrant l'IA,
- le développement de nouvelles offres et de services digitaux à un rythme régulier,
- le déploiement de la facturation électronique, levier de croissance pour DIGIPHARMACIE.

La **Division AXIGATE LINK** continuera de bénéficier de la dynamique des marchés hospitalier et médico-social :

- EHPAD : poursuite du déploiement de TitanLink en France et à l'international, en Belgique et au Royaume-Uni à la suite du lancement de la version anglaise au quatrième trimestre 2025,
- Domicile : développement de nouveaux segments (Services Autonomie à Domicile),
- Hôpital : intégration des acquisitions récentes et montée en puissance des offres.

La **Division MEDICAL SOLUTIONS** poursuivra sa stratégie de croissance avec :

- le lancement d'une nouvelle plateforme SaaS pour les médecins,
- le déploiement de nouvelles fonctionnalités (agenda, IA vocale, outils d'interopérabilité),
- l'élargissement de son portefeuille clients en s'appuyant sur l'intensification de campagnes de communication digitale.

La **Division E-CONNECT** bénéficiera :

- du déploiement des solutions de mobilité, notamment eS-KAP+,
- de la généralisation de la carte Vitale dématérialisée permettant d'accélérer la commercialisation du terminal Kap-eCV,
- de l'élargissement de ses partenariats éditeurs.

La **Division FINTECH** poursuivra :

- le développement commercial de son offre de paiement digitalisé DISPAY,
- l'amélioration de la rentabilité de ses activités,
- l'extension progressive de ses offres additionnelles (protection, offre dédiée au financement de robots, etc.).

1.4.2. Perspectives à l'international

Le Groupe EQUASENS poursuivra son développement en Europe :

- Italie : renforcement commercial et croissance du parc clients ainsi que lancement de l'offre d'étiquettes électroniques d'ASCA INFORMATIQUE,
- Allemagne : pré-lancement d'id.Germany et poursuite de la conquête clients et de la commercialisation de solutions comme la borne libre-service id.Express,
- Belgique et Royaume-Uni : développement des activités établissements et pharmacies.

En conclusion, le Groupe EQUASENS aborde l'exercice 2026 avec confiance, en s'appuyant sur :

- une base installée solide et diversifiée,
- une stratégie d'innovation technologique (IA et cloud),
- une capacité à développer de nouveaux relais de croissance en Europe.

2. Actionnariat de la société

2.1. Autorisation de rachat d'actions par EQUASENS

Bilan du programme de rachat d'actions et actions propres

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 25 juin 2025, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 25 juin 2025 et prendra fin le 24 décembre 2026.

Au 31 décembre 2025, EQUASENS détient des actions propres, directement ou indirectement :

- 45 000 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 2 501 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 94 422 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 141 923 actions correspondant à 0,94% du capital social actuel.

En 2025, dans le cadre du contrat de liquidité, 130 751 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 42,18 € et 131 553 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 42,17 €.

EQUASENS dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025 pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 :

- Achats : 131 767 actions au prix moyen de 42,46 € ;
- Ventes : 134 218 actions au prix moyen de 42,15 €.

Au 31 mars 2026, la société détient 141 575 de ses actions, directement ou indirectement.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, mais à compter du 25 juin 2026. L'Assemblée permettrait alors à EQUASENS de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou du Groupe EQUASENS, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 24 décembre 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

2.2. Détention du capital social au 31 décembre 2025

2.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la date de clôture de l'exercice social, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action d'EQUASENS n'est détenue par EQUASENS (hors actions propres) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance d'EQUASENS, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

2.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les transactions effectuées en 2025 sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et les membres de la Direction Générale, en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, sont les suivantes :

Dirigeants, hauts responsables ou personnes auxquelles ils sont étroitement liés	Nature des opérations (nombre d'actions)	Date des opérations	Prix moyen (en euros)
Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration	Acquisition d'actions (9 433)	1 ^{er} avril 2025	32,94
	Acquisition d'actions (6 205)	2 avril 2025	33,95
	Acquisition d'actions (1 523)	3 avril 2025	33,86
	Acquisition d'actions (13 098)	4 avril 2025	32,92
	Acquisition d'actions (297)	4 avril 2025	34,96
	Acquisition d'actions (4 316)	8 avril 2025	34,49
	Acquisition d'actions (2 511)	9 avril 2025	34,10

Toutes ces transactions ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

2.2.3. État de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel d'EQUASENS que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

2.3. Options d'achat d'actions

2.3.1. Options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société EQUASENS a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place au sein d'EQUASENS et/ou de ses filiales (c'est-à-dire dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par EQUASENS) un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Chaque bénéficiaire a été informé personnellement par le Conseil d'Administration du nombre d'actions qu'il peut acquérir, le prix d'acquisition et la période pendant laquelle cette option peut être exercée.

Au cours de l'exercice 2020, 45 000 options d'achat d'actions ont été attribuées.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

3. Informations diverses

L'Article 6 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 « relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales » est venu compléter les informations à renseigner dans le rapport de gestion (article L. 232-1 du Code de commerce) et modifier les dispositions de l'article L. 22-10-35 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

3.1. Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que EQUASENS a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 355 989 € et qui ont donné lieu à un impôt de 88 997 €.

3.2. Informations sur les ressources incorporelles essentielles

Conformément à l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, lorsque la société est une grande entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce, le rapport de gestion comprend des informations sur les ressources incorporelles essentielles de la société, leur contribution au modèle économique de l'entreprise et leur création de valeurs.

« En sa qualité d'éditeur d'applicatifs de santé, le Groupe EQUASENS s'attache à transformer le monde de la santé via ses produits et solutions, en apportant la bonne information, au bon soignant, au bon moment, pour le bon patient. Cette stratégie « Patient Centré » traduit l'ADN social et sociétal du Groupe. Elle est fondée sur le principe que la technologie se doit d'être au service du soin et du patient : « Plus de technologie pour plus d'humain », Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Stratégique et RSE.

Du fait de cette stratégie, le Groupe EQUASENS se structure autour de piliers culturels solides :

- L'Humain, le capital le plus précieux : à travers sa culture d'entreprise, le Groupe EQUASENS a la volonté de faire de chacun de ses collaborateurs un véritable « Citoyen de la Santé et du Bien-être ». Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur dans la réussite de sa stratégie, chaque talent est encouragé à trouver sa place, dans un environnement inspirant, respectueux et bienveillant ;
- La Santé, une ambition noble : l'écosystème de la santé est un ensemble complexe d'activités interconnectées qui contribuent à l'amélioration des soins aux patients et à la création de valeur pour les professionnels de santé. L'interopérabilité des offres du Groupe pour l'efficacité du système de santé ainsi que la mise à disposition d'informations de qualité en faveur de la santé et sécurité des patients constituent les principales valeurs ajoutées du Groupe ;

et de valeurs fortes insufflées par sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP :

- L'expertise : chaque Citoyen est un expert de son domaine, un sachant qui a le sens de l'adaptabilité pour mettre son expertise à la portée et au service de tous ;
- La proximité : chaque Citoyen vit au plus près de la réalité de ses interlocuteurs et partenaires internes et externes ;
- L'anticipation : chaque Citoyen par son audace et sa créativité ne subit pas mais cultive un temps d'avance ;
- L'optimisme : chaque Citoyen est par définition positif dans l'action.

Ces informations constituent des informations en matière de durabilité ; elles sont développées à la Section 1.3 - Stratégie de l'État de Durabilité.

Précisément, les informations sur les aptitudes, les compétences et l'expérience des salariés, leur volonté d'améliorer les processus, les biens et les services constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.1 - Personnel de l'entreprise (ESRS S1) de l'État de Durabilité.

De même, les informations sur les choix stratégiques d'innovation technologique du Groupe, sur ses relations et son dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux constituent des informations en matière de durabilité se rapportant à des questions sociales qui sont développées à la Section 3.2 - Consommateurs et utilisateurs finaux de l'État de Durabilité.

3.3. Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille au respect des règles applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté, y compris les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union Européenne).

3.4. Lien Nation-Armée

Le Groupe EQUASENS n'a pas mis en place de politique et d'actions spécifiques visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves. Conformément à la législation en vigueur, un réserviste salarié a droit à une autorisation d'absence annuelle d'une durée minimale de 10 jours ouvrés par année civile au titre de ses activités d'emploi ou de formation dans la réserve opérationnelle militaire ou la réserve opérationnelle de la police nationale. Au-delà de sa durée d'autorisation d'absence annuelle, le réserviste salarié peut obtenir l'accord du Groupe pour effectuer une période d'emploi ou de formation au titre de la réserve opérationnelle militaire ou de la réserve opérationnelle de la police nationale pendant son temps de travail.

3.5. Engagement des citoyens dans la démocratie locale

Le Groupe EQUASENS n'a pas mis en place de politique et d'actions spécifiques visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale et ne bénéficie pas du label « Employeur partenaire de la démocratie locale ».

3.6. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles

Le Groupe EQUASENS n'a pas fait l'objet d'injonctions ou de sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles.

4. Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'EQUASENS au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	112 765 554	108 444 916	114 555 511	112 708 436	108 630 561
Résultat avant impôts, participation, dotations	40 988 585	41 333 250	50 875 644	43 925 904	35 618 945
Impôts sur les bénéfices	2 692 907	936 965	2 926 726	3 283 671	3 024 342
Participation des salariés	2 351 218	2 182 502	2 859 167	2 774 584	2 362 528
Résultat après impôts, participation et dotations	32 524 941	31 245 092	40 712 393	34 235 442	27 664 737
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale	21 243 775	18 967 656	18 967 656	17 450 244	15 932 831
Par action résultat après impôts et avant dotations	2,37	2,52	2,97	2,50	2,00
Par action résultat après impôts et dotations	2,14	2,06	2,68	2,26	1,82
Dividende attribué à chaque action	1,40 ⁽¹⁾	1,25	1,25	1,15	1,05
Effectif moyen des salariés de l'exercice	834	817	775	780	776
Montant de la masse salariale	35 097 074	34 441 360	34 028 311	31 255 195	30 345 269
Cotisations sociales et avantages sociaux	16 948 744	16 522 874	16 232 494	15 232 570	14 654 833

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumise à l'Assemblée Générale du 25 juin 2026.

5. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 32 524 940,50 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 524 940,50 €
Report à nouveau	125 903 230,80 €
À la disposition des actionnaires	158 428 171,30 €
Dividende (1,40 € par action)	21 243 775,00 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	137 184 396,30 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 160 698 773,90 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 3 juillet 2026 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Il peut être imposable, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €
31/12/2024	1,25 €	1,25 €	1,25 €

6. Autres points présentés à l'Assemblée

6.1. Suivi des mandats d'Administrateurs

En 2026, la composition du Conseil d'Administration d'EQUASENS devrait être profondément modifiée eu égard :

- à la ratification de la nomination par cooptation de Madame Sylvie ORTILLON en remplacement de Madame Émilie LECOMTE démissionnaire ;
- aux mandats arrivant à échéance avec la clôture des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (Messieurs Thierry CHAPUSOT, Grégoire DE ROTALIER, Daniel ANTOINE, François JACQUEL et LA COOPERATIVE WELCOOP) ;
- à la volonté du Conseil d'Administration d'intégrer de nouveaux Administrateurs aux fins de compléter les compétences, expertises et expériences des Administrateurs.

6.1.1. Ratification de la nomination par cooptation de Madame Sylvie ORTILLON

Par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Émilie LECOMTE de son mandat d'Administrateur, avec effet au 12 novembre 2025.

En conséquence de cette démission, la composition du Conseil ne satisfaisait plus à l'obligation de mixité imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce. En application de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration disposait d'un délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance pour procéder à la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur.

Par décisions en date du 27 mars 2026, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination par cooptation de Madame Sylvie ORTILLON en remplacement de Madame Émilie LECOMTE, démissionnaire, pour le temps restant à courir de son mandat.

Cette nomination à titre provisoire est soumise à ratification de la présente Assemblée.

Proposition de nomination de Madame Sylvie ORTILLON

Née le 30 avril 1970 à Saint-Dizier, Madame Sylvie ORTILLON est Docteur en pharmacie diplômée de la faculté de Reims (1997) et titulaire d'un DU en orthopédie (2006). Gérante depuis 2006 de la SARL Pharmacie Principale à Coulommiers, Madame Sylvie ORTILLON est associée depuis 2020 au sein de cette pharmacie et, suite à la modification de la structure en SELAS en 2025, a été nommée Présidente. Avec trois pharmaciens associés, Madame ORTILLON poursuit l'agrandissement de son officine.

Ses mandats au sein du Groupe WELCOOP :

- Depuis 2021 : Membre du Conseil de Surveillance de WELLPHARMA.
- Depuis 2022 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

6.1.2. Proposition de renouvellement des mandats de Messieurs François JACQUEL, Grégoire DE ROTALIER et LA COOPERATIVE WELCOOP

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs François JACQUEL et Grégoire DE ROTALIER et de LA COOPERATIVE WELCOOP viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Compte tenu des propositions de nominations de nouveaux Administrateurs en 2026, il est apparu nécessaire au Conseil d'Administration de privilégier les connaissances historiques acquises par certains Administrateurs pour assurer la continuité du projet d'entreprise, éviter les ruptures dans les performances, protéger les valeurs de la société et les intérêts des parties prenantes, et veiller à la pérennité de la société.

Ainsi, au regard de l'ancienneté de Monsieur François JACQUEL au sein du Groupe EQUASENS et de sa connaissance de l'activité de pharmacien, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

Poursuivant la même finalité, au regard de l'ancienneté de Monsieur Grégoire DE ROTALIER au sein du Groupe EQUASENS, et précisément de son expertise, de ses expériences acquises, et de ses responsabilités dans le développement national et international de la Division AXIGATE LINK, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

Compte tenu de la stabilité et du pourcentage élevé de détention (directe ou indirecte) de la société mère LA COOPERATIVE WELCOOP, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

6.1.3. Proposition de nomination de nouveaux Administrateurs

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Thierry CHAPUSOT et de Daniel ANTOINE venant à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée, ces derniers ont confirmé leurs volontés de ne pas candidater au renouvellement de leurs mandats.

Dans le cadre de la sélection des nouveaux Administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée, le Conseil d'Administration a suivi un processus visant à soutenir l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein du Conseil et s'est efforcé de rechercher le profil des Administrateurs dont la Société pourrait avoir besoin notamment en termes d'expertises et d'expériences pour compléter celles des Administrateurs déjà présents, mais également en termes de disponibilité, de cumul des mandats et d'indépendance.

Ainsi, nous vous proposons de nommer :

- Madame Céline DARGENT,
- Monsieur Vincent MONESTEL,
- Monsieur François-Pierre MARQUIER,

pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2032 et statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2031.

Proposition de nomination de Madame Céline DARGENT (Administratrice Indépendante)

Née le 17 octobre 1976 à Nancy, Céline DARGENT est expert-comptable et commissaire aux comptes de formation (DEC obtenu en 2006).

Avec plus de 22 ans d'expérience en tant qu'associée dans un cabinet d'expertise comptable de premier plan (SADEC AKELYS de 2002 à 2024), Céline DARGENT a eu l'opportunité de co-diriger un bureau de 40 collaborateurs, de développer un portefeuille client diversifié, et d'accompagner des entreprises de toutes tailles dans leurs stratégies de croissance et de rentabilité.

Parallèlement, depuis 2014, Céline DARGENT est Dirigeante Fondatrice de la SARL NEW D CONSEILS, société d'accompagnement sur mesure pour les dirigeants (expertise en matière de finance et de stratégie d'entreprise) et de conseils et services aux besoins spécifiques des entreprises.

De 2015 à 2025, Céline DARGENT est également Directrice Consultante pour BNI (Business Network International). Cette fonction lui permet de développer des compétences spécifiques dans l'animation et la formation de groupe, deux atouts essentiels pour créer des dynamiques positives au sein des équipes et favoriser l'émergence de solutions innovantes.

Ses diplômes et certifications :

- 2021 : Certificat d'administrateur Indépendant,
- 2022 : RSE certification (intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise et faciliter la conduite du changement),
- 2024 : Certification Auditeur de Durabilité (CSRD),
- 2025 : Formation Bilan Carbone et Évaluatrice ICA Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ses activités associatives :

- Membre d'un Rotary club depuis 2009 : participation à l'organisation d'actions solidaires locales, promotion du lien social et de l'éthique professionnelle.
- Bénévole au sein de l'association Forces Femmes depuis 2024 : accompagnement des femmes en transition professionnelle, mentorat, écoute, transmission d'expérience et empowerment.

Proposition de nomination de Monsieur Vincent MONESTEL

Né le 27 février 1978 à Saint-Denis, Vincent MONESTEL est Docteur en pharmacie, diplômé de la faculté de Bordeaux en 2004. Monsieur MONESTEL est également diplômé d'un DU d'orthopédie de la faculté de Nantes en 2006, ainsi qu'un DU de Management, Qualité et Mission HPST du pharmacien d'officine à la faculté de Bordeaux en 2013.

Ses activités et ses mandats :

- Depuis 2005 : Gérant de la Pharmacie Monestel à Oloron Sainte Marie.
- Depuis 2016 : Associé investisseur dans le magasin de MAD Cap Vital à Oloron Sainte Marie (64).
- Depuis 2022 :
 - Associé investisseur Pharmacie du Boulevard à Mourenx (64).
 - Membre du Conseil de Surveillance de WELLPHARMA et Vice-Président.
 - Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.
- Depuis 2024 :
 - Associé investisseur Pharmacie Sainte Barbe (64).
 - Vice-Président de la CPTS des 3 Vallées (64).

Proposition de nomination de Monsieur François-Pierre MARQUIER

Né le 3 février 1970 à Rouen, François-Pierre MARQUIER est diplômé de l'IDRAC Business School et de l'EM Lyon Business School (DUA).

François-Pierre MARQUIER débute sa carrière en 1996 chez DHL en tant que Responsable Marketing. En 2000, il rejoint Cegid Group où il évolue pendant plus de 20 ans, occupant des postes à responsabilité dans le domaine du marketing puis de la vente.

Il rejoint le Groupe EQUASENS en mai 2021 en tant que Directeur Régional, avant d'être nommé Directeur de l'activité Pharmacie France en janvier 2023. Au 1^{er} septembre 2025, François-Pierre MARQUIER reprend les fonctions opérationnelles de Directeur de la Division PHARMAGEST et supervise désormais l'ensemble des activités de la Division, en France comme dans le reste de l'Europe.

François-Pierre MARQUIER représente l'activité PHARMAGEST au sein de la FEIMA (Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire) depuis plus de 3 ans.

Ses mandats au sein du Groupe EQUASENS :

- Président d'ASCA INFORMATIQUE,
- Président de BGM INFORMATIQUE,
- Company Secretary de MULTIMEDS.

6.2. Suivi du mandat des Commissaires aux Comptes

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société BATT AUDIT arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ayant atteint la durée maximale cumulée de 24 ans en cas de co-commissariat aux comptes conformément aux dispositions de l'article L.821-45 du Code de commerce, le Cabinet BATT AUDIT n'a pas été consulté dans le cadre de l'appel d'offres instruit par le Comité d'Audit et des Rémunérations.

Ainsi, une procédure d'appel d'offres auprès de cabinets d'audit international (BDO, DELOITTE, EY, PwC) a été mise en place à l'issue de laquelle le Comité d'Audit et des Rémunérations a fait état au Conseil d'administration de son choix en considération des critères de notation suivants (chaque membre du Comité ayant évalué les candidats de manière indépendante) :

- l'équipe proposée (et notamment le niveau d'expertise des équipes et leurs connaissances spécifiques en IT),
- l'offre technique et les outils d'analyse,
- la méthodologie pour assurer des contrôles solides de la donnée financière,
- l'offre financière,
- tout autre critère différenciant.

Sur recommandation du Comité d'Audit et des Rémunérations, le Conseil d'administration propose de nommer le Cabinet BDO en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de BATT AUDIT pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

6.3. Conventions réglementées

Nous vous indiquons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions réglementées antérieurement autorisées et approuvées se sont poursuivies en 2025.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

6.4. Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 100 000 € pour l'année 2026.

Nous allons maintenant vous présenter la dernière partie de ce rapport consacré à l'État de Durabilité, ainsi que le rapport de l'Auditeur de Durabilité sur ces informations émis par la société BM&A, nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024.

Puis, nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « KPMG », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

À l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

21.2.2. État de Durabilité

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ÉTAT DE DURABILITÉ
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

1. Informations générales

1.1. Base de préparation

1.1.1. Base Générale pour la préparation des états de Durabilité (BP-1)

Les informations présentées dans l'État de Durabilité couvrent le périmètre consolidé du Groupe EQUASENS, sauf mention contraire explicite, qui inclut les pays où le Groupe est présent : France, Italie, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Ile-Maurice, Royaume-Uni, et Irlande.

Le périmètre de consolidation est identique au périmètre des états financiers à l'exception de EREVO intégrée le 31 décembre 2025 et qui par son activité et la période n'a pas d'impact significatif sur le présent État de Durabilité. Aucune des filiales incluses dans la consolidation n'est exemptée en vertu, respectivement, de l'article 19 bis, paragraphe 9, ou de l'article 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Les informations relatives au Groupe EQUASENS fournies dans l'État de Durabilité sont complétées par des informations sur les impacts, risques et opportunités matériels liés au Groupe en raison de ses relations d'affaires directes et indirectes dans sa chaîne de valeur amont et aval. Le Groupe EQUASENS inclut donc les impacts, risques et opportunités matériels liés à sa chaîne de valeur en tenant compte à la fois du résultat de son processus de vigilance raisonnable, de son évaluation de la matérialité et du respect de toute exigence spécifique liée à la chaîne de valeur dans les différents ESRS.

Le Groupe EQUASENS n'a fait pas usage :

- de l'option qui lui permet d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations.
- d'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Horizons temporels

Le Groupe EQUASENS applique la définition des horizons temporels prévus par les normes à savoir :

- pour l'horizon temporel à court terme : 1 an,
- pour l'horizon temporel à moyen terme : de 2 à 5 ans,
- pour l'horizon temporel à long terme : plus de 5 ans.

Estimations concernant la chaîne de valeurs

Le Groupe a eu recours à des indicateurs incluant des données relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont estimées à l'aide de sources indirectes, comme des données relatives aux moyennes sectorielles ou d'autres approximations. Les indicateurs concernés sont notamment ceux relatifs :

- à la durée de vie des matériels informatiques commercialisés par le Groupe (Cf. Section 2.4.6) qui ont été préparés sur la base de moyennes sectorielles et donnant un niveau d'exactitude plutôt faible.
- à l'élaboration de son bilan carbone (impacts carbonés des produits achetés, estimations d'utilisation des produits, etc...). Pour plus d'informations se référer à la note méthodologique de la Section 2.2.9.

Le Groupe entend élargir ses consultations de parties prenantes externes (fournisseurs) afin d'affiner sa compréhension de sa chaîne de valeur.

Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats

Le Groupe EQUASENS a procédé en 2024 à une consultation d'un panel représentatif de ses parties prenantes externes (fournisseurs et clients), ainsi qu'à une consultation de ses parties prenantes internes (collaborateurs). En 2025, ces travaux ont été complétés par la réalisation de benchmark et l'intégration de retours formulés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ainsi, le Groupe estime avoir un degré de confiance satisfaisant au regard des résultats obtenus. Enfin, le Groupe n'a pas communiqué d'indicateur quantitatif ou de montant monétaire faisant l'objet d'un niveau d'incertitude élevé, sauf cas particuliers précisés dans le corps de texte.

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de seconde application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive CSRD. Les premières années d'application de la directive et des analyses de double matérialité qu'elle requiert, sont caractérisées par des incertitudes sur l'interprétation des textes, la structuration progressive de pratiques établies ou de données comparatives et de benchmarks fiables, en particulier au niveau sectoriel, ainsi que par des difficultés de collecte de données en particulier au sein de la chaîne de valeur. Le Groupe s'est donc attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'État de Durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement du rapport de durabilité.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

La préparation et la présentation des informations en matière de durabilité n'ont pas subi de modifications significatives par rapport à la période de reporting précédente. Le périmètre de reporting a évolué pour intégrer la filiale ayant rejoint le Groupe en 2024 à savoir CALIMED acquise le 27/12/2024.

Erreurs de reporting concernant les périodes antérieures

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'erreurs matérielles concernant une période antérieure.

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs

Le présent État de Durabilité intègre en Section 2.1 les informations dites de « Taxinomie Verte » à publier en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil et des règlements délégués de la Commission qui précisent le contenu et autres modalités de ces publications.

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Le Groupe EQUASENS a pris le parti d'intégrer directement dans son État de Durabilité l'ensemble des informations nécessaires pour qu'il soit auto-porteur. Les renvois figurant dans le rapport sont internes au présent État de Durabilité.

Utilisation des dispositions devant entrer en vigueur progressivement

Le Groupe EQUASENS compte un nombre moyen de plus de 750 salariés au cours de l'exercice.

En vertu de l'Appendice C de l'ESRS 1 et du Règlement Délégué du 11/07/2025 intitulé « Quick Fix », le Groupe EQUASENS a décidé d'avoir recours à l'entrée en vigueur progressive des exigences de publications suivantes :

- ESRS 2 - SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur - Paragraphe 40 b) et c).
- ESRS 2 - SBM-3 - Impacts, Risques et Opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique paragraphe 48 e).
- ESRS E1 - E1-9 - Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat.
- ESRS E2 - E2-6 - Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution.
- ESRS E5 - E5-6 - Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.
- ESRS S1 - S1-7 - Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise.

1.2. Gouvernance

1.2.1. Rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

Conseil d'Administration

La plus haute autorité décisionnelle au sein du Groupe EQUASENS est le Conseil d'Administration et ses comités. Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administrateur Indépendant	Comité	Expertise et expérience acquises
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i> Administrateur	Non	Président du Comité Stratégique et RSE	Connaissance des métiers du Groupe EQUASENS (vision stratégique), développement national et international, stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général</i> Administrateur	Non	/	Développement national et international du Groupe EQUASENS, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué</i> Administrateur	Non	/	Développement national et international de la Division AXIGATE LINK, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
Monsieur Dominique PAUTRAT Administrateur	Non	/	Connaissance de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison mère), stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Daniel ANTOINE Administrateur	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance, de la comptabilité, du développement durable (CSRD), et des stratégies de transformation ESG
Monsieur François JACQUEL Administrateur	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE Administratrice	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance et de la comptabilité, conformité réglementaire
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Membre du Comité Stratégique et RSE	Communication et sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Membre du Comité Stratégique et RSE	Développement à l'international et RSE
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	Non	/	Connaissance de l'activité de pharmacien

Sur les onze Administrateurs, deux sont des membres exécutifs : Monsieur Denis SUPPLISSON - Directeur Général, et Monsieur Grégoire DE ROTALIER - Directeur Général Délégué.

Deux membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique (CSE) et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la société n'est pas soumise à l'obligation de désigner des Administrateurs représentant les salariés en sa qualité de filiale indirecte de LA COOPERATIVE WELCOOP elle-même soumise à cette obligation.

Au 31 décembre 2025, la part de membres féminins composant le Conseil d'Administration est de 36,4%. En effet, par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Émilie LECOMTE de son mandat d'Administrateur, avec effet au 12 novembre 2025. En conséquence de cette démission, la composition du Conseil ne satisfait plus à l'obligation de mixité imposée par les Articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de Commerce. Ceci étant, en application de l'Article

L. 225-24 alinéa 4 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration dispose d'un délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance pour procéder à la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur. Cette nomination à titre provisoire sera soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

La part d'administrateurs indépendants est de 27,3%.

Au sein du Conseil d'Administration, le Comité Stratégique et RSE, composé de trois membres intervient dans les processus, contrôles et procédures visant à contrôler, gérer et surveiller les impacts, risques et opportunités. Le Comité Stratégique et RSE a notamment pour missions de :

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques de la Société et notamment sur les axes de développement, les opportunités de croissance externe ou de désinvestissements, les accords ou partenariats significatifs et les opérations sur le capital de la Société ;
- Suivre et analyser les évolutions de l'environnement concurrentiel ;
- Identifier les thématiques de la RSE les plus importantes pour l'entreprise et notamment distinguer les thématiques porteuses de risques de celles qui recèlent des opportunités.

Comité de Direction

Chargé de décliner les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et de procéder à la mise en œuvre opérationnelle des politiques et actions relatives aux impacts risques et opportunités matériels, le Comité de Direction du Groupe EQUASENS est constitué de neuf membres exécutifs (dont 33% de sexe féminin).

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Denis SUPLISSON	Directeur Général
Monsieur Grégoire DE ROTALIER	Directeur Général Délégué, Directeur de la Division AXIGATE LINK
Monsieur François-Pierre MARQUIER	Directeur de la Division PHARMAGEST
Monsieur Dominique GOURSAUD	Directeur de la Division MEDICAL SOLUTIONS
Monsieur Franck FAVIER	Directeur de la Division E-CONNECT
Monsieur Nicolas LAFON	Directeur de la Division FINTECH
Madame Frédérique SCHMIDT	Directrice Administrative et Financière
Madame Sabrina GHARBI	Directrice des Ressources Humaines
Madame Nöelle STOULIG	Directrice de la Communication

Rôles et responsabilités des organes d'Administration

La gouvernance du développement durable s'organise autour des instances suivantes :

- **Le Conseil d'Administration d'EQUASENS** qui joue un rôle essentiel dans la conduite des affaires en définissant la stratégie, en supervisant la Direction, en gérant les risques, en faisant la promotion d'une culture d'intégrité et de responsabilité et en protégeant les intérêts des actionnaires. Le Conseil d'Administration est lui-même composé de comités spécialisés ad hoc complémentaires : le Comité des Rémunérations adossé au Comité d'Audit et le Comité Stratégique et RSE.
- **Le Comité d'Audit et des Rémunérations** reçoit des informations régulières sur les questions de développement durable. Il supervise le processus de reporting, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques y compris en matière de développement durable et, le cas échéant, les audits internes y étant associés. Le Comité définit les critères de rémunérations variables du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et évalue leur niveau de réalisation.
- **Le Comité Stratégique et RSE** qui a pour missions d'examiner : le dialogue avec les parties prenantes, la surveillance des principaux impacts, risques et opportunités (IRO) en matière environnementale, les politiques sociales et principaux axes de transformations organisationnelles menés par le Groupe, l'ensemble des informations publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale, en s'assurant en particulier que les vérifications adéquates ont été réalisées par un prestataire de services d'assurance indépendant et les orientations principales et résultats de la politique de responsabilité sociale et environnementale. Ces contrôles et procédures spéciaux appliqués aux IRO s'appuient sur le dispositif de contrôle interne présenté en Section 1.2.5 du présent État de durabilité. Le Comité Stratégique et RSE est présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté de placer la responsabilité sociale et environnementale comme axe majeur de la stratégie du Groupe au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside également.
- **Le Comité de Direction** agit en tant que comité de pilotage des questions de développement durable du Groupe en définissant la stratégie et les politiques clés. Chacun de ses membres est chargé de faire progresser la feuille de route via la définition d'actions et de cibles liées à des enjeux RSE qui leurs sont attribués. Collégalement, ils participent activement au processus de prise de décision concernant les initiatives de développement durable, tout en veillant à ce que les activités



commerciales du Groupe s'alignent sur ses engagements, notamment ceux en matière de conduite des affaires. Le Comité de Direction rend compte des avancées et des résultats au Comité Stratégique et RSE par l'intermédiaire du Directeur Général qui le dirige.

Expertises et formations

Le Conseil d'Administration, intègre un certain nombre de compétences et d'expertises en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Celles-ci continueront d'être développées pour superviser les enjeux de durabilité. À ce titre, le Groupe EQUASENS a proposé aux membres de son Conseil d'Administration un plan de formation triennal (2024 - 2026) qui intègre les axes ci-après :

- Le renforcement des compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers du Groupe, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé ;
- Le rappel des responsabilités des membres du Conseil, l'appréhension de l'environnement juridique et réglementaire, la mise en œuvre d'une conduite éthique, intègre et transparente des affaires ;
- La maîtrise des points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêt des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes ;
- L'arbitrage des enjeux de performance des dirigeants pour dégager ceux qui s'inscrivent au mieux dans la durabilité de la société.

En matière de durabilité, plusieurs expertises sont déjà présentes au sein du Conseil d'Administration et garantissent qu'EQUASENS opère de manière responsable et éthique :

- Connaissance des réglementations : une compréhension approfondie des lois et des réglementations en matière d'éthique, de conformité et de responsabilité sociale des entreprises est essentielle. Cela inclut des connaissances sur les lois anti-corruption, la protection des données, et les normes de travail.
- Gestion des conflits d'intérêts : capacité à identifier et à gérer les conflits d'intérêts potentiels au sein du Groupe, en veillant à ce que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt de l'organisation.
- Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : connaissance des pratiques de RSE et de leur intégration dans la stratégie globale de l'entreprise, y compris les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Audit et évaluation : compétences en matière d'audit pour évaluer la conformité aux politiques et aux normes éthiques, ainsi que pour identifier les domaines d'amélioration.
- Analyse des parties prenantes : capacité à comprendre les attentes et les préoccupations des différentes parties prenantes (actionnaires, employés, clients, communautés) en matière d'éthique et à intégrer ces considérations dans la prise de décision.

Les membres du Comité de Direction, et plus globalement les Dirigeants des principales filiales, ont également bénéficié de journées de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

En matière de durabilité, le Comité de Direction intègre des membres ayant une expertise en :

- Évaluation des risques : la capacité à identifier et à évaluer les risques (y compris éthiques) auxquels l'entreprise peut être confrontée, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes pour les atténuer.
- Développement de politiques éthiques : compétences dans la création et la mise en œuvre de politiques et de codes de conduite qui promeuvent des pratiques commerciales éthiques au sein de l'organisation.
- Formation et sensibilisation : expertise dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation pour sensibiliser les employés aux enjeux éthiques et aux comportements attendus.
- Communication : compétences en communication pour promouvoir une culture d'éthique au sein de l'entreprise, y compris la capacité à aborder des sujets sensibles et à encourager un dialogue ouvert.
- Gestion des plaintes et des signalements : expertise dans la gestion des mécanismes permettant aux employés et aux parties prenantes de signaler des comportements contraires à l'éthique, tout en garantissant la protection des lanceurs d'alerte.

Ces compétences et expertises, alimentent la stratégie du Groupe et ses réponses aux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels de l'entreprise.

1.2.2. Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)

Le développement durable est une composante de plus en plus importante de la stratégie du Groupe et de son modèle économique. C'est à ce titre qu'en 2025 les différents organes d'administration, de direction et de surveillance ont été régulièrement informés des enjeux de durabilité et de la manière dont ils ont été traités au cours de la période de reporting.

Le développement durable est abordé et traité au niveau des comités, pour les sujets relevant de la responsabilité de ces comités et tels que qu'énoncés en Section 1.2.1.

- Le Comité d'Audit et des Rémunérations, qui se tient trimestriellement, évoque régulièrement les sujets de développement durables, ce qui lui a permis d'effectuer un suivi de l'avancée des travaux relatifs à la mise en place du présent État de Durabilité.
- Le Comité Stratégique et RSE a :
 - validé les travaux menés au titre de l'établissement de l'État de Durabilité et notamment examiné les informations extra-financières, revu la double matérialité, l'évaluation et l'examen des enjeux de durabilité, la méthodologie de reporting et l'audit externe indépendant des informations de durabilité (y compris les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre, l'exhaustivité et la sincérité des informations, et l'émission d'un rapport d'un tiers indépendant sur l'État de Durabilité consolidé, c'est-à-dire un « examen d'assurance modérée ») ;
 - supervisé le déroulé méthodologique d'actualisation de la démarche de double matérialité, et ce incluant les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe et de vigilance raisonnable associée (dialogue avec les parties prenantes, identification et évaluation des impacts négatifs, remédiation des impacts négatifs).
- Le Comité de Direction, lors de ses réunions mensuelles et dans le cadre de réunions dédiées, a contribué à l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ainsi qu'à la mise en place des politiques, actions, indicateurs et cibles permettant d'y répondre.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations et le Comité Stratégique et RSE, par l'intermédiaire de leurs Présidents, ont effectués des restitutions de leurs travaux lors des Conseils d'Administration. En complément, le Conseil d'Administration, dans sa collégialité, a pu bénéficier de points d'avancement incluant le Directeur Général et le Responsable RSE du Groupe.

À travers leurs réunions, le Conseil d'Administration, ses Comités et le Comité de Direction intègrent les impacts, risques et opportunités dans leur surveillance de la stratégie de l'entreprise. Cela inclut leurs décisions concernant les transactions majeures et leurs processus de gestion des risques. Ils tendent à trouver des compromis équilibrés entre les différents enjeux sociaux, environnementaux et économique.

Le Comité Stratégique et RSE, et par extension le Conseil d'Administration dans son ensemble, a pris connaissance de l'intégralité des impacts, risques et opportunités matériels identifiée au cours de la période de reporting, dont le traitement opérationnel est délégué au Directeur Général et son Comité de Direction.

1.2.3. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)

Les mécanismes d'incitation mis en place par le Groupe concernant, en 2025, l'ensemble des membres du Comité de Direction du Groupe EQUASENS qui ont, au titre de leurs contrats de travail, à hauteur de 15% à 30% de leurs rémunérations variables une prime sur objectif assujettie à l'atteinte d'un objectif RSE. Concernant Messieurs Denis SUPPLISSON, Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON, respectivement Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, leurs performances sont évaluées par rapport à des impacts spécifiques en matière de durabilité à savoir :

- Pour M. Denis SUPPLISSON, la mise en place au sein du Groupe EQUASENS d'une politique de cybersécurité.
- Pour M. Grégoire DE ROTALIER, la mise en place d'une politique Green IT au sein de la Direction des Services d'Information (DSI) du Groupe avec notamment le développement de logiciels « Green by design », la gestion optimale de la capacité des serveurs d'hébergements et l'optimisation des ressources liées aux data centers (PUE - Power Usage Effectiveness) ;
- Pour M. Damien VALICON, la mise en place des politiques d'achats éthiques et responsables.

Au regard de la progression de ses travaux au cours de l'exercice, le Groupe compte faire évoluer ses pratiques en matière de mécanismes d'incitation pour évaluer les performances par rapport à des cibles et/ou des impacts spécifiques en matière de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au titre de 2025, aucun élément de rémunération lié directement à des considérations relatives au climat (réduction quantitative des émissions de GES) n'a été comptabilisé.

Le Conseil d'Administration, sur la base des travaux du Comité d'Audit et des Rémunérations, procède à une évaluation qualitative de la performance du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ce même comité est chargé chaque année d'approuver et d'actualiser les modalités des mécanismes d'incitation.

1.2.4. Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

Le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et ne publie donc pas de plan de vigilance.



Table de correspondance

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans l'État de Durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	- Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2) - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3) - Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
Dialoguer avec les parties prenantes	- Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2) - Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) - Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels (MDR-P)
Identifier et évaluer les impacts négatifs	- Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) - Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	- Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels (MDR-A) - ESRS thématiques : actions, y compris les plans de transition servant à remédier aux impacts
Suivre l'efficacité de ces efforts	- Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels (MDR-M) - Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (MDR-T) - ESRS thématiques : indicateurs et cibles

1.2.5. Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5)

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe :

- les risques stratégiques,
- les risques opérationnels inhérents aux activités,
- les risques sociaux, sociétaux et environnementaux,
- les risques réglementaires et juridiques,
- les risques financiers,
- les risques liés à la concurrence.

Aux fins du présent État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui englobe l'ensemble de ses activités et sa chaîne de valeur. Cet exercice a poussé le Groupe à ne plus uniquement fonder son analyse sur la base de la matérialité financière (simple) mais également à intégrer la matérialité d'impact (Cf. Section 1.4.1.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels).

La méthode d'évaluation des risques s'appuie sur les méthodes d'évaluations des risques du Groupe :

- L'analyse financière a été réalisée sur les mêmes échelles d'ampleurs et de probabilités que celles qui préexistaient pour la cartographie des risques du Groupe. La criticité découle de la moyenne entre l'ampleur et la probabilité. Les risques ayant une criticité élevée sont considérés comme prioritaires.
- La mesure de matérialité d'impact a conduit le Groupe EQUASENS à se munir de nouvelles échelles de cotation pour mesurer la sévérité d'impact (qui intègre des notions d'ampleur, d'étendue et d'irrémediabilité) et la probabilité d'occurrence de l'impact. La criticité découle de la moyenne entre la sévérité et la probabilité. Les risques ayant une criticité élevée sont considérés comme prioritaires.

L'exercice de double matérialité a confirmé certains risques qui avaient été identifiés préalablement par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents et les a enrichi notamment sur la dimension environnementale. Les principaux risques identifiés correspondent aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels détaillés en Section 1.3.3 et les stratégies élaborées (politiques, actions, cibles et métriques) pour les atténuer sont développées au sein des différentes sections y afférentes.

Les équipes de l'Audit et du Contrôle Interne, en charge l'évaluation des risques et des contrôles internes, travaillent en synergie avec les équipes responsables du processus d'information en matière de durabilité (Direction administrative, Marketing et communication, ...)

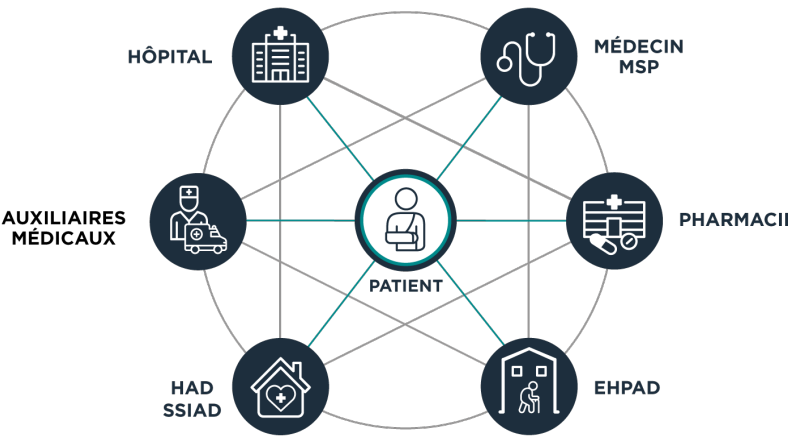
Les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne sont régulièrement communiqués aux organes d'administration, de direction et de surveillance, notamment dans le cadre des Comités d'Audit et des Rémunérations qui se tiennent trimestriellement. La Direction Générale et la Direction financière et du Groupe sont également informées de ces travaux.

1.3. Stratégie

1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

Stratégie

Le Groupe EQUASENS est spécialisé dans les solutions informatiques pour le secteur de la santé. Il intervient également dans la conception d'équipements électroniques, de solutions digitales et robotiques de santé, ainsi que dans l'accès aux financements pour les professionnels de santé. Le Groupe EQUASENS équipe toutes les catégories d'établissements de santé – EHPAD, hôpitaux, SSIAD, HAD, CPTS, MSP – et les professionnels de santé libéraux comme les pharmaciens, les médecins, les infirmiers et les kinésithérapeutes. En parallèle de ces activités, le Groupe se spécialise dans les solutions d'interopérabilité pour améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient.



Pour répondre aux différents marchés et typologies de clientèles, le Groupe EQUASENS est organisé en Divisions :

- La Division PHARMAGEST : éditeur de logiciels et de solutions connectées pour les pharmacies en Europe. La Division adresse les marchés de la pharmacie en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et de l'Observance ;
- La Division AXIGATE LINK : éditeur de logiciels pour les établissements et services médico-sociaux en Europe. La Division se positionne sur les marchés des établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes en France, en Belgique et au Royaume-Uni, le marché des services de soins infirmiers à domicile et d'hôpital à domicile, le marché des hôpitaux et des groupements hospitaliers, ainsi que le marché de la télémédecine ;
- La Division MEDICAL SOLUTIONS : éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, médecins libéraux exerçant à l'hôpital, les chirurgiens libéraux, les auxiliaires médicaux (infirmiers et kinésithérapeutes) ;
- La Division E-CONNECT : concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients ;
- La Division FINTECH : solutions de financement de biens en location pour les professionnels de santé et autres secteurs tertiaires.

L'essentiel des effectifs physiques du Groupe est situé en Europe. Aussi, sur l'ensemble des collaborateurs que compte le Groupe EQUASENS à la clôture de l'exercice, la répartition géographique est la suivante :

Pays	2025		2024	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
France	1 241	83,57%	1 181	83,40%
Italie	126	8,48%	128	9,04%
Belgique	45	3,03%	41	2,90%
Allemagne	37	2,49%	33	2,33%
Ile Maurice	24	1,62%	22	1,55%
Royaume-Uni	12	0,81%	11	0,78%
TOTAL	1 485	100,00%	1 416	100,00%

Il est précisé que le Groupe EQUASENS ne commercialise pas de produits et services interdits sur certains marchés.

Conformément à l'appendice C de l'ESRS 1, le Groupe EQUASENS ne publie ni de ventilation du chiffre d'affaires total, tels qu'il figure dans les états financiers, par grands secteurs relevant des ESRS, ni de liste des autres grands secteurs relevant des ESRS.

Le Groupe EQUASENS n'est pas actif dans le secteur des combustibles fossiles, de la production de produits chimiques, des armes controversées, et de la culture et la production de tabac.

Les principaux objectifs en matière de durabilité sont déclinés dans les prochaines sections thématiques. Ils peuvent néanmoins se résumer comme une volonté de meilleure compréhension et d'intégration de la chaîne de valeur amont pour répondre aux enjeux environnementaux, le maintien d'une veille sociale pour les besoins internes, une structuration croissante de ses relations avec les parties prenantes externes, et l'amélioration continue de ses pratiques éthiques. Ces objectifs peuvent se décliner sur l'ensemble des produits et services du Groupe, l'ensemble de ses clients et zones géographiques associées.

Les principaux produits et/ou services importants évalués au regard des objectifs en matière de durabilité du Groupe EQUASENS sont d'une part ses solutions logicielles destinées à l'ensemble de ses typologies de clients professionnels de santé et d'autre part ses solutions matérielles qui s'adressent à tous les acteurs de santé, qu'ils soient fixes (cabinets, officines, établissements, ...) ou en mobilité.

Le Groupe EQUASENS intègre progressivement à sa stratégie les enjeux de durabilité et notamment les enjeux environnementaux liés à ses solutions logicielles et matérielles (changement climatique, pollution, économie circulaire). Le Groupe a pour ambition de renforcer son organisation en vue d'améliorer son reporting de durabilité.

Modèle économique et Chaîne de valeur

L'écosystème de la santé

L'écosystème de la santé est un ensemble complexe d'activités interconnectées qui contribuent à la création de valeur pour les patients et les professionnels de santé. Ses principales composantes sont :

- La Recherche et Développement (R&D) : recherche scientifique pour développer de nouveaux traitements, médicaments, dispositifs médicaux et technologies de santé. Cela peut impliquer des essais cliniques et des études précliniques.
- La fabrication et production : une fois les produits développés, ils doivent être fabriqués. Cela se traduit par la production de médicaments, de dispositifs médicaux et d'autres produits de santé, en respectant des normes de qualité strictes.
- La distribution : les produits de santé sont distribués aux établissements de santé, pharmacies et autres points de vente. Cela implique de la logistique, du stockage et de la gestion des stocks.
- Les services de santé : prestations de soins médicaux par des professionnels de santé, tels que médecins, infirmiers, et autres praticiens (consultations, traitements, interventions chirurgicales, soins à domicile,...).
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : l'intégration des technologies numériques dans le secteur de la santé, comme les dossiers médicaux électroniques, les systèmes de gestion des patients et les outils de télémédecine, joue un rôle crucial dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des soins.
- La gestion et administration : cela inclut la gestion des établissements de santé, la planification des ressources, la gestion financière et la conformité réglementaire. Une bonne gestion est essentielle pour assurer la viabilité et l'efficacité des services de santé.
- La formation et éducation : la formation des professionnels de santé est essentielle pour garantir des soins de qualité. Cela couvre la formation initiale, la formation continue et le développement professionnel.
- Le suivi et évaluation : cette étape implique le suivi des résultats des soins, l'évaluation de la qualité des services et l'analyse des données pour améliorer les pratiques et les résultats de santé.
- L'engagement des patients : impliquer les patients dans leur propre parcours de soins, en les éduquant et en les encourageant à participer activement à leur santé.

EQUASENS est un acteur important dans l'écosystème de la santé, en fournissant des solutions numériques innovantes qui adressent la quasi-totalité de ses composantes et qui permettent aux professionnels de santé de se concentrer sur les prestations de soins.

Chaîne de valeur amont au Groupe EQUASENS

Pour ce faire, le Groupe EQUASENS appuie son modèle économique sur les principales ressources (intrants) suivantes :

- Une bonne connaissance des acteurs de la santé : l'approche pluridisciplinaire du Groupe favorise une bonne compréhension des tendances du marché, des besoins des clients et de la concurrence.
- Des Hommes, des métiers et expertises : le Groupe compte au sein de ses équipes, des ingénieurs au service de l'innovation et de la R&D, des commerciaux et technico-commerciaux experts, des collaborateurs au service clients et des formateurs.

- Le numérique et l'interopérabilité :
 - les matériels informatiques : serveurs, ordinateurs, périphériques, et autres équipements nécessaires tant au développement et à l'hébergement des solutions que l'équipement électronique et robotique des professionnels de santé.
 - les logiciels : outils de développement, systèmes d'exploitation, bases de données et autres logiciels indispensables pour créer des applications interopérables.
 - les infrastructures réseaux pour assurer la souveraineté, la sécurité, la communication et l'hébergement des données de Santé (HDS).
- L'accès au financement via les partenaires bancaires, l'ouverture du capital et l'accès aux subventions et aides.
- Une vision de partenariats et collaborations avec ses fournisseurs et partenaires stratégiques.
- Une centrale d'achats et un réseau d'agences de proximités au plus proche des clients, favorisant des délais de livraisons courts et à moindre impact carbone.

Le Groupe EQUASENS a mis en place des mesures spécifiques visant à garantir l'obtention, le développement et la sécurisation de chacune de ces ressources entrantes. Cette gestion des ressources fait également partie intégrante du processus de gestion des risques du Groupe, présentée en Section 1.2.5. du présent État de Durabilité.

Étant au plus près des professionnels de santé et des patients, l'essentiel de la chaîne de valeur du Groupe EQUASENS se situe principalement en amont. Il est possible de distinguer différents niveaux de fournisseurs :

- Les fournisseurs issus du premier rang, permettant l'obtention des intrants précédemment évoqués. Ils interviennent dans le capital industriel (ex. assemblage de produits finis, emballage et distribution), le capital humain (ex. externalisation de recrutements), le capital informatique (fournisseurs de matériels informatiques, fournisseurs de services hébergés, fournisseurs de bases de données médicales), le capital logistique (distribution via l'importation et l'exportation de marchandises), autres (services financiers, assureurs, services juridiques,...).
- Les fournisseurs de rang 2 et 3, sur la dimension liée aux matériels informatiques, spécialisés dans le traitement des matières premières, la fabrication et la fourniture de composants, pièces et produits.
- Les fournisseurs de rangs 4 et plus sur l'extraction de matières premières.

Activités propres du Groupe EQUASENS

Pour répondre aux enjeux stratégiques évoqués préalablement et à ses différentes catégories de clients (professionnels de santé) le Groupe intègre une série de services inter-activités tels que :

- Des équipes R&D et projets pour la conception et le développement des solutions du Groupe.
- Une centrale d'achats et logistique notamment pour la gestion des flux physiques entrants et sortants (logistique, stockage, préparation à l'économie circulaire) et la négociation de contrats cadres au niveau du Groupe.
- Des services clients, marketing et commerciaux dédiés à chacune des activités.
- Des services financiers et juridiques (relations fournisseurs, trésorerie, comptabilité, etc.).
- Des ressources humaines (recrutement, formation, gestion des carrières, etc.).
- Une direction des systèmes d'information, essentielle pour garantir que l'organisation utilise efficacement la technologie pour améliorer ses opérations, sécuriser ses données et soutenir sa croissance stratégique.

Chaîne de valeur aval au Groupe EQUASENS

La valeur générée par le modèle économique du Groupe EQUASENS (extrants) peut se synthétiser comme suit :

- Les professionnels de santé et les patients : la valeur ajoutée des solutions EQUASENS réside dans leur capacité à améliorer la qualité des soins, à renforcer l'engagement des patients et à optimiser la gestion des traitements, tout en facilitant la communication entre toutes les parties prenantes.
- Les collaborateurs : le Groupe EQUASENS a une politique de recrutement principalement axée sur le maintien dans l'emploi renforcée d'une politique de formations et de gestion des compétences (Cf. Section 3.1.3).
- Les investisseurs dans son potentiel de croissance, son innovation, son modèle économique robuste et son impact positif sur la santé, tout en offrant une politique de rémunération stable de ses actionnaires.
- Les fournisseurs : une approche de partenariat éthique avec une vision à long terme.

En aval, le Groupe EQUASENS :

- S'appuie sur différents partenaires spécialisés à valeur ajoutée comme par exemples pour la livraison et la logistique ou la gestion des déchets (économie circulaire, traitement et élimination des déchets non recyclés).
- Est principalement en relation directe avec ses clients et parfois en relation indirecte, via des réseaux de distributeurs / revendeurs, pour certaines de ses solutions.
- Est indirectement en relation avec les utilisateurs finaux de ses solutions (en général les patients des professionnels de santé).

1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Le Groupe EQUASENS a mis en place différentes typologies de dialogue avec ses principales parties prenantes dont les points de vues sont pris en considération dans sa stratégie et son modèle économique.

Parties prenantes principales	Professionnels de santé (Clients)	Fournisseurs	Collaborateurs	Actionnaires majoritaires	Investisseurs et Partenaires financiers
Existence d'un dialogue	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Modalités du Dialogue	- Échanges quotidiens, - Membres du Conseil d'Administration, - Enquêtes de satisfaction clients (Net Promoteur Score - NPS), - Questionnaire client pour l'État de Durabilité.	- Échanges quotidiens des services Achats, - Questionnaires fournisseurs pour l'État de Durabilité.	- Échanges quotidiens des services RH, - Enquêtes de satisfaction collaborateurs, - Questionnaires collaborateurs pour l'État de Durabilité, - Avis du CSE.	- Échanges quotidiens, - Représentant de l'actionnaire majoritaire au sein du Conseil d'Administration.	- Participation à des réunions investisseurs (SFAF), - Réponse aux questionnaires d'évaluations, - Étude des positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Finalité du Dialogue	Comprendre les attentes, mesurer la satisfaction et la fidélité des clients, identifier des domaines d'amélioration.	Améliorer la collaboration, l'innovation, la qualité et la gestion des risques, tout en renforçant la confiance et en alignant les objectifs stratégiques.	Créer un environnement de travail positif, résoudre les conflits, impliquer les employés dans les décisions et améliorer les conditions de travail.	Partager des informations stratégiques, financières et des perspectives de développement.	Apporter de la visibilité et de la transparence aux investisseurs, expliquer les orientations stratégiques du Groupe.
Prise en compte par la société	Prise en compte dans sa stratégie R&D et sa stratégie qualité de ses développements futurs.	Prise en compte dans le choix des partenaires du Groupe.	Prise en compte par la Direction dans ses politiques de Ressources Humaines.	Prise en compte dans les orientations stratégiques de l'entreprise.	Prise en compte des attentes (ESG) des investisseurs dans la stratégie du Groupe.
Principales attentes	Les clients du Groupe souhaitent un accès à des solutions logicielles et matérielles sécurisées qui correspondent à leurs besoins fonctionnels et améliorent la prise en charge des patients.	Les attentes des fournisseurs incluent le respect des engagements, un partenariat à long terme, et un engagement envers l'innovation et la durabilité.	Les collaborateurs du Groupe mettent l'accent sur les conditions de travail, du dialogue social et l'adaptation des métiers à la transition sont perçus comme prépondérant.	LA COOPERATIVE WELCOOP attend du Groupe une rentabilité économique tout en respectant des critères ESG en liens avec sa stratégie globale.	Les attentes des investisseurs en matière d'ESG incluent la transparence, l'engagement de la gouvernance envers la durabilité, et une gestion des risques renforcée.

Le Groupe EQUASENS adapte régulièrement sa stratégie et/ou à son modèle économique pour tenir compte des principales attentes de ses parties prenantes :

- Pour sécuriser les données de ses clients et de leurs patients, le Groupe EQUASENS a investi régulièrement dans l'interopérabilité de ses solutions, ses infrastructures d'hébergement de données et dans la cybersécurité. Des projets à moyen terme visent également à renforcer l'accessibilité de ses solutions en mode SaaS.
- Pour les fournisseurs, le Groupe a formalisé en 2024 ses ambitions en matière de relation commerciales à travers une charte éthique et responsable. Les Politiques associées aux fournisseurs sont également présentées en Section 2.2.5.
- Pour les collaborateurs, les Politiques développées en Section 3.1.3, convergent avec les principales attentes exprimées ci-dessus.
- Pour les partenaires financiers, le Groupe a renforcé sa gouvernance en matière de durabilité, et maintiendra ses efforts lors des prochains exercices.

Le Groupe EQUASENS estime que ces mesures contribueront à faire évoluer favorablement ses relations avec les parties prenantes et leurs points de vue de ces dernières.

Les organes d’administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts des parties prenantes en ce qui concerne les impacts de l’entreprise en matière de durabilité :

- Le Comité de Direction, en sa qualité de donneur d'ordre, est directement informé des enquêtes auprès des parties prenantes, et fournit, le cas échéant, une synthèse au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Directeur Général.
- Les résultats des consultations des parties prenantes au titre de l'État de Durabilité, sont quant à elles directement communiquées aux membres du Comité Stratégique et RSE.

1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

La liste des Impacts, Risques et des Opportunités (IRO) du Groupe EQUASENS est fournie ci-après. Afin de mieux appréhender les enjeux de Durabilité, cette liste est fournie par ESRS en faisant figurer les sous thèmes de durabilité matériels. Les Impacts, Risques et des Opportunités (IRO) au sein de chaque ESRS sont présentés en ordre décroissant d’importance.

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
E1 - Changement climatique					
E1 - Atténuation	Impact négatif	Les fournisseurs et sous-traitants (y compris transporteurs) génèrent des émissions de gaz à effet de serre pour produire des biens et services	Les fournisseurs et sous-traitants génèrent des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la fourniture de services, de la production et le transport de biens.	Amont	Court terme
E1 - Énergie	Impact négatif	Les infrastructures informatiques chez les clients consomment une grande quantité d'énergie	L'augmentation de la consommation d'énergie liée à l'utilisation des logiciels du Groupe EQUASENS entraine une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.	Aval	Court terme
E1 - Énergie	Impact négatif	Les fournisseurs et les sous-traitants (y compris transporteurs) ont besoin d'énergie pour produire des biens et services	Les fournisseurs et les sous-traitants utilisent de l'énergie non renouvelable et renouvelable pour fournir des services, produire et transporter les biens.	Amont	Court terme
E1 - Adaptation	Risque	Risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique	Des risques physiques aigus et chroniques pourraient perturber les opérations des principaux fournisseurs du Groupe EQUASENS, y compris la disponibilité des matériaux, l'entreposage et l'expédition des matières premières, affectant la capacité du Groupe à répondre aux besoins et aux demandes de ses clients et ainsi mener à une baisse du chiffre d'affaires.	Amont	Moyen terme
E1 - Énergie	Risque	Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables	La dépendance des fournisseurs et sous-traitants à l'égard de sources d'énergie non renouvelables crée une exposition à la volatilité des prix et de l'offre, aux pressions réglementaires et aux perturbations opérationnelles, créant des coûts ou des risques répercutés pour le Groupe EQUASENS.	Amont	Moyen terme
E1 - Énergie	Risque	Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie	Les mandats et la réglementation des marchés de l'énergie affectent le choix des sources d'énergie du Groupe EQUASENS, ce qui a un impact ultime sur les coûts énergétiques, les coûts d'exploitation et la capacité à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES.	Activités propres	Long terme
E1 - Énergie	Risque	Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE)	Une réglementation bancaire plus rigoureuse sur les biens et services à financer peut impacter l'activité du groupe EQUASENS concernant les biens et services présentant un caractère non durable.	Activités propres	Moyen terme
E1 - Adaptation	Opportunité	Opportunité financière liée à la conception de produits qui visent à limiter le changement climatique	Les entreprises productrices de matériels informatiques qui conçoivent avec l'objectif de réduire leur impact environnemental créent des opportunités pour des revenus plus élevés, la différenciation des produits et l'amélioration de la valeur de la marque par les consommateurs qui accordent plus d'attention aux questions environnementales.	Activités propres	Moyen terme

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
E2 - Pollution					
E2 - Substances préoccupantes	Risque	Risque financier lié au potentiel élargissement de la réglementation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	L'extension des réglementations concernant les SVHC (telles que définies par l'agence européenne des produits chimiques) peut entraîner une augmentation des coûts de mise en conformité, des amendes en cas de non-conformité, des coûts d'assainissement, une augmentation des coûts des intrants et des perturbations de l'approvisionnement et de la fabrication.	Amont, Activités propres, Aval	Moyen terme
E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire					
E5 - Flux sortants	Impact négatif	Les produits et les emballages génèrent des déchets en fin de vie qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé humaine	L'impact des produits chimiques toxiques contenus dans le matériel informatique peut être important lorsqu'ils s'infiltrent dans le sol, l'eau et l'air, ce qui présente des risques pour la santé humaine et l'environnement.	Amont, Activités propres, Aval	Long terme
E5 - Flux entrants	Impact négatif	L'achat de produits conçus à partir de matières non renouvelables a un impact négatif sur la disponibilité des ressources naturelles ou fossiles	Le Groupe EQUASENS achète des produits, des fournitures et des équipements potentiellement conçus à partir de matières premières non renouvelables (y compris les emballages), ce qui repose sur l'extraction / le minage de ressources non renouvelables appauvrissant les ressources de la planète.	Amont	Long terme
E5 - Déchets	Risque	Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie	La mise en œuvre des lois sur le recyclage des déchets électroniques, qui obligent les détaillants et les fabricants d'appareils électroniques à créer un système de recyclage, de réutilisation ou d'élimination appropriée des appareils électroniques, peut entraîner une augmentation des coûts et/ou des pénalités en cas de non-conformité.	Aval	Moyen terme
E5 - Déchets	Opportunité	Opportunité financière liée au retraitement des déchets et du matériel en fin de vie	Les revenus générés par la remise à neuf et la revente de produits incitent de plus en plus les entités de l'industrie à gérer les impacts en fin de vie.	Aval	Moyen terme
S1 - Personnel de l'entreprise					
S1 - Formation	Impact positif	Impact positif de la formation et du développement des compétences sur l'engagement des salariés	Le Groupe EQUASENS emploie des personnes qui sont formés aux dernières solutions technologiques pour leurs fonctions, et l'investissement dans leurs compétences en matière de données, de numérique et de technologie se traduit par une amélioration des connaissances, de l'éducation, de la satisfaction au travail et de l'engagement.	Activités propres	Court terme
S1 - Sécurité de l'emploi	Risque	Risque lié au manque d'attractivité	La concurrence pour acquérir des employés hautement qualifiés, entraînant des taux de rotation élevés du personnel, pose un risque d'augmentation des coûts d'exploitation et de perte de revenus pour l'industrie des logiciels et des services informatiques.	Activités propres	Moyen terme
S1 - Formation	Opportunité	Opportunité de maintien d'un taux de fidélisation élevé en raison de la formation et du développement des compétences	Offrir aux employés la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires à la fois à leur fonction actuelle et aux futures opportunités de carrière au sein d'EQUASENS peut améliorer la fidélisation des employés et réduire les coûts de recrutement. Cela peut également permettre d'augmenter les revenus potentiels en s'assurant que les employés d'EQUASENS peuvent répondre aux besoins de l'entreprise de manière plus efficace et efficiente.	Activités propres	Moyen terme
S1 - Équilibre de vie	Impact négatif	Impact de la non prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Si le Groupe EQUASENS n'intègre pas les commentaires des employés dans les décisions et pratiques de gestion concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, telles que les congés familiaux payés, les congés de maladie, les congés payés ou les absences autorisées, cela peut avoir un impact négatif sur la qualité de vie des employés, y compris sur leur satisfaction au travail, leur bonheur et leur bien-être mental et physique en général.	Activités propres	Court terme
S1 - Formation	Impact négatif	Impact de l'absence de formation et de développement des compétences sur l'engagement des salariés	Le Groupe EQUASENS opère dans un secteur compétitif et hautement technique, et le fait de ne pas offrir des opportunités de développement des compétences et de progression de carrière pourrait avoir un impact négatif sur les connaissances et la formation de ses employés.	Activités propres	Court terme

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
S1 - Sécurité de l'emploi	Impact négatif	Impact du manque de la sécurité d'emploi pour les travailleurs contractuels (CDD/intérim)	Si le Groupe EQUASENS ne rémunère pas correctement ou ne fournit pas des conditions de travail appropriées à ses travailleurs contractuels, consultants ou employés à temps partiel, cela peut avoir un impact négatif sur le bien-être financier et personnel, la satisfaction au travail et la santé mentale de ces employés.	Activités propres	Court terme
S1 - Diversité	Impact négatif	Absence de suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de recrutement	Le Groupe EQUASENS recrute des femmes, des hommes et des personnes non binaires et si l'équité entre les sexes n'est pas soigneusement gérée dans les pratiques d'embauche, de promotion et de rétention, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'équité au sein de la main-d'œuvre.	Activités propres	Court terme
S1 - Négociation collective	Impact négatif	Impact sur l'engagement de ses propres employés en raison de l'absence de mécanismes de dialogue social et de négociation collective	Si le Groupe EQUASENS ne prévoit pas de mécanismes de dialogue social, cela peut avoir un impact négatif sur les droits de l'Homme des employés, en particulier sur leurs droits à la liberté d'association et à la négociation collective.	Activités propres	Court terme

S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

S4 - Sécurité de la personne	Risque	Risques liés à la fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patient)	Si les utilisateurs finaux ne disposent pas des informations correctes dont ils ont besoin pour prendre des décisions concernant leur santé (manque d'accès à l'information, informations erronées ou désinformation), le Groupe EQUASENS pourrait être confronté à des frais de justice et à des atteintes à sa réputation liés à des effets négatifs sur la santé des utilisateurs finaux, qui auraient des conséquences potentiellement graves, allant jusqu'au décès dans certaines circonstances. Le Groupe pourrait également être confronté à un risque de perte de revenus.	Aval	Court terme
S4 - Santé et sécurité	Impact positif	Impact des campagnes de sensibilisation auprès des patients	Le Groupe met à disposition ses outils numériques (logiciels, applicatifs et dispositifs destinés aux médecins, pharmaciens d'officine, et à leurs équipes, aux infirmiers, sages-femmes et kinésithérapeutes) et ses canaux de communication, pour sensibiliser aux opérations de préventions et de dépistages, faciliter la mise en place de ces opérations dans les établissements et favoriser ainsi, in fine, l'augmentation du nombre de dépistages et de vaccinations.	Aval	Court terme
S4 - Accès aux produits et services	Impact positif	Interopérabilité des offres pour l'efficacité du système de santé et une information de santé de qualité	L'accès à des informations de qualité via des outils interopérables est devenu impératif avec la numérisation de la société et peut améliorer le bien-être et les résultats financiers des utilisateurs finaux et de l'ensemble du système de santé. À ce titre, cet impact positif présente un avantage moyen pour les utilisateurs finaux.	Aval	Court terme
S4 - Santé et sécurité	Impact positif	Santé et sécurité des patients et des utilisateurs finaux	Les produits technologiques du Groupe EQUASENS ont la capacité de soutenir les professionnels de santé et les organismes publics dans des situations de crise. Ceci peut se traduire par un bénéfice élevé pour la santé et la sécurité des personnes.	Aval	Court terme
S4 - Accès à l'information	Impact négatif	Incidences liées à la qualité de l'information qui influe sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux et pouvant porter atteinte à leur sécurité personnelle	Des solutions du Groupe EQUASENS intègrent la dispensation et/ou la posologie de médicaments. En cas d'erreur, la santé du patient pourrait être directement affectée.	Aval	Court terme

G1 - Conduite des affaires

G1 - Culture d'entreprise	Impact positif	Gestion de la culture d'entreprise - impacts positifs sur les employés	La promotion d'une culture d'entreprise saine, éthique, et environnementale, peuvent se traduire par un environnement de travail positif, améliorant la vie des employés et des partenaires commerciaux.	Activités propres	Moyen terme
G1 - Culture d'entreprise	Impact négatif	La non-promotion d'une culture d'entreprise saine et éthique peut avoir un impact négatif sur les salariés	Le fait de ne pas promouvoir une culture d'entreprise saine et éthique, de ne pas appliquer son code de conduite et/ou de ne pas mettre en place de mécanismes de signalement peut entraîner un environnement de travail hostile, une discrimination, un harcèlement et une détresse émotionnelle pour les employés et les partenaires commerciaux.	Activités propres	Moyen terme
G1 - Relations avec les fournisseurs	Impact négatif	Impact dû à une mauvaise gestion de la relation avec ses fournisseurs	En l'absence de politique d'achats responsables, EQUASENS peut avoir un impact indirect négatif s'il n'intègre pas des critères d'évaluations ESG dans son processus d'approvisionnement.	Activités propres	Court terme

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
G1 - Protection des lanceurs d'alertes	Impact négatif	L'absence de protection des lanceurs d'alertes peut avoir un impact négatif sur les parties prenantes	L'absence de protection adéquate des lanceurs d'alertes peut dissuader de signaler des comportements illégaux ou préjudiciables, avoir un impact négatif sur les collaborateurs, personnes et les communautés exposées, clients et utilisateurs finaux, et exposer les lanceurs d'alertes à des représailles.	Amont, Activités propres, Aval	Court terme
G1 - Culture d'entreprise	Risque	Risque financier lié à une perception négative de la culture d'entreprise par les salariés	La perception négative de la culture d'entreprise peut avoir un impact sur la capacité du Groupe à attirer et à retenir les meilleurs talents, ce qui augmente ses coûts de rotation et a un impact négatif sur ses performances.	Activités propres	Moyen terme
G1 - Protection des lanceurs d'alertes	Risque	Risque financier lié à l'absence de protection des lanceurs d'alertes	Une gestion et une protection inadéquates des lanceurs d'alertes peuvent permettre de ne pas remédier à des déficiences opérationnelles ou à des pratiques contraires à l'éthique, créant ainsi des risques juridiques, de réputation et de sécurité pour les clients.	Amont, Activités propres, Aval	Moyen terme
G1 - Corruption	Risque	Risque financier lié à la non-prévention de la corruption	Une formation inadéquate et la prévention de la corruption dans l'organisation du Groupe EQUASENS augmentent le risque de poursuites judiciaires, d'amendes réglementaires et de perte de valeur de la réputation.	Aval	Moyen terme
Spécifique - Cybersécurité					
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risques liés à la violation de la protection des données des clients et patients	Si le Groupe EQUASENS ne met pas en œuvre des mesures de cybersécurité robustes et des pratiques de gouvernance de la vie privée et des données, il pourrait en résulter une violation ou un vol des données personnelles des patients et des professionnels de la santé avec lesquels le Groupe travaille, ce qui pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques, une perte de revenus et une atteinte à la réputation.	Amont, Activités propres, Aval	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risque lié à la non-détection des menaces de sécurité des données	Une prévention, une détection et une correction inadéquates des menaces à la sécurité des données peuvent entraîner une diminution de l'acquisition et de la fidélisation des clients, une baisse de la demande pour les produits et/ou services de l'entité et une diminution de la part de marché.	Aval	Moyen terme
Spécifique - Cybersécurité	Impact négatif	Impact de la non-protection des données personnelles des utilisateurs finaux	Le Groupe EQUASENS et les professionnels de la santé avec lesquels il travaille ont confiance dans la protection de leurs données personnelles et, si elle n'est pas gérée correctement, une violation pourrait avoir un impact négatif sur leur bien-être financier, leur dignité, leur autonomie, leur sécurité et leur droit à la vie privée, et peut conduire à des discriminations.	Amont, Activités propres, Aval	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risque financier et d'approvisionnement lié à la diversité des pratiques des fournisseurs en matière de cybersécurité	Si les fournisseurs ou partenaires du Groupe EQUASENS ne mettent pas en œuvre des pratiques de cybersécurité robustes, cela pourrait mettre en danger les données du Groupe qui ont été fournies aux fournisseurs et pourrait conduire au vol d'informations personnelles et de secrets commerciaux. Cela pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques et une perte de revenus pour EQUASENS, ou avoir un impact sur la capacité des fournisseurs à respecter les délais de livraison des matériaux achetés.	Amont, Aval	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Impact négatif	Impact des atteintes à la vie privée	Les employés, les sous-traitants et les candidats du Groupe EQUASENS attendent que leurs données personnelles soient protégées et, si elles ne sont pas correctement, une violation pourrait entraîner des conséquences négatives sur leur bien-être financier, leur dignité, leur autonomie et leur sécurité, et pourrait conduire à des discriminations.	Activités propres	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risque réglementaire lié à la sécurité des données des employés	Les normes et réglementations nouvelles et émergentes en matière de sécurité des données peuvent entraîner une augmentation des coûts de conformité, ce qui peut avoir un impact négatif sur la situation financière, les bénéfices, les revenus, les coûts d'exploitation et les flux de trésorerie d'une entreprise.	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risques liés aux mesures de protection de la vie privée des salariés et de cybersécurité	Si le Groupe EQUASENS ne met pas en œuvre des mesures de cybersécurité robustes et des pratiques de gouvernance de la vie privée et des données, il pourrait en résulter une violation ou un vol de données personnelles d'employés, des tiers contractants et de candidats, ce qui pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques, une perte de revenus et une atteinte à la réputation.	Activités propres	Court terme

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Spécifique - Intelligence Artificielle					
Spécifique - IA	Impact positif	Impact positif sur la qualité et la sécurité des soins	Réduction des erreurs, détection d'interactions médicamenteuses, amélioration de la coordination des soins.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Impact positif	Impact de l'innovation au service de la société	L'IA permet de créer une nouvelle génération de produits et de services (assistant vocal LOQUIi, id.genius avec Posos, etc.) qui peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des soignants.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Impact positif	Impact sur la relation soignant-patient et l'autonomie professionnelle	L'introduction d'assistants vocaux et outils IA en consultation / officine améliore les échanges humains et permet de concentrer l'attention du professionnel de santé sur son patient.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de non-conformité réglementaire IA (AI Act, RGPD)	Le non-respect des réglementations comme le RGPD ou l'AI Act européen expose l'entreprise à de lourdes sanctions financières (jusqu'à 7 % du chiffre d'affaires mondial pour l'AI Act).	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de Cyberattaques et sécurité des données	L'utilisation de l'IA dans le domaine de la cybersécurité augmente les risques de cyberattaques et de fraudes pour les entreprises. Les cybercriminels exploitent l'IA pour automatiser et personnaliser leurs attaques (poisoning, attaques antagonistes, prompt injection). Ils analysent également de grandes quantités de données pour identifier des vulnérabilités spécifiques, coordonnent des attaques DDoS plus efficaces et contournent les systèmes de sécurité. De plus, avec des outils capables de générer du contenu trompeur, les attaquants peuvent manipuler les employés et les clients. L'arrivée de l'IA implique de prévoir mesures de défense (robustesse des modèles, tests de pénétration IA, red-teaming)	Amont, Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de réputation et de perte de confiance	Des erreurs induites par l'IA comme, par exemple, des erreurs cliniques, biais, violation de vie privée en lien avec la sécurité des soins peuvent rapidement nuire à l'image de l'entreprise, entraînant une perte de confiance des clients, des partenaires et des investisseurs, et affectant ainsi sa valorisation.	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Opportunité	Opportunité d'avantage concurrentiel et leadership de marché	En développant et en utilisant une IA de manière éthique et transparente (assistant vocaux, interopérabilité IA, etc.), le Groupe EQUASENS peut devenir pionnier de l'IA responsable en santé. À travers une avec une gouvernance robuste et des engagements visibles, le Groupe pourrait renforcer sa marque ainsi qu'attirer des clients qui valorisent la responsabilité.	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Opportunité	Opportunité d'optimisation des coûts	L'automatisation intelligente des processus réduit les coûts opérationnels. Parallèlement, l'IA permet de créer des produits et services innovants, ouvrant ainsi de nouvelles sources de revenus. Cette opportunité dépend de la capacité du Groupe à industrialiser les cas d'usage IA au-delà de pilotes, et à maîtriser les coûts de conformité (AI Act) / infrastructure initiaux (R&D et infrastructures).	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de non-conformité aux exigences des systèmes d'IA à haut risque en santé	Le Groupe EQUASENS développe et déploie des solutions d'IA utilisées dans des contextes pouvant relever des systèmes d'IA à haut risque (au sens de l'AI Act et de la réglementation dispositifs médicaux MDR/IVDR). Une mauvaise classification, une documentation insuffisante ou un dispositif de surveillance post-marché incomplet peuvent conduire à des blocages de mise sur le marché, des retraits de produits, voire des sanctions.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de dérive et de sous-performance des modèles d'IA	Les modèles d'IA (reconnaissance vocale, recommandation thérapeutique, analyse de données) peuvent voir leurs performances se dégrader dans le temps si les données d'usage évoluent, entraînant des décisions moins fiables. Sans dispositifs de monitoring, de recalibrage et de ré-entraînement, cela peut impacter la sécurité des patients et la qualité de service.	Activités propres, Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Opportunité	Opportunité de renforcement de la marque employeur et d'attraction des talents IA & santé	Une stratégie d'IA responsable, accompagnée de programmes de formation structurés et de projets IA à forte valeur ajoutée pour la santé, peut rendre le groupe attractif pour les talents (développeurs, data scientists, experts santé) et fidéliser les collaborateurs existants.	Activités propres	Moyen terme

Les impacts matériels au regard de l'environnement, sont d'une part liés aux gaz à effets de serres et aux consommations d'énergies associées, générés par les activités propres du Groupe ainsi qu'au sein de sa chaîne de valeur amont et aval. D'autre part les impacts relatifs à l'économie circulaire et la gestion des déchets ressortent au regard du modèle économique du Groupe, touchant l'intégralité de sa chaîne de valeur. Les risques et opportunités environnementaux sont associés pour partie à l'adaptation au changement climatique et aux évolutions liées aux énergies qui impactent à la fois le Groupe et ses fournisseurs. Le Groupe a également considéré comme matériel, le risque lié à la présence des substances très préoccupantes dans certains des produits qu'il commercialise dont l'origine se trouve dans sa chaîne de valeur amont. Enfin le Groupe intègre des risques et des opportunités en lien avec l'économie circulaire en aval de ses activités.

Les impacts, risques et opportunités matériels sociaux concernent en premier lieu les effectifs propres du Groupe sur des thèmes relatifs à la sécurité de l'emploi, l'équilibre de vie, les négociations collectives, la diversité et la formation. Le Groupe a également intégré des impacts, risques et opportunités en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux qui touchent au thème de la santé, la sécurité et l'accès aux produits et une information de qualité. Ces éléments se trouvent à la fois au sein des activités du Groupe et dans sa chaîne de valeur aval.

En matière de gouvernance, les impacts, risques et opportunités matériels ont trait à la culture d'entreprise, et la gestion de la corruption et des lanceurs d'alertes, et les relations éthiques avec les fournisseurs. Ces éléments se situent à la fois sur les opérations propres de l'entreprise et en amont de ses activités.

Le Groupe EQUASENS a également fait le choix de mettre en avant des impacts risques et opportunités spécifiques en lien avec la cybersécurité et l'intelligence artificielle qui traitent transversalement un certain nombre de thématiques relatives à la vie privée prévues par les ESRS. Ces impacts, risques et opportunités peuvent se positionner sur les activités propres du Groupe ainsi que l'ensemble de la chaîne de valeur.

La stratégie et le modèle économique Groupe (voir Section 1.3) sont conçus pour être réactifs et adaptables aux thèmes identifiés comme matériels ainsi que leurs effets actuels et attendus. Le Groupe surveille et évalue continuellement ses performances par rapport à ces impacts et risques et saisit les opportunités qui s'alignent sur ses objectifs stratégiques.

Parmi les 24 impacts négatifs ou positifs, actuels ou potentiels, jugés matériels 5 affectent l'environnement et 19 les populations (effectifs propres de l'entreprise, travailleurs sur la chaîne de valeurs, consommateurs et utilisateurs finaux,...). Ces impacts trouvent leurs origines soit dans la stratégie, soit dans le modèle économique du Groupe. Ils se situent majoritairement à un horizon temporel de court ou moyen terme. Ces impacts matériels de l'entreprise sont majoritairement liés à aux activités propres du Groupe, seuls 11 d'entre eux sont dus à ses relations d'affaires (en amont ou en aval).

Au titre de l'exercice 2025, le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'effets financiers actuels des risques et opportunités matériels de l'entreprise sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie. Le Groupe n'identifie pas de risque significatif d'ajustement important, au cours de la prochaine période de reporting annuelle, des valeurs comptables des actifs et passifs déclarés dans les états financiers.

Le Groupe EQUASENS n'a pas finalisé ses travaux visant à évaluer les effets financiers attendus des risques et opportunités matériels de l'entreprise sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme, notamment ceux portant sur ses plans d'investissements et ses sources de financements futurs.

La stratégie et le modèle économique du Groupe sont résilients et durables, capables d'apporter de la valeur à l'ensemble des parties prenantes tout en atténuant les risques potentiels. La récurrence de revenus y contribue et offre au Groupe une visibilité de court et moyen terme dans ses stratégies d'investissement. Le Groupe tend à avoir une approche proactive des enjeux de durabilité ce qui renforce sa compétitivité et contribue à la création de valeur à long terme.

Au titre du second exercice, le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses impacts risques et opportunités (amélioration des descriptions, ajouts d'IRO, etc.) et de leurs cotations. Outre l'intégration d'IRO dédiés à l'Intelligence Artificielle, ces travaux n'ont pas généré de changements substantiels des impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que des enjeux de durabilité associés, par rapport à la période de reporting précédente.

1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités

1.4.1. Publication d'informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Méthodes et hypothèses

Construction et identification des parties prenantes significatives de la chaîne de valeur

Afin d'identifier les différentes parties prenantes qui composent ses activités, le Groupe EQUASENS a documenté sa chaîne de valeur regroupant de manière exhaustive toutes ses activités. Ce processus a impliqué l'identification des tiers significatifs ou stratégiques, essentiels pour garantir la conformité et l'efficacité des opérations du Groupe. Ceci a conduit à analyser l'intégralité des clients et fournisseurs du Groupe afin d'identifier les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Cette revue exhaustive a permis dans un premier temps de recenser les parties prenantes les plus critiques, tant en termes de volumes d'affaires que d'influence stratégique, assurant ainsi une couverture complète et efficace de la chaîne de valeur.

Afin de dresser une chaîne de valeur pertinente et exhaustive dans le cadre du présent État de Durabilité, des entretiens individualisés complémentaires ont été menés auprès des Directeurs de Divisions du Groupe ainsi que les Directeurs des principaux services supports (Direction des Systèmes d'Informations, Direction des Ressources Humaines, Direction Administrative et Financière) avant de procéder à une mise en communs des travaux autour de la chaîne de valeur. Ces entretiens ont permis d'identifier les interactions et les interdépendances critiques entre les différents acteurs internes et externes de la chaîne de valeur.

Définition des enjeux de durabilité : identification des impacts, risques et opportunités

Cette étape consistait à définir la liste des enjeux de durabilité pertinents pour le Groupe EQUASENS à partir de la chaîne de valeur précédemment définie. Pour chaque Division, le Groupe a :

- sélectionné les enjeux parmi les sous-thèmes et sous-sous-thèmes pertinents.
- comparé cette liste avec les enjeux de durabilité d'autres acteurs du secteur afin d'identifier les enjeux spécifiques au secteur d'activité.

À partir de la chaîne de valeur, le Groupe a pu effectuer son exercice de double matérialité en distinguant la matérialité d'impact et la matérialité financière :

- une matérialité d'impact : une question de durabilité est importante lorsqu'elle concerne les impacts réels ou potentiels de l'entreprise, positifs ou négatifs, sur les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme.
- une matérialité financière : une question de durabilité est jugée pertinente si elle déclenche ou est susceptible de déclencher des impacts financiers importants pour l'entreprise. Cela se produit lorsqu'elle engendre ou est susceptible d'engendrer des risques ou des opportunités ayant une influence significative (ou pouvant avoir une influence significative) sur les flux de trésorerie, le développement, la performance, la position, le coût du capital ou l'accès au financement de l'entreprise, à court, moyen et long terme.

Le but de cet exercice est d'identifier des impacts, risques et opportunités, avant de les évalués et les hiérarchisés afin de mettre en évidence les impacts, risques et opportunité les plus significatifs pour le Groupe.

Le Groupe a documenté une liste d'impacts, risques et opportunités (IRO) en les identifiant sur les différents thèmes et sous-thèmes prévus par la CSRD. Chaque impact, risque et opportunité a été positionné sur la chaîne de valeur.

Concernant les impacts, le Groupe a déterminé s'ils sont positifs ou négatifs, actuels ou potentiels, à court, moyen ou long terme, s'ils ont un impact négatif sur les droits humains, ainsi que la catégorie de parties prenantes affectée.

Concernant les risques et opportunités, le Groupe a déterminé si l'horizon est à court, moyen ou long terme ainsi que le type d'impact financier qui en découle.

L'ensemble de ces impacts, risques et opportunités a été préparé avec l'aide d'une bibliothèque d'impacts, risques et opportunités portant sur des secteurs d'activités similaires. L'étude de référentiels sectoriels a permis de recueillir des informations sur le niveau de matérialité accordé par secteur d'activité aux différents enjeux de durabilité. Ces données viennent alimenter la note d'ampleur (matérialité d'impact et financière). La première étape a consisté à faire le lien entre les enjeux de durabilité de chaque Division et les

enjeux présentés par les référentiels. Ensuite, chaque référentiel a été étudié afin d'identifier pour chaque secteur les enjeux considérés comme matériels ou non. Les référentiels choisis :

- Pour la matérialité d'impact : Science Based Target Network (outil d'évaluation de la matérialité) et UNEP FI (carte d'impact sectoriel).
- Pour la matérialité financière : SASB (outil d'évaluation de la matérialité), MSCI (carte de matérialité industrielle ESG de 2023) et le référentiel ENCORE.

Évaluation et classification des impacts

À l'issue de l'identification des impacts, le Groupe a mis en place un processus visant à évaluer, classer par ordre de priorité les impacts, réels et potentiels, de l'entreprise sur la population et l'environnement, s'appuyant sur le processus de vigilance raisonnable. Ce processus :

- se concentre sur les activités, et les relations d'affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas identifié de zones géographiques ou d'autres facteurs spécifiques qui entraîneraient un risque accru d'impacts négatifs.
 - passe en revue les impacts dont l'entreprise est responsable de par ses activités propres et en conséquence de ses relations d'affaires.
 - ne prévoit pas, à moyen terme, la consultation des parties prenantes affectées. Le Groupe intègre néanmoins dans sa réflexion la prise en compte de référentiels basés sur des travaux d'experts externes.
 - classe par ordre de priorité les impacts négatifs et les impacts positifs pour déterminer quels enjeux de durabilité sont matériels aux fins de la publication d'informations. Plus précisément, le niveau d'impact des enjeux a été mesuré selon les dimensions suivantes :
 - Gravité de l'impact, soit :
 - L'ampleur : niveau de criticité (nul, faible à absolu) alimenté par la consultation de travaux d'experts, le plan de vigilance, l'empreinte biodiversité.
 - L'étendue : partie de la chaîne de valeur concernée (nul, faible à global) alimentée par la consultation et l'étude sectorielle initiale menée.
 - Et le caractère irréversible de l'impact (concernant les impacts négatifs uniquement) alimentée par la consultation des parties prenantes ainsi que par l'analyse d'études sectorielles.
- Chacune de ces trois caractéristiques (ampleur, étendue et caractère irréversible) peut contribuer à la gravité d'un impact négatif. Dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'Homme, la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité.
- Probabilité d'occurrence de l'impact (réel ou potentiel) : alimentée par l'analyse d'études sectorielles.
 - Échelles de cotation : les composantes sont évaluées de 0 à 5.
 - Formules d'évaluation :
 - $\text{Gravité} = (\text{Ampleur} + \text{Étendue} + \text{Caractère irréversible}) / 3$
 - $\text{Criticité} = (\text{Gravité} + \text{Probabilité}) / 2$

Identification, évaluation et classification des risques et opportunités

À l'issue de l'identification des impacts, le Groupe a mis en place un processus visant à évaluer, classer par ordre de priorité les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des effets financiers. Ce processus comprend :

- La prise en compte des liens entre ses impacts et ses dépendances d'une part, et les risques et opportunités qui peuvent découler de ces impacts et dépendances d'autre part.
- Une évaluation des risques et opportunités associés à ces enjeux de durabilité et pouvant avoir une incidence positive ou négative sur le modèle d'affaires, le développement, la performance et le positionnement de l'entreprise, à court, moyen ou long terme, et, par conséquent, créer ou éroder la valeur du Groupe EQUASENS. Cette évaluation intègre :
 - L'ampleur (nul, faible à très fort) : niveau de gravité des risques/opportunités, alimentée par la consultation des parties prenantes et les référentiels.
 - La probabilité d'occurrence des risques et opportunités (réel ou potentiel).
 - Échelles de cotation : les composantes sont évaluées de 0 à 5.
 - Formule d'évaluation est la suivante : $\text{Criticité} = (\text{Ampleur} + \text{Probabilité}) / 2$

Les risques en matière de durabilité n'ont pas de primauté intrinsèque par rapport aux autres types de risques. Le Groupe n'a pas recouru à des outils d'évaluation des risques spécifiques.

Processus décisionnel

L'évaluation des impacts, risques et opportunités, a suivi un processus décisionnel en plusieurs étapes :

- **Une revue et évaluation interne des impacts risques et opportunités**

Dans la continuité des travaux initiaux menés avec les membres du Comité de Direction autour de la chaîne de valeur, une série d'entretiens individuels a été menée. L'objectif de ces entretiens étant de s'assurer de l'exhaustivité des sujets considérés, puis de conforter l'évaluation réalisée. À l'issue des entretiens avec les différents directeurs de Division et de fonctions supports, une restitution collective a permis de définir une première évaluation commune.

- **Une consultation des parties prenantes**

Lors de l'exercice d'identification des parties prenantes, le Groupe a distingué les parties prenantes internes des parties prenantes externes à consulter pour l'exercice de double matérialité.

Concernant les parties prenantes internes, il a été décidé de solliciter directement un nombre significatif de salariés au sein de l'ensemble du Groupe par le biais d'un questionnaire en ligne.

Quant aux parties prenantes externes, a été retenu un panel de clients et fournisseurs représentatifs des parties prenantes qui revêtent un niveau stratégique important vis-à-vis du Groupe EQUASENS. Ces derniers ont également été sollicités au travers d'un questionnaire en ligne.

Les parties prenantes internes et externes ont principalement été interrogées sur les impacts, risques et opportunités portant sur les thèmes et sous-thèmes jugés matériels. En cas de besoin de clarification des réponses, des échanges complémentaires ont été réalisés auprès des tiers concernés.

- **Revue et évaluation des impacts, risques et opportunités suite aux consultations internes et externes**

L'ensemble des retours des parties prenantes a fait l'objet d'une analyse approfondie et a conduit à la réévaluation de la pondération de plusieurs impacts, risques et opportunités (IRO) par la Direction générale du Groupe.

- **Revue et évaluation des impacts, risques et opportunités par la Gouvernance**

Le Conseil d'Administration a régulièrement été informé par l'intermédiaire d'une part de son Comité Stratégique et RSE et d'autre part de son Comité d'Audit et des Rémunérations. Dans le cadre de ses travaux, le Comité Stratégique et RSE a approuvé sans réserve la liste des thèmes identifiés ainsi que la cotation des impacts, risques et opportunités associés. Une restitution a été organisée également en session plénière du Conseil d'Administration.

- **Information et Consultation du CSE**

Les nouvelles obligations du Groupe ainsi que le résultat de ses travaux en vue de la réalisation du présent État de Durabilité ont fait l'objet d'une consultation auprès des représentants du personnel du Comité Social et Économique d'EQUASENS.

Liens avec les processus de gestion des risques et de gestion globale du Groupe EQUASENS

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques est intégré dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise. En effet, il est animé par le service d'Audit et de Contrôle Interne et alimente le profil de risque général de l'entreprise et ses processus de gestion des risques.

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des opportunités est intégré dans le processus global de gestion de l'entreprise, dans la mesure où la gestion des Politiques, Actions, Métriques et Cibles en lien avec ces opportunités sont supervisées par les membres du Comité de Direction du Groupe.

Ressources utilisées

Outre les ressources utilisées précédemment évoquées (sources des données, et données utilisées dans les hypothèses) le Groupe EQUASENS a fait le choix au titre de son premier exercice soumis à l'État de Durabilité (2024), de se faire accompagner par un cabinet de conseil externe. Cet accompagnement n'a pas été renouvelé en 2025.

Évolution du processus

Le processus décrit a été mis en place courant 2024 spécifiquement au regard des évolutions législatives associées à l'établissement du présent État de Durabilité. Dans le cadre d'amélioration continue, le processus décrit précédemment a fait l'objet d'une revue en 2025 via l'actualisation de la chaîne de valeur, la revue des IRO, l'intégration d'observations des parties prenantes, le renforcement des justifications des cotations à l'attention des auditeurs de durabilité, l'ajout de nouveaux enjeux de durabilité liés à l'IA, etc.

1.4.1.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'État de Durabilité de EQUASENS (IRO-2)

Table des matières des exigences de publication

ESRS	Exigence de publication	Paragraphe
ESRS 2	BP-1 - Base générale pour la préparation des états de durabilité	1.1.1
ESRS 2	BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2
ESRS 2	GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1
ESRS 2	GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	1.2.2
ESRS 2	GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.3
ESRS 2	GOV-4 - Déclaration sur la vigilance raisonnable	1.2.4
ESRS 2	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	1.2.5
ESRS 2	SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.3.1
ESRS 2	SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes	1.3.2
ESRS 2	SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	1.3.3
ESRS 2	IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1.1
ESRS 2	IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'État de Durabilité de l'entreprise	1.4.1.2
ESRS E1	ESRS 2 GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.2.1
ESRS E1	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.2
ESRS E1	ESRS 2 SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.2.3
ESRS E1	ESRS 2 IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	2.2.4
ESRS E1	E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.5
ESRS E1	E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.6
ESRS E1	E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.7
ESRS E1	E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	2.2.8
ESRS E1	E1-6 - Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.9
ESRS E2	ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la pollution	2.3.1
ESRS E2	E2-1 - Politiques en matière de pollution	2.3.2
ESRS E2	E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution	2.3.3
ESRS E2	E2-3 - Cibles liées à la pollution	2.3.4
ESRS E2	E2-5 - Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	2.3.5
ESRS E5	ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.1
ESRS E5	E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.4.2
ESRS E5	E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.3
ESRS E5	E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.4
ESRS E5	E5-4 - Ressources entrantes	2.4.5
ESRS E5	E5-5 - Ressources sortantes	2.4.6
ESRS S1	ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.1.1
ESRS S1	ESRS 2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.2
ESRS S1	S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	3.1.3

ESRS	Exigence de publication	Paragraphe
ESRS S1	S1-2 - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants	3.1.4
ESRS S1	S1-3 - Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.1.5
ESRS S1	S1-4 - Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	3.1.6
ESRS S1	S1-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.1.7
ESRS S1	S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.8
ESRS S1	S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue	3.1.9
ESRS S1	S1-9 - Indicateurs de diversité	3.1.10
ESRS S1	S1-11 - Protection sociale	3.1.11
ESRS S1	S1-13 - Indicateurs de la formation et du développement des compétences	3.1.12
ESRS S1	S1-14 - Indicateurs de santé et de sécurité	3.1.13
ESRS S1	S1-15 - Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.14
ESRS S4	ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.2.1
ESRS S4	ESRS 2 SBM -3 - Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.2.2
ESRS S4	S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.2.3
ESRS S4	S4-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	3.2.4
ESRS S4	S4-3 - Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.2.5
ESRS S4	S4-4 - Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.2.6
ESRS S4	S4-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.2.7
ESRS G1	ESRS 2 GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1
ESRS G1	ESRS 2 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.2
ESRS G1	G1-1 - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1.3
ESRS G1	G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	4.1.4
ESRS G1	G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.5
ESRS G1	G1-4 - Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1.6
Spécifique	Politiques de cybersécurité	5.1.1
Spécifique	Actions de cybersécurité	5.1.2
Spécifique	Indicateurs de cybersécurité	5.1.3
Spécifique	Cibles de cybersécurité	5.1.4
Spécifique	Politiques en matière d'Intelligence Artificielle	5.2.1
Spécifique	Actions liées à l'usage de l'Intelligence Artificielle	5.2.2
Spécifique	Indicateurs relatifs à l'Intelligence Artificielle	5.2.3
Spécifique	Cibles d'Intelligence Artificielle	5.2.4

Tableau des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur no 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I				1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur no 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		1.3.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.2.2
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.2

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.7
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I				2.2.8
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur no 5, tableau 1, annexe I				2.2.8
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur no 6, tableau 1, annexe I				2.2.8
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.9
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.9
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non applicable
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.			Non applicable

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Non applicable
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non applicable
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur no 8, tableau 1, annexe I; indicateur no 2, tableau 2, annexe I, indicateur no 1, tableau 2, annexe I; indicateur no 3, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur no 7, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur no 8, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur no 6.2, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur no 6.1, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur no 14, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières / agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur no 11, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans / mers paragraphe 24, point c)	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I				Non matériel

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation (paragraphe 24, point d)	Indicateur no 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés (paragraphe 37, point d)	Indicateur no 13, tableau 2, annexe I				2.4.6
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs (paragraphe 39)	Indicateur no 9, tableau 1, annexe I				2.4.6
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé (paragraphe 14, point f)	Indicateur no 13, tableau 3, annexe I				3.1.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail (paragraphe 14, point g)	Indicateur no 12, tableau 3, annexe I				3.1.2
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme (paragraphe 20)	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.1.3
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, (paragraphe 21)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.3
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains (paragraphe 22)	Indicateur no 11, tableau 3, annexe I				3.1.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail (paragraphe 23)	Indicateur no 1, tableau 3, annexe I				3.1.3
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes (paragraphe 32, point c)	Indicateur no 5, tableau 3, annexe I				3.1.5
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail (paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur no 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.13
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies (paragraphe 88, point e)	Indicateur no 3, tableau 3, annexe I				3.1.13
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (paragraphe 97, point a)	Indicateur no 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général (paragraphe 97, point b)	Indicateur no 8, tableau 3, annexe I				Non matériel



Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur no 7, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur no 10, tableau 1, et indicateur no 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS 2- SBM3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs no 12 et no 13, Tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs no 11 et no 4, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, annexe I, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.2.3

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.2.3
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				3.2.6
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur no 15, tableau 3, annexe I				4.1.3
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur no 6, tableau 3, annexe I				4.1.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur no 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		4.1.6
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur no 16, tableau 3, annexe I				4.1.6

Liste des thèmes non matériels

Le Groupe EQUASENS, à l'issue de son analyse de double matérialité, a conclu que les thèmes ci-après ne sont pas matériels au regard de ses activités et celles de sa chaîne de valeur et que par conséquent, il peut omettre de publier toutes les informations prescrites par l'ESRS thématique correspondante :

- **Ressources hydriques et marines (ESRS E3)** : le Groupe EQUASENS a étudié l'impact de ses activités sur les ressources hydriques et marines. En sa qualité d'éditeur de logiciel, il est constaté que ses propres activités ont un impact non matériel sur ces ressources. Sa compréhension actuelle de sa chaîne de valeur ne lui permet pas de conclure à la matérialité des impacts liés aux activités en amont ou en aval. Cette thématique demeure cruciale pour le Groupe, qui s'engage à poursuivre ses investigations sur ce sujet afin d'approfondir ses connaissances et d'identifier d'éventuelles politiques et actions à mettre en œuvre.
- **Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)** : le Groupe a également mené une étude sur ses principaux sites afin de mesurer l'impact de ses activités propres sur la biodiversité et les écosystèmes. Aucun de ces sites n'a d'impact significatif sur la biodiversité et les écosystèmes. À l'instar des ressources hydriques et marines, la connaissance du Groupe de sa chaîne de valeur au-delà du second rang ne lui permet pas de conclure à la matérialité de cette thématique mais le Groupe maintiendra ses efforts de vigilances raisonnables concernant cette thématique.
- **Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)** : dans le cadre de ses travaux et à l'issue de ses consultations des parties prenantes le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'impacts, risques ou opportunités matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur et les sous-thèmes associés.
- **Communautés affectées (ESRS S3)** : le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de communautés affectées directement liées à ses activités et / ou à celle de ses fournisseurs de premier rang. Cette thématique a été jugée non matérielle à l'issue des consultations des parties prenantes pour lesquelles cette thématique et les sous-thèmes associés ne sont ressortis comme matériels.

Informations matérielles

Les impacts, risques et opportunités matériels ont été définis comme tels à partir du moment où leurs criticités ont été évaluées entre 3,5 et 5. Un enjeu de durabilité est considéré comme « matériel » s'il remplit les critères de matérialités d'impact ou de matérialité financière ou les deux à la fois. Aussi, au regard de l'ensemble des impacts risques et opportunités matériels, le Groupe a identifié les enjeux de matérialité suivants :

ENVIRONNEMENT				
E1 - Changement climatique	E2 - Pollution	E3 - Ressources hydriques et marines	E4 - Biodiversité et écosystèmes	E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire
Adaptation	Pollution de l'air	Consommation d'eau	Etat des écosystèmes	Flux entrants
Atténuation	Pollution de l'eau	Prélèvements d'eau	Etat des espèces	Flux sortants
Energie	Pollution de sols	Rejets d'eau	Services écosystémiques	Déchets
	Pollution des organismes vivants	Rejets d'eau (océan)	Perte de biodiversité - changement climatique (E1)	
	Substances préoccupantes	Ressources marines	Perte de biodiversité - pollutionn (E2)	
	Microplastiques		Perte de biodiversité - espèces exotiques envahissantes	
			Perte de biodiversité - exploitation directe	
			Perte de biodiversité - changement d'affectation des terres, d'utilisation de l'eau douce et des mers	

SOCIAL				GOUVERNANCE
S1 - Personnel de l'entreprise	S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	S3 - Communautés affectées	S4 - Consommateurs & Utilisateurs finaux	G1 - Conduite des affaires
Sécurité de l'emploi	Sécurité de l'emploi	Logement décent	Liberté d'expression	Culture d'entreprise
Temps de travail	Temps de travail	Alimentation décente	Accès à l'information	Bien-être animal
Salaires décents	Salaires décents	Eau et assainissement	Santé et sécurité	Corruption
Dialogue social	Dialogue social	Impacts liés à la terre	Sécurité de la personne	Lanceurs d'alerte
Liberté d'association	Liberté d'association	Impacts liés à la sécurité	Protection des enfants	Relations avec les fournisseurs
Négociation collective	Négociation collective	Liberté d'expression	Non-discrimination	Dialogue politique et lobbying
Equilibre de vie	Equilibre de vie	Liberté de réunion	Accès aux produits et services	Confidentialité / Cybersecurité
Santé et sécurité	Santé et sécurité	Défenseurs de droits humains	Commercialisation responsable	Intelligence artificielle
Diversité	Diversité	Consentement	Vie privée	
Egalité H/F	Egalité H/F	Auto-Détermination		
Handicap	Handicap	Droits culturels		
Discrimination	Discrimination	Savoir-faire		
Formation	Formation	Diversité		
Travail des enfants	Travail des enfants			
Travail forcé	Travail forcé			
Logement décent	Logement décent			
Vie privée	Eau et assainissement			
	Vie privée			

- Enjeu materiel
- Enjeu non matériel
- Traité au sein de la gouvernance
- Spécifique

2. Informations environnementales

2.1. Publication d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte)

Contexte

Rappel du contexte réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique (CCM) ;
- Adaptation au changement climatique (CCA) ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines (WTR) ;
- Transition vers une économie circulaire (CE) ;
- Prévention et contrôle de la pollution (PPC) ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Ainsi, la Commission Européenne a défini un certain nombre de critères techniques permettant d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation de capitaux vers des activités contribuant substantiellement à l'atteinte d'un de ces six objectifs.

Dans ce cadre, les entreprises doivent communiquer la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne. Cette communication doit inclure en outre la part des ventes, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation dites « durables » ou « alignées », c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxonomie.

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de l'ensemble des activités du Groupe au sein des différentes entités consolidées a été menée conjointement par les directions financières, RSE ainsi qu'avec les équipes opérationnelles. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la Taxonomie ont été réalisées conformément aux instructions et critères des actes délégués.

Une activité est ainsi dite « alignée » dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen technique (contribution substantielle et DNSH - Does Not Significantly Harm) qui lui sont associés et que le Groupe remplit les exigences liées à l'analyse des garanties minimales.

Le règlement délégué portant les simplifications de la taxonomie verte européenne a été voté le 17 décembre 2025 par le Parlement européen et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 8 janvier 2026. Tel que défini à l'article 4 du règlement délégué (UE) 2026/73 de la Commission du 4 juillet 2025, le Groupe a choisi de continuer à appliquer les règlements délégués (UE) 2021/2178, (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486, tels qu'ils sont applicables le 31 décembre 2025 pour l'exercice 2025.

Lien avec la stratégie RSE du Groupe EQUASENS

Des parties d'activités du Groupe EQUASENS peuvent être incluses dans le périmètre d'activités défini par la Taxonomie européenne.

Résultats

Activités éligibles et non éligibles à la Taxonomie

Les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2025 ; les dénominateurs Taxonomie de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers comme requis par le règlement.

L'analyse des activités éligibles intègre l'ensemble des objectifs environnementaux et porte principalement sur :

- 1. Atténuation du changement climatique (CCM)
 - 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
 - 7.2. Rénovation de bâtiments existants
 - 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes
 - 8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 2. Adaptation au changement climatique (CCA)
 - 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
 - 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments
 - 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes
 - 8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 4. Économie circulaire (CE)
 - 5.4. Vente de biens d'occasion



Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice

Synthèse de la répartition des activités éligibles et alignées au titre de 2025 :

Activités économiques	Part du CA	Part des CapEx	Part des OpEx
Activités éligibles	33,84%	57,68%	0%
Activités éligibles et alignées	0%	43,07%	0%
Activités éligibles mais non alignées	33,84%	14,61%	0%
Activités non-éligibles	66,16%	42,32%	100%

La part du chiffre d'affaires, des CAPEX, des OPEX issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental est la suivante :

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	33,40%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0,44%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Capex/Total des Capex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	14,61%	0%
CCA	57,68%	43,07%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Opex/Total des Opex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

Évaluation et méthodologie

Rappel des indicateurs et réconciliation avec les états financiers

Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible du Groupe EQUASENS pour l'année 2025 est de 80 041 K€. Il est constitué :

- du chiffre d'affaires lié à la vente de maintenance et abonnements ainsi que de logiciels et services. Au regard des dernières FAQ (notamment la communication C/2025/1373 de la commission du 5 mars 2025 sur l'interprétation et la mise en oeuvre de certaines dispositions juridiques de l'acte délégué relatif au volet environnemental de la taxinomie de l'UE, de l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie de l'UE et de l'acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie de l'UE) et évolutions de la doctrine, le Groupe EQUASENS a réanalysé les critères d'éligibilité relatifs au traitement des données (CCM 8.1) et a intégré ces deux natures de chiffre d'affaires étant en lien avec le stockage, la manipulation, la gestion, la circulation, le contrôle, l'affichage, la commutation, l'échange, la transmission ou le traitement de données par l'intermédiaire de centres de données, y compris le traitement des données à la périphérie («edge computing»). À des fins comparatives, la valeur de l'exercice 2024 a été modifiée ;
- des ventes de biens d'occasion. (CE 5.4)

33,84% du CA du Groupe EQUASENS est éligible au regard des activités CCM 8.1 et CE 5.4 relative à la vente de biens d'occasion. La part du CA au sens Taxonomie est donc significative comparée au CA total du Groupe qui s'élèvent à 236 519 K€ (voir annexes aux comptes consolidés, Note 7.1).

Définition

La part du chiffre d'affaires visée à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 est obtenue en divisant la partie du chiffre d'affaires net tirée de produits ou de services économiques éligibles et alignées sur la Taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur) tel que défini à l'article 2, point 5), de la directive 2013/34/UE. Le chiffre d'affaires inclut les produits comptabilisés selon la norme comptable internationale 1, paragraphe 82, point a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission.

Dépenses d'investissement et d'exploitation considérées comme éligibles individuellement

CapEx

Les dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS concernent principalement :

- la variation positive des droits d'utilisation liés à la location immobilière et de véhicules (IFRS 16) (CCA 6.5) ;
- les frais de R&D immobilisés et les immobilisations incorporelles en cours (CCA 8.2).

Ainsi, la part des dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS pour l'année 2025 s'élève à 57,68% sur un total de 22 471 K€ (voir annexes aux comptes consolidés, Note 4.1). La part alignée des dépenses d'investissement est de 43,07%, soit 9 678 K€ au titre de l'exercice 2025. En effet, dans la continuité de son analyse de ses activités au regard de la taxinomie, le Groupe remplit les critères techniques de contribution substantielle de l'activité de programmation, conseil et autres activités informatiques (CCA 8.2).

Définition

Les numérateurs éligibles et alignés sont égaux aux dépenses d'investissement incluses dans le dénominateur qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Ces dépenses sont liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie ;
- Ces dépenses font partie d'un plan visant l'expansion d'activités économiques alignées à la Taxonomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxonomie de s'aligner sur celle-ci (« plan de CapEx ») ;
- Ces dépenses sont liées à l'achat de production d'activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.

OpEx

Le ratio d'exemption des dépenses d'exploitation, qui correspond au ratio entre les comptes d'OpEx retenus par la Taxonomie au numérateur et les OpEx consolidés Groupe au dénominateur, est égal à 2,23% sur l'exercice fiscal 2025.

La part des OpEx au sens Taxonomie est donc non significative comparée aux OpEx totaux du Groupe qui s'élèvent à 169 210 K€ (voir annexes aux comptes consolidés, Rubrique 18.1.6.2). Dans ces conditions, la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des OpEx est applicable en 2025.

Définition

Les dépenses d'exploitation retenues par la Taxonomie sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition des dépenses d'exploitation retenue pour le dénominateur et le numérateur n'intègre pas les charges liées à la recherche et au développement. Les charges de personnel liées à la maintenance et à la réparation des actifs sont quant à elles incluses au dénominateur mais exclues du numérateur. En effet, ces natures spécifiques de charges de personnel ne sont pas suivies de façon distincte dans le reporting du Groupe.

Les OpEx consolidés Groupe sont quant à eux définis comme l'ensemble des dépenses incluses dans le résultat d'exploitation et qui ne sont pas des charges financières ou exceptionnelles.

Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'examen technique

Méthodologie d'analyse de l'éligibilité

La mise à jour du référentiel d'activités éligibles a été faite au moyen d'entretiens et via l'analyse des évolutions de doctrine et des éventuelles entrées et sorties de périmètre de certaines activités, du développement de nouvelles opérations ou de l'abandon d'autres activités.

Méthodologie d'analyse de l'alignement : contribution substantielle, DNSH et garanties minimales

Méthodologie de vérification de la contribution substantielle et des DNSH spécifiques

Pour chaque activité éligible, l'analyse porte à la fois sur la contribution substantielle et les DNSH spécifiques. Le respect de l'intégralité des critères techniques des activités ci-après n'ont pu être vérifiés à la maille du règlement taxonomie : CCM et CCA 7.2 (réduction de la demande primaire d'énergie d'au moins 30%), CCM et CCA 6.5 (émissions de CO2 supérieures aux exigences du règlement UE 2029/63), CCM et CCA 7.7 (performance énergétique au-dessus des seuils attendus) et CCM 8.1 (absence de documentation sur l'application du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données). Concernant l'alignement de l'activité CCA 8.2, le Groupe EQUASENS a réalisé une analyse des risques climatiques pour chacun de ses sites et le cas échéant a mis en œuvre des solutions physiques et des mesures de continuité d'exploitation.

Méthodologie de vérification des DNSH génériques et des garanties minimales

L'alignement des activités éligibles d'EQUASENS nécessite également des analyses au niveau du Groupe. D'une part, au vu de ses activités éligibles et alignées, le Groupe se doit de respecter le DNSH générique d'adaptation au changement climatique présenté au sein des appendices de l'annexe 1 de l'acte délégué Taxonomie relatif à l'objectif d'atténuation du changement climatique. D'autre part, le Groupe se doit de respecter les garanties minimales (dites « MS » pour *Minimum Safeguards*) détaillées par le rapport de la Plateforme sur la Finance Durable (PSF) d'octobre 2022. Le Groupe a ainsi étudié la conformité de son modèle économique à ces deux exigences.

DNSH génériques

Les DNSH génériques sont les critères mentionnés aux appendices A, B, C et D relatifs aux autres objectifs environnementaux. Ceux-ci nécessitent une analyse holistique au niveau du Groupe EQUASENS plutôt que par activité économique.



Méthodologie de vérification des garanties minimales

Pour cet exercice, le périmètre des garanties minimales (« *Minimum Safeguards* » ou MS) a été précisé par la publication en octobre 2022 d'un rapport de la Plateforme européenne sur la finance durable : « *Final Report on Minimum Safeguards* », qui se réfère à un ensemble de réglementations internationales en matière de droits humains. Des critères de non-alignement doivent être validés et des étapes de diligence raisonnable à respecter ont été introduits par ce rapport, et ce en matière de droits humains, de corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence.

L'examen des garanties minimales a donc suivi un processus en deux étapes. Dans un premier temps, le Groupe a vérifié le respect des critères de non-alignement sur les quatre thématiques des garanties minimales, analyse incluant l'étude des controverses. Dans un second temps, le Groupe a vérifié que ses procédures mises en place sur les droits humains suivaient les six étapes clés d'un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme, conformément aux principes opérationnels de l'ONU et aux principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales. Il ressort de ces analyses que le Groupe EQUASENS est aligné avec ces exigences.

Critères de non-alignement

D'une part, l'étude des controverses a permis de conclure quant à l'alignement du Groupe EQUASENS. Aucune condamnation n'a été relevée en matière de droits humains, de corruption et de fiscalité. En particulier, dans le cas des droits humains, aucune saisine n'a été acceptée par un point de contact national (PCN) de l'OCDE.

Procédures et diligence raisonnable

D'autre part, le Groupe met en œuvre les processus nécessaires pour valider le reste des critères de non-alignement, ces procédures étant résumées ci-après :

- Pour répondre aux garanties minimales en matière de droits humains, le Groupe s'appuie sur sa politique spécifique sur la gestion des droits humains accessible sur le site internet, au sein du présent État de Durabilité.
- En matière de corruption, le Groupe EQUASENS s'appuie sur un dispositif complet, conformément aux exigences de la loi Sapin 2, d'identification des risques de corruption, de politiques de prévention et de processus d'alerte, déployé sur la totalité des activités du Groupe en France et à l'international, et détaillé dans le présent document.
- En matière fiscale, aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union Européenne).
- Sur la thématique du droit de la concurrence, le Groupe EQUASENS s'attache à respecter les bonnes pratiques en matière de lutte contre la concurrence déloyale, l'entente illicite et l'abus de position dominante.

Informations pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Exercice	2025			Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)							Garanties minimales	Part des Opex alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie «activité transitoire»
Activités économiques	Code(s)	Opex (en M€)	Part des Opex	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes						
A. Activités éligibles à la taxinomie																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)																					
Pas d'activité alignée	/	0	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0%	/	/	
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie (A.1))	/	0	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0%			
Dont habitantes	/	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0%	H		
Dont transitoires	/	0	0%							Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0%		T	
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																					
Pas d'activité éligible	/	0	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0%			
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie (A.2))	/	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									0%			
Total (A.1 + A.2)	/	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									0%			
B. Activités non éligibles à la taxinomie																					
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)	/	169,21	100%																		
Total (A + B)	/	169,21	100%																		

2.2. Changement Climatique (ESRS E1)

2.2.1. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (ESRS 2 GOV-3)

Les mécanismes d'incitations liés aux performances en matière de Durabilité sont décrits en Section 1.2.3 du présent État de Durabilité.

2.2.2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Le Groupe a mis en œuvre une série de mesures visant à mieux appréhender ses émissions de gaz à effet serre (scopes 1, 2 et 3) avant de communiquer une trajectoire.

Ainsi en 2025, le Groupe EQUASENS et sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP ont initié une démarche ACT PAS à PAS de l'ADEME, qui vise à questionner le modèle économique du Groupe pour identifier un nouveau modèle compatible avec une trajectoire bas carbone. En complément le Groupe EQUASENS se fait accompagner pour inscrire sa trajectoire dans le cadre de la méthode SBTi. Toutefois, les travaux liés à la trajectoire et au plan de transition n'ayant été achevés, le Groupe EQUASENS ne dispose pas de plan de transition formalisé au titre de l'exercice.

Le Groupe a néanmoins déjà identifié une série de leviers prioritaires, retranscrits à travers ses Politiques détaillées ci-après, qui intégreront cette trajectoire comme :

- S'appuyer sur les fournisseurs stratégiques de biens matériels et les transporteurs qui ont un engagement RSE,
- Déployer sa politique Green IT,
- Mener des études énergétiques pour les bâtiments occupés par le Groupe,
- Maintenir le verdissement de la flotte automobile en cohérence avec l'usage des utilisateurs,
- Renforcer la stratégie d'économie circulaire.

Le Groupe EQUASENS entend œuvrer à la finalisation de son plan de transition en 2026.

2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

Risques physiques et risques de transition liés au climat

En complément des informations fournies en Section 1.3.3, il est précisé qu'à l'exception du risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique (disponibilité des produits, baisse de chiffre d'affaires) qui peut être rattaché à des risques physiques, les risques matériels identifiés par le Groupe EQUASENS sont des risques de transition liés au climat :

- Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables (volatilité des prix et de l'offre) ;
- Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie (coûts énergétiques, cout d'exploitation) ;
- Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE).

Résilience du modèle économique

La résilience de la stratégie et du modèle économique du Groupe EQUASENS en ce qui concerne le changement climatique passe par une évaluation des risques liés à ce changement, une intégration des considérations climatiques dans la stratégie, une adaptation de ses opérations, un engagement des parties prenantes, une communication transparente et une planification à long terme.

L'analyse du Groupe a principalement porté sur les risques physiques et de transition liés à ses propres activités. Au regard de ses connaissances, le Groupe a également intégré à sa réflexion des risques liés à sa chaîne de valeur amont et aval, sans pour autant prétendre en assurer l'exhaustivité.

L'analyse de la résilience du Groupe a été réalisée concomitamment à l'identification des impacts, risques et opportunités. L'intégration de scénarios climatiques a été faite sous un angle d'analyse assurantielle des risques physiques pour les sites du Groupe EQUASENS dans le cadre de ses activités propres.

L'analyse de résilience a pour principales hypothèses que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone sera liée au déploiement de nouvelles technologies, couplée à un renforcement de différentes réglementations et sera par conséquent plutôt progressive, avec des impacts limités sur la consommation à court terme. Les activités du Groupe étant principalement en France, le Groupe n'a pas intégré d'hypothèses spécifiques en lien avec le mix énergétique. Le sujet des énergies a pour autant été intégré pour certains acteurs de la chaîne de valeur amont.

Les horizons temporels ainsi retenus pour déterminer les risques physiques et de transition matériels et fixer des cibles de réduction des émissions de gaz à effets de serre sont de moyens et long terme tels que définis en Section 1.1.2.

Les effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels ont été évalués au regard des critères d'évaluations des risques présentés en Section 1.4.1.1. Le Groupe n'a pas pris en considération les actions et ressources d'atténuation dans son analyse.

Ainsi le Groupe EQUASENS estime avoir une stratégie et un modèle économique résilient au changement climatique dans la limite de ses activités propres. Le Groupe renforcera son travail d'étude de sa chaîne de valeur amont afin de réduire ses domaines d'incertitude. L'analyse actuelle, basée sur des scénarios climatiques, n'a pas identifié de risques majeurs sur ses actifs (bâtiments détenus en propres). Les activités économiques à risque sont pris en compte dans la définition de la stratégie de l'entreprise, dans ses décisions d'investissement, ainsi que dans les actions d'atténuation actuelles ou prévues.

En l'état de ses connaissances, le Groupe EQUASENS devrait être en capacité d'ajuster sa stratégie et son modèle économique au changement climatique à court, moyen et long terme, y compris en s'assurant un accès continu à des financements à un coût abordable, en ayant la capacité de redéployer, moderniser ou déclasser des actifs existants, en revoyant son portefeuille de produits et de services, ou en assurant la reconversion de son personnel.

2.2.4. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (ESRS 2 IRO-1)

En complément des informations fournies dans la Section 1.4.1 du présent État de Durabilité, il est précisé que :

- L'identification et l'évaluation des impacts sur le changement climatique, en particulier les émissions de GES de l'entreprise, ont été réalisés au regard de sources réelles et potentielles d'émissions connues du Groupe dans le cadre de ses propres activités et tout au long de sa chaîne de valeur. Ces sources ont été identifiées lors des précédents bilans carbone produits par des cabinets externes mandatés par le Groupe EQUASENS.
- Les impacts réels et potentiels sur le changement climatique (c'est-à-dire ses émissions totales de GES) ont été analysés au regard de la position du Groupe au sein de sa chaîne de valeur et ses connaissances sectorielles.

S'agissant des risques physiques liés au climat, le Groupe EQUASENS a eu une approche assurantielle, et a axé sa réflexion sur ses principaux sites (détenus en propres) s'ils venaient à être exposés à des risques climatiques chroniques et aigus à court, moyen et long terme sur la base de différents scénarios climatiques. Au titre de ses activités propres, le Groupe a identifié des actifs qui pourraient être potentiellement exposés à ces aléas, sans pour autant remettre en question la continuité globale de ses activités économiques. Cette étude tient compte de la probabilité, de l'ampleur et de la durée de ces aléas, ainsi que des adresses des principaux sites du Groupe. Elle sera complétée dans les prochains exercices pour élargir le nombre de sites du Groupe étudiés et intégrer des composantes stratégiques de la chaîne de valeur. Le Groupe entend travailler lors des prochains exercices à la réduction de son exposition aux risques qui deviendront de plus en plus probables.

Il est rappelé que les horizons temporels à court, moyen et long terme sont définis en Section 1.1.2 en concordance avec les définitions appliquées en comptabilité notamment concernant la durée de vie prévue des actifs, les horizons de planification stratégique et aux plans d'allocation des fonds propres du Groupe.

L'identification des aléas climatiques et l'évaluation de l'exposition et de la sensibilité reposent sur des scénarios climatiques à émissions élevées qui se basent sur les scénarios optimiste (SSP1-2.6), intermédiaire (SSP2-4.5), du pire (SSP5-8.5) du GIEC à horizon moyen terme (2030) et long terme (2050). Le Groupe estime que l'éventail des scénarios utilisé couvre les risques et incertitudes plausibles auxquels il est exposé.

Le Groupe EQUASENS a identifié des événements liés à la transition à moyen et long terme pouvant avoir des impacts ponctuels sur certaines parties de ses activités économiques. Parmi ces événements, le Groupe a intégré des hypothèses d'évolution des politiques, d'utilisation de l'énergie et le mix énergétique notamment des fournisseurs, ou encore des hypothèses technologiques. L'évaluation de ces impacts intègre la probabilité, l'ampleur de ces événements (ce qui inclut leur durée).

Le Groupe compte maintenir ses efforts pour parfaire l'identification des événements liés à la transition ainsi que pour élargir son évaluation de l'exposition sur la base de scénarios climatiques compatibles avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité.

À travers ses travaux, le Groupe EQUASENS a identifié des activités économiques qui nécessitent des efforts pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre pour le climat (à titre d'exemples, les activités de production de matériels informatiques, de transports, ou de gestion des déchets, ...).

Au titre de 2025, aucune hypothèses critiques en matière de climat ne sont formulées dans les états financiers. Les scénarios climatiques utilisés ne remettent pas en question ces hypothèses à court terme.

2.2.5. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)

Dans le cadre de sa démarche environnementale, le Groupe EQUASENS a défini une série de Politiques en vue d'atténuer et s'adapter au changement climatique. Ces politiques ont été élaborées au regard du bilan carbone du Groupe et de ses principaux postes d'émissions présentés en Section 2.2.9. Ainsi la Politique d'achats responsables s'adresse au principal poste d'émissions du Groupe que sont les biens et services achetés (scope 3). L'utilisation des produits vendus (scope 3), le second poste d'émission, est couvert par la Politique de Green IT du Groupe. Enfin, la Politique de consommation d'énergies couvre à la fois des enjeux relatifs aux Scopes 1 et 2. L'ensemble de ces Politiques répondent à près de 90% des postes d'émissions du Groupe.

Politique d'achats responsables

- **Description de la politique** : Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe EQUASENS intègre des critères environnementaux dans ses décisions d'achats afin de minimiser son empreinte écologique. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des produits et services achetés en tenant compte du poids carbone des produits et de l'engagement environnemental des fournisseurs.
- **Objectifs généraux** : Favoriser l'acquisition de produits et services ayant une faible empreinte environnementale et sélectionner des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables.
- **IRO rattachés** :
 - Impacts :
 - Les fournisseurs et sous-traitants (y compris transporteurs) génèrent des émissions de gaz à effet de serre pour produire des biens/services qui contribuent au changement climatique.
 - Les fournisseurs et les sous-traitants (y compris transporteurs) ont besoin d'énergie pour produire des biens/services.
 - Risques et opportunités :
 - Risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique (disponibilité des produits, baisse de chiffre d'affaires).
 - Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables (volatilité des prix et de l'offre).
 - Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE).
- **Processus de surveillance** : La politique fait l'objet d'une surveillance par les Directions des filiales du Groupe et supervisée par le Directeur de la Division PHARMAGEST, lui-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique** : Concerne le Groupe EQUASENS mais plus spécifiquement EHLS la centrale d'achats du Groupe.
- **Responsable de la politique** : La mise en œuvre et le suivi de cette politique sont sous la responsabilité du service Achats, en collaboration avec le service RSE.
- **Références normatives** : La politique ne s'appuie sur aucune référence normative ou initiative si ce n'est le présent État de Durabilité.
- **Consultation des parties prenantes** : La politique a été construite en interne par les équipes du Groupe EQUASENS en se basant sur les échanges avec différentes parties prenantes.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Cette politique est décrite dans le présent État de Durabilité, et ses grandes lignes ont également été communiquées aux fournisseurs via la « charte achats éthiques et responsables ».

Politique de Green IT

- **Description de la politique** : La politique Green IT du Groupe vise à réduire l'impact environnemental de ses solutions informatiques. Elle inclut l'amélioration de l'efficacité énergétique à travers l'utilisation de matériel et de logiciels éco-énergétiques, la mise en œuvre de pratiques de gestion de l'alimentation et l'optimisation des data centers. L'adoption de

solutions de virtualisation et de cloud computing, ainsi que la sensibilisation des employés à des pratiques durables, sont des composantes essentielles.

- **Objectifs généraux :**
 - Former et sensibiliser les collaborateurs à l'écoconception.
 - Optimiser les besoins en énergies des infrastructures et renforcer le pilotage de la capacité des data centers.
 - Améliorer les performances des applications du Groupe ainsi que la satisfaction des clients.
- **IRO rattachés :**
 - Les infrastructures informatiques chez les clients consomment une grande quantité d'énergie (utilisation des produits).
 - Opportunité financière liée à la conception de produits qui visent à limiter le changement climatique.
- **Processus de surveillance :** Un Groupe de travail dédié au Green IT reporte au Directeur Général Délégué, lui-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique :** Concerne le Groupe EQUASENS mais plus spécifiquement les principales applications web des différentes Divisions du Groupe et de sa Direction des Systèmes d'Informations (DSI). Les infrastructures concernées sont les deux data centers du Groupe détenus en propre, basés en France.
- **Responsable de la politique :** Directeur Général Délégué rapportant au Comité de Direction.
- **Références normatives :** La politique ne s'appuie sur aucune référence normative ou initiative si ce n'est le présent État de Durabilité.
- **Consultation des parties prenantes :** La politique intègre les intérêts de parties prenantes, attendant du Groupe qu'il réduise ses gaz à effets de serre.
- **Mise à disposition de la présente politique :** Le Groupe a procédé à des communications internes auprès des collaborateurs du Groupe. La démarche n'a pas fait l'objet de communication spécifique aux autres parties prenantes.

Politique de consommation d'énergies

- **Description de la politique :** Conscient des enjeux entourant la question énergétique, le Groupe EQUASENS s'engage dans une démarche de sobriété énergétique afin de maîtriser sa consommation, améliorer son efficacité et limiter son impact environnemental dans ce domaine. En optimisant ses processus et en sensibilisant ses collaborateurs, le Groupe vise à une gestion plus responsable et durable de l'énergie.
- **Objectifs généraux :**
 - Réduire la consommation énergétique des infrastructures et équipements,
 - Améliorer l'efficacité énergétique,
 - Diminuer l'empreinte environnementale de l'énergie,
 - Mettre en place un suivi et une amélioration continue des performances énergétiques,
 - Sensibiliser et impliquer les collaborateurs.
- **IRO rattaché :** Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie (coûts énergétiques et d'exploitations).
- **Processus de surveillance :** La politique fait l'objet d'une surveillance par les services généraux ainsi que les directions de filiales et supervisée par la Direction Administrative et Financière, elle-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique :** Concerne le Groupe EQUASENS mais dans un premier temps cible les sites pour lesquels le Groupe est propriétaire afin d'avoir une portée d'action plus importante.
- **Responsable de la politique :** Direction Administrative et Financière rapportant au Comité de Direction.
- **Références normatives :** Cette politique intègre le cadre du décret tertiaire et vise à définir une feuille de route permettant d'atteindre ses objectifs.
- **Consultation des parties prenantes :** La politique intègre les intérêts de parties prenantes, attendant du Groupe qu'il réduise ses gaz à effets de serre.
- **Mise à disposition de la présente politique :** Cette politique a été décrite partiellement dans la section dédiée aux consommations d'énergies liées aux bâtiments dans le précédent État de Durabilité.

L'ensemble de ces politiques couvrent les domaines de l'atténuation du changement climatique et de l'efficacité énergétique. Aucune politique visant l'adaptation au changement climatique, le déploiement d'énergies renouvelables ou tout autre domaine n'a été formalisée au titre de 2025.

2.2.6. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

Les actions ci-après sont hiérarchisées en fonction des Politiques présentées ci-avant :

Associer les fournisseurs à la démarche du Groupe

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Faire adhérer les fournisseurs du Groupe à sa charte éthique et responsable. Cette action se traduit dans un premier temps par la signature de la charte éthique et responsable par ses principaux fournisseurs de matériels informatiques et biens physiques. Dans un second temps, le Groupe prévoit de faire évoluer ses clauses contractuelles afin d'intégrer nativement la charte dans ses relations commerciales.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Développement de la durabilité : la charte intègre des considérations environnementales. Cela contribue à la réduction de l'empreinte carbone (dont réduction des GES) et à la préservation des ressources naturelles associées aux achats de matériels informatiques.
 - Conformité légale et réduction des risques : en établissant des normes éthiques claires, la charte permet de se conformer à différentes réglementations en matière de droits de l'Homme, de travail et d'environnement.
 - Relations améliorées avec les fournisseurs : l'adoption de pratiques d'achats éthiques favorise des relations de coopération, de transparence et de confiance avec les fournisseurs. Cela peut également encourager les fournisseurs à adopter des pratiques durables et éthiques.
 - Engagement des employés : les employés sont souvent plus motivés et engagés lorsque leur entreprise agit de manière éthique. Une charte claire renforce le sentiment d'appartenance et de fierté au sein de l'organisation.
 - Amélioration de l'image de marque.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Permet un meilleur contrôle des risques environnementaux et sanitaires liés aux gaz à effet de serre.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et sa chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Court terme.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La diffusion de la charte éthique a débuté en 2024 et s'est maintenue en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, juridiques, ...) et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être présentées dans les états financiers et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

Assurer un suivi des engagements fournisseurs

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Cette action vise à structurer la gestion des informations sur les gaz à effet de serre et les engagements environnementaux des fournisseurs. Sa mise en œuvre comprend :
 - La création d'une base de données centralisée recensant les GES associés aux produits commercialisés par EQUASENS.
 - L'envoi de questionnaires aux fournisseurs afin de recueillir leurs engagements en matière de trajectoire carbone.
 - Le cas échéant mener des évaluations (audit).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration de la transparence et de la traçabilité des GES associés aux produits achetés par EQUASENS.
 - Renforcement des hypothèses pour la trajectoire carbone du Groupe.
 - Réduction de l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action vise à promouvoir l'achat de produits et services avec une empreinte environnementale réduite, tout en choisissant des fournisseurs qui s'engagent dans des pratiques écoresponsables.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a fait évoluer ses outils de gestion afin de pouvoir intégrer progressivement des données environnementales relatives aux fournisseurs et aux produits achetés.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats et ERP) et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires seraient plutôt à rapprocher dans les états financiers des frais de personnels amenés à renforcer la solution interne de suivi. Ces valeurs ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

Former les équipes achats

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Former les équipes achats aux achats responsables notamment sur les sujets environnementaux (GES, pollution, économie circulaire, eau, biodiversité, ...).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Réduction de l'impact environnemental : en choisissant des fournisseurs et des produits respectueux de l'environnement, le Groupe s'attend à diminuer leur empreinte carbone et contribuer à la préservation des ressources naturelles.
 - Amélioration de l'image de marque.
 - Conformité réglementaire : de plus en plus de réglementations imposent des normes en matière de durabilité. Former les équipes achats permet de s'assurer que le Groupe respecte ces exigences.
 - Gestion des risques : une approche durable contribue à identifier et à atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les ressources limitées ou les pratiques de travail non éthiques.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Encourage l'achat de produits et services présentant un impact environnemental réduit et choisir des fournisseurs impliqués dans des initiatives respectueuses de l'environnement.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Court terme.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Les effectifs rattachés au service achats ont bénéficié d'une formation dédiée.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et sont intégrées dans le budget formation.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires seront plutôt à rapprocher des budgets de formations (OPEX) et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

Piloter la performance énergétique des logiciels par l'écoconception

- **Politique associée** : Politique de Green IT.
- **Description de l'action** : L'action est une mesure d'atténuation, visant à réduire les GES en lien avec l'usage des solutions du Groupe. Elle concerne la conduite d'une campagne de formation et de mise en place des pratiques liées à l'écoconception des logiciels auprès des collaborateurs du Groupe. L'action se déroule en plusieurs phases :
 - Sur la base d'un applicatif « simple » et une équipe restreinte, la formation vise à identifier les unités fonctionnelles principales, mesurer leurs impacts actuels, implémenter les principes d'écoconception et mesurer l'impact suite aux implémentations.
 - Une généralisation de la démarche tenant compte des spécificités du Groupe accompagnée d'une feuille de route des produits sur lesquels déployer la démarche.
 - Se rapprocher de référentiels reconnus pour réaliser une déclaration d'écoconception.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Réduction de la consommation liée à l'énergie et des GES associés : les logiciels conçus de manière écoresponsable tendent à être plus efficaces, ce qui réduit la consommation d'énergie des serveurs, des ordinateurs et des dispositifs mobiles lors de leur utilisation.
 - Optimisation des ressources : l'écoconception favorise l'utilisation efficace des ressources, comme le stockage et la bande passante, en évitant le code superflu et en optimisant les algorithmes.
 - Impact positif sur l'expérience utilisateur : les logiciels conçus avec des considérations environnementales peuvent également offrir une meilleure expérience utilisateur grâce à une interface optimisée et à des performances améliorées.
 - Sensibilisation et engagement : adopter une démarche d'écoconception montre un engagement envers la durabilité, ce qui peut renforcer la réputation de l'entreprise et attirer de nouveaux clients et des collaborateurs soucieux de l'environnement.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'ensemble des trois objectifs formulés dans la politique.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : L'action a été initié en fin d'exercice 2024 et s'est déployée en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Au titre de 2024 et 2025, un accompagnement incluant de la formation a représenté un montant de 26 K€.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'usage des solutions du Groupe. Les valeurs monétaires sont à rapprocher du budget formation dans les états financiers et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEX prévu par ce même règlement.

Optimiser la performance énergétique des data centers

- **Politique associée** : Politique de Green IT.
- **Description de l'action** : Amélioration des flux d'airs chauds et froids par la mise en place de cloisonnements zones chaudes / zones froides.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Diminution de la consommation électrique par optimisation du refroidissement des salles serveurs et par conséquent réduction des GES associés.
 - Être en mesure de connaître le gain énergétique (consommation) apporté par le plan d'action, ainsi que l'efficacité énergétique (rendement) des centres de données.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'objectif d'optimiser les besoins en énergies des infrastructures et de renforcer le pilotage de la capacité des data centers. Il s'agit d'une action d'atténuation visant à réduire les GES liées aux énergies consommées par le Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application** : Data centers primaires et secondaires du Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Les premières mesures en lien avec l'action ont été réalisées en fin d'exercice 2024. La mesure du PUE a été étendue aux 2 data centers en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'énergie consommée par le Groupe. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être mentionnées dans les états financiers, les ICP sont prévus par le règlement taxinomie et ne sont pas constitutives d'un plan CapEx.

Piloter la performance énergétique des sites du Groupe

- **Politique associée** : Politique de consommations d'énergies.
- **Description de l'action** : L'objectif est d'améliorer la visibilité, la gestion et le suivi des consommations énergétiques des entités du Groupe. Cette action passe d'abord par la réalisation d'audits énergétiques afin d'avoir un état des lieux complet des sites du Groupe. La suite de l'action passe par le déploiement de plans de comptage au sein de ces mêmes sites permettant ainsi de mieux mesurer les consommations et les effets de projets à venir. Enfin, un suivi annuel des consommations et leurs évolutions sera mis en place afin d'améliorer le pilotage du management de l'énergie.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Évaluer la performance énergétique de nos sites.
 - Définir des feuilles de route.
 - Avoir un degré de lecture plus fin de nos consommations énergétiques.
 - Renforcer suivi des consommations.
 - Garantir un meilleur pilotage du management de l'énergie.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'objectif de mise en place d'un suivi et d'amélioration continue des performances énergétiques.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : En 2025, le Groupe a initié des consultations auprès de prestataires dédiés afin d'équiper son site principal d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB).
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Elle s'appuie sur les équipes RSE, les responsables de sites et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'usage des solutions du Groupe. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être mentionnées dans les états financiers, les ICP prévus par le règlement taxinomie et ne sont pas constitutives d'un plan CapEx.

Le Groupe EQUASENS estime être en capacité de mettre en œuvre les actions et ne dépend pas spécifiquement de la disponibilité et de l'allocation de ressources.

Les montants des OpEx et des CapEx nécessaires à la mise en œuvre des actions, sont cohérents avec les indicateurs clés de performance (indicateurs clés de performance des CapEx et des OpEx) requis par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.

2.2.7. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

Les cibles sont présentées en fonction de l'ordre de parution des Actions ci-avant :

Taux d'adhésion à la charte d'achats éthiques et responsables

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fournisseurs stratégiques ayant approuvé la charte d'achats éthiques et responsable du Groupe (clause contractuelle dédiée ou charte signée).
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs stratégiques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée avant l'établissement de la cible.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration des fournisseurs. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé de ces derniers.
- **Preuves scientifiques** : Oui, plusieurs études scientifiques et rapports ont établi des liens entre la mise en place de politiques d'achats responsables et la réduction des gaz à effet de serre (GES).
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Suite à une première campagne de diffusion, le Groupe dénombre près de 24% de ses fournisseurs stratégiques ayant retourné le document signé.

Taux de fiches produits intégrant des valeurs GES issues des fournisseurs

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fiches produits intègrent des facteurs émissions de gaz à effet de serre communiqués par le fournisseur en 2028.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs de matériels informatiques et électroniques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée avant l'établissement de la cible.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration et la connaissance des fournisseurs. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé des évaluations fournisseurs.
- **Preuves scientifiques** : Oui, plusieurs études scientifiques et rapports ont établi des liens entre la mise en place de politiques d'achats responsables et la réduction des gaz à effet de serre (GES).
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Les fiches produits ont été mises à disposition des équipes achats en fin d'exercice, aussi le taux de remplissage est inférieur à 1%.

Taux de formation des équipes achats

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la compréhension par les équipes achats des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fonctions achats ayant bénéficié d'une formation.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Concerne les équipes achats de la centrale d'achats du Groupe située en France.
- **Valeur de référence** : En 2024, aucune formation en lien avec les achats responsables n'a été réalisée.
- **Période couverte** : 2025-2026.
- **Hypothèses** : Former l'intégralité des équipes au regard de la dimension de l'équipe.
- **Preuves scientifiques** : Des revues académiques comme le « Journal of Cleaner Production » ou le « International Journal of Production Economics » publient des recherches sur les pratiques d'achats durables et leur impact environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS a formé l'intégralité de ses acheteurs soit 80% des effectifs achats de sa centrale EHLS ainsi que des profils connexes aux fonctions achats (équipes projets, ERP, etc...).

Taux de déploiement des pratiques d'écoconception aux équipes R&D

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs de la Politique.
- **Niveau à atteindre** : 100% des équipes R&D sensibilisées et appliquant les bonnes pratiques en matière d'écoconception.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : La campagne de formation / sensibilisation se limite aux opérations propres du Groupe EQUASENS. Les équipes R&D ciblées par les dispositifs sont celles identifiées à l'issue d'une cartographie des applications web majeures du Groupe.
- **Valeur de référence** : 4% au titre de 2024.
- **Période couverte** : La cible est définie sur une base annuelle, du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Le Groupe a formulé l'hypothèse de former en priorité les équipes travaillant sur le développement d'applicatifs web, excluant de fait des applicatifs « on promise ». Le déploiement sera progressif car les bonnes pratiques devront être revues pour être déclinées à chacune des solutions éligibles. Par ailleurs, cette cible est sous-tendue par le déploiement de solutions spécifiques permettant la mise en place d'indicateurs de mesures communs.
- **Preuves scientifiques** : Des initiatives comme le Green Software Foundation mettent en avant des études de cas et des rapports qui démontrent comment des pratiques d'écoconception logicielle ont réduit les émissions de GES. Par exemple, des entreprises ayant implémenté des pratiques de développement durable ont rapporté une diminution significative de leur empreinte carbone.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes sont attentives aux actions visant à la réduction des GES. Pour autant aucune d'entre elle n'a pas pris part à la définition de la présente cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS dénombre 9 équipes projets ayant mis en œuvre des pratiques d'éco-conception. Ces équipes représentent 12% des effectifs de R&D.

Cible du PUE

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'optimisation des besoins en énergies des infrastructures et renforcer le pilotage de la capacité des data centers.
- **Niveau à atteindre** : Avoir un PUE (Power Usage Effectiveness ou Indicateur d'efficacité énergétique) en dessous de 1,7.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : KVA.
- **Contour de la cible** : La cible concerne les PUE des data centers primaire et secondaire du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : 1,22 pour le data center de secondaire (mesure unique en décembre). Mesure non disponible au titre de 2024 pour le data center primaire.
- **Période couverte** : La cible est définie sur une base annuelle, du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Un PUE de 1,7 correspond à la moyenne nationale des PUE selon l'ADEME.
- **Preuves scientifiques** : Des études ont montré que les centres de données avec un PUE plus bas consomment moins d'énergie pour des performances équivalentes ou supérieures. Par exemple, une étude menée par l'U.S. Department of Energy (DOE) a révélé que les centres de données qui mesurent et optimisent leur PUE peuvent réduire leur consommation d'énergie de 20% à 50% par rapport à ceux qui ne le font pas.

- **Part des parties prenantes** : La cible a été uniquement définie par les équipes du Groupe EQUASENS.
- **Changement de la cible** : La cible a été réévaluée suite au communiqué de presse de l'ADEME pour la transition du secteur du numérique, indiquant un PUE moyen de 1,7 en France.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS a procédé à une série de travaux visant à la fois à automatiser la mesure de son PUE pour chacun de ses data centers et à optimiser ses flux d'airs. Sur la période de juin à décembre, les PUE des data centers primaire et secondaire ont été respectivement de 1,6 et 1,5.

Cible de réduction des kWh par salarié

- **Rapport cible / politique** : L'objectif de cette cible est de suivre la consommation électrique et de gaz du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Diminuer de 20% les consommations énergétiques par collaborateur.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage de réduction.
- **Contour de la cible** : Ce suivi intégrera l'ensemble des filiales et des sites.
- **Valeur de référence** : En 2024, le ratio est de 2 153 kWh / salarié (physique).
- **Période couverte** : Du 01/01 au 31/12 chaque année. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Un suivi annuel des consommations est primordial afin de rendre compte aux dirigeants des évolutions des consommations et du niveau d'atteinte des objectifs fixés en matière de sobriété énergétique. Par conséquent, il a été décidé de mettre en place ce type de reporting.
- **Preuves scientifiques** : Cette cible n'est pas directement liée à éléments scientifiques.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas été intégrées à la définition de cette cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025, le ratio est de 2 101 kWh / salarié (physique), soit une diminution de -2,4%.

Le Groupe EQUASENS n'ayant pas encore défini sa trajectoire carbone, n'a pas fixé de cibles de réduction de GES. Comme indiqué en Section 1.2.1, elles seront définies par le Comité de Direction. Néanmoins, les actions et les cibles présentées dans le présent État de Durabilité permettent d'adresser les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat.

2.2.8. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

Les consommations d'énergies et le mix énergétique du Groupe sont les suivants :

Consommation d'énergie et mix énergétique	Données comparatives (2024) ⁽¹⁾	Année 2025
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	24	29
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	18	13
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	463	433
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	17	31
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	0	0
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	522	506
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	17,13%	16,12%
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	2 131	2 245
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	69,89%	71,45%
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	17	13
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	379	377
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	396	390
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	12,98%	12,44%
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	3 049	3 142

⁽¹⁾ Données comparatives corrigées suite à une revue des justificatifs du mix énergétique de l'exercice 2024.

Le Groupe EQUASENS compte en son sein des entités juridiques dont la codification de l'activité figure dans les sections A à H et à la section L de la NACE au sens du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission :

- Section G, correspondant au commerce de gros pour les entités ASCA INFORMATIQUE, BGM INFORMATIQUE, EHLS, I-MEDS, MULTIMEDS.
- Section L, correspondant aux activités immobilières pour l'entité SCI HUOBREGA.

Aussi, l'intensité énergétique associée aux activités réalisées dans ces secteurs à fort impact climatique est la suivante :

Intensité énergétique par chiffre d'affaires net	Données comparatives	N	% N/N-1
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/€)	0,00001	0,000003	-59%

À des fins de rapprochement entre les états financier et le calcul de l'intensité, le chiffre d'affaires retenu (en K€) est le suivant :

Chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	66 371
Chiffre d'affaires net (autre)	170 148
Chiffre d'affaires net total (états financiers)	236 519



2.2.9. Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)

Synthèse des GES scopes 1, 2 et 3

Les émissions totales de gaz à effets de serre sont les suivantes :

	Données rétrospectives				Jalons et années cibles			
	Année de référence	Données comparatives	N	% N/N-1	2025	2030	2050	Cible annuelle en % / année de référence
Émissions de GES du scope 1								
Émissions brutes de GES du scope 1 (teqCO ₂)	/	2 290	2 311	1%	2 311	/	/	/
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échanges de quotas d'émission réglementé en %	/	0%	0%	/	0	/	/	/
Émissions de GES du scope 2								
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂)	/	194	186	-4%	186	/	/	/
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO ₂)	/	206	200	-3%	200	/	/	/
Émissions significatives de GES du scope 3								
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂)	/	44 121	42 850	-3%	42 850	/	/	/
1 Biens et services achetés	/	26 842	23 102	-14%	23 102	/	/	/
2 Biens d'investissement	/	1 991	1 917	-4%	1 917	/	/	/
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non-incluses dans les scopes 1 et 2)	/	564	536	-5%	536	/	/	/
4 Transport et distribution en amont	/	217	194	-11%	194	/	/	/
5 Déchets produits lors de l'exploitation	/	93	102	10%	102	/	/	/
6 Voyages d'affaires	/	274	409	49%	409	/	/	/
7 Déplacements domicile-travail des salariés	/	702	1 043	49%	1 043	/	/	/
8 Actifs loués en amont	/	0	0	/	0	/	/	/
9 Acheminement en Aval	/	0	0	/	0	/	/	/
10 Transformation des produits vendus	/	0	0	/	0	/	/	/
11 Utilisation des produits vendus	/	12 907	15 074	17%	15 074	/	/	/
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	/	529	473	-11%	473	/	/	/
13 Actifs loués en aval	/	0	0	/	0	/	/	/
14 Franchises	/	0	0	/	0	/	/	/
15 Investissements	/	0	0	/	0	/	/	/
Émissions totales de GES								
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO ₂)	/	46 604	45 347	-3%	45 347	/	/	/
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO ₂)	/	46 617	45 362	-3%	45 362	/	/	/

En 2025, le Groupe EQUASENS et sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP ont initié une démarche ACT PAS à PAS avec la volonté de définir un plan de transition adossé à une trajectoire SBTi. Les travaux liés au plan de transition n'ont pu être finalisés, aussi, bien que le Groupe soit conscient de l'importance de la durabilité et de la réduction des émissions, il doit d'abord établir une base solide et un cadre stratégique avant de pouvoir fixer des objectifs clairs et mesurables pour l'avenir.

Méthodologie du bilan carbone (GHG)

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le bilan carbone est effectué sur le périmètre de consolidation du Groupe EQUASENS à l'exception de l'entité EREVO et intègre à compter de 2025 les entités CALIMED et NOVAPROVE non intégrées dans le GHG au titre de l'exercice 2024. Le Groupe EQUASENS estime ne pas avoir de contrôle opérationnel sur ses filiales non consolidées (PHARMTHEK et EMBLEEMA) et n'intègre à ce titre aucun GES les concernant.
- Les achats d'équipements du Groupe sont réalisés par la centrale d'achats du Groupe (EHLS). Pour la plupart, des facteurs d'émission de l'ADEME sont utilisés (encre, écran, câble...). Pour les matériels informatiques, des facteurs d'émissions propres au principal fournisseur du Groupe sont appliqués car jugés plus précis. Pour le reste, des facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME sont utilisés. Les achats sont comptabilisés sans amortissements.
- Les émissions de CO₂ des véhicules ont été estimées sur la base des kilomètres parcourus et de la motorisation du véhicule. Les autres déplacements en trains et en avions ont été intégrés. Les déplacements domicile-travail sont valorisés par hypothèses de motorisation moyenne pour tous, 3,5 jours hors télétravail en moyenne par semaine, uniquement les déplacements de -70 km pour l'ensemble des collaborateurs n'ayant pas de véhicules de fonctions.
- Les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ont été ajoutées sur la base des parcs clients de l'ensemble des filiales (350 Watt/h/poste, multiplié par le nombre d'heures théoriques d'utilisation par an).
- Ne sont comptabilisés que les produits traités en fin de vie par le Groupe EQUASENS via les DEEE et les pilluliers Multimeds.
- Les consommations d'énergies (électricité, gaz) et les fuites de gaz frigorifiques sont valorisées par site selon un facteur d'émission de l'ADEME suivant le pays.
- Les déchets sont évalués selon une moyenne de l'ADEME fonction du nombre de collaborateur par site.
- Le fret est comptabilisé sur la base de données précises sur tout le cycle de vie pour I-MEDS / MULTIMEDS / CAREMEDS. Le fret entre EHLS et les filiales du Groupe est pris en compte, en l'absence de retour de fournisseurs, la donnée N-1 est utilisée. Le fret amont à la livraison d'EHLS n'est pas pris en compte.
- Immobilisation : dans le cadre de la norme GHG Protocol, toutes les immobilisations sont comptabilisées l'année de l'achat et ne font pas l'objet d'amortissement.
- Les équipements IT comptabilisent les équipements hors achats EHLS et les Go stockés en externe (en interne : déjà comptabilisés via les achats EHLS et via les consommations d'énergies des sites).

Le taux d'incertitude global est de 10%. Il est calculé selon la méthode statistique de l'incertitude combinée du Bilan Carbone V9® correspondant à la racine carré de la somme du carré de l'incertitude des quantités d'activités additionné au carré de l'incertitudes des facteurs d'émissions.

La part de donnée monétaire s'élève à 39%. Le pourcentage d'émissions calculé à l'aide de données primaires obtenues auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur est de moins de 1%.

Pour les catégories significative du scope 3 il est précisé :

- Catégorie N°1 : Achats cœur de métier
 - Limites de déclaration : usage de facteurs monétaires à défaut de facteurs d'émission propres à chaque référence de produit. La réduction des facteurs monétaires constitue un axe de travail pour le Groupe EQUASENS.
 - Méthode de calcul utilisée : recours au fichier des achats de l'année fourni par la centrale d'achats du Groupe (EHLS), croisé avec le catalogue produits intégrant les facteurs d'émissions retenus.
- Catégorie N°2 : Utilisation des produits
 - Limites de déclaration : la durée d'utilisation et la taille des parcs clients ont été estimées ce qui peut entraîner une surévaluation ou une sous-évaluation. Seules les principales solutions logicielles de chaque Division ont été considérées.
 - Méthode de calcul utilisée : ratios monétaires au regard des consommations en kWh théoriques induites par l'usage des solutions du Groupe EQUASENS.
- Catégorie N°3 : Achats
 - Limites de déclaration : usage de facteurs monétaires.
 - Méthode de calcul utilisée : calcul effectué via les balances générales des entités en utilisant les soldes annuels. Les ratios monétaires ont été utilisés selon les typologies de charges.

L'outil utilisé par le Groupe EQUASENS est la plateforme de calcul en ligne Climatip, conforme avec la méthode Bilan Carbone® qui permet de communiquer un reporting carbone conforme aux principales normes en vigueur (BEGES, ISO14064, GHG Protocol).

Les catégories d'émissions de GES du scope 3 incluses sont les suivantes :

- Biens et services achetés
- Biens d'investissement
- Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non-incluses dans les scopes 1 et 2)
- Transport et distribution en amont (mais incomplet faute d'information des fournisseurs)
- Déchets produits lors de l'exploitation

- Voyages d'affaires
- Déplacements domicile-travail des salariés
- Actifs loués en amont
- Acheminement en aval
- Transformation des produits vendus
- Utilisation des produits vendus
- Traitement en fin de vie des produits vendus
- Actifs loués en aval
- Franchises
- Investissements (non calculés cette année et seront étudiés au prochain exercice)

Dans sa démarche, le Groupe n'a pas exclu de catégories d'émissions de GES du scope 3.

Intensité des GES sur la base du chiffre d'affaires net

L'intensité des Gaz à effet de serre est calculée à partir des données suivantes :

- Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) : 45 418 teqCO2 (numérateur)
- Émissions totales de GES (fondées sur le marché) : 45 433 teqCO2 (numérateur)
- Chiffre d'affaires net : 236 519 K€ (dénominateur). Le chiffre d'affaires figure à la Note 1.2.2 du rapport de gestion.

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2024	2025	Variation
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en teqCO2/€)	0,00022	0,00019	-11%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en teqCO2/€)	0,00022	0,00019	-11%

2.3. Pollution (ESRS E2)

2.3.1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1)

Au regard de ses activités d'édition de logiciel et n'ayant aucun site industriel, le thème de la pollution n'est pas matériel s'agissant des activités propres au Groupe EQUASENS. Toutefois, lors de son analyse sectorielle et lors de ses consultations des parties prenantes sur l'ensemble des thèmes et sous-thèmes environnementaux, le Groupe a constaté que le thème de la pollution revêt un caractère matériel pour certains acteurs de sa chaîne de valeur amont et plus spécifiquement la pollution en lien avec les substances très préoccupantes (également nommées SVHC). Cette pollution a été identifiée à travers les déclarations REACH, issues du règlement européen n° 1907/2006, pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

Les SVHC (*Substances of Very High Concern*), substances extrêmement préoccupantes, sont des substances ou des groupes de substances chimiques pouvant causer des effets néfastes sur l'homme et/ou l'environnement. Ces substances sont considérées extrêmement préoccupantes au sens de REACH, si elles ont une de ces caractéristiques :

- CMR : cancérogènes (substance qui induit ou favorise le développement d'un cancer), mutagènes (peuvent causer des effets génétiques ou induire des mutations cellulaires, avec de possibles effets héréditaires), toxiques pour la reproduction (peut altérer la fertilité, ou porter atteinte au développement de l'enfant) ;
- PBT : persistantes dans l'environnement ou les organismes (faiblement dégradable), bioaccumulables et toxiques ;
- vPvB : très persistantes et très bioaccumulables ;
- Substances qui présentent un niveau de préoccupation équivalent aux substances précédentes, comme les perturbateurs endocriniens.

Le Groupe n'a pas eu recours à la méthode LEAP pour réaliser l'évaluation de la matérialité. Le Groupe n'a pas non plus procédé à des consultations de potentielles communautés affectées. Le processus d'évaluation de la matérialité des impacts, relations de dépendance, risques et opportunités se fonde sur les dispositions définies en Section 1.4.1 du présent État de Durabilité ce qui inclut une évaluation de la gravité et de la probabilité des impacts sur l'environnement et la santé humaine.

Les sous-thèmes couverts par l'évaluation de la matérialité incluent :

- la pollution de l'air, de l'eau et des sols (à l'exclusion des émissions de GES et des déchets), les microplastiques et les substances préoccupantes ;
- les dépendances à l'égard de services écosystémiques qui contribuent à atténuer les impacts liés à la pollution.

Ainsi le risque matériel identifié par le Groupe est un risque de transitions lié à sa chaîne de valeur amont en lien avec les politiques publiques et la législation, mais également indirectement relié à la technologie (remplacement par des produits ou des services à l'impact moindre, transition vers l'abandon progressif des substances préoccupantes).

Le Groupe EQUASENS a initié des travaux en vue d'intégrer des critères vis-à-vis de ce thème de durabilité dans sa sélection des produits et des fournisseurs. Toutefois, ses principaux fournisseurs de rang 1 ne semblent pas en capacité à court terme de fournir des éléments complémentaires sur les substances préoccupantes. Ainsi, le Groupe n'a pas encore une connaissance suffisamment précise pour déterminer où est localisé ce risque au sein de sa chaîne de valeur amont et maintiendra ses efforts en 2026 pour mieux identifier les sites d'implantation où la pollution est un problème matériel pour sa chaîne de valeur en amont et en aval. Le Groupe estime néanmoins que son activité de distribution de matériels informatiques a des impacts, risques et opportunités matériels en matière de pollution.

2.3.2. Politiques en matière de pollution (E2-1)

Politique de gestion des produits intégrant des substances (très) préoccupantes (SVHC)

- **Description de la politique** : Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe EQUASENS intègre des critères environnementaux dans ses décisions d'achats afin de minimiser son empreinte écologique. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des produits et services achetés en tenant compte des certifications environnementales des fournisseurs et en comparant l'empreinte des produits au sein d'une même marque.
- **Objectifs généraux** : Favoriser l'acquisition de produits et services ayant une faible empreinte environnementale et sélectionner des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables et certifiés par des labels reconnus (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **IRO rattaché** : Risque financier lié au potentiel élargissement de la réglementation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).



- **Processus de surveillance** : Pour assurer l'efficacité et l'application de cette politique, le Groupe EQUASENS compte mettre en place un système de gestion pour centraliser les informations sur les SVHC et les labels de ses fournisseurs.
- **Champ d'application de la politique** : Cette politique s'applique à l'ensemble des achats du Groupe EQUASENS. Elle concerne en priorité les achats de matériels informatiques, équipements bureautiques, et prestations de services ayant un impact environnemental significatif.
- **Responsable de la politique** : La mise en œuvre et le suivi de cette politique sont sous la responsabilité du service Achats, en collaboration avec le service RSE.
- **Références normatives** : Le Groupe EQUASENS s'engage à respecter les réglementations REACH et RoHS et à s'appuyer sur des labels environnementaux reconnus (EPEAR, Blue Angel et TCO Certified).
- **Consultation des parties prenantes** : La politique a été construite en interne par les équipes du Groupe EQUASENS en se basant sur les échanges avec différentes parties prenantes.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Cette politique a été décrite partiellement dans la section dédiée aux Achats dans la Déclaration de Performance Extra Financière 2023, et ses grandes lignes ont été également communiquées aux fournisseurs via la « charte achats éthiques et responsables ».

Cette politique est complémentaire à celle figurant dans la Section 2.2.5 relative au changement climatique où le sujet de l'approvisionnement auprès des fournisseurs est également traité.

La présente politique concerne les activités propres du Groupe et sa chaîne de valeur amont. Elle vise à remplacer et réduire à un minimum l'utilisation de substances préoccupantes intégrées aux matériels informatiques (plomb, mercure, cadmium, bromés, phtalates, PCB, COV,...) et supprimer progressivement les substances extrêmement préoccupantes,

2.3.3. Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)

Mise en place d'un système de gestion pour centraliser les informations sur les labels et la présence des SVHC

- **Description de l'action** : Cette action vise à structurer la gestion des informations sur les substances préoccupantes et les engagements environnementaux des fournisseurs. Sa mise en œuvre comprend :
 - La création d'une base de données centralisée recensant la présence et la quantité des SVHC dans les produits commercialisés par EQUASENS.
 - L'envoi de questionnaires aux fournisseurs afin de recueillir leurs engagements en matière d'usage de substances chimiques et leurs certifications environnementales (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration de la transparence et de la traçabilité des substances chimiques présentes dans les produits commercialisés par le Groupe EQUASENS.
 - Simplification de l'identification des produits à faible impact environnemental grâce aux labels et certifications des fournisseurs.
 - Meilleure conformité aux réglementations européennes et anticipation des évolutions légales.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Permet un meilleur contrôle des risques environnementaux et sanitaires liés aux substances chimiques.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a fait évoluer ses outils de gestion afin de pouvoir intégrer progressivement des données environnementales relatives aux fournisseurs et aux produits achetés.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, RSE, ERP...) et le renforcement des outils préexistants.

2.3.4. Cibles liées à la pollution (E2-3)

Cibles en lien avec la politique de gestion des produits intégrant des substances (très) préoccupantes

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires. Elle permet de s'assurer que les équipements achetés respectent les exigences en matière de substances très préoccupantes (ou en anglais Substances of Very High Concern - SVHC) et bénéficient de labels environnementaux reconnus (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **Niveau à atteindre** : Évaluer 80 % des fournisseurs de matériels informatiques et électroniques sur la présence et la quantité de SVHC dans leurs produits ainsi que les interroger sur l'obtention de labels environnementaux. Cet objectif est à atteindre d'ici 3 ans (2028).
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs de matériels informatiques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration des fournisseurs pour fournir les informations requises sur la composition des produits. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé des évaluations fournisseurs.
- **Preuves scientifiques** : S'appuie sur les réglementations REACH et les certifications environnementales comme EPEAT, Blue Angel et TCO Certified, qui démontrent la réduction des impacts environnementaux des équipements informatiques.
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : L'intégralité des fiches produits intègrent une dimension environnementale. Les fiches produits ont été mises à disposition des équipes achats en fin d'exercice, aussi à la clôture le Groupe ne dispose pas encore de valeurs relatives aux substances (très) préoccupantes.

La présente cible est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

2.3.5. Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes (E2-5)

Le Groupe EQUASENS n'a pas de processus de production intégrant de substances préoccupantes ou très préoccupantes et aucune substance préoccupante n'est achetée sous une forme primaire. Les substances préoccupantes proviennent de la chaîne de valeur amont et sont présents directement dans les produits achetés par EQUASENS, et par conséquent ces substances sont présentes dans les produits que le Groupe commercialise.

En 2025, le Groupe EQUASENS n'a pas été en mesure de collecter et d'analyser de manière exhaustive les données relatives aux substances extrêmement préoccupantes intégrées dans ses produits. Conscient de l'importance de cette exigence pour évaluer l'impact environnemental et sanitaire de ses activités, le Groupe continuera de faire évoluer ses outils de gestion afin d'assurer un suivi rigoureux et une collecte de données fiable. Cette démarche permettra à EQUASENS de publier des informations pertinentes et conformes aux exigences réglementaires dans les rapports de durabilité portant sur les prochains exercices.

2.4. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

2.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)

En rappel des informations fournies en Section 1.4.1 du présent État de Durabilité, le processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire a fait l'objet d'une analyse couvrant les propres activités du Groupe et dans sa chaîne de valeur en amont et en aval. Les sous-thèmes liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire pris en considération dans l'évaluation de la matérialité comprennent :

- les flux de ressources entrants, dans la limite des connaissances actuelles du Groupe, y compris le degré de circularité des flux de ressources entrants matériels, en tenant compte de l'optimisation de l'utilisation des ressources, de l'intensité avec laquelle les matières et produits sont utilisés et des ressources renouvelables et non renouvelables ;
- les flux de ressources sortants liés aux produits et services ;
- les déchets, y compris la gestion des déchets dangereux et des déchets non dangereux.

Cette analyse s'appuie sur les processus de circularité et outils de suivi déjà mis en œuvre au sein du Groupe EQUASENS sur ses principales références de matériels informatiques. Il est précisé que le Groupe n'a pas eu recours à la méthode LEAP.

En complément le Groupe EQUASENS a mené en 2024 des consultations auprès de ses collaborateurs et de ses parties prenantes externes (clients et fournisseurs). Le Groupe n'a néanmoins pas identifié, et donc consulté, de communautés affectées.

Dans le cadre de son analyse, le Groupe a identifié des risques de transition dans ses propres activités comme dans sa chaîne de valeur, du point de vue des politiques publiques et de la législation (par exemple des interdictions d'extraction et d'utilisation de ressources non renouvelables, des règlements relatifs au traitement des déchets) et du point de vue de la réputation. Dans le même temps des opportunités existent s'agissant de l'efficacité des ressources (écoconception favorisant la longévité, la réparation, la réutilisation, le recyclage, des systèmes de reprise, l'intensification de l'utilisation circulaire des matières), par l'amélioration des pratiques de collecte, de tri, de réutilisation, de réparation, de reconditionnement et de remanufacturation des produits.

Ce processus d'évaluation a tenu compte des activités d'achat revente de matériels informatiques au sein de la Division PHARMAGEST et de conception de lecteurs de cartes dans la Division E-CONNECT impliquant le recours à des métaux et minéraux tels que :

- Silicium : utilisé pour fabriquer des semi-conducteurs et des puces électroniques.
- Cuivre : essentiel pour les circuits imprimés et les connexions électriques.
- Aluminium : utilisé pour les boîtiers et les dissipateurs thermiques.
- Or et argent : utilisés pour les connexions et les contacts en raison de leur conductivité élevée.
- Tantale : utilisé dans les condensateurs pour les circuits électroniques.

L'extraction de ces ressources naturelles qui se trouvent au début de la chaîne de valeur du Groupe, est réalisée par des acteurs actuellement trop éloignés et inconnus du Groupe EQUASENS.

2.4.2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

Politique d'économie circulaire

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS, reconnaît l'importance d'adopter des pratiques commerciales durables qui minimisent l'impact environnemental et maximisent la valeur des ressources tout au long de leur cycle de vie. L'économie circulaire est au cœur de son modèle d'affaires, tant pour la conception de ses logiciels que pour la gestion des matériels informatiques (hardware) et des équipements électroniques qu'il commercialise. La politique d'économie circulaire du Groupe EQUASENS a pour principes directeurs :
 - Écoconception de Logiciels : Le Groupe s'engage à concevoir des logiciels intégrant les bonnes pratiques en matière d'écoconception numérique, pour plus d'information se référer à la politique Green IT figurant en Section 2.2.5 du présent État de Durabilité.
 - Écoconception Hardware : Les matériaux recyclés et renouvelables ont souvent une empreinte écologique plus faible que les matériaux neufs. Le Groupe entend travailler en synergie avec ses fournisseurs en vue d'intégrer davantage de contenus recyclés et renouvelables dans les produits qu'il commercialise et ainsi réduire son impact environnemental.

- Gestion de matériel (hardware) et revalorisation des composants et équipements : le Groupe commercialise des équipements informatiques auprès de professionnels de santé. Ces matériels peuvent être adossés à des contrats de leasing à l'issue desquels le Groupe a mis en place un processus de récupération des matériels avec pour ambition de leur donner une seconde vie. L'ensemble des matériels récupérés fait l'objet systématique d'un effacement des données par des logiciels spécialisés. La seconde vie, s'articule autour d'un processus interne appelé « 5R », qui inclut par ordre de priorité :
 - le Réemploi externe qui permet de remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers des clients du Groupe ;
 - le Réemploi interne au Groupe ;
 - la Réparation de produits en panne ;
 - la Réutilisation de certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans la fabrication de nouveaux produits ;
 - le Recyclage des matières issues des déchets (DEEE).
- Emballage : réduction des emballages et élimination des emballages plastiques au profit de matière recyclée et recyclable.
- **Objectifs généraux :**
 - Réduire l'empreinte environnementale des produits et services à travers l'optimisation de l'utilisation des ressources.
 - Promouvoir la réutilisation et le recyclage des équipements, et en particulier des ordinateurs, dans le cadre de nos activités commerciales.
- **IRO rattachés :**
 - Impacts :
 - Les produits et les emballages génèrent des déchets en fin de vie qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé humaine.
 - L'achat de produits conçus à partir de matières non renouvelables a un impact négatif sur la disponibilité des ressources naturelles ou fossiles.
 - Risques et opportunités :
 - Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie (investissements, augmentation des coûts, pénalités).
 - Opportunité financière liée au retraitement des déchets et du matériel en fin de vie (nouvelle source de revenus).
- **Processus de surveillance :** Le Comité de Direction du Groupe a pour mission de veiller à la bonne exécution et à l'application des engagements pris. L'ensemble est supervisé par le Directeur Général d'EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique :** La présente politique se concentre sur les activités propres du Groupe EQUASENS, mais intègre nativement des plans d'actions en lien avec ses parties prenantes en amont (les fournisseurs) et en aval (ses clients professionnels de santé). En matière d'écoconception de matériels, des focus sur l'entité KAPELSE peuvent être effectués.
- **Responsable de la Politique :** Direction Générale du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives :** Le Groupe EQUASENS ne s'inscrit pas dans un cadre normatif ou autre initiative tierce.
- **Consultation des parties prenantes :** Le Groupe EQUASENS a intégré la vision des parties prenantes dans le cadre de ses consultations telles que décrites en Section 1.4.1.1 du présent État de Durabilité.
- **Mise à disposition de la présente politique :** La présente politique est à la disposition des parties prenantes potentiellement affectées, ainsi que des parties prenantes qui doivent participer à sa mise en œuvre, via sa diffusion au sein des précédentes Déclaration de Performance Extra Financière, une information sur le site internet du Groupe et du présent État de Durabilité.

La politique du Groupe EQUASENS traite de l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables.

La politique du Groupe examine et intègre, au travers de son processus des « 5R », les aspects visant à :

- hiérarchiser les modes de gestion des déchets : prévention, préparation en vue d'une réutilisation, recyclage, autre forme de valorisation et élimination. Le traitement des déchets n'est pas considéré comme une valorisation dans ce contexte.
- donner la priorité à la prévention, ou à la réduction à un minimum, des déchets (réutilisation, réparation, reconditionnement, remanufacturation et réaffectation) sur le traitement des déchets (recyclage). Les notions d'écoconception, de déchets en tant que ressources ou de déchets post consommation (à la fin du cycle de vie d'un produit de consommation) sont également pris en considération.

2.4.3. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

Action d'écoconception du Hardware

- **Description de l'action :** Intégrer davantage de contenus recyclés et renouvelables dans les produits commercialisés par le Groupe.
- **Actuelle ou prévue :** Actuelle.



- **Résultats attendus** : Réduire l'impact environnemental du Groupe (ex. ressources primaires et réduction des GES).
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Impact les trois objectifs de la politique : réduction de l'empreinte environnementale, augmentation de la durée de vie des équipements électroniques et promotion de l'économie circulaire.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (à travers sa filiale KAPELSE) et sa chaîne de valeur amont.
- **Horizons temporels** : Long terme (> 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : L'intégration de critères d'écoconception (y compris les emballages) a débuté en 2025 au sein de la filiale KAPELSE avec une concrétisation commerciale attendue à horizon 2026.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (R&D) et le renforcement des outils préexistants.

Action de promotion du réemploi externe et interne

- **Description de l'action** : Favoriser le réemploi des matériels informatiques récupérés auprès des clients du Groupe, soit par leur revente auprès de partenaires spécialisés (brockers), soit au sein de canaux internes à l'entreprise (clients pour du SAV, collaborateurs, ...).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmentation du nombre de matériels cédés pour réemploi.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Émissions de gaz à effet de serre : La production de nouveaux équipements informatiques à partir de matières premières vierges nécessite une quantité importante d'énergie, ce qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre. En prolongeant la durée de vie des équipements par la réutilisation ou le recyclage, il est possible de réduire ces émissions.
 - Consommation de ressources naturelles : La fabrication de matériel informatique nécessite l'extraction de ressources naturelles, ce qui peut entraîner la déforestation, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources. En recyclant les bockers de matériels informatiques, peuvent récupérer des matériaux précieux et réduire la pression sur les ressources naturelles.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur en aval.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : En 2025, le Groupe EQUASENS a maintenu ses efforts de suivi des matériels informatiques à destination du réemploi tant externe qu'interne.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, RSE,...) et le renforcement des outils préexistants.

Action de réutilisation des composants électroniques

- **Description de l'action** : Réutiliser des composants électroniques encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Réduction des commandes de composants neufs et réduction des impacts environnementaux associés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : La réutilisation de composants électroniques impacte favorablement les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, augmente la durée de vie des composants, et promeut l'économie circulaire.
- **Champ d'application** : Spécifique aux équipements de la société KAPELSE, filiale d'EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Maintien des actions pré-existantes de réutilisation de composants électroniques, renforcées par les actions d'écoconception des nouvelles gammes KAPELSE.
- **Ressources financières ou autres** : Au titre de 2025 la mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Au titre de 2026, le Groupe entend allouer un budget supplémentaire à cette action en complément de ressources humaines déjà dédiées.

Action de réparation des matériels informatiques

- **Description de l'action** : Réparation des matériels informatiques issus du parc clients.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Réduction des matériels informatiques neufs et réduction des impacts environnementaux associés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : La réparation impacte favorablement les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, augmente la durée de vie des composants, et promeut l'économie circulaire.

- **Champ d'application** : Centrale d'achats du Groupe EQUASENS (EHLS).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le processus est demeuré inchangé en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes de logistique.

Action de recyclage

- **Description de l'action** : Mise en recyclage en DEEE des matériels informatiques et / ou des composants quand aucun des autres canaux de l'économie circulaire n'est adapté.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Mise au rebut des matériels informatiques dans la bonne filière de revalorisation.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Réduire l'impact environnemental en évitant que ces déchets ne finissent dans des décharges, où ils peuvent libérer des substances toxiques dans le sol et l'eau.
 - Récupérer des matériaux précieux, comme les terres rares, qui peuvent être réutilisés dans la fabrication de nouveaux appareils.
- **Champ d'application** : Centrale d'achats du Groupe EQUASENS (EHLS).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Le plan d'actions n'a pas évolué lors de l'exercice.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes de logistique.

2.4.4. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

Cible en matière de matériaux recyclés au sein des produits hardware manufacturés par le Groupe

- **Rapport cible / politique** : L'essentiel de l'impact du Groupe en matière d'économie circulaire réside dans l'achat revente de matériels informatiques ou électroniques. Une partie d'entre eux sont conçus et développés par des filiales du Groupe (ex. KAPELSE). Le Groupe s'applique un objectif dont la cible répond aux objectifs généraux de la Politique en matière d'économie circulaire.
- **Niveau à atteindre** : Taux moyen de 40% de matériaux recyclés à horizon 2030 par produit.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage en poids des matériaux emballés et livrés.
- **Contour de la cible** : L'indicateur se limite aux produits conçus et commercialisés par l'entité KAPELSE à compter de 2025.
- **Valeur de référence** : En 2024, 0% sur 5 produits de la gamme.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible sont les années civiles du 01/01/2025 au 31/12/2030.
- **Hypothèses** : Les hypothèses ont été formulées au regard des compositions actuelles et de l'échange avec les principaux fournisseurs de composants et d'emballages.
- **Preuves scientifiques** : L'intégration de matières recyclées dans l'électronique et le matériel informatique présente des avantages environnementaux significatifs, comme le montrent plusieurs études :
 - Réduction de l'empreinte carbone : une étude du *Journal of Cleaner Production* indique que l'utilisation de matériaux recyclés peut réduire les émissions de CO₂ de 95 % lors du recyclage de l'aluminium par rapport à l'aluminium vierge.
 - Économie d'énergie : selon l'*Environmental Protection Agency (EPA)*, le recyclage des métaux, comme le cuivre, peut économiser jusqu'à 85 % de l'énergie nécessaire pour produire ces matériaux à partir de minerais.
 - Réduction des déchets électroniques : un rapport de l'ONU souligne que le recyclage et la réutilisation des équipements électroniques peuvent diminuer les déchets envoyés en décharge, avec environ 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques générés en 2019.
 - Impact sur la pollution : une étude de l'Université de Californie révèle que le recyclage des déchets électroniques aide à réduire la pollution de l'air et de l'eau en récupérant de manière sécurisée des métaux lourds comme le plomb et le mercure.
 - Économie circulaire : des recherches de la Fondation Ellen MacArthur estiment que la transition vers une économie circulaire pourrait réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 39 % d'ici 2030.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition des cibles, mais le Groupe a tenu compte des pratiques existantes pour des références similaires sur le marché des matériels informatiques.

- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : L'ensemble de la gamme de produits KAPELSE est passé sur de l'emballage recyclé FSC Mixte 70 au fur et à mesure de l'année et de la consommation des stocks d'emballages, soit 3,9 tonnes d'emballages FSCM utilisés sur 6,41 tonnes d'emballages au global sur 2025. Cette évolution des emballage a permis de faire évoluer le poids des matériaux recyclés par rapport au poids total des produits fabriqués (dont emballages) à 16%.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de la prévention, c'est-à-dire des mesures, prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible de taux de réemploi externe

- **Rapport cible / politique** : La cible est rattachée au canal du réemploi qui fait partie du processus global de l'économie circulaire du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Atteindre 30% de réemploi des matériels récupérés auprès des clients du Groupe EQUASENS cédés à des partenaires spécialisés.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre d'unités de matériels.
- **Contour de la cible** : La cible est applicable au Groupe EQUASENS et plus spécifiquement à sa filiale EHLS, centrale logistique du Groupe en charge de récupérer l'ensemble des matériels clients de la Division PHARMAGEST.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, 25% du matériel repris chez EHLS, sur 52 699 matériels représentant un poids total de 158 tonnes, ont été réemployés en externe.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi externes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : La cible revêt un enjeu environnemental, et il a été prouvé que le réemploi a un impact positif sur l'environnement de plusieurs manières. Tout d'abord, il permet de réduire la quantité de déchets générés, en prolongeant la durée de vie des objets et en évitant qu'ils ne finissent dans des décharges. Cela contribue à diminuer la pollution et à préserver les ressources naturelles, car moins de nouveaux produits doivent être fabriqués. De plus, le réemploi réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et au transport de nouveaux biens. En choisissant de réutiliser des articles, on diminue également la demande de matières premières, ce qui aide à protéger les écosystèmes et à réduire l'exploitation des ressources. Enfin, le réemploi favorise une économie circulaire, où les produits sont valorisés et réutilisés, ce qui encourage des comportements plus durables et responsables au sein de la société. En somme, le réemploi est une démarche bénéfique qui contribue à la protection de la planète.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au titre de 2025, 23% du matériel repris chez EHLS, sur 54 777 matériels représentant un poids total de 146 tonnes, ont été réemployés en externe.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de :

- la prévention, c'est-à-dire des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.
- la préparation en vue du réemploi : correspond à toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible de taux de réemploi interne

- **Rapport cible / politique** : La cible est rattachée au canal du réemploi qui fait partie du processus global de l'économie circulaire du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir 10% de réemploi des matériels récupérés auprès des clients du Groupe EQUASENS réemployés en usages internes.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre d'unités de matériels.
- **Contour de la cible** : La cible est applicable au Groupe EQUASENS et plus spécifiquement à sa filiale EHLS, centrale logistique du Groupe en charge de récupérer l'ensemble des matériels clients de la Division PHARMAGEST.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, 9,58% du matériel repris chez EHLS, sur 52 699 matériels représentant un poids total de 160 tonnes, ont été réemployés en interne.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi internes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : La cible revêt un enjeu environnemental, et il a été prouvé que le réemploi a un impact positif sur l'environnement de plusieurs manières. Tout d'abord, il permet de réduire la quantité de déchets générés, en prolongeant la durée de vie des objets et en évitant qu'ils ne finissent dans des décharges. Cela contribue à diminuer la pollution et à préserver les ressources naturelles, car moins de nouveaux produits doivent être fabriqués. De plus, le réemploi réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et au transport de nouveaux biens. En choisissant de réutiliser des articles, on réduit également la demande de matières premières, ce qui aide à protéger les écosystèmes et à réduire l'exploitation des ressources. Enfin, le réemploi favorise une économie circulaire, où les produits sont valorisés et réutilisés, ce qui encourage des comportements plus durables et responsables au sein de la société. En somme, le réemploi est une démarche bénéfique qui contribue à la protection de notre planète.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au titre de 2025, 11% du matériel repris chez EHLS, sur 54 777 matériels représentant un poids total de 146 tonnes, ont été réemployés en interne.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de :

- la prévention, c'est-à-dire des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.
- la préparation en vue du réemploi : correspond à toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible de la part de produits intégrant des composants réutilisés

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs énoncés dans la politique.
- **Niveau à atteindre** : 2 à 3% des produits fabriqués par KAPELSE par an.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre de produits KAPELSE vendus.
- **Contour de la cible** : La réutilisation de composants s'effectue uniquement au niveau de la Division E-CONNECT du Groupe EQUASENS, en France.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, les opérations de réutilisation de composant sont estimées à 0,5% des produits fabriqués des produits KAPELSE.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi externes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : Il est prouvé que la réutilisation de composant limite les impacts environnementaux des produits.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.

- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025 les opérations de réutilisation de composant sont estimées à 0,8%. Les équipes de KAPELSE ont mené des réflexions d'écoconception pour augmenter le taux de réutilisation de composants sur les prochaines gammes de produits.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation de la circularité dans la conception des produits (y compris, par exemple, une conception garantissant la pérennité, le démontage, la réparabilité, la recyclabilité, etc.).

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de recyclage c'est à dire toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leurs fonctions initiales ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible du nombre de réparation

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs énoncés dans la politique.
- **Niveau à atteindre** : 1 000 réparations / an.
 - **Nature de la cible** : Absolue.
 - **Unité** : Nombre de produits réparés.
- **Contour de la cible** : La réutilisation de composant s'effectue uniquement au niveau de la Division PHARMAGEST du Groupe EQUASENS, en France (pour des matériels hors garanties).
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, le Groupe comptabilise 617 réparations.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2027.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réparations observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : Il est prouvé que la réparation de composants limite les impacts environnementaux des produits.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au titre de 2025, le Groupe comptabilise 295 réparations. Les variations du nombre de réparations sont principalement liées aux améliorations portées sur la solidité des nouvelles gammes KAPELSE générant une volumétrie moins importante de retour en 2025.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

La cible se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de la préparation en vue du réemploi c'est à dire toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

Cible du nombre tonnes de DEEE

- **Rapport cible / politique** : La cible vise à montrer l'efficacité des différents canaux de revalorisation en réduisant au maximum le nombre de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).
- **Niveau à atteindre** : Maintenir les quantités de DEEE sous la barre des 60 tonnes.
 - **Nature de la cible** : Absolue.
 - **Unité** : Tonnes de DEEE.
- **Contour de la cible** : La cible porte sur les activités propres du Groupe, et plus spécifiquement ses divisions PHARMAGEST et E-CONNECT gérés par la société EHLS en France.
- **Valeur de référence** : La valeur de référence est de 20,48 Tonnes au titre de l'exercice 2024 (donnée pour un seul prestataire).
- **Période couverte** : Années civiles 2024-2029.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de DEEE observés au cours des précédents exercices en tenant compte de la volonté du Groupe de privilégier à l'avenir les autres canaux de l'économie circulaire.

- **Preuves scientifiques :**

- Réduction des déchets : selon une étude de l'Agence européenne pour l'environnement, le recyclage des DEEE contribue à réduire la quantité de déchets solides envoyés en décharge, ce qui diminue la pollution et les risques pour la santé publique.
- Récupération des matériaux : le recyclage des DEEE permet de récupérer des matériaux précieux tels que l'or, l'argent, le cuivre et d'autres métaux rares. Une étude publiée dans le Journal of Cleaner Production a montré que le recyclage des DEEE peut récupérer jusqu'à 90 % des métaux présents dans les appareils électroniques.
- Économie d'énergie : le recyclage des DEEE nécessite généralement moins d'énergie que la production de nouveaux matériaux à partir de matières premières. Par exemple, une étude de l'Université de l'État de l'Oregon a révélé que le recyclage de l'aluminium à partir de DEEE consomme jusqu'à 95 % moins d'énergie que la production d'aluminium vierge.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : le recyclage des DEEE contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une étude de l'Institut de recherche sur l'environnement et l'économie a estimé que le recyclage des DEEE pourrait réduire les émissions de CO2 de plusieurs millions de tonnes par an.

- **Part des parties prenantes :** Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.

- **Changement de la cible :** La cible a évolué au titre de l'exercice pour tenir compte d'un second prestataire de traitement des DEEE et a été réhaussée à 60 tonnes.

- **Performance par rapport aux cibles :** À compter du quatrième trimestre 2025, le Groupe a intégré des données quantitatives issues d'un second prestataire de recyclage de DEEE qui n'était préalablement pas en mesure de communiquer ses tonnages. En extrapolant à l'ensemble de l'exercice, les tonnes de DEEE sont estimées à 51 tonnes.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à la gestion des déchets, y compris leur préparation en vue d'un traitement approprié.

La cible se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets d'élimination c'est à dire opération qui n'est pas de la valorisation, même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances ou d'énergie (par exemple, la mise en décharge, l'incinération).

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

2.4.5. Ressources entrantes (E5-4)

Les principaux flux de ressources entrantes dans le cadre des activités du Groupe EQUASENS sont concentrés sur :

- la Division PHARMAGEST qui commercialise principalement des équipements informatiques (PC, Serveurs, NAS, étiquettes électroniques,...) et les emballages associés (principalement cartons).
- la Division E-CONNECT qui conçoit et fait fabriquer par sous-traitants des équipements électroniques à destination des professionnels de santé. Le Groupe n'a pas d'usine ou autre immobilisation destinée à la fabrication de ces matériels.

L'ensemble de ces matériels intègre au niveau de la chaîne de valeur amont des matières premières critiques, telles que le cuivre, l'or, l'argent, le tantale, le lithium, le cobalt, et le nickel, et des terres rares comme le terbium (utilisé dans les écrans à cristaux liquides), le dysprosium (utilisé dans les aimants permanents pour les disques durs et les moteurs électriques), le lanthanum (dans les lentilles de caméra et les batteries rechargeables), et le yttrium (utilisé dans les phosphores pour les écrans et les LED).

Dans le cadre de ses activités, le Groupe EQUASENS n'a pas recours à l'usage de l'eau dans des procédés industriels et se limite aux besoins sanitaires et hygiéniques de ses collaborateurs. Au sein de sa chaîne de valeur amont le Groupe n'a pas une connaissance suffisamment fine pour déterminer si l'usage de l'eau revêt un caractère matériel notamment en matière d'extraction de ces matières premières et terres rares intégrant la composition des matériels informatiques.

N'ayant pas la maîtrise des procédés industriels et les informations issues de sa chaîne de valeur amont, le Groupe EQUASENS estime que seuls les flux de ressources entrants de sa filiale KAPELSE constituent un enjeu de durabilité matériel. Au titre de cette entité les principales informations sur les flux entrants sont les suivantes :

- le poids total global des produits fabriqués est de 24,30 Tonnes ;
- le pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui est issu de sources durables est de 16% (3,90 Tonnes d'emballages certifiés FSC Mixte à 70%) ;
- le poids, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) est de 198 Kg dont 56 Kg de composants recyclés.

Ces données sont issues de pesées unitaires, réalisées en interne, multipliées par les volumes de production.

2.4.6. Ressources sortantes (E5-5)

Produits et matières

La description des contributions du Groupe EQUASENS à l'économie circulaire et sa stratégie de réduction et de gestion des déchets sont présentées en Section 2.4.2 et Section 2.4.3 relatives aux politiques et actions du Groupe.

À l'instar des flux entrants, du fait de la circularité de son business model, les principaux produits issus de son processus de production sont des équipements informatiques (PC, Serveurs, NAS, étiquettes électroniques,...) et les emballages associés (principalement cartons).

Il est rappelé que le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'usines en propre et que tel que décrit dans la politique présentée en Section 2.4.2, le Groupe privilégie la commercialisation de produits et matières qui sont conçus selon les principes de l'économie circulaire, dont la pérennité, la réutilisabilité, la réparabilité, le démontage, le remanufacturation, le reconditionnement, le recyclage, la recirculation par le cycle biologique ou l'optimisation de l'utilisation du produit ou des matières grâce à d'autres modèles économiques circulaires.

La pérennité attendue des équipements informatiques peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment la qualité de fabrication, l'utilisation, l'entretien et les avancées technologiques. Voici une estimation générale pour chaque type d'équipement :

- PC : en moyenne, un PC a une durée de vie de 3 à 5 ans. Cependant, certains peuvent fonctionner efficacement pendant 6 à 8 ans avec des mises à jour et un entretien appropriés.
- Serveurs : les serveurs ont généralement une durée de vie plus longue, souvent de 5 à 7 ans.
- NAS (Network Attached Storage) : les dispositifs NAS ont une durée de vie moyenne de 3 à 5 ans, mais cela peut varier en fonction de l'utilisation et de la qualité des disques durs installés.
- Onduleurs (UPS) : la durée de vie des onduleurs est généralement de 3 à 5 ans, mais cela dépend également de la qualité de la batterie et de l'utilisation.
- Autres périphériques (imprimantes, scanners, etc.) : la durée de vie des périphériques varie considérablement, en général, elle se situe entre 3 et 7 ans, selon le type de périphérique et son utilisation.

À travers ses cycles de commercialisation de 30 à 42 mois suivi des processus de revalorisation à l'issue de ces derniers, le Groupe estime que la pérennité des produits commercialisés sont alignés à ces estimations.

Le Groupe n'est pas en mesure de répondre de façon détaillée pour chacun de ses produits. Néanmoins, il est possible d'avoir une estimation générale des indices de réparabilité pour les équipements informatiques mentionnés :

- PC (ordinateurs personnels) : l'indice de réparabilité est généralement bon, souvent autour de 6 à 8 sur 10. Les composants sont souvent modulaires (comme la RAM, le disque dur, la carte graphique), ce qui facilite les réparations et les mises à niveau. Cependant, certains modèles compacts ou portables peuvent être plus difficiles à réparer.
- Serveurs ont également un indice entre 6 et 9 car conçus pour être modulaires et facilement accessibles pour les réparations et les mises à niveau. Les pièces de rechange sont généralement disponibles, mais cela peut dépendre du fabricant.
- NAS ont un indice de réparabilité variable, généralement entre 5 et 7 sur 10. Ils peuvent être relativement faciles à réparer, surtout si les disques durs sont remplaçables. Cependant, l'accès à d'autres composants internes peut être plus complexe selon le modèle.
- Onduleurs (UPS) ont un indice de réparabilité modéré, souvent entre 4 et 6 : les batteries peuvent être remplaçables, mais l'accès aux autres composants internes peut être difficile. De plus, certains modèles sont conçus pour être jetables plutôt que réparables.
- Autres périphériques (imprimantes, scanners, etc.) : la réparabilité dépend fortement du type de périphérique, elle varie entre 3 et 6 sur 10. Par exemple, certaines imprimantes peuvent avoir des pièces facilement remplaçables, tandis que d'autres peuvent être plus difficiles à réparer en raison de la complexité de leur conception. Il est important de noter que ces indices de réparabilité peuvent varier en fonction des marques et des modèles spécifiques.

Au titre de 2025, le Groupe n'est pas en mesure de fournir la part exacte de contenus recyclables dans les produits et les emballages qu'il commercialise.

Néanmoins, selon les sources de données ouvertement disponibles, il est avéré que la part de contenu recyclable dans les produits électroniques et leurs emballages varie selon le type d'équipement : pour les ordinateurs personnels (PC), environ 60 à 90 % des matériaux, tels que les métaux, plastiques et verre, sont recyclables, bien que certains composants internes puissent contenir des éléments non recyclables. Les serveurs affichent une part similaire, avec près de 70 à 90 % de matériaux recyclables. Les dispositifs de stockage en réseau (NAS) présentent une recyclabilité d'environ 60 à 80 %, tandis que les onduleurs (UPS) se situent entre 50 et 80 %, les batteries nécessitant un traitement spécial. Enfin, pour d'autres périphériques comme les imprimantes et scanners, la part recyclable varie de 30 à 70 %, dépendant fortement du type de produit. En ce qui concerne les emballages, ils affichent généralement des taux de recyclabilité élevés, souvent supérieurs à 80 %.

Ces chiffres sont des estimations, fournies à titre indicatif, et peuvent fluctuer selon les fabricants et les modèles spécifiques.

Déchets

Le Groupe EQUASENS n'a pas une vue exhaustive et centralisée de ses déchets pour l'ensemble de ses filiales et agences. Néanmoins, l'activité principale de négoce de matériels informatiques fait l'objet d'un suivi dédié par la centrale d'achats du Groupe.

À ce titre, le Groupe a identifié à minima 126 tonnes de matériels informatiques qui, avant d'entrer dans le processus d'économie circulaire, pourraient être qualifiés de déchets. Ces déchets électroniques entrent dans la catégorie des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont souvent considérés comme des déchets dangereux en raison de la présence de substances nocives qu'ils peuvent contenir. En effet, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) contiennent une variété de matériaux, notamment des métaux (fer, acier, aluminium, cuivre, et métaux précieux comme l'or et l'argent), des plastiques de différents types utilisés pour les boîtiers et composants, du verre (issu des écrans d'appareils), des composants électroniques incluant des circuits imprimés et autres éléments contenant des métaux lourds, des batteries. Au plomb, lithium-ion ou nickel-cadmium, nécessitant un traitement spécial) et d'autres substances dangereuses (plomb, mercure, cadmium et retardateurs de flamme bromés).

Parmi ces matériels récupérés auprès des clients du Groupe, les matériels non détruits représentent :

- 94 tonnes destinées à une réutilisation.
- 0 tonnes en recyclage.
- 0 tonnes au titre d'autres opérations de valorisation.

Parmi les matériels collectés en vue d'une élimination :

- 0 tonnes sont incinérées.
- 0 tonnes sont mises en décharge.
- 31,7 tonnes de matériels récupérés sont destinés à la casse. À cela s'ajoute des matériels qui, à l'issue de contrôles effectués sur les matériels destinés à une réutilisation, s'avèrent non réutilisables (estimés à 25 tonnes) portant finalement le poids total de déchets qui font l'objet d'une opération d'élimination directe auprès de partenaires habilités à près de 56 Tonnes.

Dans le cadre de son processus de collecte, le Groupe n'a pas de déchets non recyclés ou non éliminés en dehors des canaux présentés ci-avant.

Il est précisé que le Groupe ne produit pas de déchets radioactifs.

Les données ci-dessus sont calculées à partir de mesures directes, à savoir les quantités de matériels réceptionnées en centrale d'achats, actuellement regroupées en deux catégories : les matériels réutilisables et matériels hors services issus des agences du Groupe. Le Groupe entend améliorer cette catégorisation dans les exercices à venir.

3. Informations sociales

3.1. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

3.1.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2)

Pour comprendre la façon dont le Groupe EQUASENS prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple, se référer aux Sections 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) et 1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

L'Humain est l'un des importants piliers de la création de valeur du Groupe c'est pourquoi, à travers le dialogue régulier, tient compte du rôle que sa stratégie et son modèle économique peuvent jouer dans la création, l'exacerbation ou l'atténuation d'impacts matériels sur son personnel. Par ses mesures déjà initiées, le Groupe estime que le modèle et la stratégie d'entreprise sont adaptés pour faire face à ces impacts matériels.

3.1.2. Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

Comme indiqué en Section 1.3.3 les impacts matériels identifiés sont essentiellement des impacts potentiels. Ceux relatifs à la sécurité de l'emploi, le suivi de la diversité dans ses recrutements, la prise en compte de l'équilibre entre vie privée et professionnelle, la qualité du dialogue social résultent de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise et contribuent à la création de valeur du Groupe. Les impacts en lien avec la formation et le développement des compétences influent sur sa stratégie et son modèle économique et contribuent à son adaptation.

Le lien entre risques et opportunités matériels découlant des impacts sur son personnel et des dépendances à l'égard de celui-ci et sa stratégie et son modèle économique sont présentés en Section 1.3.3. du présent État de Durabilité.

Les membres du personnel qui peuvent être affectés matériellement par l'entreprise sont inclus dans le périmètre des informations fournies en Section 3.1.8.

Les activités du Groupe EQUASENS nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires au sein des salariés du Groupe. Le Groupe a ponctuellement recours à des travailleurs indépendants ou des personnes fournies par des entreprises d'intérim. Ces travailleurs sont alors intégrés et gérés comme des effectifs propres au Groupe.

Les impacts négatifs potentiels sont des impacts que le Groupe relie plutôt à des cas ponctuels, et non étendus ou systémiques.

Il est également précisé que le Groupe EQUASENS :

- estime avoir des impacts positifs matériels à travers son dispositif de formation. Celui-ci s'adresse prioritairement aux effectifs salariés du Groupe dans l'intégralité des pays dans lesquels le Groupe est implanté.
- a identifié un risque (lié au manque d'attractivité) et une opportunité (de fidélisation élevée en raison de la formation et du développement des compétences) matériels découlant d'impacts sur son personnel et de dépendances à l'égard de ce dernier. Aucun n'est en lien avec un groupe spécifique de personnes.
- n'ayant pas encore formalisé de plan de transition, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel sur son personnel résultant de ce dernier.
- n'a pas une connaissance suffisamment fine de l'ensemble des composants intégrés à ses produits par les différents acteurs de sa chaîne de valeur amont, pour affirmer ou infirmer la présence de risques non négligeables de travail forcé ou de travail obligatoire ou de travail des enfants tant en termes de type d'activité (atelier de fabrication, par exemple) ou de pays ou zones géographiques où s'exercent des activités considérées comme à risque. Au titre de ses activités propres, le Groupe n'a pas identifié de tels risques.

Dans le cadre de son évaluation de la matérialité, le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de typologies de personnes ayant des caractéristiques ou travaillant dans des contextes spécifiques qui pourraient être exposées davantage. Il est toutefois à préciser que le Groupe a déjà mis en place une série de mesures visant à promouvoir un recrutement paritaire entre les femmes et les hommes et plus inclusif envers les personnes en situation de handicap.

3.1.3. Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)

Politiques adoptées pour gérer les impacts matériels sur le personnel, ainsi que les risques et possibilités importants associés

Les ambitions du Groupe EQUASENS en matière de gestion des ressources humaines se traduisent par un ensemble de politiques qui donnent les grandes orientations à suivre par les entités du Groupe quelque soit leurs implantations géographiques. Le rythme de mise en œuvre peut varier en fonction de la maturité des pays, des priorités et du contexte légal local. Sont détaillées ci-dessous les politiques, ou parties de politiques, permettant d'adresser les impacts, risques et opportunités matériels du Groupe. Certaines politiques incluent des éléments qui, pris isolément, ne relèvent pas d'enjeux matériels, mais qui, combinés à d'autres, contribuent à une gestion efficace des impacts, risques et opportunités matériels sur son personnel.

Politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS est soucieux du bien-être de ses salariés et lutte contre la précarité dans les emplois. Le Groupe définit le travail précaire comme le recours à des travailleurs sous contrat de courte durée ou à durée déterminée, à des travailleurs employés par l'intermédiaire de tiers, à de la sous-traitance à des tiers ou le recours à des travailleurs informels. Les activités du Groupe EQUASENS requièrent intrinsèquement un personnel hautement qualifié, possédant une connaissance approfondie des métiers ainsi que de l'environnement professionnel et juridique de ses clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires au sein du Groupe. Les chiffres sur la répartition des salariés (notamment selon leurs types de contrats) sont renseignés dans la Section 3.1.8 de cet État de Durabilité, et les cibles sont précisées dans la Section 3.1.7. Le recours aux contrats précaires, comme les CDD ou l'intérim, est limité aux cas de variations temporaires d'activité.
- **Objectifs généraux** : Promouvoir la sécurité de l'emploi pour fidéliser les collaborateurs et améliorer leur engagement.
- **IRO rattaché** : Impact du manque de la sécurité d'emploi pour les travailleurs contractuels (CDD/intérim).
- **Champ d'application de la politique** : Tous les salariés des entités du Groupe, avec un suivi spécifique en France, lieu d'implantation principal du Groupe.
- **Responsable de la politique** : La DRH Groupe supervise cette politique, avec une mise en œuvre locale par les équipes RH et opérationnelles.

Politique de dialogue social et de représentation des salariés

- **Description de la politique** : Le dialogue social est au cœur des pratiques d'EQUASENS, notamment par le biais du Comité Social et Économique (CSE) et des consultations régulières sur des thématiques stratégiques dont la transition écologique et numérique. Ce dialogue est renforcé par la présence de représentants des salariés au Conseil d'Administration.
- **Objectifs généraux** : Améliorer l'engagement des salariés, garantir une prise en compte de leurs préoccupations et intégrer leurs retours dans les décisions stratégiques.
- **IRO rattaché** : Impact sur l'engagement de ses propres employés en raison de l'absence de mécanismes de dialogue social et de négociation collective.
- **Champ d'application de la politique** : L'ensemble des entités et sites du Groupe, avec une priorisation des zones où le Groupe emploie un effectif significatif.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines Groupe et les Directions des Ressources Humaines locales, en coordination avec les représentants syndicaux.

L'approche du Groupe concernant le dialogue avec les membres de son personnel et de ses représentants est détaillée d'une manière plus précise dans la prochaine Section 3.1.4.

Politique d'égalité femmes-hommes

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS a décidé de mettre en œuvre une politique égalité femmes-hommes car il est convaincu que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. Le Groupe s'engage pour une égalité réelle entre les sexes à travers son plan d'actions égalité femmes-hommes détaillé en Section 3.1.6. Ce plan d'actions comprend notamment des mesures favorisant une parité dans les recrutements et l'accès aux postes à responsabilités, la réduction des écarts de rémunération et la mixité dans des métiers traditionnellement masculins. Cette politique a pour but d'assurer une égalité non seulement à l'embauche, mais également tout au long du parcours professionnel (en termes d'évolution professionnelle, de rémunération, d'articulation des temps de vie professionnelle / personnelle, etc.), avec des actions concrètes et outillées, en vue de prévenir et de corriger progressivement toute inégalité qui serait identifiée.



- **Objectifs généraux** : Garantir l'équité dans le recrutement, la rémunération et la progression professionnelle, tout en respectant les exigences légales locales.
- **IRO rattaché** : Absence de suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de recrutement.
- **Champ d'application de la politique** : L'ensemble des collaborateurs du Groupe, quelle que soit leur localisation géographique.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines du Groupe et les services RH au niveau local.

Politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS favorise l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle par des dispositifs tels que le télétravail (mis en place pour plusieurs postes), des horaires flexibles, des congés pour les aidants ou parents, et le droit à la déconnexion.
- **Objectifs généraux** : Améliorer la qualité de vie au travail, limiter les risques de surcharge professionnelle et soutenir l'engagement des salariés.
- **IRO rattaché** : Impact de la non prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- **Champ d'application de la politique** : Tous les salariés du Groupe, avec une adaptation locale selon les réglementations en vigueur.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec les responsables des entités opérationnelles.

Politique de gestion des talents et compétences

- **Description de la politique** : Pour faire face aux enjeux associés à l'expertise et la formation des salariés, le Groupe EQUASENS a mis en place une politique de gestion des talents et compétences. Cette politique se concentre notamment sur la gestion durable des compétences clés, la formation des managers et la gestion des hauts talents. En effet, la gestion des hauts potentiels est une composante stratégique de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) du Groupe. Elle vise à identifier, développer et fidéliser les collaborateurs présentant un fort potentiel de leadership et de performance.
La politique de gestion des talents mise en œuvre pour l'ensemble des salariés inclut des programmes annuels et pluriannuels de formation sur des thèmes techniques, managériaux et technologiques, ainsi que des dispositifs sur-mesure pour des secteurs stratégiques comme le commerce et la R&D. Les formations incluent des modules externes (anglais, sécurité informatique) et internes (e-learning sur les aspects métiers et réglementaires). Enfin, un suivi individualisé est assuré via une plateforme interne « e-EA », incluant des entretiens annuels et professionnels et des retours réguliers avec les managers.
- **Objectifs généraux** : Renforcer les compétences pour soutenir l'innovation, optimiser la performance et favoriser la mobilité interne.
- **IRO rattachés** :
 - Impact de la formation et du développement des compétences sur l'engagement des salariés.
 - Risque lié au manque d'attractivité (rotation du personnel, perte de chiffre d'affaires).
 - Opportunité de maintien d'un taux de fidélisation élevé en raison de la formation et du développement des compétences.
 - Impact de l'absence de formation et de développement des compétences sur l'engagement des salariés.
- **Champ d'application de la politique** : Tous les collaborateurs, avec un focus sur les managers et les équipes R&D.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines Groupe et les services RH de chaque entité, ainsi que le comité de pilotage de la GPEC.

Données communes à l'ensemble des politiques

Pour davantage de clarté et de lisibilité, il a été décidé de regrouper ci-dessous certains points de données requis par la norme ESRS 2, car ces données sont communes à l'ensemble des politiques, plutôt que de les intégrer individuellement dans chaque politique mentionnée dans cette section.

- **Processus de surveillance des politiques** : Le processus de suivi et d'efficacité des politiques du Groupe EQUASENS relatives à son personnel est uniforme et se résume ainsi :
 - **Collecte de données** : les données quantitatives correspondant aux indicateurs définis dans les politiques sont collectées localement, puis consolidées en partie au niveau du Groupe. Par ailleurs, des données qualitatives sont recueillies via les canaux d'expression des salariés, tels que décrits en Section 3.1.4 du présent État de Durabilité.
 - **Analyse** : les données quantitatives et qualitatives sont analysées afin d'identifier les tendances, les écarts ou les problèmes potentiels liés à l'application des politiques.
 - **Évaluation** : les résultats obtenus sont comparés aux objectifs fixés par les politiques. Cette étape permet de mesurer leur efficacité, de documenter les conclusions et de partager ces dernières avec les parties prenantes concernées.

- Révision et ajustement : sur la base des conclusions et des retours des directeurs des ressources humaines, des ajustements peuvent être apportés aux politiques ou à leur mise en œuvre pour améliorer leur efficacité. Des évolutions externes, comme des changements réglementaires, peuvent également entraîner une révision.
- **Normes ou initiatives tierces que l'entreprise s'engage à respecter dans le cadre de la mise en œuvre de la politique :** Il est important de préciser que ces normes et initiatives sont des instruments non contraignants, distincts des textes législatifs ou réglementaires obligatoires, et auxquels les entreprises peuvent adhérer sur une base volontaire. Ce point n'est pas repris dans les politiques, car le Groupe n'a pas pris d'engagement formel à respecter de telles normes ou initiatives tierces.
- **Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes lors de l'élaboration de la politique :** Les politiques sont élaborées par des experts métiers ou des groupes de travail en collaboration avec les directeurs des ressources humaines des différentes entités.
- **Modalités de mise à disposition des politiques :** Les modalités de diffusion des politiques aux parties prenantes concernées, y compris celles chargées de leur mise en œuvre, sont uniformes pour toutes les politiques du Groupe relatives à son personnel : les politiques sont diffusées aux collaborateurs par mails. En cas d'évolutions majeures de politiques groupe, des actions de communication et de formation spécifiques peuvent être mises en place, comme des webinaires, des affiches ou des modules d'e-learning.

Engagements en matière de droits de l'Homme

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales. Les politiques mises en place par le Groupe EQUASENS respectent également les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et tient compte de son slogan « protéger, respecter, remédier » pour agir en faveur de la protection des droits du travail pour ses employés.

Lorsqu'une atteinte aux droits de l'Homme est confirmée, le Groupe EQUASENS met en œuvre des mesures adaptées pour remédier à la situation. Ces mesures peuvent inclure, selon les circonstances, des excuses formelles, des indemnisations financières ou non financières, l'application de sanctions punitives, ou encore la réhabilitation de la personne ou du groupe concerné. Ces actions sont prises avec pour objectif de restaurer les droits affectés, d'éviter toute récidive et de garantir une réparation juste et proportionnée.

L'essentiel de l'activité du Groupe EQUASENS est réalisé en France et en Europe de l'Ouest, région où le recours au travail des enfants est très limité et bien plus faible que d'autres régions d'Europe ou du monde, d'après les chiffres transmis dans le rapport conjoint sur le travail des enfants mené en 2020 par l'ILO (International Labour Organization) et l'UNICEF (United Nations International Children's Emergency Fund). Ainsi le Groupe a une assurance raisonnable que ce risque n'est pas matériel pour le Groupe EQUASENS au vu de son implantation géographique et des interdictions contre le travail des enfants mises en place dans ces pays.

Le Groupe est présent hors de la zone européenne à travers ses activités en Ile Maurice. Néanmoins, l'activité de HDM, l'édition de logiciels, nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, associée pleinement aux activités de développement informatique du Groupe, cette société est totalement intégrée au mode de fonctionnement des entités françaises, que ce soit sur les aspects de gestion du personnel, juridiques, financiers et stratégiques.

Ainsi les politiques du Groupe en matière de personnel tiennent compte de l'interdiction de la traite des êtres humains, du travail forcé, du travail obligatoire et du travail des enfants, même si les références n'y sont pas explicites dans l'ensemble des procédures.

Le Groupe EQUASENS a également mis en place une charte d'achats éthiques et responsables, reflétant ses engagements envers des pratiques d'achats durables. Ces mesures garantissent que les processus d'approvisionnement respectent des normes éthiques. Le paragraphe 2.1 de la charte détaille les dispositions conformes aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la sécurité des travailleurs, notamment en matière de discrimination, de travail des enfants, de travail forcé et de travail dissimulé. Cette charte est librement accessible sur le site internet d'EQUASENS.

Santé et sécurité des salariés

Le Groupe EQUASENS dispose d'une politique de santé et de sécurité des salariés qui est en place depuis plusieurs années. Elle vise à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité pour protéger les salariés. Depuis 2015, le Groupe procède à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail. À ce titre, un comité de pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des responsables sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

Lutte contre les discriminations et politiques d'inclusion

Le Groupe met en œuvre des dispositifs visant à éliminer toutes formes de discrimination, lutter contre le harcèlement et promouvoir l'égalité des chances. Cependant, ces différents dispositifs favorisant la diversité et l'inclusion ne sont pas toutes formalisées dans une politique spécifique.

Le Groupe n'applique aucune forme de discriminations ayant pour objet l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale, l'origine sociale ou toute autre forme de discrimination. Le Groupe EQUASENS s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifestation, ou de pensée.

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de typologies de personnes étant davantage exposées dans son évaluation de double matérialité, mais il s'est engagé à mettre en place des mesures afin de promouvoir l'inclusion des personnes en situations de handicap. En effet, l'intégration de collaborateurs en situation de handicap fait partie de la politique du Groupe EQUASENS en faveur de la diversité, au-delà des aspects purement financiers et des « quotas » légaux. De par son positionnement d'entreprise citoyenne de la santé, le Groupe EQUASENS souhaite « structurer » sa politique d'insertion des personnes présentant un handicap et en faire une de ses priorités dans le cadre de sa politique sociale. Le Groupe EQUASENS perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du Travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés. En cas d'aménagement de poste, le Groupe EQUASENS s'appuie sur les compétences d'un ergonome du travail et recourt à des fournisseurs spécialisés pour l'achat du matériel ;
- Une partie de l'activité de gestion des incidents réseaux et téléphonie est confiée à une société de sous-traitance agréée pour l'insertion de travailleurs handicapés. Cette activité représente une unité de travail ;
- Localement, des fournitures sont commandées à la fédération des aveugles. Depuis 2020, le Groupe a intégré les contraintes des postes dans les fiches de poste puis dans les annonces (déplacements, travail sur écran, horaires, port de charges, etc.).

En 2025, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière d'inclusion du handicap afin de :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap en entreprise, en levant les éventuels freins ;
- Poursuivre les partenariats avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth,...) ;
- Sensibiliser les partenaires recrutement sur le sujet du handicap et sur les possibilités d'accueil.

Le Groupe EQUASENS s'engage fermement à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes à l'égalité des chances qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités. Un dispositif d'alerte, détaillé dans la Section 3.1.5 et la Section 4.1.3, permet aux collaborateurs, partenaires et parties prenantes de signaler toute atteinte potentielle ou avérée à ce droit.

3.1.4. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants (S1-2)

Pour favoriser des relations sociales de qualité, le Groupe promeut le dialogue social, garantit les principes de libre expression et de représentation syndicale.

Pour rappel, 6 impacts matériels (5 négatifs et 1 positif), actuels ou potentiels, ont été identifiés concernant le périmètre du personnel de l'entreprise. Le Groupe EQUASENS est conscient que le dialogue avec son personnel et ses représentants sont un moyen de pouvoir aborder et suivre ces impacts potentiels matériels et de s'assurer qu'ils ne deviennent pas des impacts réels.

Questionnaires de satisfaction des collaborateurs

Des retours d'information sont recueillis individuellement ou collectivement, par le biais de questionnaires de satisfaction envoyés aux employés. En effet, connaître l'opinion des salariés, leurs attentes, leur niveau d'engagement et de satisfaction permet de mieux appréhender la dimension humaine et sociale de la vie dans l'entreprise. Cette démarche est bénéfique à de multiples niveaux, elle permet d'optimiser les ressources humaines, valoriser le personnel, favoriser l'épanouissement des équipes, renforcer les outils d'aide managériale.

Les premières enquêtes ont eu lieu en 2024 au sein des filiales françaises du Groupe EQUASENS. En 2025, le Groupe a élargi son périmètre à l'ensemble des entités étrangères afin de disposer d'un état des lieux au plus proche de la réalité pour chaque pays et chaque filiale.

Les thématiques abordées dans le questionnaire de cette année étaient : le développement professionnel, l'environnement de travail, le management, la reconnaissance, la raison d'être, et le développement durable.

Ces enquêtes sont des évaluations réalisées par des prestataires externes et débouchent sur la constitution d'un groupe de travail chargé de la mise en place de plans d'actions et de leurs suivis. Les résultats de l'enquête sont partagés aux plus hauts niveaux hiérarchiques.

Processus de dialogue avec les représentants du personnel

Les entités du Groupe EQUASENS partagent régulièrement avec les représentants du personnel.

En France, dans les sociétés de plus de 11 ETP ayant élues un CSE, une réunion ordinaire de cette instance est tenue chaque mois. À cela s'ajoute une consultation spécifique sur les comptes et la politique sociale de l'entreprise une fois par an. Des réunions extraordinaires sont réalisées suivant les cas prévus par la loi (licenciement d'un salarié protégé, réorganisation, reclassement d'un salarié inapte, ...) ou à la demande de l'une des parties. Un compte-rendu est systématiquement rédigé et diffusé à l'ensemble des salariés du périmètre concerné. Des commissions, composées de membres de CSE et d'un représentant de la Direction, sont également organisées périodiquement (égalité, mutuelle / prévoyance, formation,...). À cela s'ajoute, des réunions de négociation avec les délégués syndicaux (négociation d'accord, rémunération, ...).

Les Directions Générales de chaque pays sont responsables de l'organisation du dialogue social avec les instances représentatives du personnel en conformité avec le droit local. Elles sont invitées à participer au dialogue sectoriel national si nécessaire. Ce sont également elles qui sont garantes du suivi des indicateurs précédemment cités.

Le Groupe EQUASENS n'a pas conclu d'accord-cadre global spécifique ou d'autres accords formalisés avec les représentants des travailleurs concernant le respect des droits de l'Homme de son personnel. Toutefois, l'entreprise s'appuie sur des mécanismes internes, tels que son dispositif d'alerte, pour garantir la prise en compte des droits de l'Homme et pour recueillir les points de vue de ses collaborateurs sur ces enjeux fondamentaux.

Le Groupe EQUASENS veille à ce que les retours d'information des collaborateurs soient pris en compte dans la prise de décision, notamment grâce à la participation active de deux membres du Comité Social et Économique (CSE) au Conseil d'Administration. Leur présence permet de garantir une transparence sur l'influence concrète du dialogue social et des retours des salariés sur les décisions stratégiques de l'entreprise, renforçant ainsi la confiance et l'engagement des équipes.

Les ressources financières et humaines allouées à ce dialogue sont estimées à près de 327 K€ (en intégrant budgets de fonctionnements, activités sociales et culturelles, et abondement).

Le cas échéant, le Groupe EQUASENS aborde au sein du Comité Social et Économique (CSE) les impacts de la réduction des émissions de carbone et de la transition écologique, incluant restructurations, emploi, formation, égalité, équité sociale, santé et sécurité. Ces échanges se déroulent dans un cadre ouvert et respectueux, garantissant un dialogue social transparent et une transition juste pour tous les salariés. L'entreprise s'assure qu'aucune entrave n'est faite à la discussion ou à la mise en œuvre des initiatives nécessaires.

L'efficacité du dialogue avec le personnel est évalué d'une manière formelle à travers le suivi d'indicateurs tels que le nombre de réunions et le nombre d'accords signés chaque année avec les représentants syndicaux ainsi que le taux de réponse à l'enquête de satisfaction annuelle.

Pour l'heure, le Groupe EQUASENS n'a pas de procédure en place afin de recueillir spécifiquement les points de vue du personnel susceptible d'être particulièrement exposé ou marginalisé.

3.1.5. Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)

Les exigences de cette section sont couvertes par les informations renseignées dans la Section 4.1.3, qui vient préciser le dispositif de système d'alerte en place.

En complément des informations renseignées en Section 4.1.3, à l'instar du système mis en place pour réparer ou remédier aux atteintes faites aux droits de l'Homme pour son personnel, le Groupe EQUASENS s'engage, en cas d'impact négatif matériel avéré sur des membres de son personnel, à mettre en œuvre des mesures de réparation adaptées incluant des excuses, une indemnisation, des sanctions ou une réhabilitation, tout en s'assurant de l'efficacité de ces actions.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le Groupe EQUASENS dispose d'un dispositif d'alerte ouvert aux salariés, collaborateurs extérieurs et occasionnels, fournisseurs, clients et parties prenantes dans tous les pays.

Le Comité d'éthique peut être saisi via la plateforme d'alerte dédiée : <https://welcoop.besignal.com>. Le lanceur d'alerte a le choix de rendre son alerte anonyme. Chaque alerte est traitée par le Comité d'éthique. Le dispositif répond aux exigences légales notamment quant aux garanties des droits des lanceurs d'alerte.

Un collaborateur est également libre de lancer une alerte en avertissant directement son manager ou l'équipe des ressources humaines, les référents harcèlement ou encore les syndicats et comité d'entreprises.

Le Groupe veille à la mise à disposition de tels canaux sur le lieu de travail de son personnel via des campagnes de communications, un affichage permanent dans les bureaux du Groupe EQUASENS. Le dispositif d'alerte est mentionné dans le Code de conduite anticorruption, lui-même disponible sur le site internet d'EQUASENS.

Gestion des alertes

Toute personne ayant fait part d'une alerte est rapidement informée de la bonne réception de son signalement. Le lanceur d'alerte est également informé du délai raisonnablement prévisible pour le nécessaire examen de la recevabilité de son alerte. Le Groupe EQUASENS veille à ce que tous les comportements inappropriés de l'un de ses collaborateurs, de l'une de ses entités, ou même d'un tiers avec lequel le Groupe est en relation établie, soient examinés en détail dès lors que ces comportements sont portés à la connaissance du Groupe.

Le Groupe EQUASENS s'assure que la procédure de signalement des alertes garantit une stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, des faits et documents objets du signalement et des personnes visées par l'alerte y compris en cas de communication à des tiers dès lors que celle-ci est nécessaire pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Toute information communiquée ne peut être partagée qu'avec les seules personnes qui en ont un besoin légitime pour s'assurer du traitement de l'alerte. Toute personne mise en cause dans le cadre d'une alerte est informée de la nature des allégations la concernant. L'information peut néanmoins ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier des faits ou de préserver des preuves.

Seuls les membres du Comité d'éthique et les personnes habilitées, tenus par une obligation de confidentialité renforcée, ont connaissance de ces informations, sauf en cas d'exigence particulière pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Toute enquête se déroule dans le respect de la législation et réglementation localement applicable et de manière équitable. Le lanceur d'alerte est informé des résultats de l'enquête dans tous les cas où cela ne peut nuire à l'efficacité même de l'enquête et ne risque pas de mettre le Groupe EQUASENS en risque eu égard à des obligations de confidentialité existantes par ailleurs. Au cours d'une enquête, tous les collaborateurs sont tenus d'apporter leur pleine et entière collaboration et de fournir, à première demande, toute information et documents.

L'auteur du signalement ainsi que les personnes visées par le signalement sont dûment informés de la clôture des opérations de vérification ou de l'enquête, le cas échéant. Lorsque le signalement ne suscite aucune suite, le Groupe EQUASENS veille à la destruction de tous les éléments du dossier de signalement de nature à permettre l'identification de l'auteur du signalement, ainsi que celles des personnes visées. Dans les cas où l'enquête aboutit à une procédure judiciaire les éléments du dossier sont dûment conservés pendant la période nécessaire.

Politique anti-représailles

Un collaborateur ayant signalé une alerte de bonne foi et de manière désintéressée ne peut pas faire l'objet de sanctions disciplinaires ou de mesures de représailles pour cette raison. Tout collaborateur pensant faire l'objet de mesures de représailles, telles que définies ci-dessus, à la suite d'une alerte qu'il aurait effectuée, doit le signaler immédiatement.

3.1.6. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)

Le Groupe diffuse à ses filiales des politiques en matière de ressources humaines assorties de plan d'actions. Les plans d'actions visant à prévenir ou atténuer les impacts et risques matériels et à saisir les opportunités matérielles pour le Groupe, sont listées ci-dessous.

Lors des travaux d'identification et d'évaluation des impacts de cet État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a identifié cinq impacts matériels potentiels négatifs mais aucun impact matériel réel négatif (se référer à la Section 1.3.3). Un impact positif réel a été recensé concernant la formation et le développement des compétences sur l'engagement des salariés. Les actions en lien avec cet impact sont décrites par la suite dans cette section (partie « Formation et développement des compétences »).

Ces actions ont été identifiées par les équipes RH ou les équipes métiers à la suite du travail mené sur l'identification des risques ou des travaux antérieurs réalisés au titre de la RSE du Groupe EQUASENS.

L'efficacité des actions est mesurée dans le cadre du processus de surveillance des politiques décrit en Section 3.1.3 (Collecte – Analyse – Évaluation – Révision et ajustement). Cette appréciation de l'efficacité des mesures en place est effectuée par les responsables de la politique associée. Les indicateurs de suivi de ces actions concourant à l'atteinte des objectifs sont collectés à minima annuellement et consolidés au niveau des données Groupe.

Action en faveur de la sécurité de l'emploi

- **Politique associée** : Politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires.
- **Description de l'action** : Promouvoir des contrats à durée indéterminée (CDI) plutôt que des contrats temporaires, afin de garantir une plus grande sécurité de l'emploi.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Les actions en faveur de la sécurité de l'emploi ont des effets significatifs sur les salariés. Elles renforcent la confiance envers l'employeur, réduisent le stress lié à l'incertitude de l'emploi et améliorent la productivité grâce à une motivation accrue. De plus, ces initiatives favorisent le développement des compétences, permettant aux employés de se sentir valorisés. Elles contribuent également à une plus grande satisfaction au travail, réduisant ainsi le turnover, et renforcent le sentiment d'appartenance à l'équipe et à la culture d'entreprise. En outre, elles améliorent la santé physique et mentale des salariés et offrent des opportunités de reconversion professionnelle. En somme, ces actions créent un environnement de travail positif, bénéfique tant pour les employés que pour l'organisation.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Maintien du niveau de la cible actuelle.
- **Champ d'application** : Ensemble du Groupe EQUASENS, en intégrant les spécificités locales en matière d'emploi.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Avec un taux de CDI de 98%, la politique de sécurité de l'emploi est demeurée inchangée.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines (équipes recrutement) et des outils préexistants (ex. plateforme de cooptation).

Dialogue Social

- **Politique associée** : Politique de dialogue social et représentation des salariés.
- **Description de l'action** : Le dialogue social est centré sur la collaboration avec les représentants des salariés, notamment via le Comité Social et Économique (CSE). Les actions incluent :
 - L'intégration des représentants du personnel aux instances décisionnelles, notamment au Conseil d'Administration.
 - La consultation et les négociations sur les changements affectant les conditions de travail, les restructurations et les opportunités de formation pour accompagner les transformations du Groupe.
 - L'organisation de réunions régulières pour discuter des sujets stratégiques (transitions écologiques, numérique, santé au travail).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Renforcement de l'engagement des collaborateurs grâce à une meilleure prise en compte de leurs préoccupations. Amélioration des relations sociales et réduction des conflits internes.



- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Soutient la stabilité sociale au sein de l'entreprise et facilite la mise en œuvre des changements organisationnels. Renforce la transparence et l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Ensemble du Groupe EQUASENS, en intégrant les spécificités locales en matière de relations sociales.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La politique de dialogue social est demeurée globalement inchangée. En 2025, elle a été étayée par un nombre plus important de commissions en faveur de l'égalité professionnelle.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Piloter la politique égalité femmes-hommes au sein du Groupe

- **Politique associée** : Politique d'égalité femmes-hommes.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a mis en place un plan d'actions intégrant des mesures pour garantir un processus de recrutement neutre et égalitaire, lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser la mixité, et réduire les disparités. Les actions incluent :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire.
 - La garantie de la mixité dans les recrutements.
 - L'accès des femmes à des postes à responsabilité et à des métiers techniques historiquement masculins.
 - Une rémunération basée uniquement sur les compétences, l'expérience et les résultats.
 - Des analyses internes détaillées par poste et service pour détecter et corriger les éventuelles inégalités.
 - Aménagements et dispositifs spécifiques liés à la parentalité.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Réduction des écarts de rémunération entre les sexes.
 - Augmentation de la part des femmes dans les postes de responsabilité et dans les métiers techniques historiquement masculins.
 - Amélioration de l'index égalité femmes-hommes.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Promotion de l'égalité des chances et de la diversité.
 - Amélioration de l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur amont via les partenaires de recrutement s'engageant à respecter les principes RSE.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Oui, via des ajustements de rémunération et des opportunités équitables de progression professionnelle.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La politique d'égalité femmes-hommes est demeurée inchangée. En 2025, elle a été étayée par un nombre plus important de commissions en faveur de l'égalité professionnelle.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

- **Politiques associées** : Politique équilibre entre vie professionnelle et vie privée (dont charte sur le droit à la déconnexion).
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a déployé des initiatives favorisant un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, notamment :
 - Télétravail pour certains postes, renforcé pendant la période post-crise sanitaire, pour concilier flexibilité et performance.
 - Organisation d'horaires aménagés pour les salariés aidants et respect des contraintes familiales (par exemple, absence de réunions en dehors des heures de travail classiques).
 - Soutien à la parentalité, avec des congés spécifiques pour la garde d'enfant malade ou hospitalisé (4 jours rémunérés) et la neutralisation des impacts des congés parentaux sur l'évolution de carrière.
 - Formalisation du droit à la déconnexion pour limiter les sollicitations numériques en dehors des heures de travail.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration de la satisfaction des collaborateurs.
 - Réduction du stress et des risques psychosociaux.
 - Fidélisation accrue des talents.

- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Favorise l'engagement des salariés et améliore l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (toutes les entités et filiales).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est demeurée inchangée.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Formation et développement des compétences

- **Politiques associées** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS structure ses efforts autour de trois axes principaux pour répondre aux besoins en formation et développement des collaborateurs :
 - Acquisition des compétences clés : identification des compétences essentielles pour répondre aux besoins d'innovation et de flexibilité dans un environnement en mutation. Cela inclut la refonte des entretiens d'évaluation et l'élaboration de référentiels et de cartographies des compétences pour chaque métier.
 - Renforcement de la formation des managers : formation ciblée des managers sur des cycles pluriannuels, couvrant la communication, la gestion des talents, l'accompagnement des équipes et l'adaptabilité. Un partenariat avec un expert externe propose des cycles sur mesure, combinant formations présentielles ou distancielles, mises en situation et retours d'expérience. Ce dispositif est complété par des coachings individualisés.
 - Mise en place d'une politique de gestion des hauts talents : identification des collaborateurs à fort potentiel de leadership et de performance via des évaluations de compétences et des grilles de développement. Ces collaborateurs bénéficient de plans de carrière sur mesure incluant entre autres des formations spécialisées et du mentorat, afin de pouvoir renforcer leurs compétences et les préparer à des postes stratégiques.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Amélioration des performances des collaborateurs grâce à l'acquisition des compétences clés.
 - Renforcement de la capacité des managers à accompagner les transformations de l'entreprise.
 - Fidélisation des talents grâce à des parcours de développement personnalisés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Soutient l'innovation, renforce l'efficacité organisationnelle, réduit le turnover et améliore l'engagement des collaborateurs.
- **Champ d'application** : L'ensemble du personnel du Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** :
 - Court terme (1 à 2 ans) : identification des compétences clés et mise en œuvre des programmes prioritaires.
 - Moyen terme (2 à 5 ans) : formation de plus de 90 % des managers et déploiement des plans de gestion des talents.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** :
 - Évolution du nombre de collaborateurs formés : 731 salariés en 2025 contre 953 salariés en 2024.
 - Évolution du total des heures de formation : 12 531 heures en 2025 contre 14 932 heures en 2024, réparties entre formations internes et externes.
- **Ressources financières ou autres** : En matière de formation le Groupe a alloué un budget minimal de 608 K€ au titre de 2025 et prévoit une enveloppe similaire au titre de 2026. Ce budget intègre les coûts de formations et frais annexes.

Attractivité et marque employeur

- **Politiques associées** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS met en œuvre des initiatives pour renforcer son attractivité et promouvoir sa marque employeur. Ces actions incluent :
 - La participation à des forums étudiants et partenariats académiques pour attirer les jeunes talents et les alternants.
 - Le développement de programmes d'intégration comme des kits d'intégration culturelle et opérationnelle.
 - La communication renforcée sur les réseaux sociaux pour valoriser les collaborateurs et les opportunités internes.
 - La promotion des initiatives RSE et des conditions de travail attractives pour se différencier sur le marché du recrutement.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Augmentation du nombre de candidatures reçues pour les postes ouverts.
 - Réduction du turnover et fidélisation des talents.
 - Renforcement de l'image d'EQUASENS comme employeur responsable et innovant.

- **Impacts sur les objectifs et les cibles :**
 - Renforce l'engagement des collaborateurs et soutient la stabilité organisationnelle.
 - Répond aux besoins de recrutement sur des métiers techniques et stratégiques.
- **Champ d'application :** Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur amont via la collaboration avec des établissements académiques partenaires.
- **Horizons temporels :**
 - Court terme (1 à 2 ans) : accroître la participation aux forums et événements liés à l'emploi.
 - Moyen terme (2 à 5 ans) : renforcer les partenariats avec des écoles et universités.
- **Action de réparation aux personnes lésées :** Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur :** Au 31/12/2025, le nombre d'alternants intégrés aux effectifs est de 21 contre 34 en 2024.
- **Ressources financières ou autres :** La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

Favoriser la santé et la sécurité

Le Groupe EQUASENS met en œuvre une politique de santé et de sécurité des salariés depuis plusieurs années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe EQUASENS procède, depuis 2015, à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail. Pour asseoir cette politique, un Comité de Pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des Responsables Sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

En 2025, le Groupe a pris la décision de déployer une nouvelle solution de paies adossée à une solution de Business Intelligence (BI) permettant notamment, pour les entités françaises, de collecter, et analyser l'ensemble des indicateurs clés RH. Les indicateurs liés à la santé et la sécurité concernent par exemples les arrêts de travail (absentéisme maladie, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles). Cette solution de BI, une fois paramétrée spécifiquement en fonction des différents périmètres des activités, est en capacité d'analyser en détail les données anonymisées de démographie (âge moyen, ancienneté, taux de CDI, taux de cadres, salaire moyen, turn-over,...) et d'absentéisme (taux d'absentéisme brut/net, durée des arrêts, principales pathologies liées aux arrêts de longues durées,...), et les restituer sous forme de tableau de bord. Ces focus d'analyse permettent de déployer des plans d'actions plus ciblés et optimisés. La solution a été paramétrée en 2025 pour un déploiement dès le 1^{er} janvier 2026 sur l'intégralité des sociétés françaises.

Le Groupe EQUASENS forme régulièrement ses collaborateurs aux gestes de premiers secours. Pour garantir un environnement de travail sûr et réactif en cas d'urgence, le Groupe a choisi de renforcer son maillage national de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). Cette initiative repose sur deux piliers :

- des formations régulières, certifiantes et, accessibles à tous,
- un recrutement basé sur le volontariat.

Afin de créer une culture de sécurité à la fois professionnelle et personnelle, le Groupe a pour objectif de constituer un réseau dense afin que chaque site de l'entreprise dispose de collaborateurs capables d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'accident ou de situation d'urgence.

En complément des risques physiques, le Groupe a également fait le choix de former ses équipes RH aux Premiers Secours de Santé Mental (PSSM) pour mieux protéger et accompagner les personnes en détresse.

Les cibles des indicateurs santé et sécurité sont suivies mensuellement, assurant ainsi un suivi rigoureux et une adaptation constante aux nouveaux défis en matière de sécurité. Pour garantir des pratiques responsables, le Groupe enrichit et complète les procédures et les règles en vigueur en promouvant un cadre commun à toutes les entités.

Afin de garantir une application optimale et des moyens adéquats, chaque directeur d'entité est responsable de la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail, définie par le Groupe.

Autres initiatives visant à obtenir des impacts positifs pour le personnel

Convaincu des bienfaits du sport en entreprise afin de lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être au travail et renforcer la cohésion, le Groupe EQUASENS a pleinement intégré à la construction de son nouveau siège des surfaces réservées à une salle de sport à destination des collaborateurs.

L'animation de cette salle de sport (via des cours collectifs orientés sport et bien-être) a été confiée à une association sportive interne, WELSPORT (membre de la Fédération du Sport en Entreprise - FFSE), composée de collaborateurs motivés et bénévoles. En 2025, Le Groupe a aussi initié la pratique du sport au-delà de la salle de sport du siège en participant à des événements populaires (exemple : en participant avec de nombreux collaborateurs à l'événement « Octobre Rose » sur toute la France).

En 2025, EQUASENS a également :

- mis en place des ateliers de sensibilisation et de prévention contre le cancer du sein animés par la Ligue contre le cancer. Le Groupe prévoit d'étendre ce type de sensibilisation à d'autres types pathologies (cancer colo-rectoral, du col de l'utérus, santé mentale,...).
- participé aux initiatives menées par LA COOPERATIVE WELCOOP lors la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) ou encore la semaine du bien-être.

Depuis 2022, un groupe de travail composé de salariés volontaires a été lancé au niveau du siège du Groupe afin de proposer et déployer des actions en matière de QVT (Qualité de Vie au Travail) intégrant une dimension culturelle (bibliothèque gratuite et partagée, exposition d'œuvres d'art, organisation de jeux / quizz interactifs, ...) et sociale (arbre de Noël avec collecte de jouets pour les enfants à l'hôpital...). Actions ayant vocation à être dupliquées, autant que possible, vers l'ensemble des sites du Groupe.

L'entreprise n'a pas mis en place de pratiques spécifiques visant à prévenir ou atténuer des impacts négatifs matériels sur son personnel dans le cadre de ses achats, ventes ou utilisations de données. Pour plus de détails sur la gestion des données personnelles, la politique RGPD est accessible sur le site internet d'EQUASENS et une section spécifique est consacrée à la cybersécurité (Cf. Section 5.1).

En complément des ressources financières associées à chaque action, le Groupe EQUASENS associe également des ressources humaines afin de pouvoir gérer les différents impacts matériels identifiés. En effet, le Groupe dispose d'un service Ressources Humaines internalisé qui garantit que chaque impact matériel portant sur le personnel fait bien l'objet d'actions et de cibles pertinentes qui sont suivies. Pour gérer ces impacts matériels au quotidien, le service RH s'appuie également sur un réseau de managers qui sont formés pour adopter les bonnes attitudes et suivre la bonne application des politiques en place.

La manière dont les processus de gestion des risques matériels liés à son personnel sont intégrés aux processus de gestion des risques existants est décrite dans la Section 1.2.5 et la Section 1.4.1.1 partie « liens avec les processus de gestion des risques de gestion global du Groupe EQUASENS ».

3.1.7. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S1-5)

Le Groupe EQUASENS souhaite réduire les impacts négatifs sur son personnel, obtenir des impacts positifs, et gérer les risques et opportunités matériels liés à son personnel. Pour cela, le Groupe s'est fixé des cibles assorties d'échéances pour chaque impact, risque et opportunité qui ont été jugé comme étant matériels. Ces cibles permettront également de pouvoir mesurer les progrès dans le temps puisqu'il s'agit d'indicateurs clés mesurables que nous pourrions comparer entre deux exercices de durabilité.

La définition des cibles au sein du Groupe EQUASENS ne fait pas l'objet d'un dialogue direct avec le personnel ou ses représentants. Toutefois, elle est enrichie par les échanges issus du dialogue social menés au sein du Comité Social et Économique (CSE). Ces cibles sont également établies sur la base de notre expertise métier, des précédentes cibles ayant fait l'objet d'un reporting extra-financier lors des précédents exercices, ainsi que des informations à transmettre à LA COOPÉRATIVE WELCOOP, actionnaire majoritaire du Groupe. Le suivi des performances par rapport à ces cibles est assuré conjointement par les équipes RH et les équipes métiers, qui consolident les données nécessaires pour les présenter dans divers comités, notamment au sein du Comité de Direction. Enfin, les enseignements tirés des performances ou les éventuelles améliorations sont discutés et actés dans ces mêmes Comités de Direction, permettant ainsi une prise de décision éclairée et un ajustement continu des objectifs du Groupe.

Cibles en lien avec la politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires

Maintenir le taux de salariés en CDI

- **Rapport cible / politique** : Contribue à la fidélisation et à la satisfaction des collaborateurs.
- **Niveau à atteindre** : 95 % des salariés en CDI.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Tous les salariés du Groupe.
- **Valeur de référence** : 99,3 % de CDI en 2024.



- **Période couverte** : 2024-2029.
- **Hypothèses** : Recours limité aux CDD ou intérim pour des besoins exceptionnels.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : 98% de CDI au titre de l'exercice.

Maintenir l'ancienneté moyenne

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de limiter le turnover et d'assurer une continuité dans les projets stratégiques du Groupe, tout en renforçant l'engagement des collaborateurs.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir une ancienneté moyenne de 8 à 12 ans.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Années.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe EQUASENS en CDI, avec un suivi particulier sur les fonctions stratégiques et les filiales en France.
- **Valeur de référence** : Ancienneté moyenne 2024 : 10,1 années.
- **Période couverte** : 2024-2029, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Cette cible repose sur des pratiques renforcées en matière de recrutement, d'intégration, de gestion de carrière et de bien-être au travail. Elle est alignée sur les objectifs de fidélisation des talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Les tendances montrent une stabilité de l'ancienneté moyenne sur les dernières années grâce à une politique RH proactive. Au titre de 2025, l'ancienneté moyenne a été de 10,4 années.

Cible en lien avec la politique de dialogue social et de représentation des salariés

Maintenir une fréquence régulière en matière de dialogue sociale

- **Rapport cible / politique** : Respecter la législation en vigueur en matière de dialogue social. Impliquer les représentants en favorisant leur participation active aux processus décisionnels et en renforçant la transparence au sein du Groupe.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir le rythme mensuel des consultations CSE en conformité avec la législation en vigueur (a minima 12 réunions).
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Nombre de réunions.
- **Contour de la cible** : CSE de l'UES PHARMAGEST (EQUASENS, EHLS et ASCA INFORMATIQUE).
- **Valeur de référence** : 25 réunions en 2024 (incluant les commissions obligatoires).
- **Période couverte** : 2024-2026.
- **Hypothèses** :
 - Basée sur l'engagement continu du Groupe pour promouvoir des relations sociales stables.
 - Prend en compte les évolutions légales en matière de représentation sociale et de dialogue social.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025, le Groupe comptabilise 24 réunions avec les Institutions Représentatives du Personnel (CSE- commission et négociations) de l'UES. L'ensemble des consultations obligatoires sont menées dans un climat apaisé (comptes sociaux, salaires, mutuelle, formations...) . Lorsque des sujets techniques se présentent, les élus n'hésitent pas à faire appel à SECAFI, l'expert du CSE. Les données nécessaires à l'établissement de leur rapport sont fournies directement par les Directions des ressources humaines et financière à travers plusieurs échanges et entretiens au cours desquels le Directeur Général se rend également disponible. La fréquence des rencontres entretient un bon niveau de dialogue social.

Cible en lien avec la politique d'égalité femmes-hommes

Étendre la politique d'égalité femmes-hommes

- **Rapport cible / politique** : Répond aux objectifs de diversité et de lutte contre les stéréotypes de genre.
- **Niveau à atteindre** : Atteindre un score minimal de 85 points pour les entités concernées par l'index d'égalité professionnelle prévu par la législation française.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Point de l'index égalité.
- **Contour de la cible** : Toutes les sociétés du Groupe concernées par la législation en vigueur.

- **Valeur de référence** : 89/100 (2025 au titre des données 2024) pour l'UES PHARMAGEST et 92/100 (2025 au titre des données 2024) pour MALTA INFORMATIQUE.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Se limite aux entités françaises de plus de 50 salariés.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : 79/100 (2026 au titre des données 2025) pour l'UES PHARMAGEST et 73/100 (2026 au titre des données 2025) pour MALTA INFORMATIQUE. Les entités concernées élaboreront un plan d'action afin d'améliorer cet index.

Cible en lien avec la politique entre vie professionnelle et vie privée

Évaluer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle

- **Rapport cible / politique** : Répond aux enjeux d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- **Niveau à atteindre** : Couverture de 95 % de salariés interrogés, avec un taux de réponses positives de 80%.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage de sociétés couvertes.
- **Contour de la cible** : Toutes les sociétés du Groupe, y compris étrangères, ayant interrogé leurs collaborateurs sur le droit à la déconnexion.
- **Valeur de référence** : En 2024, le taux de couverture est de 79,5 % des salariés interrogés. 84% des répondants déclarent que le droit à la déconnexion est respecté. Mesure de référence effectuée sur les sociétés : ASCA INFORMATIQUE, ATOOPHARM, AXIGATE, BGM, DICSIT, DISPAY, EHLS, EQUASENS, ICT, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, NANCEO, PANDALAB, PROKOV.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Déploiement progressif sur l'ensemble des filiales du Groupe, notamment à l'étranger.
- **Changement de la cible** : En 2025, le Groupe EQUASENS a interrogé l'ensemble de ses collaborateurs en France et en Europe. À des fins de comparabilité inter-entreprises, le Groupe a fait évoluer son questionnaire pour mesurer le taux de satisfaction sur la manière dont les collaborateurs articulent leurs vies professionnelles et personnelles et ainsi élargir le champ de réflexion au-delà du droit à la déconnexion. La cible de taux de réponses positives demeure fixée à 80%.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le taux de réponses favorables est proche de 73% en France et en Europe avec une mesure effectuée sur l'ensemble des effectifs du Groupe.

Cibles en lien avec la politique de gestion des talents et compétences

Sécurisation des compétences clés par la formation

- **Rapport cible / politique** : Renforce l'adéquation entre compétences et objectifs stratégiques.
- **Niveau à atteindre** : Formation déployée sur 100 % des compétences clés identifiées.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Programmes validés.
- **Contour de la cible** : Tous les collaborateurs.
- **Valeur de référence** : Référentiels définis à 2 ans.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Basée sur les besoins identifiés et les ressources internes/externes.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe met en place des plans de formations annuels et pluriannuels basés sur les compétences jugées clés : les compétences techniques, technologiques ou métiers, la gestion de projets, le développement personnel, l'innovation, la santé et la sécurité, la cybersécurité, l'intelligence artificielle,... Des formations sur-mesure sont déployées sur certains périmètres (commerce, R&D par exemple).

Mettre en place un programme et une organisation de gestion des talents

- **Nom de la cible** : Déployer un programme de gestion des talents.
- **Politique associée** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Rapport cible / politique** : Optimise la mobilité interne et prépare la relève.
- **Niveau à atteindre** : Programme de formation structuré pour 100 % des hauts potentiels.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.



- **Unité** : Programme validé.
- **Contour de la cible** : Pourcentage des collaborateurs identifiés comme hauts potentiels bénéficiant d'un parcours de formation structuré.
- **Valeur de référence** : 0% au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2024-2027.
- **Hypothèses** : Fondée sur les évaluations et « *people reviews* ».
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS porte une attention particulière à la sécurisation des compétences stratégiques nécessaires à la continuité opérationnelle de ses activités. Afin de renforcer l'identification des expertises critiques ou rares ainsi que la détection des talents et hauts potentiels, une méthodologie structurée de suivi des compétences a été déployée en 2025. Ce dispositif repose sur un cycle d'analyse à plusieurs niveaux, s'appuyant sur les entretiens annuels d'évaluation entre les collaborateurs et leurs managers, complétés par des « *people reviews* » organisées au sein de chaque Direction. Ces revues permettent d'identifier les expertises critiques, de détecter les collaborateurs à potentiel ou à haut potentiel et d'anticiper les enjeux de continuité sur les fonctions sensibles. Les analyses sont consolidées à l'échelle du Groupe afin d'établir une vision globale des compétences stratégiques et d'identifier les priorités d'actions, notamment en matière de développement des compétences, de gestion des talents et de préparation des successions. La méthodologie et les outils ayant été déployés en 2025, une première *people review* consolidée a été réalisée à l'échelle du Groupe, dont les enseignements alimenteront les plans d'actions qui seront engagés à partir de 2026, en cohérence avec les priorités stratégiques et les besoins de développement du Groupe.

Augmenter la part d'alternants et apprentis

- **Rapport cible / politique** : Renforce la marque employeur, mesure l'attractivité et répond aux besoins de formation pratique.
- **Niveau à atteindre** : Augmentation annuelle de la proportion d'alternants.
 - **Nature de la cible** : Cible absolue.
 - **Unité** : Nombre d'alternants.
- **Contour de la cible** : Collaborateurs en formation initiale (en France principalement).
- **Valeur de référence** : Le Groupe comptait 34 alternants en 2024 soit 2,4% des effectifs.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Basée sur les partenariats académiques et la participation à des forums étudiants.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au 31/12/2025, le nombre d'alternants intégrés aux effectifs est de 21 contre 34 en 2024 soit 1,4% des effectifs.

Cible en lien avec la politique de santé et de sécurité des collaborateurs

Déploiement d'une solution digitale RH pour le suivi d'indicateurs de santé et de sécurité

- **Rapport cible / politique** : Permet une gestion centralisée et une meilleure collecte et analyse des données RH sur un ensemble d'indicateurs clés tels que l'absentéisme, les invalidités, les accidents du travail.
- **Niveau à atteindre** : 90 % des sociétés équipées.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Filiales françaises.
- **Valeur de référence** : 0% au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2024-2026.
- **Hypothèses** : Déploiement progressif via des investissements technologiques.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : La solution a été paramétrée en 2025 pour un déploiement dès le 1^{er} janvier 2026 sur l'intégralité des sociétés françaises.

3.1.8. Caractéristiques des salariés de l’entreprise (S1-6)

Les éléments concernant les caractéristiques des salariés d'EQUASENS permettent de comprendre dans quel contexte s'exercent l'activité du Groupe et les impacts négatifs et positifs qui en découlent.

La répartition des effectifs physiques présents au 31/12 est la suivante :

Par sexe			Par pays		
Égalité entre les hommes et les femmes	Nombre de salariés (effectifs 2025)	Nombre de salariés (effectifs 2024)	Pays	Nombre de salariés (effectifs 2025)	Nombre de salariés (effectifs 2024)
Masculin	997	971	France	1 241	1 181
Féminin	488	445	Italie	126	128
Autres	0	0	Belgique	45	22
Non déclarés	0	0	Allemagne	37	41
Total des salariés	1 485	1 416	Ile Maurice	24	33
			Royaume-Uni	12	11
			Total des salariés	1 485	1 416

Par sexe et type de contrat puis par sexe et temps de travail

2025					
Donnée exprimée : Effectifs	Femme	Homme	Autre	Non communiqué	Total
Nombre d’employés	488	997	0	0	1 485
Nombre d’employés permanents	474	981	0	0	1 455
Nombre d’employés temporaires	14	16	0	0	30
Nombre d’employés aux heures non garanties (contrat zéro heure)	0	0	0	0	0
Nombre d’employés à plein temps	427	978	0	0	1 405
Nombre d’employés à temps partiel	61	19	0	0	80

2024					
Donnée exprimée : Effectifs	Femme	Homme	Autre	Non communiqué	Total
Nombre d’employés	445	971	0	0	1 416
Nombre d’employés permanents	435	938	0	0	1 373
Nombre d’employés temporaires	10	33	0	0	43
Nombre d’employés aux heures non garanties (contrat zéro heure)	0	0	0	0	0
Nombre d’employés à plein temps	386	953	0	0	1 339
Nombre d’employés à temps partiel	59	18	0	0	77

Au cours de l’année 2025, 130 salariés en contrat permanent ont quitté le Groupe, ce qui donne un taux de rotation (ou turnover RH) de 10,46% (contre 13,24% en 2024). Le turnover RH est défini comme suit : le nombre d'entrées additionnées au nombre de sorties divisé par deux, le tout est ensuite divisé par l'effectif physique présent au 1^{er} janvier de l'exercice. Seuls les CDI sont pris en considération.

Afin de le déterminer, le Groupe a consolidé l'ensemble des informations de paies gérées directement par lui-même ou indirectement auprès de ses partenaires locaux. Les données sont exprimées en effectifs physiques à la fin de la période de reporting. Afin d'assurer la bonne compréhension et la cohérence des indicateurs à l'échelle globale, un protocole de reporting a été élaboré en langue française et anglaise. Il comprend les définitions, les formats de données, les formules de calcul pertinentes ainsi que les rôles et responsabilités des parties prenantes internes.

Les effectifs et la masse salariale sont l’objet de la Note 9.1 « Effectif et masse salariale » dans les comptes consolidés du Groupe EQUASENS.

3.1.9. Couverture des négociations collectives et dialogue (S1-8)

Comme précisé en Section 3.1.8 le Groupe EQUASENS a un nombre significatif de salariés uniquement en France pour l'exercice couvert par ce rapport. La notion de « nombre significatif de salariés » est définie par la norme comme au moins 50 salariés en termes d'effectifs, représentant au moins 10% du nombre total de salariés.

Dans l'ensemble des zones où l'entreprise exerce ses activités, les conditions de travail et d'emploi des salariés sont totalement influencées par des conventions collectives. Ainsi 100% des salariés d' EQUASENS sont couverts par des conventions collectives, que ça soit au sein de l'Espace économique européen ou en dehors.

En France, seul pays comptant un nombre significatif de salariés, le pourcentage global de salariés couverts par des représentants des travailleurs est de 100%. Cette donnée est inchangée comparativement à l'exercice antérieur.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social	
	Salariés — EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés — non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	
0-19%	/	/	/	/
20-39%	/	/	/	/
40-59%	/	/	/	/
60-79%	/	/	/	/
80-100%	France	/	France	

L'entreprise ne dispose pas d'un accord conclu pour la représentation des salariés par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE).

Ces initiatives reflètent l'engagement du Groupe pour assurer des conditions de travail équitables, promouvoir la représentation des travailleurs et favoriser la transparence dans toutes les régions où le Groupe EQUASENS est implanté.

3.1.10. Indicateurs de diversité (S1-9)

Afin de répondre aux objectifs de sa politique de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances, le Groupe EQUASENS vise à maintenir ses efforts en matière de recrutement notamment de femmes dans les postes d'encadrement supérieurs (Comité de Direction). Ses objectifs ont été fixés initialement pour se conformer à la réglementation en France, puis pour diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble du Groupe. Les indicateurs liés à l'embauche de personnel féminin sont suivis chez EQUASENS depuis de nombreuses années, mais de manière plus spécifique et précise depuis 2024.

Répartition par sexe au niveau de l'encadrement supérieur

Sexe	2025		2024	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Hommes	23	74%	12	67%
Femmes	8	26%	6	33%
Total	31	100%	18	100%

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranche d'âge	2025		2024	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Moins de 30 ans	250	17%	260	18%
30-50 ans	782	53%	723	51%
Plus de 50 ans	453	31%	433	31%
Total	1 485	100%	1 416	100%

3.1.11. Protection sociale (S1-11)

Le Groupe EQUASENS répond pleinement aux exigences de protection sociale, garantissant que la totalité des salariés de ses filiales bénéficie d'une couverture contre les pertes de revenus liées à des événements majeurs de la vie. Cette couverture est assurée à travers des programmes publics ou des prestations proposées par l'entreprise.

Plus précisément, tous les collaborateurs du Groupe EQUASENS disposent des protections suivantes :

- Maladie : une couverture complète est assurée, incluant les soins de santé, les arrêts maladie et les prestations associées.
- Chômage : dès leur embauche, les salariés bénéficient de garanties en cas de perte d'emploi conformément aux cadres réglementaires des pays concernés.
- Accident du travail et handicap acquis : des dispositifs de protection couvrent les accidents professionnels, avec une prise en charge adaptée pour les situations d'invalidité ou de handicap.
- Congé parental : tous les salariés peuvent bénéficier de congés parentaux conformes aux législations en vigueur, avec un maintien ou une compensation de revenus.
- Départ à la retraite : les collaborateurs sont inclus dans des régimes de retraite publics ou d'entreprise garantissant une sécurité financière après leur carrière professionnelle.

Ainsi, aucun salarié n'est exclu de ces dispositifs, attestant de l'engagement du Groupe EQUASENS en matière de responsabilité sociale et de bien-être de ses collaborateurs dans tous les pays où il opère.

3.1.12. Indicateurs de la formation et du développement des compétences (S1-13)

L'ensemble des salariés du Groupe EQUASENS bénéficient d'évaluations régulières de leurs performances via les entretiens individuels annuels. Ces entretiens avec le responsable hiérarchique ou un membre des Ressources Humaines permettent aussi d'échanger sur l'évolution de la carrière du salarié. Aussi, au titre de 2025, le taux de participation aux évaluations de performances et du développement de carrière au sein de l'UES PHARMAGEST (ASCA INFORMATIQUE, EQUASENS et EHLS) a été de 81,9 % des femmes, 81,5% des hommes pour un total de 81,6% en CDI contre 79,7 % des femmes, 83,4% des hommes et un total de 82,3% en CDI en 2024.

En matière de formations, le nombre d'heures moyen de formations a été de :

Catégorie	2025			2024 ⁽¹⁾		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Encadrement	7,39	7,35	7,36	5,22	4,08	4,40
Salariés	9,26	9,19	9,21	11,52	16,60	14,87
Total	8,60	8,36	8,44	9,23	11,15	10,55

⁽¹⁾ Données comparatives corrigées liées à la méthode de calcul nombre d'heures de formations sur l'effectif total et l'effectif salarié par sexe.

3.1.13. Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)

Afin de répondre à ses risques et impacts relatifs à la santé et la sécurité de son personnel, et bien que l'enjeu ne soit pas identifié comme matériel, le Groupe vise à maintenir au plus bas le taux de fréquence des accidents du travail. Le taux de fréquence des accidents du travail est l'indicateur global permettant le suivi de l'atteinte des objectifs du Groupe EQUASENS en matière de santé et sécurité. Le taux de fréquence est calculé en prenant en compte les accidents du travail donnant lieu à au moins un jour d'arrêt.

Tous les employés en contrats à durée déterminée et permanente présents pendant tout ou partie de la période sont concernés, qu'ils soient ou non encore sous contrat au 31 décembre. Les travailleurs temporaires, les prestataires de services externes et les stagiaires sont suivis sur un indicateur spécifique.

Plusieurs sous-indicateurs permettent de caractériser les accidents, tels que :

- Le nombre d'accidents fatals ;
- La typologie de travailleurs victimes de l'accident (salariés, non salariés, travailleurs de la chaîne de valeur sur les sites des employeurs) ;
- Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail (durée pendant laquelle un employé est incapable d'effectuer son travail habituel en raison d'une blessure liée au travail).

Le taux de couverture par le système de gestion de la santé et de la sécurité est le suivant :

Catégorie	Couverture des effectifs (%) - 2025	Couverture des effectifs (%) - 2024
Salariés	68,7%	65,5%
Non-salariés	0%	0%
Total	68,7%	65,5%

Le nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels :

Catégorie	Nombre de décès - 2025	Nombre de décès - 2024
Salariés	0	0
Non-salariés	0	0
Total	0	0

Le nombre d'accidents du travail comptabilisables :

Catégorie	2025		2024	
	Nombre d'accidents du travail	Taux d'accidents (%)	Nombre d'accidents du travail	Taux d'accidents (%)
Salariés	19	6,88%	20	6,11%
Non-salariés	0	0%	0	0%
Total	19	6,88%	20	6,11%

Le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables :

Catégorie	Maladies professionnelles - 2025	Maladies professionnelles - 2024
Salariés	2	2

Le nombre de jours perdus par les salariés de l'entreprise pour des raisons liées au travail :

Raison	Nombre de jours perdus - 2025	Nombre de jours perdus - 2024
Accidents du travail	598	364,5
Décès dus à des accidents du travail	0	0
Problèmes de santé liés au travail	0	0
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	0	0
Total	598	364,5

3.1.14. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

Le Groupe EQUASENS garantit à l'ensemble de ses salariés (100%), hommes et femmes, le droit aux congés familiaux, conformément à sa politique sociale et aux conventions collectives en vigueur. Ces congés incluent, entre autres, le congé parental, le congé pour événements familiaux (naissance, adoption, mariage, décès) et le congé pour soins à un proche dépendant.

Tous les salariés du Groupe EQUASENS sont couverts par ce dispositif, témoignant de l'engagement de l'entreprise à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les statistiques sur l'utilisation de ces congés montrent une prise équilibrée par les collaborateurs des deux sexes, reflétant une accessibilité réelle et équitable.

En complément, afin de renforcer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le Groupe EQUASENS a mis en place une charte sur le droit à la déconnexion. Ce document formalise les principes et pratiques permettant aux salariés de ne pas être sollicités en dehors des horaires de travail convenus, sauf cas exceptionnels.

Cette initiative s'applique notamment aux périodes de congés, aux week-ends et aux plages horaires réservées au repos. Elle vise à :

- Favoriser le bien-être des collaborateurs,
- Limiter les risques de surcharge professionnelle,
- Renforcer la qualité de vie au travail.

Par cette démarche, EQUASENS s'inscrit dans une vision durable et responsable de la gestion des ressources humaines, où l'épanouissement des salariés reste une priorité.

3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux

3.2.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2)

Le Groupe EQUASENS s'efforce de respecter les droits des parties prenantes, en engageant un dialogue constructif et en intégrant leurs préoccupations dans sa stratégie. Pour comprendre la façon dont le Groupe prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple avec ces dernières, se référer aux Sections 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) et 1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3). Les impacts positifs et négatifs matériels du Groupe sont des composants au cœur de sa stratégie et de son modèle économique. Aussi les choix opérés par le Groupe peuvent contribuer à la création, l'exacerbation ou l'atténuation des impacts matériels sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux.

3.2.2. Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM -3)

En complément des informations fournies en Section 1.3.3 du présent État de Durabilité les impacts potentiels sur les consommateurs et utilisateurs finaux identifiés par le Groupe EQUASENS résultent des choix stratégiques et du modèle économique de l'entreprise et les façonnent. L'interopérabilité des offres du Groupe pour l'efficacité du système de santé ainsi que la mise à disposition d'informations de qualité en faveur de la santé et sécurité des patients constituent l'une des principales valeurs ajoutées du Groupe. À contrario, des développements logiciels mal maîtrisés générant des incidences liées à la qualité de l'information à destination des professionnels de santé et de leurs patients pourraient porter atteinte à leur sécurité personnelle.

Le lien entre risques et opportunités matériels découlant des impacts sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux et des dépendances à l'égard de ceux-ci ainsi que sa stratégie et son modèle économique sont présentés en Section 1.3.3 du présent État de Durabilité.

Les consommateurs et utilisateurs finaux varient selon les Divisions du Groupe, et même au sein des Divisions, selon les profils adressés au travers des différentes solutions. Les principaux consommateurs et utilisateurs finaux concernés par les impacts matériels sont des professionnels de santé et leurs patients ce qui exclut les clients des Divisions E-CONNECT et FINTECH.

Il est précisé que les solutions du Groupe :

- ne sont pas nocives pour les personnes et/ou n'augmentent pas les risques de maladies chroniques.
- n'ont pas, dans leur fonctionnement normal, d'impact négatif sur les droits des consommateurs et/ou utilisateurs : droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination.
- sont accompagnées de formations afin de ne pas les utiliser de manière potentiellement dommageable et permettre aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux d'accéder aux informations précises dont ils ont besoin.
- ne s'adressent pas à des consommateurs et/ou utilisateurs finaux qui sont particulièrement exposés à des impacts sur la santé ou la vie privée ou aux impacts de stratégies de marketing et de vente, tels que les enfants ou les personnes financièrement vulnérables.

Dans le cadre de son évaluation de double matérialité, le Groupe n'a pas identifié d'impacts négatifs matériels étendus ou systémiques, ils relèveraient d'incidents ponctuels (ex. défaut lié à un produit commercialisé).

Le Groupe EQUASENS, à travers ses Divisions PHARMAGEST, AXIGATE LINK et MEDICAL SOLUTIONS estime avoir des impacts positifs sur :

- Le système de Santé : les clients (consommateurs) du Groupe ont accès à des informations de qualité grâce à l'interopérabilité des offres d'EQUASENS. Grâce à cette information, les professionnels de santé sont mieux équipés pour jouer leur rôle avec succès, ce qui se traduit par un bien-être positif et des résultats financiers pour la collectivité.
- La santé et la sécurité des patients : les solutions du Groupe ont la capacité de soutenir les professionnels de santé et les organismes publics et avoir un impact positif sur la santé et la sécurité des personnes.

Le Groupe a considéré comme matériels les risques de sanctions et de réputation liés à un défaut de fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patients) notamment ses solutions classées comme des dispositifs médicaux et ses Logiciels d'Aides à la Prescription (LAP) et Logiciels d'Aides à la Dispensation (LAD).

Le Groupe estime que les clients professionnels de santé rattachés à la Division AXIGATE (hôpitaux, groupements hospitaliers, EHPAD) ont des caractéristiques particulières, du fait du nombre de patients potentiellement impactés, et représentent un risque de préjudice plus important.

De part la pluralité de ses clientèles, le Groupe EQUASENS n'a pas de risques et opportunités matériels pouvant résulter de la dépendance de l'entreprise à l'égard des consommateurs et utilisateurs finaux.

3.2.3. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4-1)

Politique de qualité, de sécurité et d'interopérabilité des solutions

- **Description** : En sa qualité d'éditeur de solutions sur le parcours de soins des patients, le Groupe EQUASENS est fondamentalement lié aux données médicales. Le Groupe se doit de garantir un niveau de sécurité optimale tant pour les professionnels de santé que pour les patients. L'approche adoptée par le Groupe EQUASENS est de réduire le risque de défaillances des systèmes et applications qu'il développe. Le but étant de sécuriser et fiabiliser la qualité des informations et de la rendre accessible à tout moment auprès des utilisateurs finaux. Le Groupe s'attache aussi à suivre des processus de qualité afin de pouvoir s'assurer que les standards de qualité soient respectés et que les problèmes remontés soient analysés et fassent l'objet d'actions correctives dédiées dans des délais raisonnables. Enfin, le Groupe développe directement des garde-fous techniques lors de ses développements pour renforcer la robustesse de ses solutions logicielles et notamment celles intégrant de l'Intelligence Artificielle, tout en veillant à ce que cette dernière soit sécurisée.
- **Objectifs généraux** :
 - Garantir la fiabilité et la qualité des données médicales : pour assurer la fiabilité et la qualité des données médicales, les solutions du Groupe intègrent les bases de données médicamenteuses reconnues sur le marché et marquées CE. En garantissant des données médicales précises et fiables, le Groupe améliore la prise de décision clinique, optimise les soins aux patients et renforce la confiance des parties prenantes dans le système de santé.
 - Interopérabilité des solutions pour une fluidification du parcours patient : afin de garantir la qualité du suivi patient, les différentes solutions du Groupe EQUASENS font l'objet de référencements Ségur du numérique en santé (vague 1) qui garantissent l'interopérabilité des logiciels de santé via l'intégration d'éléments techniques et réglementaires visant à faciliter les échanges entre professionnels de santé. Cette approche optimise le suivi médical des patients en assurant une communication fluide et sécurisée des données de santé, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge et à une prévention plus efficace.
 - Sécuriser les données des clients utilisateurs et des patients : la sécurisation des données des clients est une priorité pour protéger leur vie privée et prévenir les violations de données. Cette dimension sécuritaire fait également l'objet d'une seconde vague du Ségur du numérique. La sécurité des données nécessite l'adoption de mesures robustes telles que le chiffrement des données et la surveillance continue des systèmes pour détecter toute activité suspecte. Les logiciels développés par EQUASENS permettent aussi de renforcer les accès en utilisant l'authentification multi-facteurs, en adoptant une politique de mot de passe complexe et robuste, en assurant la séparation des tâches ou encore en permettant une gestion des rôles et droits attribués. Le Groupe sensibilise les professionnels de santé aux bonnes pratiques de sécurité et met en place des protocoles de réponse rapide en cas d'incident. L'ensemble de ces mesures permettent de sécuriser les données des utilisateurs et des patients, pour non seulement respecter les réglementations en vigueur, mais aussi renforcer la confiance des clients dans les services et préserver la réputation du Groupe. La sécurisation des données est détaillée plus précisément dans la Section 5.1 dédiée à la politique en matière de cybersécurité au sein du Groupe EQUASENS.
- **IRO rattachés** :
 - Risques liés à la fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patient).
 - Impact des campagnes de sensibilisation auprès des patients.
 - Interopérabilité des offres pour l'efficacité du système de santé et une information de santé de qualité.
 - Santé et sécurité des patients et des utilisateurs finaux.
 - Incidences liées à la qualité de l'information qui influe sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux et pouvant porter atteinte à leur sécurité personnelle.
- **Processus de surveillance** : Le processus de suivi et d'efficacité de la présente politique suit le processus standard mis en place au sein des différentes entités du Groupe EQUASENS afin de surveiller l'application efficace des politiques :
 - Collecte de données : les données quantitatives correspondant aux indicateurs définis dans les politiques sont collectées localement, puis consolidées au niveau des activités du Groupe. Par ailleurs, des données qualitatives sont recueillies via les canaux d'expression des professionnels de santé, tels que décrits en Section 3.2.4 de cet État de Durabilité.
 - Analyse : les données quantitatives et qualitatives sont analysées afin d'identifier les tendances, les écarts ou les problèmes potentiels liés à l'application des politiques.
 - Évaluation : les résultats obtenus sont comparés aux objectifs fixés par les politiques. Cette étape permet de mesurer leur efficacité, de documenter les conclusions et de partager ces dernières avec les parties prenantes concernées.
 - Révision et ajustement : sur la base des conclusions et des retours des services Clients et Qualité, des ajustements peuvent être apportés aux politiques ou à leur mise en œuvre pour améliorer leur efficacité. Des évolutions externes, comme des changements réglementaires, peuvent également entraîner une révision desdites politiques.
- **Champ d'application de la politique** : Cette politique s'applique à l'ensemble des activités du Groupe EQUASENS, sans exclusion spécifique. Elle couvre toutes les filiales et s'étend à toutes les zones géographiques où le Groupe est présent. La politique concerne l'ensemble des professionnels de santé et patients du Groupe EQUASENS.
- **Responsable de la Politique** : Les directeurs des entités et les managers du Groupe EQUASENS s'assurent de l'application des politiques. Selon les filiales, les directeurs sont appuyés par des responsables en charge de la qualité.

- **Références normatives** : Le Groupe EQUASENS ne se réfère pas à une norme transverse, cependant il s'appuie sur plusieurs démarches de certifications et référentiels qui structurent la démarche qualité de ses différentes activités.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée par des experts métiers avant d'être revue et amendée par les directeurs des différentes activités du Groupe EQUASENS.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Un certain nombre de processus en lien avec cette politique sont communiqués aux collaborateurs au travers d'outils collaboratifs internes à l'entreprise. Une partie dédiée à la sécurisation des données et la cybersécurité est présente dans le parcours de formation initial lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur. En cas d'évolutions majeures de politiques Groupe, des actions de communication et de formation spécifiques peuvent être mises en place, comme des webinaires, des affiches ou des modules d'e-learning.

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

L'approche du Groupe concernant le dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux est détaillée d'une manière plus précise dans la prochaine Section 3.2.4.

Le Groupe EQUASENS s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes aux droits de l'Homme qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités et porter atteinte aux consommateurs ou utilisateurs finaux. Lorsqu'une atteinte aux droits de l'Homme est confirmée, le Groupe met en œuvre des mesures adaptées pour remédier à la situation. Ces mesures peuvent inclure, selon les circonstances, des excuses formelles, des indemnisations financières ou non financières, l'application de sanctions punitives, ou encore la réhabilitation de la personne ou du groupe concerné. Ces actions sont prises avec pour objectif de restaurer les droits affectés, d'éviter toute récidive et de garantir une réparation juste et proportionnée.

La politique mise en place par le Groupe EQUASENS respecte les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des consommateurs et utilisateurs finaux. Le Groupe EQUASENS n'a pas eu connaissance de signalements dans sa chaîne de valeur amont et aval de cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui impliquent des consommateurs ou des utilisateurs finaux.

3.2.4. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux (S4-2)

Pour comprendre et évaluer les besoins et attentes en termes de durabilité, incluant la qualité et la sécurité du service aux clients, le Groupe EQUASENS intègre différentes parties prenantes dans des processus visant à identifier les impacts éventuels sur l'information et la connaissance des clients et utilisateurs, la sécurité des patients et des données générées par les procédures internes aux produits et aux services.

Différents types d'échanges sont mis en place avec les parties prenantes qu'il s'agisse de professionnels de santé ou encore d'intermédiaires de confiance :

- Des dialogues permanents avec les organismes de régulations : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), Centre National de Dépôt et d'Agrément (CND), Délégation au Numérique en Santé (DNS), Agence du Numérique en Santé (ANS), Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- Des échanges réguliers avec des panels représentatifs d'utilisateurs au sein de chacun des domaines d'activités du Groupe tels que les pharmacies, les médecins libéraux, les auxiliaires de santé libéraux, les établissements médico-sociaux, les établissements de santé.

De façon générale, en amont de la création des produits et services et tout au long de la relation avec l'utilisateur, la coconstruction et l'écoute active est assurée par de nombreuses interviews auprès de panels de clients représentatifs permettant d'identifier les impacts et risques opportunités de chaque projet.

Ces échanges permettent de spécifier précisément l'attendu et d'en maîtriser au maximum les contours. Une procédure de qualification de la qualité est toujours appliquée pour détecter avant mise en service des impacts, puis tester sur un petit panel de client avant généralisation.

Le Groupe EQUASENS s'appuie également sur des intermédiaires de confiance pour recueillir les retours et attentes des professionnels de santé. En effet, LA COOPÉRATIVE WELCOOP, dont le Groupe EQUASENS est l'une des filiales, organise régulièrement des événements régionaux ou des conventions nationales qui rassemblent des professionnels de santé autour de thématiques clés, favorisant ainsi les échanges constructifs et la remontée d'informations. De plus, des pharmaciens sont intégrés dans les organes de gouvernance du Groupe EQUASENS, garantissant leur participation aux discussions stratégiques et la prise en compte de leur expertise. Enfin, EQUASENS est présent chaque année sur des salons majeurs du secteur de la santé, tels que PHARMAGORA, permettant un contact direct avec les professionnels de santé et une meilleure compréhension de leurs besoins.



Des enquêtes de satisfaction sont également effectuées au fil de l'eau et dans le cadre de campagnes dédiées, permettant de collecter les retours d'expériences.

La responsabilité opérationnelle de ce dialogue n'est pas assurée par une fonction précise, cependant le Comité de Direction s'assure que ce dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux soit efficace et que leurs retours soient pris en compte dans ses décisions.

L'efficacité du dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux est notamment suivie grâce aux indicateurs liés aux processus de dialogues décrits précédemment, tel que le taux de participation aux enquêtes de satisfaction et le taux de satisfaction obtenue dans ces enquêtes. La qualité du dialogue est également garantie par la représentativité du panel de clients qui sont interviewés, permettant de s'assurer que tous les profils de clients sont représentés et qu'aucune discrimination n'est effectuée dans le choix des clients interrogés.

Le Groupe EQUASENS n'a pas pris de mesures spécifiques pour connaître le point de vue des professionnels de santé et des patients susceptibles d'être particulièrement exposés à des impacts ou marginalisés.

3.2.5. Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Le Groupe EQUASENS accorde une priorité essentielle à la satisfaction et la protection des professionnels de santé et des patients. Dans cette optique, le Groupe a mis en place des dispositifs spécifiques visant à identifier, prévenir et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs, garantissant ainsi une gestion responsable et efficace des situations qui nécessitent réparation.

L'approche générale du Groupe EQUASENS pour apporter une réparation à ses clients repose sur un processus structuré visant à garantir une prise en charge rapide et efficace des anomalies. Tout d'abord, le service clients est informé de l'incident et en analyse la criticité afin d'évaluer son impact. Une fois cette évaluation réalisée, un ticket est créé et transmis aux équipes de Recherche et Développement (R&D). En fonction du niveau d'urgence, ces dernières mettent en œuvre les actions correctives nécessaires, en priorisant les incidents critiques. Une fois la correction effectuée, un redéploiement de version est réalisé selon le degré de criticité de l'anomalie, garantissant ainsi une continuité de service optimale pour les clients et utilisateurs. L'efficacité de la mesure de réparation est vérifiée en amont par les équipes de R&D qui effectuent une batterie de tests, et en aval par les clients qui s'assurent du bon fonctionnement dans leurs activités quotidiennes.

En complément des enquêtes et autres processus de dialogues décrits précédemment (en Section 3.2.4), des remontées de clients et parties prenantes peuvent survenir à travers plusieurs canaux mis en place et gérés par EQUASENS. Les questions ou incidents peuvent être recueillis au travers des standards téléphoniques, des adresses mails dédiées ou encore des services de ticketing web. Les équipes opérationnelles sur le terrain (consultants et forces commerciales) peuvent également collecter des préoccupations clients.

De façon additionnelle, des canaux périphériques tels que des signalements provenant d'agence ou service d'état (Agence du Numérique en Santé (ANS), Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)...) peuvent compléter le dispositif de veille.

Le Groupe EQUASENS n'exige pas dans ses relations d'affaires la mise à disposition de tels canaux.

Le Groupe EQUASENS assure le traitement et le suivi des incidents via l'utilisation d'un outil de ticketing, qui permet également de tenir informés les professionnels de santé du statut de leur demande. Les utilisateurs peuvent être informés également par une lettre d'information, et dans certaines situations exigeant une forte réactivité, des communications par SMS ou e-mailing peuvent être assurées. Le service clients sert d'intermédiaire entre le demandeur (le consommateur ou l'utilisateur final) et les services techniques (R&D) en charge de la résolution de l'anomalie.

Outre les demandes liées à des incidents, le Groupe EQUASENS écoute les demandes d'amélioration émanant des clients afin d'accroître la qualité des produits. Les demandes sont étudiées par le service clients, qui ensuite sélectionne celles considérées comme étant les plus pertinentes et prioritaires pour les transmettre au service R&D pour le développement. Dès qu'une amélioration a été testée et approuvée, elle est implémentée lors de la prochaine montée de version majeure de la solution.

Les utilisateurs disposent des informations nécessaires pour contacter le Groupe EQUASENS et soumettre une réclamation, notamment via le service clients dont les coordonnées sont communiquées lors de l'achat des produits et sur le site internet du Groupe. Un dispositif de système d'alerte est également mis en place par le Groupe EQUASENS. Les modalités de ce dispositif d'alerte sont précisées dans la Section 4.1.3.

3.2.6. Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)

Utilisation de BDM (Bases de Données Médicamenteuses) marquées CE

- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a recours à des bases de données médicamenteuses référençant l'ensemble des médicaments et produits de santé commercialisés. En France, ces bases de données agréées par la Haute Autorité de Santé (HAS) sont notamment utilisées pour la certification des Logiciels d'Aide à la Prescription (LAP) et bénéficient d'un marquage CE. Un dispositif d'alerte de pharmacovigilance est disponible au travers de la base de données afin de pouvoir signaler un risque lié à un des médicaments ou produits présent dans la base de données.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmenter la fiabilité et la qualité des données médicales.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Apporter une sécurité renforcée dans la prise en charge du patient.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (en France et tout autre pays n'exigeant pas l'usage d'une base de données médicamenteuses publique) et fournisseur de Base de Données Médicamenteuses (BDM) dans la chaîne de valeur amont.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Pas de changement par rapport à l'exercice antérieur.
- **Ressources financières ou autres** : Cette action génère des dépenses opérationnelles (OpEx) importantes et de plusieurs millions d'euros à l'échelle du Groupe. Le budget alloué pour 2026 est similaire.

Référencement Ségur des solutions éligibles créés par EQUASENS

- **Description de l'action** : Le référencement Ségur des solutions logicielles de santé est un processus mis en place par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) dans le cadre du Ségur du numérique en santé. Ce mécanisme vise à garantir que les solutions logicielles utilisées par les professionnels de santé répondent à des critères d'interopérabilité et de sécurité. Le Groupe EQUASENS souhaite donc que l'intégralité de ses solutions éligibles au Ségur soient référencées, et que l'ensemble de leurs clients utilisent les versions des logiciels référencées Ségur. Pour obtenir le référencement Ségur sur ses solutions éligibles, le Groupe EQUASENS doit déposer une demande de référencement et fournir des Dossiers de Spécifications de Référencement (DSR).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Obtention du référencement Ségur pour l'ensemble des solutions du Groupe EQUASENS éligibles.
 - Attester l'interopérabilité des solutions créées par les entités du Groupe EQUASENS.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Avoir 100% des solutions éligibles référencées Ségur.
 - Amener les clients à utiliser les versions des logiciels référencés Ségur.
- **Champ d'application** :
 - Groupe EQUASENS (en France, pour les divisions concernées).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : 100% de solutions éligibles référencées Ségur du numérique vague 1 en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : Pour les exercices 2025 et 2026, le Groupe a mis en œuvre des ressources importantes, de plusieurs millions d'euros, afin de répondre aux différents cahiers des charges des couloirs du Ségur du numérique vague 2.

Modernisation des infrastructures d'hébergement (data centers)

- **Description de l'action** : Le Groupe a entrepris un vaste projet de modernisation de ses infrastructures d'hébergement (data centers) afin de lui permettre de progressivement augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Obtenir un taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité de 100%.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : En 2025, les équipes du Groupe EQUASENS ont procédé à la migration de l'intégralité des serveurs hébergés dans l'infrastructure historique dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Ressources financières ou autres** : Les ressources financières allouées au projet représentent près de 7 M€ réparties sur les exercices 2023 à 2025.

Création d'un Cloud Santé Privé

- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS dispose des Certifications ISO 27001 et Hébergeur de Données de Santé (HDS) et a renforcé sa souveraineté avec la mise en place d'un Cloud Santé Privé. Cette nouvelle infrastructure a vocation à bénéficier à l'ensemble des filiales et utilisateurs du Groupe et permettre le renforcement de la sécurité, garantissant ainsi aux professionnels de santé comme patients l'intégrité des informations sensibles. Dans le domaine hautement réglementé de l'hébergement de données de santé, le Cloud Santé revêt une importance particulière et est destinée à l'ensemble des utilisateurs du Groupe, personnes physiques et/ou morales qui exercent en structure privée ou publique ainsi qu'aux données des patients traités. Cette infrastructure permet aux utilisateurs de bénéficier d'une haute disponibilité de leurs données, d'une continuité d'activité, d'accroître leurs capacités de stockage et améliorer les performances tout en limitant les risques de cybercriminalité. Cette initiative permet de répondre aux attentes fortes des clients en matière de sécurité et de confidentialité et de contribuer à la transformation numérique de la santé en offrant aux établissements de santé des solutions innovantes et performantes tout en monétisant de nouveaux services dédiés.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Garantir une disponibilité continue des informations, même en cas d'incident majeur.
 - Proposer aux clients du Groupe ces nouveaux services d'hébergement en cloud.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Renforcer le leadership d'EQUASENS dans le secteur du Numérique en Santé.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a vu sa certification HDS reconduite sur la nouvelle infrastructure Cloud Santé Privé. Parallèlement le Groupe a œuvré à l'intégration progressive de services antérieurement hébergés en externe dans cette nouvelle infrastructure.
- **Ressources financières ou autres** : Se référer aux ressources financières allouées au projet de modernisation des infrastructures d'hébergement.

En ce qui concerne les impacts matériels, le Groupe EQUASENS décrit dans les actions ci-dessus, les actions prévues ou en cours pour prévenir, atténuer ou corriger les impacts négatifs matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux. Chacune des actions précise s'il s'agit d'une action de réparation visant à remédier ou permettre de remédier à un impact matériel réel. Le Groupe évalue ses actions à travers sa progression annuelle les résultats escomptés pour les consommateurs et utilisateurs finaux.

Plus globalement, le Groupe EQUASENS identifie les actions nécessaires et appropriées pour parer à des impacts négatifs principalement par des processus escalatoires partant des retours du service clients pouvant aller jusqu'à différents comités internes au Groupe (Comité de Direction ou de gestion de crise par exemple).

Le Groupe EQUASENS agit face aux impacts négatifs matériels qui portent sur les professionnels de santé et les patients, notamment au travers des actions qui sont explicitées ci-dessous en Section 3.2.5. D'autre part, pour le périmètre des impacts négatifs matériels identifiés, le Groupe n'a pas entrepris d'action sectorielle ou collaborative avec d'autres parties concernées.

Afin de garantir la mise en place de processus pour remédier à d'éventuels impacts négatifs matériels, EQUASENS effectue des veilles réglementaires et s'appuie sur ses équipes métiers pour les mettre en œuvre et suivre les résultats associés.

Le Groupe EQUASENS reconnaît que la prévention et l'action en amont sont essentielles pour éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs affectant les professionnels de santé et/ou les patients. Pour réduire ces risques, EQUASENS propose des modules de formation visant à garantir la bonne utilisation des outils mis à disposition des professionnels de santé. Ces formations sont dispensées lors de la mise en place de nouvelles solutions chez les clients, afin d'assurer une prise en main optimale et de garantir la qualité des informations contenues dans les logiciels.

En 2025, le Groupe EQUASENS a poursuivi et accentué l'opération « Acteur de la Prévention Santé avec EQUASENS », en s'appuyant pleinement sur ses outils numériques (logiciels, applicatifs et dispositifs) pour renforcer la prévention, le dépistage organisé et la vaccination. L'ensemble des actions a été articulé autour de quatre temps forts nationaux : le cancer colorectal avec Mars Bleu, la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), le cancer de la peau et le cancer du sein avec Octobre Rose.

Le Groupe a mené des actions à grande échelle à destination des professionnels de santé, combinant des campagnes digitales de sensibilisation, des webinaires et des ateliers sur le terrain, en partenariat avec plusieurs acteurs tels que La ligue contre le cancer et le groupement de pharmacies WELLPARMA (filiale de LA COOPÉRATIVE WELCOOP). Ces initiatives ont permis de sensibiliser plus de 70 000 professionnels de santé et leurs équipes sur les enjeux de prévention et de dépistage des cancers, tout en informant les patients sur les pratiques de dépistage et la vaccination.

En parallèle, des actions de prévention et de sensibilisation ont été déployées auprès de 1 200 collaborateurs, avec l'appui de la CPAM Meurthe-et-Moselle et du CRCDC Grand Est. Des ateliers et plusieurs communications ont abordé tout au long de l'année le dépistage organisé, la vaccination et la prévention des cancers, permettant de sensibiliser les collaborateurs et de répondre à leurs questions de manière interactive.

Enfin, le Groupe EQUASENS a mis en ligne une rubrique dédiée à la prévention et au dépistage sur son site internet, afin de renforcer l'accès à l'information et la diffusion des ressources auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Des actions concernant la cybersécurité sont également entreprises par le Groupe EQUASENS et sont détaillées en Section 5.1.2 de cet État de Durabilité.

Le Groupe EQUASENS garantit qu'aucun incident grave en matière de droits de l'Homme, concernant les patients ou les professionnels de santé, n'a été signalé.

La manière dont les processus de gestion des risques matériels liés aux patients et professionnels de santé sont intégrés aux processus de gestion des risques existants est décrite dans la Section 1.2.5 et la Section 1.4.1.1 partie « liens avec les processus de gestion des risques de gestion global du Groupe EQUASENS ».

L'entreprise consacre diverses ressources à la gestion de ses impacts matériels, et ce notamment à travers les actions précédemment décrites, et qui visent à prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs matériels. Par conséquent, les ressources allouées à ces actions sont indirectement celles dédiées à la gestion de ces impacts matériels. Ces ressources incluent les équipes prenant part aux projets cités (modernisation des infrastructures d'hébergement et création du Cloud Santé Privé), ainsi que les ressources financières associées à ces projets. De plus, les équipes projets, R&D et service clients jouent également un rôle primordial en proposant un suivi continu pour les professionnels de santé et en répondant à leurs préoccupations.

3.2.7. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)

Le Groupe EQUASENS souhaite réduire les impacts négatifs pouvant affecter les patients ou professionnels de santé, obtenir des impacts positifs, et gérer les risques et opportunités matériels liés aux patients et professionnels de santé. Pour cela, le Groupe s'est fixé des cibles assorties d'échéances pour couvrir chaque impact, risque et opportunité qui a été jugé comme étant matériel. Ces cibles permettront également de pouvoir mesurer les progrès réalisés dans le temps.

Utiliser des Bases de Données Médicamenteuses certifiées CE

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de garantir la fiabilité et la qualité des données médicales.
- **Niveau à atteindre** : 100% des Bases de Données Médicamenteuses (BDM) utilisées par EQUASENS en Europe marquées CE.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des bases de données médicamenteuses utilisées par le Groupe EQUASENS dans les pays applicables.
- **Valeur de référence** : Nombre de Base de Données Médicamenteuses (BDM) certifiées CE en 2024 : 100%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.



- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par les équipes d'EQUASENS qui vérifient le marquage CE des bases de données médicamenteuses exploitées dans les activités du Groupe.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : La cible des 100% de BDM certifiées CE a été renouvelée pour l'année 2025.

Avoir 100% des solutions éligibles EQUASENS référencées Ségur en France

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de l'interopérabilité des solutions en obtenant un référencement Ségur qui garantit que les solutions développées par EQUASENS répondent à des critères d'interopérabilité et de sécurité.
- **Niveau à atteindre** : 100% des solutions référencées Ségur.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des solutions développées par le Groupe EQUASENS qui peuvent être concernées par le référencement Ségur.
- **Valeur de référence** : Nombre de solutions éligibles référencées Ségur en 2024 : 100%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par les équipes d'EQUASENS en charge de déposer les demandes de référencement.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : La cible des 100% de solutions éligibles référencées Ségur du numérique en santé a été atteinte pour l'année 2025.

Avoir 100 % des serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de sécuriser les données client en modernisant les infrastructures d'hébergements (data centers) et permettre à un maximum de serveurs d'être hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Niveau à atteindre** : 100% des serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des serveurs hébergés par le Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Nombre de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité en 2024 : 0%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par le service informatique du Groupe EQUASENS ainsi que le comité projet de modernisation des infrastructures d'hébergement.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025, 100% de serveurs hébergés dans l'infrastructure historique ont été migrés dans l'environnement à haute disponibilité.

Faire progresser le taux d'hébergement interne des services hébergés

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de sécuriser les données clients en permettant aux entités clientes d'héberger leurs données dans des infrastructures assurant une sécurité renforcée et l'intégrité des informations sensibles.
- **Niveau à atteindre** : La quote part cible des services hébergés au sein de son infrastructure Cloud Santé Privé du Groupe EQUASENS a été fixée à 75% des services identifiés.
 - **Nature de la cible** : Cible relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des services commerciaux hébergés par le Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Non disponible au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2025-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par le service informatique du Groupe EQUASENS.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Cible définie lors de l'exercice.

- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe a initié en 2025 la migration de ses premiers services hébergés pour atteindre un taux de 50%.

La définition des cibles chez EQUASENS ne fait pas l'objet d'un dialogue direct avec les patients et les professionnels de santé. Toutefois, elle est enrichie par les échanges issus des dialogues avec les parties prenantes décrits en Section 3.2.4 (organisme de régulation, panel d'utilisateur, rencontres régionales, salons, enquête de satisfaction...).

Ces cibles sont également établies sur la base de notre expertise métier, des précédentes cibles ayant fait l'objet d'un reporting ainsi que des informations à transmettre à LA COOPÉRATIVE WELCOOP, maison mère du Groupe.

Le suivi des performances par rapport à ces cibles est assuré par les équipes métiers, qui consolident les données nécessaires pour les présenter dans divers comités, notamment au sein du Comité de Direction. Enfin, les enseignements tirés des performances ou les éventuelles améliorations sont discutés et actés dans ces mêmes comités de direction, permettant ainsi une prise de décision éclairée et un ajustement continu des objectifs du Groupe.

4. Informations en matière de gouvernance

4.1. Conduite des affaires (ESRS G1)

4.1.1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (ESRS 2 GOV-1)

Les rôles et expertises des organes d'Administration, de Direction et de surveillance en matière de conduite des affaires, sont précisés en Section 1.2.1 du présent État de Durabilité.

4.1.2. Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)

En complément des informations fournies en Section 1.4.1.1 du présent État de Durabilité, le processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels se rapportant aux questions liées à la conduite des affaires ont intégré comme critères l'activité d'éditeur de logiciel du Groupe EQUASENS, les zones géographiques dans lesquelles le Groupe et sa chaîne de valeur sont implantés (en Europe pour les activités propres, mais avec des fournisseurs présents en Asie), le secteur de la Santé (qui a des réglementations spécifiques en matière d'avantages accordés à des professionnels de santé) ainsi que la nature des transactions.

4.1.3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)

Culture d'entreprise

Le Groupe EQUASENS a établi sa culture d'entreprise en définissant clairement sa vision : « Plus de technologie pour plus d'humain ». Pour nourrir cette culture, elle encourage la communication ouverte, la collaboration et l'engagement des employés à tous les niveaux. La promotion de la culture d'entreprise se fait à travers des initiatives telles que des événements d'équipe, des reconnaissances de performances et des cérémonies, qui renforcent le sentiment d'appartenance. Enfin, l'évaluation de la culture d'entreprise peut être réalisée par le biais de sondages de satisfaction des employés, d'entretiens et d'analyses des performances, permettant ainsi d'ajuster et d'améliorer continuellement l'environnement de travail pour qu'il reste aligné avec les valeurs et les objectifs de l'entreprise.

Politique de conduite des affaires

Conformément aux dispositions de la loi française dite SAPIN 2, le Groupe EQUASENS s'est doté de politiques et de dispositifs de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin permettant de prévenir et détecter la corruption au sein du Groupe.

Les principes de responsabilité et d'intégrité sont portés par l'engagement du Conseil d'Administration d'EQUASENS, ainsi que l'ensemble des directions de ses différentes activités, et repris à travers la mise en place de mesures détaillées par la loi pour un dispositif anticorruption efficace.

Ainsi, le Groupe :

- S'est doté d'un code de conduite définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Si applicable, ce code est intégré au règlement intérieur des sociétés du Groupe et fait l'objet, à ce titre, de la procédure de consultation des représentants du personnel prévue à l'article L. 1321-4 du Code du travail. Ce code est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A mis en place un dispositif d'alerte destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés ou de tiers relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société tout en assurant une protection aux lanceurs d'alertes. En 2025, les canaux internes de signalement mis à la disposition des lanceurs d'alertes sont les voies hiérarchiques et une plateforme de recueil de signalements internes et externes, directement sur son site internet, à destination des membres du Comité d'éthique, membres de la Direction chargés d'enquêter de manière rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires, y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin. Conformément à la législation, pour protéger d'éventuelles représailles les membres de son personnel qui lancent des alertes, l'identité de l'émetteur de l'alerte est traitée de façon confidentielle et son anonymat est respecté s'il en fait la demande. Le dispositif est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A réalisé une cartographie des risques par activité qui identifie, analyse et hiérarchise les risques d'exposition du Groupe ;
- A mis en place des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires. Ainsi, pour chaque activité, les tiers à risques (en fonction d'un flux d'activité, d'un secteur d'activité, d'un pays...) sont analysés et

- mis sous surveillance via la solution dédiée. L'objectif étant en permanence de couvrir les tiers à risques définis ;
- A mis en place des contrôles comptables, pour éviter de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- A fixé des sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite ;
- A déployé un programme de formation interne régulier à la fois vers les cadres et fonctions exposées (achats, ventes, marketing et communication, finance et comptabilité, direction générale, audit interne) au risque de corruption, mais également un programme de sensibilisation vers l'ensemble de ses salariés.

Il est précisé que le Groupe n'a pas mis en place de politiques en matière de bien-être animal (non applicable).

En adéquation avec la législation française, et complément du dispositif de lutte contre la corruption, le Groupe a également mis en place une série de contrôles stricts en matières d'avantages octroyés aux professionnels de santé (clients). En effet, les lois anti-cadeaux (DMOS) et loi Bertrand (Transparence), respectivement :

- interdisent d'une part à tous les professionnels de santé et certains agents publics de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, de la part d'industriels et prestataires du monde de la santé, et d'autre part à ces industriels et prestataires, de leur proposer ou procurer ces avantages.
- imposent la publication des avantages que les professionnels de santé et personnes pouvant influencer le public (service de presse, influenceur, ...) reçoivent des industriels et des prestataires du monde de la santé.

4.1.4. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Le Groupe EQUASENS a pour principe de privilégier des partenariats à long terme, basés sur la transparence et la collaboration, afin de minimiser les risques liés à la qualité, à la conformité réglementaire et à l'impact environnemental au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Aussi, pour éviter les retards de paiements aux fournisseurs et des impacts sur sa chaîne de valeur, le Groupe EQUASENS a établi des pratiques de gestion financière solides dès le début de la relation commerciale. Tout d'abord, les conditions de paiement doivent être établies dans les contrats, en précisant les délais et les modalités de règlement. Le Groupe a également mis en place un calendrier de paiements (tous les 10 jours) et un système de suivi des factures qui permet de s'assurer que les paiements sont effectués à temps. Un détail des factures réglées peut être aussi transmis via les applicatifs comptables. L'ensemble de ces pratiques a conduit le Groupe à considérer le thème des retards de paiement comme non matériel.

Le Groupe EQUASENS s'appuie aussi sur une communication régulière avec les fournisseurs afin de les informer les de l'état des paiements et résoudre rapidement toute question ou problème.

Depuis 2024, le Groupe dispose d'une charte d'achats éthiques et responsables qui a été déployée auprès des tiers stratégiques avec comme objectif de les couvrir à 100% à 3 ans. Cette charte permet au Groupe d'intégrer un grand nombre de critères sociaux et environnementaux dans sa sélection de fournisseurs.

4.1.5. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

Les procédures mises en place pour empêcher et détecter les cas de corruption et les versements de pots-de-vin, et traiter les allégations s'y rapportant sont présentées en Section 4.1.3 du présent État de Durabilité.

Il est précisé que :

- L'ensemble des dépenses fait l'objet de contrôles quatre yeux et passent par des modules anti-fraudes. Le Groupe ne conserve pas ou ne manipule pas d'argent liquide.
- Proposer aux lanceurs d'alertes différents canaux (voies hiérarchiques ou sollicitation via la plateforme de recueil des signalements) permet de s'assurer que les enquêteurs d'une part et la chaîne de gestion concernées puissent être séparées.
- Des restitutions concernant le dispositif de lutte contre la corruption fait l'objet de reporting régulier auprès du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Les politiques en matières de lutte contre la corruption sont communiquées aux collaborateurs dès leur arrivée au sein du Groupe EQUASENS, qui par la suite font l'objet de formations et/ou sensibilisations régulières. Elles sont également intégrées dans les relations commerciales du Groupe à la fois via des clauses contractuelles et la charte achats éthiques et responsables. Enfin, un ensemble documentaire (code de conduite procédure de recueil des signalements, mail de contact de référents éthiques « Ethic officers » pour toute question relative au dispositif, mail pour lancer une alerte, charte achats éthiques et responsables) est disponible à tout à chacun sur le site internet du Groupe.

Les dernières campagnes de formations ont eu lieu en 2023 et 2025. Celle initiée en décembre 2025 (qui continuera de s'étendre en 2026) s'adresse à l'intégralité des collaborateurs des entités françaises du Groupe et donc 100% des fonctions à risques de ce même périmètre. Il est également à noter que le Groupe :

- s'est doté d'une plateforme d'e-learning et d'un module destiné à l'ensemble de son personnel visant à expliquer les principales notions liées à la corruption.
- maintiendra ses efforts pour mettre en place d'un second niveau de formation plus approfondi destiné à la fois aux profils exposés et aux organes d'administration, de direction et de gouvernance tels que définis en Section 4.1.3.
- travaillera à adapter le contenu de sa formation au regard du droit local pour ses filiales étrangères.

4.1.6. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)

Le Groupe EQUASENS :

- n'a pas recensé de cas de corruption ou de versements de pots-de-vin au cours de la période de reporting,
- n'a pas été condamnée pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption et n'a pas payé aucune amende à ce titre,
- n'a pas entrepris d'actions pour remédier au non-respect de procédures et de normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

5. Informations spécifiques au Groupe EQUASENS

5.1. Cybersécurité

En tant que leader de solutions informatiques de Santé en Europe, le Groupe EQUASENS se sait exposé et considère la cybersécurité comme un enjeu stratégique majeur en raison des risques ou impacts négatifs qu'elle comporte pour la protection des données sensibles, notamment celles des patients, des professionnels de la santé, ainsi que de ses employés et partenaires :

- En l'absence de mesures robustes, le Groupe s'exposerait à des violations ou vols de données, pouvant entraîner des coûts juridiques importants, une perte de revenus, et une atteinte à sa réputation. Par ailleurs, une défaillance dans la prévention, la détection et la correction des menaces pourrait réduire sa capacité à attirer et fidéliser ses clients, ce qui impacterait négativement sa part de marché.
- La protection des données des utilisateurs finaux constitue également une priorité, car toute violation pourrait nuire à leur bien-être, leur sécurité, leur dignité et leur autonomie.
- La diversité des pratiques de cybersécurité chez ses fournisseurs et partenaires représente aussi un risque financier et opérationnel : un manquement pourrait entraîner des brèches de sécurité (vol d'informations sensibles, des retards ou des pertes financières).
- La sécurité des données internes, notamment celles des employés, sous-traitants et candidats, est également renforcée pour éviter des conséquences négatives sur leur bien-être et leur sécurité. Enfin, le cadre réglementaire évolutif impose une conformité stricte, et tout manquement pourrait engendrer des coûts supplémentaires importants.

Ainsi, le Groupe se doit de mettre en œuvre des mesures de gouvernance solides pour minimiser ces risques, protéger la vie privée de toutes ses parties prenantes et saisir l'opportunité de renforcer sa réputation, sa résilience et sa compétitivité à long terme.

5.1.1. Politique de cybersécurité

- **Description de la politique** : Le partage et la sécurisation des données sont les clés d'un système de santé plus efficient et durable au bénéfice du patient. Cette vision est le fondement sur lequel repose l'ensemble des développements de solutions numériques au sein du Groupe EQUASENS.

Dans un secteur d'activité qui est la cible de nombreuses attaques des systèmes d'information, le risque porte à la fois sur les propres systèmes d'information du Groupe mais aussi sur ceux de ses clients utilisant ses différentes solutions numériques et oblige le Groupe à une prise de précaution de sécurité importante à titre préventif pour assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité de l'information. Plus globalement la politique visant à sécuriser les données de l'entreprise, des clients et de leurs patients repose sur les grands principes suivants :

- **Confidentialité** : assurer que les informations sensibles ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées. La confidentialité implique des contrôles d'accès stricts et des mesures de protection des données, tels que le chiffrement et une gestion fine des droits et des habilitations.
- **Intégrité** : garantir que les données sont exactes et fiables, et qu'elles n'ont pas été altérées de manière non autorisée. Cela inclut des mécanismes de vérification ainsi que des sauvegardes régulières et hiérarchisées.
- **Disponibilité** : s'assurer que les systèmes et les données sont accessibles aux utilisateurs autorisés lorsque c'est nécessaire. Cela nécessite des plans de continuité des activités et des mesures de protection contre les attaques externes.
- **Rôles et responsabilité** : définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de cybersécurité au sein de l'organisation. Chaque employé doit comprendre son rôle dans la protection des actifs numériques.
- **Formation et sensibilisation** : former régulièrement les employés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et les sensibiliser aux menaces potentielles, comme le phishing ou les malwares.
- **Évaluation des risques** : effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier les vulnérabilités et les menaces potentielles, ainsi que mettre en place des mesures pour les atténuer. L'évaluation des risques se traduit notamment par la conduite d'audits de sécurité réguliers.
- **Contrôle des CVE (correctifs éditeurs), mise à jour et patching** : assurer que tous les systèmes, logiciels et dispositifs sont régulièrement mis à jour pour corriger les vulnérabilités connues et renforcer la sécurité.
- **Surveillance et détection** : mettre en place des systèmes de surveillance pour détecter les activités suspectes et les violations de sécurité en temps réel, permettant une réponse rapide.
- **Réponse aux incidents** : établir, documenter, mettre en œuvre et tenir à jour un plan de réponse aux incidents pour gérer efficacement les violations de sécurité, minimiser les dommages et restaurer les opérations normales.
- **Conformité légale et réglementaire** : s'assurer que la politique de cybersécurité respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données et de cybersécurité.

Au regard de cet enjeu crucial, le Groupe EQUASENS a fait le choix stratégique de rester souverain en disposant de sa propre infrastructure d'hébergement (data centers basés sur ses sites propres, environnements certifiés ISO 27001 bénéficiant d'agréments HDS au regard de la sécurisation des données de santé) et obligeant à des investissements réguliers et importants. Le Groupe limite strictement l'hébergement externalisé des données de santé qui soulève des préoccupations

concernant la sécurité et la conformité légale, car il peut exposer les données à des législations moins rigoureuses ou intrusives surtout quand le stockage des données s'effectue hors Union-Européenne. Ainsi, bien que l'externalisation puisse offrir des avantages en termes de coûts, elle pose des défis importants pour la souveraineté des données de santé en France.

- **Objectifs généraux** : Protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre toutes les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles.
- **IRO rattachés**
 - Risques liés à la violation de la protection des données des clients et patients.
 - Risque lié à la non-détection des menaces de sécurité des données.
 - Impact de la non-protection des données personnelles des utilisateurs finaux.
 - Risque financier et d'approvisionnement lié à la diversité des pratiques des fournisseurs en matière de cybersécurité.
 - Impact des atteintes à la vie privée.
 - Risque réglementaire lié à la sécurité des données des employés.
 - Risques liés aux mesures de protection de la vie privée des salariés et de cybersécurité.
- **Processus de surveillance** : La cybersécurité repose sur une démarche d'amélioration continue qui évolue au fil du temps et du contexte. Ainsi, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une gouvernance dédiée avec la mise en place d'un Comité Groupe Cyber. Il est animé par des experts internes dont les principales missions visent à :
 - Assister les métiers, dans l'application de la doctrine « security by design »,
 - Assister les équipes en remédiation après incident,
 - Contrôler la posture de sécurité, détecter les anomalies et réagir,
 - Rester à jour en ce qui concerne l'évolution des menaces d'une part et des technologies d'autre part,
 - Faire converger les politiques de sécurité de toutes les entités du Groupe,
 - Mettre en œuvre des sécurités spécifiques liées à l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA).

Le Comité Cyber se réunit à minima 6 fois par an. Chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu et d'un plan d'action dédié.
- **Champ d'application de la politique** : Groupe EQUASENS
- **Responsable de la politique** : Directeur Général du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives** :
 - Hébergement de Données de Santé (HDS) :
La prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités HDS et la mise en place de toutes les mesures appropriées sont les fondements essentiels de cette politique. Les exigences auxquelles le Groupe EQUASENS doit ainsi répondre sont les suivantes :
 - Exploiter le Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et prendre en compte toutes les exigences de la norme ISO/CEI 27001.
 - Considérer certaines exigences de la norme ISO 20000-1 relative à la gestion de la qualité des services, définies dans le référentiel de certification HDS de l'ANS.
 - Considérer certaines exigences de la norme ISO 27018 relatives à la protection des données de santé à caractère personnel, définies dans le référentiel de certification HDS de l'Agence du Numérique en Santé (ANS).
 - Mettre en œuvre les exigences spécifiques à l'hébergement de données de santé définies dans le référentiel de certification HDS de l'ANS.
 - Règlement général sur la protection des données (RGPD) :
Face aux enjeux liés aux données personnelles, le Groupe EQUASENS déploie un dispositif de respect de la conformité en matière de protection des données, piloté par des DPO (Délégué à la Protection des Données) internes ou externes. Dans le cadre de leurs fonctions, les DPO disposent de moyens tels que l'aide d'avocats ou experts spécialisés, voire encore d'informations issues de l'association AFCDP, dont EQUASENS est membre.
Au-delà du respect de la conformité réglementaire, la démarche de protection des données au sein du Groupe EQUASENS vise à maîtriser les traitements des réclamations des données, garantir une qualité de traitement dans ces réclamations et déclarer les incidents de violation de données personnelles à une autorité de contrôle comme la CNIL pour la France.
Toute personne qui laisse ses coordonnées peut saisir le DPO de la filiale via l'adresse électronique affichée sur le site internet de l'entreprise ou du Groupe.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée au regard du positionnement d'un certain nombre de parties prenantes externes faisant figures d'autorités tels que l'Agence du Numérique en Santé (ANS), l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de France, le Ministère de la Solidarité et de la Santé, ...
- **Mise à disposition de la présente politique** : La présente politique est rendue publique via sa diffusion au sein du présent État de Durabilité.

5.1.2. Actions de cybersécurité

Action de formation et sensibilisation à la Cybersécurité

- **Description de l'action** : Mise en place d'une série d'actions de formations et de sensibilisations orientées vers les collaborateurs et les parties prenantes externes (ex. clients, fournisseurs, sous-traitants).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Acquisition de compétences : les participants doivent acquérir de nouvelles compétences ou améliorer celles qu'ils possèdent déjà, qu'il s'agisse de compétences techniques, comportementales ou managériales.
 - Connaissances théoriques : la formation doit permettre aux participants de comprendre les concepts, les théories et les pratiques liés au sujet de la sécurité.
 - Application pratique : les participants doivent être en mesure d'appliquer les connaissances et compétences acquises dans des situations réelles ou simulées, renforçant ainsi leur capacité à résoudre des problèmes.
 - Changement de comportement : la formation et la sensibilisation peuvent viser à modifier certains comportements ou attitudes des participants, en les incitant à adopter de meilleures pratiques professionnelles.
 - Renforcement de la confiance : les participants doivent gagner en confiance dans leurs capacités à utiliser les compétences acquises, ce qui peut les motiver à les appliquer dans leur travail quotidien.
 - Évaluation des acquis : à la fin de la formation, il est important d'évaluer les acquis des participants, que ce soit par des tests, des mises en situation ou des projets, afin de mesurer l'efficacité de la formation.
 - Satisfaction des participants : les participants doivent ressentir une satisfaction par rapport à la formation, tant sur le contenu que sur la méthode d'enseignement, ce qui peut influencer leur engagement futur.
 - Transfert des compétences : les participants doivent être en mesure de transférer les compétences et connaissances acquises à leur environnement de travail, contribuant ainsi à l'amélioration des performances de l'équipe ou de l'organisation.
 - Réseautage et collaboration : la formation peut également favoriser le développement de relations professionnelles entre les participants, ce qui peut enrichir leur expérience et leur collaboration future.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Réduction du risque lié à la cybersécurité.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a mis en œuvre en 2024, un dispositif de formation et de sensibilisation de ses collaborateurs par la mise en place d'une formation e-learning ainsi que des campagnes de sensibilisation de type phishing. Ce dispositif a perduré en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

Action d'évaluation du système de sécurité de l'information

- **Description de l'action** : Effectuez des audits internes ou externes pour examiner les pratiques de sécurité, les configurations des systèmes et la conformité aux politiques. Cela peut inclure des tests d'intrusion pour identifier les vulnérabilités exploitables.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Obtenir une vue d'ensemble de l'efficacité de votre système de sécurité de l'information et mettre en place des mesures pour l'améliorer en continu.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Évaluer un système de sécurité de l'information est essentiel pour protéger les actifs informationnels, garantir la conformité, améliorer les processus et renforcer la résilience de l'organisation face aux menaces numériques.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le plan d'action est effectif et reconduit chaque année.
- **Ressources financières ou autres** : Le Groupe a bénéficié de tests d'intrusions planifiés dans le cadre de campagnes pluriannuelles 2025-2027.



Action pour la gestion de crise

- **Description de l'action** : Actions de formations et conduite d'exercices auprès des équipes dirigeantes consistant à simuler un scénario, c'est-à-dire un enchaînement d'événements fictifs proposant une mise en situation de crise réaliste mais non réelle.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
 - Préparation et anticipation : la formation permet d'identifier les types de crises potentielles et de développer des plans d'action appropriés. Cela aide les participants à anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent.
 - Réduction du stress et de la confusion : en formant les employés sur les procédures à suivre en cas de crise, on réduit le stress et la confusion qui peuvent survenir lors d'un événement inattendu. Les personnes formées savent quoi faire et comment réagir rapidement.
 - Amélioration de la communication : la gestion de crise implique souvent une communication efficace, tant en interne qu'en externe. La formation aide à établir des protocoles de communication clairs, ce qui est crucial pour maintenir la confiance des parties prenantes.
 - Renforcement de la résilience organisationnelle : une bonne formation à la gestion de crise contribue à renforcer la résilience d'une organisation, lui permettant de se remettre plus rapidement des perturbations et de minimiser les impacts négatifs.
 - Coordination des équipes : la formation favorise la collaboration et la coordination entre les différentes équipes et départements, ce qui est essentiel pour une réponse efficace à une crise.
 - Évaluation et amélioration continue : les exercices de gestion de crise permettent d'évaluer les plans existants et d'identifier les domaines à améliorer. Cela favorise une culture d'apprentissage et d'amélioration continue au sein de l'organisation.
 - Protection de la réputation : une gestion efficace des crises contribue à protéger la réputation de l'organisation. En étant bien préparée, une entreprise peut mieux gérer les retombées médiatiques et maintenir la confiance du public.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Renforcer la gestion de crise fondée sur des processus et des stratégies permettant au Groupe EQUASENS d'identifier et de répondre efficacement à une menace, un événement imprévu ou toute perturbation négative susceptible de nuire aux personnes, aux biens ou aux processus opérationnels. Cette action influe sur la gestion des rôles et responsabilité et la réponse aux incidents.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a procédé pour la première fois en 2024 à la formation de ses équipes dirigeantes. De nouveaux exercices ont été réalisés en 2025 au niveau de la Direction Générale (scénario non relatif à la cybersécurité). La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a quant à elle joué un scénario de situation d'incendie.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

Action pour le suivi de la gestion des droits dans l'Active Directory

- **Description de l'action** : Active Directory (AD) est un service d'annuaire qui est utilisé pour gérer et organiser les ressources d'un réseau informatique.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Renforcer la gestion des identités et des accès dans les réseaux informatiques, garantir une structure organisée et renforcer des fonctionnalités de sécurité pour les entreprises du Groupe EQUASENS.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Gestion des identités et des accès : l'Active Directory permet de gérer les utilisateurs, les groupes, les ordinateurs et d'autres ressources au sein d'un réseau. Il facilite l'authentification et l'autorisation des utilisateurs, garantissant qu'ils ont accès aux ressources appropriées en fonction de leurs rôles.
 - Structure hiérarchique : l'Active Directory utilise une structure hiérarchique qui comprend des domaines, des arbres et des forêts. Un domaine est une unité de base qui contient des objets (comme des utilisateurs et des ordinateurs) et peut être regroupé avec d'autres domaines pour former un arbre. Plusieurs arbres peuvent être regroupés dans une forêt.
 - Politiques de sécurité : Active Directory permet aux administrateurs de définir des politiques de sécurité et des paramètres de configuration pour les utilisateurs et les ordinateurs. Cela inclut des stratégies de mot de passe, des restrictions d'accès et d'autres paramètres de sécurité.
 - Réplicabilité : Les informations dans l'Active Directory sont répliquées sur plusieurs contrôleurs de domaine, ce qui garantit la disponibilité et la redondance des données. Cela permet également de répartir la charge de travail et d'améliorer la résilience du réseau.
 - Intégration avec d'autres services : l'Active Directory s'intègre facilement avec d'autres services Microsoft, tels que Exchange Server pour la messagerie, et peut également interagir avec des applications tierces pour la gestion des identités.

- Utilisation dans les environnements d'entreprise : l'Active Directory est largement utilisé dans les environnements d'entreprise pour centraliser la gestion des ressources, simplifier l'administration et améliorer la sécurité.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a maintenu ses efforts pour intégrer à l'Active Directory ses dernières filiales acquises (PHARMAGEST GERMANY et CALIMED).
- **Ressources financières ou autres** : Les dépenses (OPEX) au titre de l'Active Directory représentent approximativement 80 K€ annuels.

Action le déploiement de l'antivirus sur l'ensemble du Groupe

- **Description de l'action** : Suivre le déploiement de l'antivirus sur l'ensemble du Groupe.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Un XDR, ou Extended Detection and Response, est une solution de cybersécurité qui vise à améliorer la détection, l'analyse et la réponse aux menaces à travers plusieurs couches de sécurité. Voici quelques-unes de ses principales fonctions et avantages :
 - Détection intégrée des menaces : un XDR collecte et corrèle les données de sécurité provenant de différentes sources, telles que les points de terminaison, les réseaux, les serveurs et les applications. Cela permet une détection plus efficace des menaces en fournissant une vue d'ensemble des activités suspectes.
 - Réponse automatisée : grâce à l'automatisation, un XDR peut réagir rapidement aux incidents de sécurité en appliquant des mesures correctives sans intervention humaine, ce qui réduit le temps de réponse et limite les dommages potentiels.
 - Analyse approfondie : un XDR utilise des analyses avancées et des techniques d'Intelligence Artificielle pour identifier des comportements anormaux et des menaces sophistiquées qui pourraient passer inaperçues avec des solutions de sécurité traditionnelles.
 - Visibilité centralisée : en intégrant les données de plusieurs outils de sécurité, un XDR offre une visibilité centralisée sur l'ensemble de l'environnement informatique, facilitant ainsi la gestion des incidents et la prise de décision.
 - Amélioration de la collaboration : un XDR favorise la collaboration entre les équipes de sécurité en fournissant des informations consolidées et des alertes pertinentes, ce qui permet une réponse plus coordonnée aux incidents.
 - Réduction des faux positifs : en corrélant les données de différentes sources, un XDR peut réduire le nombre de faux positifs, permettant aux équipes de sécurité de se concentrer sur les menaces réelles et d'optimiser leurs ressources.
 - Conformité et reporting : les solutions XDR peuvent également aider les organisations à se conformer aux réglementations en matière de sécurité en fournissant des rapports détaillés sur les incidents et les mesures prises.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Le déploiement d'un EDR permet de renforcer la posture de sécurité du Groupe en offrant une détection et une réponse plus efficaces aux menaces, en intégrant des données provenant de diverses sources et en automatisant les processus de réponse. Cela permet aux équipes de sécurité de mieux protéger les actifs critiques et de réagir rapidement aux incidents.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe a initié le déploiement de son XDR en 2022 et a progressivement étendu son périmètre aux nouvelles acquisitions du Groupe.
- **Ressources financières ou autres** : Le Groupe alloue une ressource de 130 K€ par an (OPEX).

5.1.3. Indicateurs de cybersécurité

Taux de formation et sensibilisation des salariés

- **Description** : Pourcentage du nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation via l'e-learning (ex. « avant de cliquer ») avec une attestation (réalisation à 100%).
- **Méthodes** :
 - Ratio : nombre de salariés présents au 31/12/N ayant bénéficié de la formation ou sensibilisation (e-learning) en cours de la période 2024-2027 divisé par le nombre total de salariés présents au 31/12/N.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : une campagne de sensibilisation en e-learning peut être considérée comme de la formation. Les salariés correspondent à des personnes physiques.
 - Limites des méthodes utilisées : gestion des listes de diffusions et exports mensuels.
- **Validation externe** : Données issues des outils de suivi du ou des prestataires externes (ex. « avant de cliquer »), mais non auditées par des organes externes.
- **Unité de mesure** : Pourcentage.

Tests d'intrusion

- **Description** : Conduite de tests d'intrusion (Pentest) sur tout ou parties des infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Méthodes** :
 - Externalisation de l'audit auprès de cabinets externes spécialisés dans les tests de vulnérabilité.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur :
 - Existence de vulnérabilités : on part du principe que des vulnérabilités existent dans les systèmes d'information, que ce soit en raison de configurations incorrectes, de logiciels obsolètes ou de pratiques de sécurité inadéquates.
 - Menaces potentielles : l'audit suppose qu'il existe des menaces potentielles, qu'elles soient internes (comme un employé malveillant) ou externes (comme des hackers), qui pourraient exploiter ces vulnérabilités.
 - Importance des données : on considère que les données sensibles et les informations critiques pour l'entreprise doivent être protégées, et que leur compromission pourrait avoir des conséquences graves, tant financières que réputationnelles.
 - Conformité réglementaire : il est souvent supposé que l'organisation doit se conformer à des réglementations et des normes de sécurité spécifiques, ce qui impose des exigences en matière de protection des données.
 - Engagement de la Direction : l'audit repose sur l'hypothèse que la Direction de l'organisation est engagée à améliorer la cybersécurité et à allouer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations.
 - Évolution des menaces : On suppose que le paysage des menaces évolue constamment, ce qui nécessite une réévaluation régulière des contrôles de sécurité en place.
 - Sensibilisation et formation : il est également présumé que le personnel de l'organisation a besoin de formation et de sensibilisation pour comprendre les risques de cybersécurité et adopter des pratiques sécurisées.
 - Limites des méthodes utilisées : les tests de vulnérabilités ciblent un périmètre précis et par conséquent ne peuvent garantir à eux seuls la robustesse des infrastructures du Groupe.
- **Validation externe** : Les audits de cybersécurité sont réalisés par des cabinets externes et les résultats présentés au Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Nombre de pentest réalisé(s).

Scénarios de crises

- **Description** : Nombre de situations de crises (fictives ou réelles) au cours de l'exercice.
- **Méthodes** :
 - Décompte du nombre de situation de crises jouées ou subies au cours de l'exercice.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : des cas réels peuvent être considérés comme des scénarios testés.
 - Limites des méthodes utilisées : le nombre de scénarios testés ne démontre pas forcément l'efficacité des réponses apportées.
- **Validation externe** : La mesure de l'indicateur n'est validée par un organe externe autre que le garant (Comité Cyber).
- **Unité de mesure** : Nombre de scénarios.

Taux de couverture de l'Active Directory

- **Description** : Taux de couverture l'Active Directory sur le nombre total de filiales ayant des collaborateurs.
- **Méthodes** :
 - Nombre d'entités ayant des collaborateurs intégrés dans l'Active Directory divisé par le nombre total d'entités du Groupe ayant des collaborateurs.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : possibilité de distinguer les entités (domaines) constitutifs du Groupe EQUASENS.
 - Limites des méthodes utilisées :
 - Le taux de couverture de l'Active Directory reflète une image à un instant donné.
 - Les postes rattachés à l'Active Directory ne sont pas forcément rattachés à des personnes physiques.
 - Présence de Shadow IT.
- **Validation externe** : L'indicateur n'est pas validé par un organe externe autre que le Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Pourcentage des entités juridiques.

Taux de couverture de l'antivirus

- **Description** : Proportions des entités juridiques du Groupe EQUASENS intégrées dans la supervision du XDR intégrant un antivirus.
- **Méthodes** :
 - Nombre d'entités ayant des collaborateurs intégrés dans le XDR divisé par le nombre total d'entités du Groupe ayant des collaborateurs.
 - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : possibilité de distinguer les entités (domaines) constitutifs du Groupe EQUASENS.

- Limites des méthodes utilisées : Le taux de couverture du XDR reflète une image à un instant donné.
- **Validation externe** : L'indicateur n'est pas validé par un organe externe autre que le Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Pourcentage des entités juridiques.

5.1.4. Cibles de cybersécurité

Cible taux de formation et sensibilisation des salariés

- **Rapport cible / politique** : Former régulièrement les employés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et les sensibiliser aux menaces potentielles, comme le phishing ou les malwares contribue à protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre toutes les menaces informatiques.
- **Niveau à atteindre** : Avoir minimum 90% des salariés formés / sensibilisés à la cybersécurité à l'issue du cycle 2024-2026.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : La cible ne concerne que les collaborateurs du Groupe EQUASENS et non les parties prenantes externes.
- **Valeur de référence** : L'exercice 2024 constitue l'année de référence avec un taux de formation de 75%.
- **Période couverte** : Périodicité de trois ans : 2024 (75%) - 2025 (85%) - 2026 (90%).
- **Hypothèses** : Hypothèses définies en fonction des observations des fournisseurs de solutions de formations / sensibilisation (ex. « avant de cliquer ») pour lesquels 90% est un objectif ambitieux.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes du Groupe n'ont pas pris part à la définition des présentes cibles.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le taux de sensibilisation est resté globalement inchangé (73%).

Cible tests d'intrusion

- **Rapport cible / politique** : La réalisation de tests de vulnérabilités (pentest) permet d'effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier les vulnérabilités et les menaces potentielles, et mettre en place des mesures pour les atténuer.
- **Niveau à atteindre** : Réalisation d'au moins 5 tests d'intrusion par an.
 - **Nature de la cible** : Absolue.
 - **Unité** : Nombre d'audit donnant lieu à un rapport d'un prestataire externe.
- **Contour de la cible** : Le périmètre d'audit cyber se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS et est défini par le Comité Cyber.
- **Valeur de référence** : 6 audits au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies au titre des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : La cible tient compte des obligations normatives liées à l'Hébergement des Données de Santé, et au Ségur de la santé de conduire des tests de vulnérabilité.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS a procédé à au moins 17 tests de vulnérabilités au cours de l'exercice.

Cible sur le nombre annuel de scénarios de crises

- **Rapport cible / politique** : La formation et la conduite régulière d'exercices de gestion de crises contribue à protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles.
- **Niveau à atteindre** : Conduire minimum 1 scénario par an de gestion de crise.
 - **Nature de la cible** : Absolue.
 - **Unité** : Nombre de retour sur expérience (ex. rapports associés) à la gestion de crise.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du scénario se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS et est défini par les experts cybersécurité du Groupe.
- **Valeur de référence** : 1 scénario de crise a été joué au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Cible définie en fonction des typologies de cyberattaques observées (ex. 2024 ransomwares) et des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.



- **Part des parties prenantes** : La cible tient compte des obligations normatives liées à l'Hébergement des Données de Santé (certifié ISO 27001) en matière de continuité de l'activité et de la sécurité de l'information.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : 1 scénario de crise a été joué par la Direction Générale et 1 scénario de crise joué par la Direction des Systèmes d'informations (DSI).

Cible sur les postes connectés à l'Active Directory

- **Rapport cible / politique** : La cible liée à la gestion des postes connectés à l'Active Directory permet de protéger les actifs informationnels de l'entreprise, et de santé des clients contre les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles. En effet, cette cible souligne notamment l'engagement de l'entreprise en matière de gestion des habilitations.
- **Niveau à atteindre** : 85% minimum des postes rattachés à l'Active Directory.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre de postes enrôlés dans l'AD divisé par le nombre de collaborateurs dans l'AD.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : 74% au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible a été définie au regard des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Des parties prenantes ont influencé le choix de la cible, notamment l'assureur du Groupe pour la bonne couverture du risque lié à la cybersécurité.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS dénombre 92% de postes enrôlés dans l'Active Directory

Cible taux de couverture de l'antivirus

- **Rapport cible / politique** : Un XDR renforce une politique de cybersécurité en offrant une détection et une réponse plus efficaces face aux menaces, tout en améliorant la visibilité et la gestion des incidents.
- **Niveau à atteindre** : 95% minimum des filiales couvertes par un XDR.
 - **Nature de la cible** : Relative.
 - **Unité** : Pourcentage du nombre de filiales.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Contrairement à l'indication en 2024, le taux de couverture des filiales de référence est de 87% contre 98% au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible a été définie au regard des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Des parties prenantes ont influencé le choix de la cible, notamment l'assureur du Groupe pour la bonne couverture du risque lié à la cybersécurité.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le taux de couverture des filiales au titre de 2025 est de 91%.

5.2. Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle, et plus particulièrement l'intelligence artificielle dite « générative » (IAG) ainsi que l'intelligence artificielle dite « agentique » (IAA), représente une avancée technologique majeure. Elle est aujourd'hui présente dans de nombreux outils du quotidien professionnel, et transforme en profondeur les modes de travail.

Utilisée à bon escient, l'intelligence artificielle générative permet de gagner du temps, de faciliter la créativité et d'optimiser certaines tâches répétitives. L'intelligence artificielle agentique, quant à elle, désigne une catégorie d'outils capables non seulement de générer du code ou des contenus, mais également de les exécuter et d'itérer de manière autonome. Dans le contexte du Groupe EQUASENS, son usage concerne principalement les ingénieurs logiciels, qui peuvent s'appuyer sur ces agents pour amplifier leur expertise et accélérer leurs cycles de développement. Elle permet ainsi d'améliorer le quotidien des collaborateurs, d'améliorer la qualité du travail et, par conséquent, les performances du Groupe.

Cependant, une utilisation non encadrée de ces outils pourrait exposer l'entreprise à des risques graves : failles en cybersécurité, non-respect de la confidentialité des données ou de la propriété intellectuelle, ou encore génération de contenus erronés. Les systèmes d'IA agentique introduisent par ailleurs des risques spécifiques liés à leur capacité d'exécution autonome de code, qui requiert une vigilance accrue des collaborateurs habilités à les utiliser. Ainsi, l'intelligence artificielle reste un outil pouvant être source d'erreurs, c'est pourquoi son utilisation ne doit en aucun cas se substituer à la démarche intellectuelle de chacun.

Le Groupe EQUASENS souhaite encourager un usage raisonné, responsable, éthique et sécurisé des systèmes d'IAG et d'IAA. À ce titre, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte qui vise donc à encadrer les pratiques d'utilisation des outils d'intelligence artificielle.

5.2.1. Politiques en matière d'Intelligence Artificielle

- **Description de la politique :** La Politique du Groupe EQUASENS dédiée à l'utilisation de l'intelligence artificielle interne aborde un ensemble de thèmes essentiels visant à encadrer et à responsabiliser ses utilisateurs. Elle s'articule notamment autour des principes généraux et de la responsabilité des utilisateurs, tout en soulignant les risques et dérives potentielles liés à l'usage de l'IA, tels que les erreurs, les hallucinations, ou encore les enjeux liés à la protection des données, la propriété intellectuelle et la cybersécurité. Elle couvre également les outils d'IA agentique utilisés par les équipes de développement logiciel, dont les capacités d'exécution autonome nécessitent un encadrement adapté. Par ailleurs, la politique insiste sur l'éthique, la responsabilité environnementale, ainsi que sur les usages professionnels acceptés et interdits, afin d'assurer une utilisation conforme aux valeurs et aux réglementations en vigueur. Elle prévoit également des dispositifs de formation et de sensibilisation des salariés, ainsi que des mesures disciplinaires en cas de non-respect.
- **Objectifs généraux :**
 - Encadrer l'usage de l'Intelligence Artificielle Générative (IAG) et de l'Intelligence Artificielle Agentique (IAA) via la promotion d'une IA éthique, sûre, responsable et respectueuse des droits fondamentaux, tout en favorisant l'innovation et la compétitivité économique.
 - Protéger les connaissances, les données et les savoir-faire du Groupe, de ses collaborateurs et de ses partenaires.
 - Former et sensibiliser les salariés à l'usage de l'intelligence artificielle.
- **IRO rattachés :**
 - Impact positif sur la qualité et la sécurité des soins.
 - Impact de l'innovation au service de la société.
 - Impact sur la relation soignant-patient et l'autonomie professionnelle.
 - Risque de non-conformité réglementaire IA (AI Act, RGPD).
 - Risque de Cyberattaques et sécurité des données.
 - Risque de réputation et de perte de confiance.
 - Opportunité d'avantage concurrentiel et leadership de marché.
 - Opportunité d'optimisation des coûts.
 - Risque de non-conformité aux exigences des systèmes d'IA à haut risque en santé.
 - Risque de dérive et de sous-performance des modèles d'IA.
 - Opportunité de renforcement de la marque employeur et d'attraction des talents IA & santé.
- **Processus de surveillance :** L'intelligence artificielle repose sur une démarche d'amélioration continue qui évolue au fil du temps et du contexte. Ainsi, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une gouvernance dédiée avec la mise en place d'un Comité Groupe Cyber & IA qui se réunit à minima 6 fois par an, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu et d'un plan d'action dédié. Il est animé par des experts internes dont les principales missions visent à :
 - Assister les métiers, dans l'application de la doctrine « security by design »,
 - Assister les équipes en remédiation après incident,
 - Contrôler la posture de sécurité, détecter les anomalies et réagir,
 - Rester à jour en ce qui concerne l'évolution des menaces d'une part et des technologies d'autre part,
 - Faire converger les politiques de sécurité de toutes les entités du Groupe,
 - Mettre en œuvre des sécurités spécifiques liées à l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA).



- **Champ d'application de la politique** : Groupe EQUASENS.
- **Responsable de la politique** : Directeur Général du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives** : L'utilisation de l'intelligence artificielle s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, dont le respect est impératif pour garantir la légalité et l'éthique des pratiques au sein du Groupe.
 - Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose des obligations précises quant à la collecte, au traitement et à la conservation des données personnelles, afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations des collaborateurs, clients et partenaires.
 - Au-delà des règles relatives à la protection des données, le cadre législatif comprend également des normes en matière de propriété intellectuelle, garantissant le respect des droits d'auteur et des brevets lors de la création et de l'utilisation des contenus générés par l'IA.
 - Enfin, la récente législation encadrant spécifiquement l'intelligence artificielle, comme le règlement européen sur l'IA (AI Act), vise à renforcer la transparence, la responsabilité et la sécurité des systèmes d'IA afin de prévenir les risques liés à leur usage. Le Groupe EQUASENS et l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent ainsi à appliquer rigoureusement l'ensemble de ces normes et à adapter ses pratiques en fonction des évolutions légales, afin de garantir un usage responsable, sécurisé et conforme à la loi, de l'intelligence artificielle générative.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée en considération de positions d'instances étatiques et supranationales telles que par exemples la CNIL, l'ANSSI et la Commission européenne.
- **Mise à disposition de la présente politique** : La présente politique est rendue publique via sa diffusion au sein du présent État de Durabilité.

5.2.2. Actions liées à l'usage de l'Intelligence Artificielle

- **Description de l'action** : Déploiement de modèles d'Intelligences artificielles à destination collaborateurs du Groupe, hébergé dans ses data centers.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Encadrer et encourager l'usage de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
 - Réduction du risque de fuite de données internes au Groupe.
 - Montée en compétence des collaborateurs.
 - Gain de productivité pour le Groupe.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice de mise en œuvre.
- **Ressources financières ou autres** : 1/3 des investissements en puissance de calcul IA (GPU) ainsi que l'équivalent d'un ETP sont allouées pour les actions d'animations et de maintenance.

5.2.3. Indicateurs relatifs à l'Intelligence Artificielle

- **Description** : Pourcentage des effectifs ayant adopté un outil d'IA fourni dans le cadre du programme
- **Méthodes** : Ration entre le nombre de collaborateur au 31/12/N ayant adopté un outil d'IA fourni dans le cadre du programme divisé par le nombre de collaborateur total du Groupe.
- **Validation externe** : La mesure de l'indicateur n'est validée par un organe externe autre que le garant.
- **Unité de mesure** : Pourcentage.

5.2.4. Cibles d'Intelligence Artificielle

- **Rapport cible / politique** : Cible du taux d'adoption des modèles d'Intelligences artificielles du Groupe.
- **Niveau à atteindre** : Le Groupe ne s'est pas encore fixé de cible concernant le taux d'adoption. Elle sera déterminée en 2026.
 - **Nature de la cible** : Cible relative
 - **Unité** : Pourcentage
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Non applicable au titre de l'année 2025 (année de mise en place).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible sera définie à l'issue d'une période d'observation au regard des usages de l'intelligence artificielle au sein des différents métiers constitutifs du Groupe.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes du Groupe n'ont pas pris part à la définition des présentes cibles.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

21.3. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'assemblée générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de EQUASENS en charge de la certification des informations consolidées en matière de durabilité. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport de gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, EQUASENS est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute autorité de l'audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par EQUASENS dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de EQUASENS, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par EQUASENS en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

1. Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par EQUASENS lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par EQUASENS avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité conclut à des changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une actualisation et une révision de son processus d'analyse de double matérialité sont mentionnées dans le paragraphe 1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) et le paragraphe 1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons, par entretien avec le Responsable de l'Audit Interne et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- de l'identification et évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus d'analyse de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment les modifications du périmètre de reporting, les évolutions des implantations géographiques ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par l'entité, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) ;
- des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité au cours de l'exercice et apprécié la présentation qui en est faite dans les sections 1.2 Gouvernance et 1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité avec notre connaissance de l'entité, des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier la pertinence des changements significatifs réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard :
 - de notre connaissance de l'entité, des faits et circonstances propres à l'entité ;
 - des analyses de risques menées par les entités du groupe ;
 - des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugées pertinentes ;
- apprécier, pour les changements significatifs affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité (y compris la fixation des seuils) au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans le paragraphe 1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) et 1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

2. Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantissant la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par EQUASENS relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'« État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Informations fournies en application des normes relatives aux exigences générales et aux informations générales à publier (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre sont mentionnées à la section 2.2.9 « Émissions brutes de GES de périmètres 1,2,3 et émissions totales de GES (E1-6) » de la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

- *En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :*
 - Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
 - Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
 - Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
 - Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations.
 - Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
 - Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
 - En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - par entretien, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.
 - Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

3. Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant le caractère éligible des activités

Une information sur les activités éligibles figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

Dans le cadre de nos vérifications au titre du caractère éligible des activités, nous avons pris connaissance des procédures mises en place par l'entité pour analyser ses activités et nous avons apprécié, par entretiens et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse menée au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information sur les activités alignées figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- consulté, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- analysé les éléments sur lesquels le Groupe a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxinomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, c'est-à-dire les critères de contribution substantielle et le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

S'agissant des dénominateurs, présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou les données en lien avec la comptabilité telles que notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion.

S'agissant des numérateurs (activités éligibles et/ou alignées), nous avons :

- vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité analytique ou des états de gestion ;
- apprécié le caractère approprié des informations contextuelles accompagnant les indicateurs clés de performance publiés.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) » de l'« État de durabilité » avec les autres informations en matière de durabilité dans ce rapport.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

Le commissaire aux comptes,

BM&A

Marie-Cécile MOINIER

21.4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous présente le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est joint au rapport de gestion.

1. Code de Gouvernance

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration d'EQUASENS a décidé d'adopter comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le code MiddleNext de décembre 2009, révisé en septembre 2021, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le code MiddleNext, disponible sur le site de MiddleNext (<https://www.middlenext.com>), contient des recommandations à appliquer et des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Dans sa version de 2021, le code MiddleNext rappelle et insiste sur une approche responsable de la gouvernance de l'entreprise : « une gouvernance vivante, incarnée doit être porteuse d'un projet ajusté à la réalité de chaque entreprise pour lui donner les moyens d'être performante et compétitive ».

N°	Intitulé de la recommandation	Statut	Paragraphe(s)
R1	Déontologie des « membres du Conseil »	Appliquée	2.5 et 2.11
R2	Conflits d'intérêts	Appliquée	2.12
R3	Composition du Conseil, présence de membres indépendants	Appliquée	2.7
R4	Information des « membres du Conseil »	Appliquée	3.2
R5	Formation des « membres du Conseil »	Appliquée	3.3
R6	Organisation des réunions du Conseil et des comités	Appliquée	3.4
R7	Mise en place des comités	Appliquée	3.6
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	Adaptée	3.6
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Appliquée	3.1
R10	Choix de chaque « membre du Conseil »	Appliquée	2.13
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	Appliquée	2.10
R12	Rémunération des « membres du Conseil » au titre de leur mandat	Appliquée	4.1
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Adaptée	3.5
R14	Relation avec les « actionnaires »	Appliquée	2.14
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Appliquée	2.6.1
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Appliquée	4.2.2
R17	Préparation de la succession des « dirigeants »	Appliquée	2.2
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	Appliquée	4.2.3
R19	Indemnités de départ	Appliquée	4.2.3
R20	Régimes de retraite supplémentaires	Appliquée	4.2.3
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	Adaptée	4.2.2
R22	Revue des points de vigilance	Appliquée	1

Conformément à la recommandation R22, le Conseil d'Administration a pris connaissance des points de vigilance et les revoit régulièrement.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Mode d'exercice de la Direction Générale avec précision des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitations de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.

2.2. Succession des dirigeants

La dissociation des fonctions entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général répond favorablement au souci de pérennité de l'entreprise soulevé par la recommandation R17 du code MiddleNext.

Par décisions en date du 29 mars 2024 considérant cette problématique continue de pérennité de l'entreprise et au vu de l'importance de la mission du Directeur Général et de la dimension du Groupe, le Conseil d'Administration a délibéré de la proposition de Monsieur SUPPLISSON d'être assisté d'un second Directeur Général Délégué et a décidé la nomination de Monsieur Damien VALICON, Directeur de la Division PHARMAGEST, en qualité de Directeur Général Délégué.

Suite à la démission de Monsieur Damien VALICON dont le Conseil d'Administration a pris acte par décisions en date du 25 juin 2025 sans pourvoir dans l'immédiat à son remplacement, Monsieur Denis SUPPLISSON a proposé la nomination de Monsieur François-Pierre MARQUIER pour reprendre la direction opérationnelle de la Division PHARMAGEST à compter du 1^{er} septembre 2025. Considérant cette vigilance constante d'assurer la pérennité de l'entreprise, et au regard de ces quelques mois d'exercice des fonctions opérationnelles à la direction de la Division PHARMAGEST, Monsieur Denis SUPPLISSON a proposé au Conseil d'Administration la nomination de Monsieur François-Pierre MARQUIER en qualité de Directeur Général Délégué. Après délibérations, le Conseil d'Administration a approuvé cette nomination par décisions en date du 27 mars 2026.

Ainsi, Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués : Monsieur François-Pierre MARQUIER (Directeur de la Division PHARMAGEST) et Monsieur Grégoire DE ROTALIER (Directeur de la Division AXIGATE LINK) exerçant ses fonctions depuis 2020.

Parallèlement, le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge opportun, mettre en œuvre toutes actions complémentaires telles que la mise en place d'un comité spécialisé ou le renforcement de ses plans de reprise et de continuité d'activité.

2.3. Composition du Conseil d'Administration et des comités

2.3.1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration était composé de onze Administrateurs de nationalité française dont trois membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administra- teur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité	Expertise et expérience acquises
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>Administrateur</i>	Non	2010 2002	31/12/2025 31/12/2025	Membre du Comité Stratégique et RSE	Connaissance des métiers du Groupe EQUASENS (vision stratégique), développement national et international, stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général</i> <i>Administrateur</i>	Non	2010 2013	31/12/2025 31/12/2026	/	Développement national et international du Groupe EQUASENS, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administra- teur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité	Expertise et expérience acquises
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué</i> <i>Administrateur</i>	Non	2020 2020	31/12/2025 31/12/2025	/	Développement national et international de la Division AXIGATE LINK, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Administrateur</i>	Non	2009	31/12/2026	/	Connaissance de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison mère), stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne PHILIPONA-HINTZY <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2023	31/12/2026	Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance, de la comptabilité, du développement durable (CSRD), et des stratégies de transformation ESG
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2025	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administratrice</i>	Non	2011	31/12/2028	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance et de la comptabilité, conformité réglementaire
Madame Sophie MAYEUX <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2012	31/12/2029	Membre du Comité Stratégique et RSE	Communication et sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux
Madame Céline GRIS <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	2017	31/12/2028	Membre du Comité Stratégique et RSE	Développement à l'international et RSE
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

Par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Émilie LECOMTE de son mandat d'Administrateur, avec effet au 12 novembre 2025. En conséquence de cette démission, la composition du Conseil ne satisfait plus à l'obligation de mixité imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce. Ceci étant, en application de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration dispose d'un délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance pour procéder à la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur. Cette nomination à titre provisoire sera soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Par ailleurs, en 2026, la composition du Conseil d'Administration d'EQUASENS devrait être profondément modifiée eu égard :

- aux mandats qui arrivent à échéance avec la clôture des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (Messieurs Thierry CHAPUSOT, Grégoire DE ROTALIER, Daniel ANTOINE, François JACQUEL et LA COOPERATIVE WELCOOP) ;
- à la volonté du Conseil d'Administration d'intégrer de nouveaux Administrateurs aux fins de compléter les compétences, expertises et expériences des Administrateurs. Les fiches d'informations (expériences et compétences) des nouveaux Administrateurs dont la nomination sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale sont présentées en Section 6 du rapport de gestion.

Enfin, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, suivant sa nouvelle composition, devra procéder à la nomination du Président du Conseil d'Administration (les fonctions de Monsieur Thierry CHAPUSOT ayant pris fin avec l'échéance de son mandat) et délibérera sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

2.3.2. Parcours professionnels et expertises des Administrateurs

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

De retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry et Vincent PONNELLE la société EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE) dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.

En 1998, EQUASENS s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP.

2006 - 2010 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

2008 - 2010 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

2010 - 2022 : Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2010 : Président du Conseil d'Administration d'EQUASENS et Président du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique de DIJON (aujourd'hui intégrée à EQUASENS).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée à EQUASENS).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires d'EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE).

2008 - 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France d'EQUASENS.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS.

2010 - 2022 : Directeur Général et Administrateur d'EQUASENS.

2013 - 2022 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Administrateur d'EQUASENS, Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute en 1991 chez un revendeur de la solution PHARMAGEST en tant que Responsable Technique.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 - 2019 : Directeur de l'activité Pharmacie France, Directeur Général Délégué non Administrateur d'EQUASENS (anciennement PHARMAGEST INTERACTIVE).

2013 - 2022 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS et Directeur de la Division PHARMAGEST.

Depuis 2022 : Directeur Général et Administrateur d'EQUASENS.

Depuis 2023 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2024 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Grégoire DE ROTALIER : Né le 16 août 1970 à NANCY (54).

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce IEA PARIS en 1993.

1994 - 1998 : Intègre ROUSSEAU INFORMATIQUE en tant qu'Ingénieur Commercial logiciels de gestion.

1998 - 2004 : Directeur Régional d'EQUASENS de la Région Grand-Est puis Sud-Ouest.

2004 - 2007 : Directeur Commercial d'EQUASENS.

Depuis 2007 : Dirigeant de MALTA INFORMATIQUE, puis Directeur de la Division AXIGATE LINK.

Depuis 2020 : Directeur Général Délégué et Administrateur d'EQUASENS.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1977.

1978 - 2018 : Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88).

1996 - 2018 : Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF).

2001 - 2010 : Membre du Conseil d'Administration de la FSPF.

2002 - 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

2008 - 2010 : Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2002 : Administrateur d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations.

2011 - 2022 : Représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Madame Anne PHILIPONA-HINTZY (Administratrice Indépendante) : Née le 3 juillet 1972 à BESANCON (25).

1994 : Diplômée d'un MBA – Master of Business Administration (École de Management International KEDGE).

2000 - 2002 : Directeur Finance et Systèmes d'Information, membre du Comité Exécutif chez SERAP (Design et Communication), en charge de l'optimisation des Fonctions Finance et Systèmes d'information.

2004 : Titulaire du diplôme de Commissaire aux Comptes & Expert-Comptable.

2002 - 2011 : Senior Manager au sein du Cabinet DELOITTE en charge de mission clients, fonctions d'expertise (méthodologie, gestion des risques).

2011 - 2017 : Associée au sein du Cabinet DELOITTE - Fondatrice d'une nouvelle division géographique (Nord Est).

2017 : Obtention d'un Global Executive MBA (École de Commerce Supérieure INSEAD).

2017 - 2019 : Associée et Dirigeante de la division « Entreprises de croissance » au sein du Cabinet DELOITTE. Membre du Comité de Management « Audit France ».

Depuis 2021 : Fondatrice et Dirigeante de la société MANDOE (accompagnement financier, commercial et stratégique, développement durable et CSRD, intelligence collective).

2022 - 2023 : Directrice Europe & Afrique chez AI CLEARING (logiciel, construction).

Depuis 2023 :

- Administratrice d'EQUASENS, Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.
- Directrice des Transformations durables chez SE Advisory Services (désormais Schneider Electric, anciennement EcoAct), accompagnement de grands clients sur les questions de stratégies de décarbonation, de résilience et d'adaptation, incluant l'analyse de Risques Climat et Nature.
- Coach de dirigeants.
- Membre du Comité Stratégique de 12.5 (DouzePointCinq - immobilier non résidentiel locatif).

Depuis 2024 : Membre du Comité de Mission de MeltingSpot (coach IA pour l'utilisation des logiciels).

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la faculté de LYON.

1987 - 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

1989 - 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

1992 - 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

1995 - 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

2001 - 2013 : Pharmacien titulaire à MUSSY-SUR-SEINE (10).

2014 - 2022 : Pharmacien titulaire à VENDEUVRE-SUR-BARSE (10).

Depuis 2011 : Administrateur d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Depuis 2020 : Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

1991 - 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

1997 : Obtention du diplôme d'expertise comptable.

1997 - 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2003 : Intègre LA COOPERATIVE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Depuis 2005 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2010 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2011 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations depuis 2022.

Depuis 2017 : Secrétaire Générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Sophie MAYEUX (Administratrice Indépendante) : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un Master 2 MAE (ex DESS - CAAE) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Depuis 1981 : Dirigeante-fondatrice, sous forme de profession libérale, de l'agence Stratégies d'Information et de Communication - SDIC Conseil, à NANCY. Conseil et accompagnement stratégique. Secteurs : énergie, santé, banque-finances, médias.

Depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « Rencontres Matinales de l'Excelsior » à NANCY.

1995 - 2000 : Gérante - Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe L'Est Républicain / EBRA.

2000 - 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe L'Est Républicain / EBRA.

Mars 2001 - Mars 2026 : Adjointe au Maire de NANCY (jusqu'en 2020), Conseillère Municipale (2020-2026).

2011 - 2021 : Conseillère Départementale de Meurthe-et-Moselle (Canton de Nancy 1).

Depuis 2002 : Membre de l'Association nationale « Femmes Débats et Société – FDS ».

Depuis 2002 : Présidente du 1^{er} Réseau des Communicants du Grand Est - CRPL.

Membre du Cercle Économique Lorrain à Paris, Membre du Cercle des Paraiges à Metz.

Lauréate 2014 des Trophées des « Femmes de l'Économie ».

2016 : Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Depuis 2012 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Madame Céline GRIS (Administratrice Indépendante) : Née le 14 juillet 1977 à TOURS (37).

1997 - 2000 : Diplômée EFAP Image – École des attachés de presse et des métiers de la communication.

1999 - 2000 : Chargée de communication et attachée technico-commerciale dans une entreprise parisienne (organisation d'événements B to B).

2000 - 2003 : Chargée de communication, partenariats et relations de presse dans une entreprise parisienne (vente de vins sur internet).

2004 - 2005 : Chargée de projet - communication événementielle pour une mairie bretonne.

2005 - 2010 : Chargée de communication au sein de l'entreprise familiale GRIS DÉCOUPAGE.

2010 - 2011 : Attachée de direction de l'entreprise familiale.

2012 - 2019 : Directeur Général dans l'entreprise familiale.

2015 - 2016 : Master Droit Économie Gestion, spécialité management des PME et des ETI internationales.

Depuis 2017 : Administratrice d'EQUASENS, Membre du Comité Stratégique et RSE depuis 2022.

Depuis 2019 : Présidente dans l'entreprise familiale.

Mai 2019 : Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Septembre 2024 : Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Monsieur Jean-Pierre DOSDAT : Né le 1^{er} Avril 1964 à METZ (57).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, installé à THIONVILLE (57) depuis 1991.

2011 - 2022 : Président du Conseil de Surveillance de WELLPHARMA, Groupement de Pharmacies adossé à LA COOPERATIVE WELCOOP.

2013 - 2022 : Membre du Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine.

2014 - 2022 : Membre du Conseil d'Administration de Fédergy, 1^{er} syndicat de groupements de pharmacies d'officine.

2018 - 2022 : Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2022 : Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE et Représentant Permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur d'EQUASENS.

2.4. Variations dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2025

Depuis le 1^{er} avril 2024, suivant la décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2024 qui a approuvé sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué (non Administrateur), Monsieur Damien VALICON était invité aux réunions du Conseil d'Administration. Il assistait Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, aux côtés de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué depuis 2020. Par décisions en date du 25 juin 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Damien VALICON de son mandat de Directeur Général Délégué (non Administrateur), avec effet au 2 juin 2025.

Par ailleurs, par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Émilie LECOMTE de son mandat d'Administrateur, avec effet au 12 novembre 2025. En conséquence de cette démission, la composition du Conseil ne satisfait plus à l'obligation de mixité imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce. Ceci étant, en application de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration dispose d'un délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance pour procéder à la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur. Cette nomination à titre provisoire sera soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale.

2.5. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Conformément à la recommandation R1 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS EN 2025
(Article L.225-37-4 du Code de commerce sur renvoi de l'Article L.22-10-10 du Code de commerce)

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Damien VALICON	Daniel ANTOINE
* EQUASENS (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur	Directeur Général Délégué non Administrateur jusqu'au 02/06/2025 titulaire d'un contrat de travail	Administrateur
* LA COOPERATIVE WELCOOP (SA)		Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire			
* MARQUE VERTE SANTE (SA)		Président du Directoire	Membre du Directoire			
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)			Représentant le Président EQUASENS			
* PHARMAGEST LUXEMBOURG (SA) (LUXEMBOURG)			Administrateur Délégué et Président du Conseil d'Administration		Administrateur jusqu'au 19/05/2025	
* HDM (LTD) (ILE MAURICE)			Directeur			
* PHARMAGEST BELGIUM (SRL) (BELGIQUE)			Administrateur à compter du 23/05/2025		Administrateur jusqu'au 23/05/2025	
* PHARMALAB INTERNATIONAL (LTD) (HONG KONG)						
* CAREMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)			Directeur	Directeur		
* MULTIMEDS (LTD) (IRLANDE)			Directeur		Directeur jusqu'au 23/05/2025	
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (SA)		Président du Conseil d'Administration				
* D' MEDICA (SA)		Administrateur				
* WELLPHARMA (SA)		Président du Directoire				
* KAPELSE (SAS)			Représentant le Président EQUASENS			
SC DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant					
* SCI HUOBREGA			Gérant			
SCI JADD						Gérant
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) société cotée	Administrateur					
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant				
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant				

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Damien VALICON)	Daniel ANTOINE
SCI JAMERAI	Gérant					
* PHARMAGEST ITALIA (ITALIE)			Président du Conseil d'Administration		Administrateur jusqu'au 07/05/2025	
SCI ZOZIME	Gérant					
SCI BROTHER&SISTERS	Gérant					
SELARL PHARMACIE PATTON (PHARMACIE DALLA COSTA)						
SARL DALLA COSTA (SPFPL)						
SCI LEDCMEGE						
SCI FAMICAVI						
GRIS DECOUPAGE (SAS)						
GRIS GROUP (SAS)						
SOCIETE CIVILE ESKARCEL						
*ASCA INFORMATIQUE					Président jusqu'au 02/06/2025	
* MALTA INFORMATIQUE (SAS)				Président titulaire d'un contrat de travail		
* AXIGATE (SAS)				Président		
* DEVELOPPEMENT INGENIERIE & CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATION EN INFORMATIQUE - DICSIT (SAS)				Président		
* MALTA BELGIUM (SA) (BELGIQUE)				Administrateur délégué		
* PANDALAB (SAS)				Président du Comité stratégique		
* NANCEO (SAS)			Représentant le Président EQUASENS			
* DISPAY (SAS)			Président			
SCI DE ROTALIER				Gérant		
SCI DES AUGUSTINES				Gérant		
SCI CHAUMET				Gérant		
SCEA DU TERNAIRE (anciennement dénommée DOMAINE CHAPUSOT)	Représentant la SC ERMITAGE SAINT JOSEPH, Gérant					
* SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA SRL (ITALIE)			Président du Conseil d'Administration			
SODEL (SAS)						
DOSDAT HOLDING SAS (SELARL PHARMACIE DU SOLEIL avant transformation)						
SCI PHARMASOLEIL						
SCI SIMONTINE						
* ATOOPHARM (SAS)			Président			
* EQUASENS GERMANY GmbH (ALLEMAGNE)			Gérant			

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Damien VALICON	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST GERMANY GmbH (ALLEMAGNE)			Gérant			
MANDOE (SAS)						
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET FINANCIERE DU GRAND PRE						
SCI LES MYOSOTIS I						
SCI LES MYOSOTIS II						
* M.C. CONSEIL (SAS)			Président puis Liquidateur jusqu'au 21/01/2025			
* PHARMATHEK SRL (ITALIE)			Administrateur à compter du 04/06/2025		Administrateur jusqu'au 07/05/2025	
SCI LE CHALUMEAU	Gérant jusqu'au 03/07/2025					
PHARMACIE DU VAL D'ELANGE (SELAS)						
* PHARM'ACCESS (SAS)						
BRASIER (SARL)	Gérant à compter du 20/02/2025					
* NOVAPROVE (SAS)				Président à compter du 01/07/2025		
LINOYA (SC)						
* EREVO (SAS)			Représentant le Président EQUASENS à compter du 31/12/2025			

* Sociétés faisant partie du « GROUPE WELCOOP »

Anne PHILIPONA-HINTZY	Jean-Pierre DOSDAT	François JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Émilie LECOMTE	Céline GRIS
Présidente						
						Gérante
	Gérant					
	Gérant					
	Directeur Général					
			Présidente			
						Gérante

2.6. Politique de diversité

2.6.1. Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Le Conseil s'assure, conformément à la recommandation R15 du code MiddleNext, que la politique de diversité et d'équité de l'entreprise est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique.

Le Groupe est doté de dispositifs visant à favoriser la diversité et l'inclusion. Le Groupe n'applique aucune forme de discriminations ayant pour objet l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale, l'origine sociale ou toute autre forme de discrimination. Le Groupe EQUASENS s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifestation, ou de pensée.

Convaincue que la mixité et la diversité représentent une richesse et constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, la Direction poursuit activement la mise en œuvre de son plan d'actions égalité femmes-hommes.

En 2025, de par son positionnement d'entreprise citoyenne de la santé, le Groupe EQUASENS a poursuivi sa politique en faveur de la diversité et s'est engagé dans la mise en place de mesures en matière d'inclusion du handicap :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap en entreprise, en levant les éventuels freins ;
- Poursuivre les partenariats avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth,...) ;
- Identifier comment les écoles partenaires du Groupe abordent le sujet et quelles seraient les actions communes à entreprendre en faveur du handicap et l'accueil de stagiaires handicapés notamment sur les métiers en tension ;
- Sensibiliser les partenaires recrutement sur le sujet du handicap et sur les possibilités d'accueil ;
- Communiquer sur le fait que le Groupe encourage vivement les cooptations de travailleurs handicapés.

Le Groupe EQUASENS s'engage fermement à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes à l'égalité des chances qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités.

Le détail de ces politiques est présenté en Section 3.1 de l'État de Durabilité, annexé au rapport de gestion.

2.6.2. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce, le Conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition en ce qui concerne le genre et d'autres aspects tels que l'âge, le handicap ou les qualifications et les expériences professionnelles.

Le Conseil d'Administration considère que pour atteindre un bon équilibre, il doit être composé de membres présentant des profils diversifiés notamment en ce qui concerne l'âge, l'ancienneté (connaissance historique de la société), les qualifications et expériences professionnelles, le caractère d'indépendance de l'Administrateur et la mixité (représentation équilibrée des femmes et des hommes).

Âge et ancienneté des Administrateurs

Les statuts prévoient que les Administrateurs ne peuvent être âgés de plus de 75 ans. Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 75 ans. Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

Un équilibre générationnel est recherché au-delà de ces limites statutaires.

Les Administrateurs ont entre 48 et 73 ans avec une moyenne d'âge de 60 ans.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté s'établissent comme suit :

Nombre d'Administrateurs par tranche d'âge :

- 60 à 75 ans : 6
- 50 à 59 ans : 4
- 40 à 49 ans : 1

Nombre d'Administrateurs par niveau d'ancienneté :

- 12 ans et plus : 7
- De 7 à 12 ans : 1
- De 0 à 6 ans : 3

L'ancienneté moyenne au 31 décembre 2025 est de 12,3 ans.

Qualifications et expériences professionnelles

Le Conseil veille à ce que les qualifications et expériences professionnelles des Administrateurs soient complémentaires et diverses : Administrateurs ayant une connaissance du Groupe, Administrateurs ayant une connaissance du métier de pharmacien, Administrateurs ayant des compétences financières et comptables, de rémunérations, du développement à l'international, de communication ou en matière de RSE.

En outre, tous les Administrateurs ont un socle commun : soucieux de l'intérêt de la société, l'Administrateur apporte au Conseil d'Administration la qualité de son jugement, son éthique, son ouverture à l'innovation et à l'international, sa vision stratégique. Il a la connaissance du fonctionnement des instances de gouvernance et est soumis au respect des règles en matière de situation de conflits d'intérêts (voir paragraphes 2.11 et 2.12).

Le tableau visé au 2.3 présente l'expertise et l'expérience acquises pour chaque Administrateur.

Le Conseil estime que le socle commun décrit ci-avant, la pluralité des qualifications et des expériences professionnelles des Administrateurs sont conformes à la politique de diversité.

Parité – Représentation équilibrée des femmes, des hommes et diversité

Le Conseil veille à ce que l'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce soit respectée. Au 31 décembre 2025, suivant la démission de Madame Émilie LECOMTE avec effet au 12 novembre 2025, la composition du Conseil ne satisfait plus à l'obligation de mixité (la part des membres féminins composant le Conseil d'administration est de 36,36%).

Ceci étant, en application de l'article L. 225-24 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration dispose d'un délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance pour procéder à la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur. Ainsi, par décisions en date du 27 mars 2026, le Conseil d'administration a nommé par cooptation Madame Sylvie ORTILLON en remplacement de Madame Émilie LECOMTE, démissionnaire, pour le temps de son mandat restant à courir. Cette nomination à titre provisoire sera soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Par ailleurs, il convient de relever que, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration pour intégrer de nouveaux Administrateurs aux compétences, expertises et expériences complémentaires aux membres actuels, le Conseil d'administration a également pris soin de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes et a suivi un processus de sélection pour tenter de garantir la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats. Ainsi, le Conseil d'administration propose la nomination d'une nouvelle Administratrice et de deux nouveaux Administrateurs ce qui porterait la composition du Conseil à 13 membres avec une représentation équilibrée de 6 femmes et de 7 hommes.

Enfin, le Comité d'Audit et des Rémunérations compte deux membres de sexe féminin sur ses quatre membres et est présidée par un membre de sexe féminin (voir paragraphe 3.6.2 ci-après). Le Comité Stratégique et RSE a quant à lui deux membres de sexe féminin sur ses trois membres (voir paragraphe 3.6.3 ci-après).

Administrateurs Indépendants

Voir le paragraphe 2.7 ci-après.

2.7. Administrateurs Indépendants

La recommandation R3 du code MiddleNext énonce cinq critères qui permettent de présumer l'indépendance des membres du Conseil, laquelle indépendance se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Ces critères sont les suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Le code MiddleNext insiste également sur l'état d'esprit qui distingue tout Administrateur indépendant, cette capacité et qualité intellectuelle qui consiste à exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de l'Administrateur et chaque année au moment de la rédaction et l'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois Administrateurs Indépendants (cf. Tableau de composition du Conseil et des Comités ci-dessus). Le code MiddleNext recommande la présence au minimum de deux Administrateurs Indépendants.

2.8. Désignation par les salariés de membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la société n'est pas soumise à l'obligation de désigner des Administrateurs représentant les salariés en sa qualité de filiale indirecte de LA COOPERATIVE WELCOOP elle-même soumise à cette obligation.

2.9. Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce, le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil en application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital social ; l'Assemblée Générale n'a donc pas à élire d'Administrateurs parmi les salariés actionnaires.

2.10. Durée des mandats des membres du Conseil – Nombre d'actions minimum à détenir

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans.

Conformément à la recommandation R11 du code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. Cette durée des mandats de six années est de nature à favoriser l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Afin de garantir la stabilité du Conseil d'Administration, le renouvellement des Administrateurs est échelonné dans le temps.

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action au nominatif.

2.11. Règles de déontologie des membres du Conseil

En conformité avec la recommandation R1 du code MiddleNext, chaque Administrateur a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités lui incombant.

Le Conseil d'Administration fera évoluer son règlement intérieur pour l'adapter à la nouvelle rédaction de la recommandation de MiddleNext visant à s'assurer que chaque Administrateur respecte les règles de déontologie suivantes :

- Être exemplaire et avoir à tout moment un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des règles légales et notamment celles relatives au cumul des mandats, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts éventuel (client, fournisseur, concurrent, consultant) ou avéré (autres mandats) le concernant et doit s'abstenir de voter, de participer à la délibération correspondante et à l'extrême, doit démissionner. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;

- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives, il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, aux comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel à l'égard des tiers qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;
- L'Administrateur respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur titre de la société. Sauf exceptions légales et réglementaires, l'Administrateur doit :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquels (et dans la mesure où) il dispose, du fait de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.12. Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS considère avoir un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts, avérés ou potentiels, et veille à ce que les décisions des dirigeants soient prises dans l'intérêt social de la société.

En conformité avec la recommandation R2 du code MiddleNext et respectant l'ensemble de la réglementation concernant les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales, le Conseil d'Administration est amené à examiner annuellement ces conventions ainsi que les éventuels conflits d'intérêts pouvant exister entre les devoirs, à l'égard d'EQUASENS, de ses membres et leurs intérêts privés.

Par application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, tout Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote, voire ne pas participer aux délibérations et à l'extrême, de démissionner.

Dans le cadre de sa vigilance, le Conseil s'emploie à améliorer les procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et peut, s'il le juge opportun, recourir à une expertise indépendante.

Dans cette optique, le Conseil et ses comités spécialisés sont également attentifs aux risques de conflits d'intérêts issus du choix des prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques (conseils, agences de notations, banques, experts du droit ou du chiffre). En ce qui concerne les Commissaires aux Comptes, hormis les attestations ainsi que les services rendus en application des textes légaux ou réglementaires, les services autres que la certification des comptes (SACC) sont confiés à un cabinet différent de celui du Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

En 2025, le Conseil d'Administration d'EQUASENS n'a détecté aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard d'EQUASENS entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts privés.

2.13. Choix des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Les compétences exécutives, financières et sectorielles dont disposent les Administrateurs de la société, ainsi que leurs expériences variées, sont autant d'atouts complémentaires pour la qualité des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition des actionnaires conformément à la recommandation R10 du code MiddleNext sur le site internet d'EQUASENS (<https://equasens.com>) dans la rubrique dédiée à la Gouvernance d'entreprise au sein de l'espace Investisseurs.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

2.14. Relation avec les actionnaires

Outre LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE, EQUASENS n'a pas d'autres actionnaires significatifs.

Conformément à la recommandation R14 du code MiddleNext, les dirigeants du Groupe EQUASENS participent à des moments d'échanges, hors Assemblée Générale, avec les actionnaires significatifs ou non et veillent au respect de l'égalité d'information des actionnaires. Par ailleurs, les dirigeants s'attachent au travers de l'organisation de l'Assemblée Générale à ce que ladite Assemblée soit matériellement accessible à tous.

Au-delà des dispositions légales, le Conseil porte une attention particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le cas échéant, le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de l'Assemblée Générale suivante et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.1. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquels ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et des éventuels comités spécialisés ;
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.

En conformité avec la recommandation R9 du code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil d'Administration intègre notamment les rubriques suivantes :

- La définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- Les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurances Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) ;
- Les évolutions au titre du code de déontologie.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site internet d'EQUASENS (<https://equasens.com>) dans l'espace Investisseur, rubrique Gouvernance d'entreprise.

3.2. Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires dans un délai approprié avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés, dans un délai jugé suffisant, entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation R4 du code MiddleNext.

3.3. Formation des membres du Conseil

Il est rappelé que, pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil :

- Les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes disposent d'une mise à niveau régulière de leurs connaissances et compétences dans les métiers de la société comme sur tout son environnement (évolution des marchés, environnement économique, technique, ...) ;
- Un Administrateur peut toujours, à sa demande, bénéficier d'une formation spécifique afin de renforcer ses connaissances sur les spécificités, les métiers et les secteurs d'activités de la société, mais également ses connaissances liées à sa fonction d'Administrateur.

Par ailleurs, compte tenu de la multiplication et la complexité des textes s'appliquant aux entreprises, le code MiddleNext recommande que le Conseil d'Administration prévoit un plan de formation triennal, adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux membres du Conseil, salariés ou non. Cette formation régulière doit leur permettre de mieux analyser les enjeux des décisions prises par le Conseil d'Administration, de faire valoir leur point de vue et d'assurer ainsi leur responsabilité fiduciaire.

Ainsi, conformément à la recommandation R5 du code MiddleNext, le Président du Conseil d'Administration a proposé au Conseil d'Administration du 29 mars 2024 un plan de formation dont les finalités sont les suivantes :

- Renforcer les compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers de l'entreprise, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé (Axe n°1) ;
- Rappeler les responsabilités des membres du Conseil, appréhender l'environnement juridique et réglementaire, mettre en œuvre une conduite éthique, intègre et transparente des affaires (Axe n°2) ;
- Maîtriser les points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêté des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes (Axe n°3) ;
- Arbitrer les enjeux de performance des dirigeants pour dégager ceux qui s'inscrivent au mieux dans la durabilité de la société (Axe n°4).

Pour l'année 2025, deuxième année d'application du plan de formation, le Conseil d'Administration avait décidé de privilégier 2 axes de formation et de bénéficier d'un programme en 4 modules. Du fait de contraintes d'organisation inéluctables, seuls 2 modules ont pu être dispensés :

- Axe n°1 pour renforcer les compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers de l'entreprise, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé :
 - La facturation électronique.
- Axe n°2 pour rappeler les responsabilités des membres du Conseil, appréhender l'environnement juridique et réglementaire, mettre en œuvre une conduite éthique, intègre et transparente des affaires :
 - Le numérique responsable, une démarche RSE.

Les résultats de l'auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration diligentée en décembre 2025 ont confirmé l'intérêt des Administrateurs pour les formations dispensées (tant sur les aspects réglementaires que sur la connaissance des métiers de la société) et ont révélé une demande croissante d'informations.

Ainsi, par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a décidé d'accroître le nombre de sessions de formations et de travail à raison de quatre par an en les programmant systématiquement avant chaque séance du Conseil (dans la mesure du possible, suivant les contraintes d'agendas).

Pour l'année 2026, le Président du Conseil d'Administration a proposé de privilégier les Axes n°1 - 2 et 3 autour des thèmes suivants :

- Axe n°1 pour renforcer les compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers de l'entreprise, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé :
 - Le développement de l'Intelligence Artificielle et de ses usages ;
 - La présentation d'EREVO, dernière acquisition, société experte en formation digitale des professionnels de santé ;
 - Le développement du Groupe EQUASENS à l'international.
- Axe n°2 pour rappeler les responsabilités des membres du Conseil, appréhender l'environnement juridique et réglementaire, mettre en œuvre une conduite éthique, intègre et transparente des affaires :
 - Le minimum à savoir en gouvernance pour les dirigeants et les administrateurs pour 2026 ;
- Axe n°3 pour maîtriser les points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêté des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes :
 - La cartographie des risques.

Ces dispositions ont été discutées et arrêtées en considération des expressions de besoins des Administrateurs dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions. La tenue des formations est en cours de préparation et d'organisation.

Il est rappelé que toutes ces formations se tiennent dans le cadre des réunions de travail organisées en complément des Conseils d'Administration.

3.4. Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunion, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions sont reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (article L. 225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe EQUASENS.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation R6 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Social et Économique ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes (y compris l'Auditeur de Durabilité) ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

À l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

En 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois dans l'année dont 1 réunion de travail. Le taux de participation de l'ensemble des Administrateurs a été de 98%. La participation par date de réunion est détaillée dans le tableau suivant :

Date de réunion	Nature de la réunion	Nombre de participants		Taux de participation (présents et représentés)
		Présents	Présents et Représentés	
28/03/2025	Conseil d'Administration	11	12	100%
25/06/2025	Conseil d'Administration	9	12	100%
26/09/2025	Conseil d'Administration	9	11	92%
10/12/2025 ⁽¹⁾	Réunion de Travail	10	11	100%
	Conseil d'Administration	10	11	100%

⁽¹⁾ Suite à la démission de Madame Émilie LECOMTE, le Conseil d'Administration est composé de 11 Administrateurs.

Du fait de l'annulation de la session de juin 2025, la réunion de travail de décembre 2025 n'a pas permis aux membres du Conseil de se voir dispenser toutes les formations décidées au plan de formation pour l'année 2025 (paragraphe 3.3).

Les résultats de l'auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration diligentée en décembre 2025 ont confirmé l'intérêt des Administrateurs pour les formations dispensées (tant sur les aspects réglementaires que sur la connaissance des métiers de la société) et ont révélé une demande croissante d'informations. Ainsi, par délibérations en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a décidé d'accroître le nombre de sessions de formations et de travail à raison de quatre par an en les programmant systématiquement avant chaque séance du Conseil (dans la mesure du possible, suivant les contraintes d'agendas).

Par décisions en date du 27 mars 2026, au regard de ces nouvelles dispositions d'organisation, le Conseil d'administration a défini son plan de formation 2026 et a notamment décidé de reprogrammer les sessions annulées de juin 2025.

Les réunions du Conseil d'Administration ont abordé le suivi de la gestion courante et les orientations du Groupe sur des points significatifs. Lors de chaque Conseil, le Président du Conseil d'Administration a présenté le suivi des affaires en cours. Les points principaux débattus au cours des quatre Conseils ont été les suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen des comptes semestriels et du rapport semestriel, des situations trimestrielles et des documents de gestion prévisionnelle,
- Examen régulier de la situation financière du Groupe et des projets d'investissements et de croissance externe,
- Revue des points de vigilance (recommandation R22 du Code Middlednext) et délibérations sur les recommandations R2, R3 et R13 du Code Middlednext,
- Examen des mandats de la Direction Générale,
- Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire : fixation de l'ordre du jour et convocation, proposition d'affectation du résultat, point sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre des dispositions du « say-on-pay », proposition du montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil et de leur répartition, préparation et arrêté du rapport de gestion, de l'état de durabilité, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du texte des résolutions,
- Fixation de la valeur de l'action dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité Social et Économique,
- Examen annuel des conventions réglementées et évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- Point d'avancement du plan de formation triennal des membres du Conseil,
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- Procédure d'Appel d'Offres pour le mandat de co-Commissaire Aux Comptes,
- Evaluation des travaux du Conseil d'Administration,
- Révision du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

3.5. Évaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS a choisi d'adapter la recommandation R13 du code MiddleNext. Il procède à une auto-évaluation formalisée (questionnaire) tous les 3 ans et non à un rythme annuel tel que proposé par le code de gouvernance considérant cette fréquence comme plus adaptée à son mode de fonctionnement.

Régulièrement, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration, sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points sont soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu.

La dernière évaluation formalisée a été réalisée en décembre 2025 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque Administrateur. La synthèse des observations formulées par les Administrateurs en décembre 2025 a été reprise et considérée en expressions de besoins pour la proposition des sessions de formations de l'année 2026 (paragraphe 3.3). La prochaine évaluation interviendra au plus tard en décembre 2028.

3.6. Mise en place des comités

3.6.1. Principes

Conformément à la recommandation R7 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix du Conseil d'Administration d'EQUASENS en matière de comités spécialisés.

Le Conseil d'Administration d'EQUASENS estime que la complexité réglementaire, la structure et la taille de l'entreprise justifient la mise en place de comités spécialisés ad hoc complémentaires tels qu'un Comité des Rémunérations adossé au Comité d'Audit et un Comité Stratégique et RSE.

3.6.2. Le Comité d'Audit et des Rémunérations

Au regard de la réglementation applicable, EQUASENS a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006.

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leur mise en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2022, le Conseil a élargi les compétences du Comité d'Audit et lui a adjoint les missions de Comité des Rémunérations.

En 2025, le Comité d'Audit et des Rémunérations, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, était ainsi constitué de :

- Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Administratrice Indépendante ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur ;
- Madame Anne LHOTE, Administratrice.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit et des Rémunérations est assuré par la Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2025. Le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations a pour principales missions :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Suivre le contrôle légal des comptes annuels et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- S'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- S'assurer que les rémunérations et leurs évolutions sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la société. Les rémunérations doivent permettre de recruter, motiver et conserver les meilleurs dirigeants ;
- Faire des propositions ou recommandations au Conseil d'Administration.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit et des Rémunérations toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière. En outre, le Comité d'Audit et des Rémunérations s'assure de la pertinence de l'information fournie au Conseil en matière de RSE ;
- Doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit et des Rémunérations :

- Réalise des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont la publication du Document d'Enregistrement Universel et du rapport semestriel ;

- S'assure de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : *Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF* ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tient compte, le cas échéant, des constatations et conclusions de la H2A - Haute Autorité de l'Audit (ex-H3C - Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Approuve, le cas échéant, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit et des Rémunérations au cours de l'année 2025 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui ont intégré le périmètre du Groupe EQUASENS au cours dudit exercice ;
- Examen des travaux du Comité des Rémunérations ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi du projet de migration du système comptable (2^{ème} lot, intégrant notamment des filiales étrangères) ;
- Suivi des plans d'actions réglementaires (CSRD) ;
- Examen des procédures concernant les conventions courantes.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit et des Rémunérations par la remise au Président et au Directeur Général d'un compte rendu à chacune des réunions.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2026 sont résumés ci-après :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse des prises de participation de filiales ;
- Étude, sur présentation par les membres de la Direction Générale, des projets de croissance et des principaux contrats ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi des plans d'actions réglementaires (CSRD) ;
- Examen des procédures concernant les conventions courantes ;
- Mise à jour de la cartographie des risques.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale. Il est à noter que le Comité de Direction Financier et Social ou certains des membres de ce comité peuvent être directement sollicités par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit et des Rémunérations pour traiter de thématiques spécifiques.

3.6.3. Le Comité Stratégique et RSE

Inspiré par la recommandation R8 du code MiddleNext, le Conseil a créé en 2022 un Comité spécialisé ayant pour objet d'étudier comment l'entreprise intègre les enjeux liés à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises (RSE) dans son mode de fonctionnement et dans sa stratégie.

Le Comité Stratégique et RSE a pour missions de :

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques de la Société et notamment sur les axes de développement, les opportunités de croissance externe ou de désinvestissements, les accords ou partenariats significatifs et les opérations sur le capital de la Société ;
- Suivre et analyser les évolutions de l'environnement concurrentiel ;
- Identifier les thématiques de la RSE les plus importantes pour l'entreprise et notamment distinguer les thématiques porteuses de risques de celles qui recèlent des opportunités.

Il examine notamment :

- Le dialogue avec les parties prenantes ;
- Les principaux risques et opportunités en matière environnementale ;
- Les politiques sociales et principaux axes de transformations organisationnelles menés par le Groupe ;

- L'ensemble des informations publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale, en s'assurant en particulier que les vérifications adéquates ont été réalisées par un organisme tiers indépendant ;
- Les orientations principales et résultats de la politique de responsabilité sociale et environnementale.

En 2025, les membres du Comité Stratégique et RSE sont :

- Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration ;
- Madame Céline GRIS, Administratrice Indépendante ;
- Madame Sophie MAYEUX, Administratrice Indépendante.

Lors de la création de ce Comité en 2022, le Conseil d'Administration d'EQUASENS a choisi d'adapter la recommandation R8 du code MiddleNext qui préconise la nomination d'un membre indépendant pour présider le Comité RSE. Ainsi, le Comité Stratégique et RSE est présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté d'animer le Comité Stratégique et RSE pour placer la responsabilité sociale et environnementale au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside comme axe majeur de la stratégie du Groupe. Le Président du Comité Stratégique et RSE est l'interlocuteur référent, sur les principaux sujets d'attention des actionnaires, notamment les questions relatives à la stratégie et la performance en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Par sa composition, le Comité se veut équilibré pour évaluer les enjeux à court, moyen et long terme d'EQUASENS. Le Conseil estime que les gages d'indépendance du Comité sont suffisants compte tenu de la présence de deux Administratrices Indépendantes et du fait que Monsieur Thierry CHAPUSOT a fait valoir ses droits à la retraite en tant que salarié à compter du 30 avril 2022 et a déclaré ne plus candidater à un renouvellement de son mandat d'administrateur une fois celui-ci arrivé à son échéance.

Une session commune réunissant le Comité d'Audit et des Rémunérations d'une part et le Comité Stratégique et RSE d'autre part s'est tenue le 21 mars 2025, en présence des Commissaires aux Comptes (BATT AUDIT et KPMG), avec l'intervention de l'Auditeur de Durabilité (le Cabinet BM&A). À l'occasion de cette réunion organisée en préparation du Conseil d'Administration du 28 mars 2025, le Cabinet BM&A a procédé à la restitution de ses travaux, de ses premières observations relatives à l'État de Durabilité (première édition) et a fait le point des derniers éléments toujours en cours d'analyses.

L'année 2025 a été marquée par les nombreuses évolutions réglementaires relatives à la CSRD (Directive européenne « *Corporate Sustainability Reporting Directive* » ou « Directive sur les rapports de développement durable des entreprises » en français) et l'obligation d'intégrer au sein d'une section distincte du rapport de gestion des informations en matière de durabilité. Ces informations ont pour objectif de décrire les impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société, ainsi que la manière dont les enjeux de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance) affectent l'entreprise.

Dans ce cadre, le Comité Stratégique et RSE a supervisé le déroulé méthodologique de la démarche de double matérialité, et ce incluant les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe et de vigilance raisonnable associée (dialogue avec les parties prenantes, identification et évaluation des impacts négatifs, remédiation des impacts négatifs). Il est à noter que la Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations a été associée et a participé aux travaux du Comité Stratégique et RSE. Cette réunion commune vise à satisfaire aux exigences de fiabilité des informations extra-financières au même niveau que les informations financières.

3.7. Procédure d'évaluation par le Conseil d'Administration des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément aux articles L. 225-39 et L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a mis en place une procédure de revue annuelle par le Comité d'Audit et des Rémunérations des conventions courantes conclues à des conditions normales.

La procédure d'évaluation est mise en œuvre chaque année depuis cette date.

Le Comité se réunit annuellement pour cette revue et a pour mission :

- D'effectuer une revue des critères de détermination des conventions courantes conclues à des conditions normales, afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés ;
- D'analyser plus particulièrement le caractère normal des conditions financières ;
- De soumettre à l'autorisation du Conseil d'Administration les conventions ne répondant plus auxdits critères.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations peut recueillir l'avis du collège des Commissaires aux Comptes en cas de doutes sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation.

La liste de l'ensemble des conventions revues par le Comité d'Audit et des Rémunérations ainsi que les résultats de l'évaluation et, le cas échéant, les propositions de révision des critères de ces conventions sont présentés chaque année au Conseil d'Administration qui se réunit à l'occasion de l'examen des comptes annuels.

4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération – Mandataires sociaux pris dans leur ensemble

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une revue annuelle. Elle a été établie suivant les recommandations du code MiddleNext.

4.1.1. Intérêt social et objectifs de la politique de rémunération

La politique de rémunération d'EQUASENS vise à garantir la pérennité de la société en faisant converger les intérêts de l'ensemble de ses mandataires sociaux vers la bonne conduite de ses projets et de sa stratégie commerciale tout en préservant l'intérêt général des autres parties prenantes.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants mandataires sociaux, directement en lien avec la stratégie du Groupe, soutient son modèle de développement. Elle favorise une croissance harmonieuse, régulière et pérenne sur le court et le long terme.

La volonté constante du Conseil d'Administration est d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité, année après année.

Ces objectifs sont appliqués rigoureusement par le Conseil d'Administration dans le cadre de ses travaux, aussi bien lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux que pour les propositions de leurs montants respectifs de rémunération.

4.1.2. Processus de décision de la politique de rémunération

La politique de rémunération est établie et révisée par le Conseil d'Administration d'EQUASENS.

En 2022, le Conseil a élargi les compétences du Comité d'Audit et lui a adjoint les missions de Comité des Rémunérations. Le comité est chargé d'examiner et d'émettre son avis sur l'ensemble de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, ainsi que sur la politique de rémunération et de motivation des dirigeants. Le comité revoit notamment le montant de la rémunération des Administrateurs soumis à la décision de l'Assemblée Générale ainsi que leurs modalités de répartition, compte tenu de la charge de travail additionnelle générée par les nouvelles obligations réglementaires.

Il est précisé que le Président, le Directeur Général et le(s) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) ayant la qualité d'Administrateur ne participent pas aux délibérations et aux votes sur ces questions.

Elle est présentée aux actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire chaque année et lors de chaque modification importante (**vote ex ante**).

En cas de refus d'approbation de la résolution, la politique de rémunération préalablement approuvée continue de s'appliquer. Si aucune politique de rémunération n'a été précédemment approuvée, la rémunération est déterminée conformément à la rémunération attribuée au cours de l'exercice clos. Si aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice clos, la rémunération est déterminée conformément aux pratiques existantes au sein de la société. Ce refus oblige le Conseil d'Administration à présenter à la prochaine Assemblée Générale une politique de rémunération révisée, indiquant de quelle façon ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée.

Un second vote (**vote ex post**) porte sur les rémunérations attribuées ou perçues au cours de l'exercice clos et compte deux volets :

- Le **premier vote ex post** porte sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux dirigeants, à raison du mandat, au cours de l'exercice écoulé, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire statue sur les informations relatives aux rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux. Si le projet de résolution est rejeté, le Conseil d'Administration doit soumettre une politique de rémunération révisée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. En attendant le nouveau vote, les sommes versées aux Administrateurs sont suspendues. Un nouveau vote négatif concernant la résolution sur la nouvelle politique de rémunération entraîne l'interdiction définitive de verser les rémunérations suspendues.
- Le **second vote ex post** porte sur les rémunérations individuelles de chaque dirigeant, au titre du mandat concerné. L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé par des résolutions distinctes pour chaque mandataire social.

En cas de rejet de la résolution, les éléments fixes de rémunération restent acquis aux dirigeants mais les éléments de rémunération variables et exceptionnels ne peuvent pas leur être versés.

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts en matière de rémunération suivent les bonnes pratiques et les règles de déontologie mentionnées aux paragraphes 2.11 et 2.12 du présent rapport.

4.1.3. Modalités de prise en compte des salariés

Dans son processus de détermination et de révision, le Conseil d'Administration intègre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société en s'attachant à ce que les évolutions de rémunérations des mandataires sociaux conservent un caractère raisonnable au regard de l'activité et en adéquation avec les performances de l'entreprise.

4.1.4. Méthode d'évaluation des critères de performances pour les rémunérations variables

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil d'Administration procède, une fois par an, à une revue individualisée des critères de performance, tous quantifiables.

4.1.5. Critères de répartition des sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée Générale aux Administrateurs

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent la rémunération allouée aux membres du Conseil par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les principes de fixation des rémunérations allouées aux membres du Conseil, en conformité avec la recommandation R12 du code MiddleNext, sont les suivants :

- Les Administrateurs personnes physiques titulaires d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP ainsi que les Administrateurs personnes morales ne perçoivent pas de rémunération d'Administrateur.
- Les rémunérations allouées aux autres Administrateurs sont réparties suivant des critères tenant à l'éloignement géographique, à l'assiduité et au temps consacré par les Administrateurs à leurs fonctions.

Il est également tenu compte de la présence aux Comités et de la spécificité de la fonction au sein desdits Comités.

Lorsque le Conseil d'Administration n'est pas composé conformément à l'article L. 225-18-1, le versement de la rémunération prévue est suspendu. Il est rétabli lorsque la composition du Conseil d'Administration devient régulière, incluant l'arriéré depuis la suspension.

4.1.6. Modalités de modification de la politique de rémunération

Lorsque la politique de rémunération est modifiée, la description et l'exposé des motifs de toutes les modifications ainsi que la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée Générale font l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration et d'une mention expresse dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise puis d'un projet de résolution spécifique soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'EQUASENS n'a pas modifié sa politique de rémunération et considère, au regard des votes exprimés lors de la précédente Assemblée Générale que la politique de rémunération est adaptée à l'intérêt social de la société.

4.1.7. Modalités d'application de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nommés ou renouvelés

Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé sont identiques à celles applicables, mutatis mutandis, aux mandataires en fonction.

4.1.8. Dérogations à l'application de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration peut déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

Cette dérogation ne peut résulter que d'une décision motivée du Conseil d'Administration à la majorité qualifiée des 2/3, après avis des Commissaires aux Comptes de la société.

Il peut être dérogé à tous les éléments de la politique de rémunération.

4.2. Politique de rémunération – Mandataires sociaux pris individuellement

4.2.1. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants

Au titre de l'exercice 2025

La politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants a été la suivante :

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 310 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL et Madame Anne PHILIPONA-HINTZY.
 - De 186 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Sophie MAYEUX, Madame Émilie LECOMTE (jusqu'au 12 novembre 2025) et Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Rémunérations perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Anne PHILIPONA-HINTZY, Monsieur Daniel ANTOINE, Monsieur François JACQUEL. Madame Anne LHOTE bénéficiant par ailleurs d'un contrat de travail au sein du Groupe WELCOOP ne perçoit pas de rémunération en tant que membre du Comité d'Audit et des Rémunérations. Madame Anne PHILIPONA-HINTZY bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.
- Les Administrateurs membres du Comité Stratégique et RSE perçoivent un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Céline GRIS, Madame Sophie MAYEUX et Monsieur Thierry CHAPUSOT. Monsieur Thierry CHAPUSOT bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Président du Comité Stratégique et RSE.
- Les rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'exercice 2025 ont été intégralement payées au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice 2026

Le montant global des rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'année 2026, proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2026, est ajusté à 100 000 €.

Les mandats de Messieurs Thierry CHAPUSOT et Daniel ANTOINE arrivant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, et suivant le résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle compte tenu de la volonté du Conseil d'Administration d'intégrer de nouveaux Administrateurs aux fins de compléter les compétences, expertises et expériences au sein du Conseil, le Conseil d'Administration de juin 2026 délibérera sur la composition des comités spécialisés. Nonobstant, suivant les délibérations et décisions du Conseil d'Administration de juin 2026, le montant et les modalités de versement de cette rémunération évolueront ainsi qu'il suit :

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 310 € par demi-journée aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète).
 - De 186 € par demi-journée aux Administrateurs géographiquement proches.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Rémunérations, n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP, perçoivent une rémunération annuelle de 6 000 €. Compte tenu de la dualité des missions et compétences du Comité d'Audit et des Rémunérations, le Président perçoit une rémunération annuelle de 24 000 €.
- Les Administrateurs membres du Comité Stratégique et RSE, n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP, perçoivent une rémunération annuelle de 6 000 €. Compte tenu de la dualité des missions et compétences du Comité Stratégique et RSE, le Président perçoit une rémunération annuelle de 24 000 €.
- À l'identique des rémunérations allouées aux Administrateurs (n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP), la rémunération des membres des comités spécialisés est répartie suivant leur présence aux réunions desdits comités.
- Le solde sera éventuellement réparti, à l'initiative du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions légales.



4.2.2. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison du mandat concerné

Par application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est présenté la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que ladite rémunération est versée au titre du mandat social. Les personnes concernées sont :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération versée au titre de ces mandats sociaux est constituée d'une seule rémunération fixe.

Conformément à la recommandation R16 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration détermine le niveau et les modalités de rémunération de ses mandataires sociaux dirigeants en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Il est retenu une politique de stabilité des rémunérations fixes versées aux dirigeants mandataires sociaux pour leur mandat social.

Parce qu'ils en avaient été exclus lors du précédent plan de stock-options en 2014 et, dans une approche globale raisonnable qui tient compte à la fois de l'intérêt de l'entreprise, des pratiques de marché et de leurs performances au service du Groupe depuis plusieurs décennies, pour attirer et conserver des compétences fortes et des « dirigeants de qualité », l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions permettant l'attribution au Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués d'options d'achat d'actions de la société EQUASENS.

Le Conseil d'Administration de la société, réuni le 4 décembre 2020, a ainsi attribué 15 000 options d'achat d'actions de la société EQUASENS, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT, entré dans le Groupe en 1988,
- Monsieur Denis SUPPLISSON, entré dans le Groupe en 1991,
- Monsieur Grégoire DE ROTALIER, entré dans le Groupe en 1994.

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce, ressort à 74,46 euros par action.

Le plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 et la levée des options ne pourra intervenir qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de quatre ans.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement EQUASENS.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10% des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le Conseil estime que le plan de stock-options est adapté à la recommandation R21 du code MiddleNext à savoir :

- Qu'il ne concentre pas à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options, étant rappelé que le plan de stock-options de 2014 excluait lesdits mandataires sociaux, et qu'ainsi le plan de stock-options de 2020 est venu compléter et rétablir l'équilibre global des stock-options consenties en 2014.
- Qu'il ne vise pas à attribuer des stock-options à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Au contraire, le plan de stock-options 2020 s'inscrit dans un projet de succession du Président du Conseil d'Administration et vise à s'attacher sur les moyen et long termes, trois hommes-clés qui construisent et développent le Groupe EQUASENS et ses résultats depuis plus de 30 ans.
- Que la durée du plan de 8 ans traduit l'intérêt à moyen et long terme de l'entreprise.

Les modalités d'attribution du plan sont définies dans le tableau 5 ci-après.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2025 :

- **Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration**
Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, Monsieur Thierry CHAPUSOT exerce ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à titre gratuit.

- **Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, la rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de son mandat social de Directeur Général, a été fixée, lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration, à 24 000 € bruts annuels.

- **Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, la rémunération de Monsieur Grégoire DE ROTALIER au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué a été fixée à 18 000 € bruts annuels.

- **Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué**

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 29 mars 2024, la rémunération de Monsieur Damien VALICON au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué (non Administrateur) a été fixée à 18 000 € bruts annuels. Il est rappelé que, lors de ses délibérations en date du 25 juin 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Damien VALICON de son mandat de Directeur Général Délégué, avec effet au 2 juin 2025.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2026 :

Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 27 mars 2026, la rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée, à compter du 1^{er} juillet 2026, à 48 000 € bruts annuels.

Au titre de l'exercice 2026, le Conseil d'EQUASENS ne prévoit pas de modification de la politique de rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

4.2.3. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison d'un cumul du mandat social avec un contrat de travail

Conformément aux recommandations R18 et R20 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité et autorisé le cumul des contrats de travail à durée indéterminée de Messieurs Denis SUPPLISSON, Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON avec leurs mandats sociaux. Cette décision est motivée notamment au regard de l'ancienneté de ces dirigeants au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes, de l'antériorité de leurs contrats de travail lors de leurs nominations comme mandataires sociaux, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes et de la faible rémunération de leurs mandats eu égard aux risques encourus et à leurs responsabilités. Il convient de rappeler que, par décisions en date du 25 juin 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Damien VALICON de son mandat de Directeur Général Délégué, avec effet au 2 juin 2025.

À l'occasion de la réunion du 27 mars 2026, le Conseil d'Administration a apprécié et autorisé le cumul du contrat de travail à durée indéterminée de Monsieur François-Pierre MARQUIER avec son mandat social de Directeur Général Délégué. Cette décision est motivée au regard du périmètre distinct des responsabilités prévues pour le mandat de Directeur Général Délégué du Groupe EQUASENS par comparaison aux fonctions de Directeur de la Division PHARMAGEST prévues dans le cadre de son contrat de travail, de l'antériorité de son contrat de travail lors de sa nomination comme mandataire social, et de la faible rémunération du mandat eu égard aux risques encourus et à ses responsabilités.

Outre la rémunération fixe précitée afférente au mandat social, conformément aux objectifs de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie par le Conseil d'Administration, il est attribué au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, une rémunération au titre du contrat de travail comprenant :

- **Une rémunération fixe**

La rémunération fixe doit être le reflet des responsabilités du mandataire social dirigeant, au titre de son contrat de travail, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un véhicule de fonction** moyennant décompte de l'avantage en nature correspondant.

- **Un régime de protection sociale complémentaire**

Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant lui permettant de continuer de bénéficier du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un intéressement-participation** calculé selon les mêmes modalités que l'ensemble des salariés de la société.

Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Un régime de retraite supplémentaire (article 83 CGI)** calculé au taux de 8% sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. Les montants figurent au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Des indemnités de licenciement, de départ ou mise à la retraite, contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence**

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne sera versé au dirigeant mandataire social que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail à l'exclusion de toute indemnité due au titre du mandat social.

Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale SYNTEC et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres d'EQUASENS, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail.

Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale ou les accords susvisés.

En cas de cessation du contrat de travail, la contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence serait versée au titre du contrat de travail, conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale SYNTEC, sauf si le dirigeant mandataire social était libéré de l'application de la clause.

Cette clause n'est pas applicable en cas de départ ou mise à la retraite : aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée dans cette situation.

Une clause de non-concurrence rémunérée a été consentie au profit de Messieurs Grégoire DE ROTALIER, Damien VALICON (démissionnaire avec effet au 2 juin 2025) et François-Pierre MARQUIER (nommé à compter du 1^{er} avril 2026), à savoir une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculé sur la base de la moyenne des salaires des 12 derniers mois. Conformément à la recommandation R19 du code MiddleNext, l'indemnité de départ possible n'excède pas deux ans de rémunérations (fixes et variables). Tout versement d'indemnités de départ lié au mandat est exclu.

- **Une rémunération variable annuelle**

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter les mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs contrats de travail, à atteindre les objectifs annuels de performance qui leur sont fixés par le Conseil d'Administration en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

Elle est fonction de critères précis d'évaluation de la performance déterminés en début d'année par le Conseil suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, directement corrélés avec les indicateurs de performance de l'entreprise dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce et des recommandations du code MiddleNext, la part variable de la rémunération des dirigeants doit être établie sur la base de critères financiers et non-financiers relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

La rémunération variable annuelle ne peut excéder le montant de la rémunération fixe.

En 2025, les modalités de la rémunération variable annuelle ont été fixés comme suit. Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise :

- Denis SUPPLISSON : 60 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints ;
- Grégoire DE ROTALIER : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail MALTA INFORMATIQUE à 100% des objectifs atteints ;
- Damien VALICON : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints.

Denis SUPPLISSON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Groupe EQUASENS	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Objectifs RSE/ESG (Gouvernance) : Politique de Cybersécurité	0%		30%	30%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Grégoire DE ROTALIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division AXIGATE LINK	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Objectifs RSE/ESG (Environnement) : Politique Green IT et PUE (Power Usage Effectiveness, indicateur d'efficacité énergétique) des data center	0%		30%	30%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Damien VALICON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division PHARMAGEST	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Indicateur qualitatif défini par le Management	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG (Environnement) : Achats éthiques et responsables	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	156%

Il convient de rappeler que :

- pour sa première année à la Direction de la Division PHARMAGEST (nomination en janvier 2024), Monsieur Damien VALICON a bénéficié d'une garantie de prime variable au titre de 2024 à hauteur de 40 000 € bruts. Cette rémunération a été versée en 2025 ;
- par décisions en date du 25 juin 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Damien VALICON de son mandat de Directeur Général Délégué, avec effet au 2 juin 2025. Aucune rémunération variable annuelle n'est versée à Monsieur VALICON au titre de 2025.

En 2026, les modalités de la rémunération variable annuelle évoluent comme suit :

- Denis SUPPLISSON : 70 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints ;
- Grégoire DE ROTALIER : 57 500 € bruts au titre de son contrat de travail MALTA INFORMATIQUE à 100% des objectifs atteints ;
- François-Pierre MARQUIER : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints.

Denis SUPPLISSON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Groupe EQUASENS	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Objectifs RSE/ESG (Gouvernance) : Définition et budgétisation de la trajectoire carbone	0%		30%	30%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne seront pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Grégoire DE ROTALIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division AXIGATE LINK	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Objectifs RSE/ESG (Environnement) : Déploiement des pratiques d'éco-conception	0%		30%	30%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne seront pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

François-Pierre MARQUIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance Périmètre Division PHARMAGEST	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI Reporting interne en normes 99.02 par rapport au budget	0%	35%	70%	126%
Objectifs RSE/ESG (Environnement) : Verdissement de la flotte automobile	0%		30%	30%
TOTAL	0%		100%	156%

Les critères servant à déterminer la part variable sont établis de manière précise mais ne seront pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

- **Une rémunération variable pluriannuelle 2025 / 2026**

En 2025, suivant les recommandations du Comité d'Audit et des Rémunérations directement corrélées avec les indicateurs de performance de l'entreprise dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle (2025 et 2026) au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués pour soutenir leur implication et leur contribution à la réalisation de l'objectif de croissance du Groupe EQUASENS.

Les critères d'attribution de la rémunération pluriannuelle 2025 / 2026 sont définis comme suit :

- Denis SUPPLISSON : 60 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints ;
- Grégoire DE ROTALIER : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail MALTA INFORMATIQUE à 100% des objectifs atteints ;
- Damien VALICON : 50 000 € bruts au titre de son contrat de travail EQUASENS à 100% des objectifs atteints.

Denis SUPPLISSON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
CA 2025 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	17,50%	35%	42%
CA 2026 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	17,50%	35%	42%
Objectif stratégique : Quantitatif Groupe EQUASENS	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : Volet Social Groupe EQUASENS	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	114%

Les critères servant à déterminer la part variable pluriannuelle sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Grégoire DE ROTALIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
CA 2025 Division AXIGATE LINK Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Division AXIGATE LINK Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
Objectif stratégique : Quantitatif Division AXIGATE LINK	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : Volet Social Division AXIGATE LINK	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	114%

Les critères servant à déterminer la part variable pluriannuelle sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Damien VALICON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
CA 2025 Division PHARMAGEST Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Division PHARMAGEST Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
CA 2026 Groupe EQUASENS Reporting Interne en norme 99.02	0%	11,66%	23,32%	28%
Objectif stratégique : Quantitatif Division PHARMAGEST	0%		15%	15%
Objectifs RSE/ESG : Volet Social Division PHARMAGEST	0%		15%	15%
TOTAL	0%		100%	114%

Par décisions en date du 25 juin 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Damien VALICON de son mandat de Directeur Général Délégué, avec effet au 2 juin 2025. Monsieur VALICON ne percevra aucune rémunération variable pluriannuelle 2025 / 2026.

• Une rémunération de long terme « Long Term Bonus »

Pour la période 2023-2025, la rémunération de long terme des mandataires sociaux dirigeants est directement liée aux seuls critères quantitatifs suivants :

- L'évolution sur le moyen et le long terme des performances financières et extra-financières de la société ;
- L'atteinte d'objectifs mesurés au regard de la diffusion numérique des produits et services et de la performance économique des Divisions dont ils ont la charge.

Le Conseil d'Administration considère que l'atteinte de ces objectifs quantifiables, appréciés sur une longue période, est garante d'une croissance équilibrée et continue du Groupe, profitable aux salariés et aux actionnaires. Le niveau de réalisation de ces critères quantifiables a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

La rémunération variable de long terme, autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023, allouée à Messieurs SUPPLISSON et DE ROTALIER, dans le cadre de leurs contrats de travail, est fonction de la réalisation de l'atteinte des objectifs fixés sur une durée de trois années (période 2023-2025) :

- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON, une prime d'objectif long terme d'un montant de 490 000 € à 100% d'atteinte des objectifs du Groupe EQUASENS (hors Division AXIGATE LINK),
- Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER, une prime d'objectif long terme d'un montant de 360 000 € à 100% d'atteinte des objectifs de la Division AXIGATE LINK.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de trois ans.

Pour la période 2026-2029, la rémunération de long terme des mandataires sociaux dirigeants est directement liée aux seuls critères quantitatifs suivants :

- La performance de croissance du RCI en normes françaises ;
- La croissance du cours de Bourse EQUASENS en 2029 ;
- L'atteinte d'objectifs mesurés de RSE.

La rémunération variable de long terme, autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2026, allouée à Messieurs SUPPLISSON, DE ROTALIER et MARQUIER, dans le cadre de leurs contrats de travail, est fonction de la réalisation de l'atteinte des objectifs fixés sur une durée de quatre années (période 2026-2029) :

- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON, une prime d'objectif long terme d'un montant de 500 000 € à 100% d'atteinte des objectifs du Groupe EQUASENS (hors Division AXIGATE LINK).
- Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER, une prime d'objectif long terme d'un montant de 400 000 € à 100% d'atteinte des objectifs de la Division AXIGATE LINK.
- Pour Monsieur François-Pierre MARQUIER, une prime d'objectif long terme d'un montant de 425 000 € à 100% d'atteinte des objectifs de la Division PHARMAGEST.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Denis SUPPLISSON

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI 2029 Groupe EQUASENS en norme 99.02	0%	24%	60,00%	120,00%
Objectif stratégique : Cours de Bourse 2029	0%	56 €	30,00%	60,00%
Objectifs RSE : Volet Gouvernance - Groupe EQUASENS	0%		10,00%	10,00%
TOTAL	0%		100,00%	190,00%

Les critères servant à déterminer la prime d'objectif long terme sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Grégoire DE ROTALIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI 2029 Division AXIGATE LINK en norme 99.02	0%	24%	31,25%	62,50%
RCAI 2029 Groupe EQUASENS en norme 99.02	0%	24%	37,50%	75,00%
Objectif stratégique : Cours de Bourse 2029	0%	56 €	18,75%	37,50%
Objectifs RSE : Volet Social - Division AXIGATE LINK	0%		12,50%	12,50%
TOTAL	0%		100,00%	187,50%

Les critères servant à déterminer la prime d'objectif long terme sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

François-Pierre MARQUIER

Le calcul est déterminé comme suit :

Poids relatifs de chaque indicateur de performance	Minimum	Seuil de déclenchement	Cible (objectifs atteints 100%)	Maximum (objectifs atteints 100%)
RCAI 2029 Division PHARMAGEST en norme 99.02	0%	24%	35,30%	70,60%
RCAI 2029 Groupe EQUASENS en norme 99.02	0%	24%	35,30%	70,60%
Objectif stratégique : Cours de Bourse 2029	0%	56 €	17,65%	35,30%
Objectifs RSE : Volet Environnemental - Division PHARMAGEST	0%		11,75%	11,75%
TOTAL	0%		100,00%	188,25%

Les critères servant à déterminer la prime d'objectif long terme sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

- Une rémunération exceptionnelle**

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, se réserve la possibilité de décider de verser, à un ou plusieurs mandataires sociaux dirigeants, une rémunération exceptionnelle, au titre de son contrat de travail. La proposition du Président doit être motivée.

De façon générale, les composantes de rémunération ainsi que sa structure décrite dans la politique de rémunération s'appliquent à tout nouveau Dirigeant mandataire social qui serait nommé durant la période d'application de la politique, prenant en compte son périmètre de responsabilité et son expérience professionnelle. Ce principe s'appliquera également aux autres avantages offerts aux Dirigeants mandataires sociaux (retraite complémentaire, contrat de prévoyance, etc.). Ainsi, il appartiendra au Conseil d'Administration, sur proposition du Comité d'Audit et des Rémunérations, de déterminer la rémunération correspondant à ces caractéristiques, en cohérence avec celle des Dirigeants mandataires sociaux actuels.

En conclusion, le Conseil d'Administration analyse et décide les différentes composantes de cette rémunération, élément par élément, puis de manière globale, afin d'obtenir les équilibres appropriés entre rémunération fixe et variable, à court et à long terme.

Depuis 2022, le Comité d'Audit et des Rémunérations (instauré par délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022) transmet ses recommandations au Conseil d'Administration.

4.2.4. Durée des mandats et contrats de travail

La durée des mandats est :

- **Pour le Président du Conseil d'Administration :**

Monsieur Thierry CHAPUSOT est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur (6 ans) qui expire en 2026, avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

- **Pour le Directeur Général :**

Monsieur Denis SUPPLISSON est nommé Directeur Général pour la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.
Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.
Monsieur SUPPLISSON n'assumant pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- **Pour les Directeurs Généraux Délégués :**

Monsieur François-Pierre MARQUIER et Monsieur Grégoire DE ROTALIER sont nommés Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.
Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration. Leur révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Les contrats de travail de Messieurs SUPPLISSON, MARQUIER et DE ROTALIER sont à durée indéterminée.

Les conditions de résiliation des contrats de travail sont conformes au Code du Travail.

- **Pour tous les autres Administrateurs :**

La durée du mandat est de 6 ans. Chaque Administrateur est révocable à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

4.2.5. Engagements de la société

Les mandataires sociaux dirigeants ne bénéficient pas :

- D'engagements pris par la société (ou par une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle) correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, à l'exception des articles 83 du CGI et de la clause de non-concurrence dont bénéficient Monsieur François-Pierre MARQUIER et Monsieur Grégoire DE ROTALIER.
- De droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

4.2.6. Engagements et droits conditionnels

La société n'attribue pas d'engagements et droits conditionnels.

4.3. Indemnités de non-concurrence

Lorsque la politique de rémunération prévoit des indemnités représentant la contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, leur versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite.

4.4. Publicité de la politique de rémunération

La politique de rémunération soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'Assemblée Générale sur les résolutions mentionnées à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, est rendue publique sur le site internet de la société : <https://equasens.com>.

4.5. Rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux d'EQUASENS

EQUASENS se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Les tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature versés ou dus aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2025	2024
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000

	2025	2024
PAUTRAT Dominique - Directeur Général jusqu'au 22/04/2022 / Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0	0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	108 497
TOTAL	0	108 497

	2025	2024
SUPPLISSON Denis - Directeur Général / Administrateur ⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	313 411	315 890
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	193 333	163 333
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	108 497
TOTAL	506 744	587 720

	2025	2024
DE ROTALIER Grégoire - Directeur Général Délégué / Administrateur ⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	300 789	306 337
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	145 000	120 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	108 497
TOTAL	445 789	534 834

	2025	2024
VALICON Damien - Directeur Général Délégué / non Administrateur du 01/04/2024 au 02/06/2025 ⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	269 722	280 922
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	25 000	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	294 722	280 922

⁽¹⁾ Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON bénéficient d'un contrat « article 83 - PERO » pour lequel EQUASENS verse des cotisations de 8% calculées sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. EQUASENS supporte et paye auprès d'une compagnie d'assurance la totalité des cotisations dues à ce titre. Soit un montant total versé au titre de 2025 de :

- 17 331 € au profit de Monsieur Denis SUPPLISSON,
- 19 615 € au profit de Monsieur Grégoire DE ROTALIER,
- 7 947 € au profit de Monsieur Damien VALICON.

⁽²⁾ Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2 sur la période d'acquisition suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 qui a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place ce plan d'options d'achat d'actions.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat social ⁽¹⁾	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

SUPPLISSON Denis Directeur Général / Administrateur	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	199 980	199 980	199 980	199 980
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	60 000	9 000	60 000	34 500
Rémunération variable pluriannuelle ^{(4) (5)}	193 333	0	163 333	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
Intéressement participation	13 359	13 359	17 429	17 429
Prévoyance et frais de santé	8 412	8 412	8 866	8 866
Avantage en nature (véhicule)	7 660	7 660	5 615	5 615
TOTAL	506 744	262 411	479 223	290 390

DE ROTALIER Grégoire Directeur Général Délégué / Administrateur	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	188 255	188 255	188 249	188 249
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	41 500	50 000	45 750
Rémunération variable pluriannuelle ^{(4) (5)}	145 000	0	120 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	18 000	18 000	18 000	18 000
Intéressement participation	29 473	29 473	37 882	37 882
Prévoyance et frais de santé	7 361	7 361	7 249	7 249
Avantage en nature (véhicule)	7 700	7 700	4 957	4 957
TOTAL	445 789	292 289	426 337	302 087

VALICON Damien Directeur Général Délégué du 01/04/2024 au 02/06/2025 / non Administrateur	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	181 800	76 429	181 771	181 771
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	40 000 ⁽⁷⁾	50 000	47 300 ⁽⁶⁾
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁵⁾	25 000	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	140 069 ⁽⁸⁾	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	18 000	7 643	18 000	13 500
Intéressement participation	12 668	12 668	16 269	16 269
Prévoyance et frais de santé	4 340	4 340	8 976	8 976
Avantage en nature (véhicule)	2 914	2 914	5 906	5 906
TOTAL	294 722	284 063	280 922	273 722

⁽¹⁾ Au titre du vote « ex-post », il est précisé que les montants versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2025, au titre de leurs mandats sociaux, sont conformes aux décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2025 dans le cadre du vote « ex-ante ».

⁽²⁾ Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés ou les circonstances au regard desquelles ils ont été établis sont définis au paragraphe 4.2.3.

⁽³⁾ Les mécanismes de ces rémunérations sont décrits au paragraphe 4.2.3. Les montants dus au titre de la rémunération variable annuelle correspondent aux montants prévus pour l'atteinte de l'objectif à 100%. Les montants versés correspondent au montant calculé au regard du taux de réalisation de l'objectif. La part des rémunérations variables versées, hors rémunérations variables pluriannuelles, de Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON s'élèvent respectivement à 3,43% et 14,20% et 14,08% de leurs rémunérations totales au titre de l'exercice.

⁽⁴⁾ Il est rappelé qu'il a été décidé d'allouer à Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER, par autorisation du Conseil d'Administration du 24 mars 2023, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2023-2025). Ces primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata temporis, sur la base de l'atteinte des objectifs fixés sur la période de trois ans.

⁽⁵⁾ Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2025 a approuvé dans le cadre du vote « ex-ante » l'attribution d'une prime variable pluriannuelle 2025 / 2026 à Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON. Ces primes définies dans le cadre de leurs contrats de travail, a pour finalité de soutenir l'implication et la contribution de Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON dans la réalisation de l'objectif de croissance du Groupe EQUASENS.

⁽⁶⁾ Prime sur objectifs versée en 2024 dans le cadre du contrat de travail EQUASENS de Monsieur VALICON, au titre de l'exercice 2023.

⁽⁷⁾ Pour sa première année à la direction de la Division PHARMAGEST, il est rappelé que Monsieur Damien VALICON bénéficie d'une garantie de prime variable au titre de 2024 à hauteur de 40 000 € bruts.

⁽⁸⁾ Indemnités de rupture versées en 2025 à Monsieur Damien VALICON dans le cadre de son départ du Groupe EQUASENS.

EQUASENS n'a pas eu recours à la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Tableau 3 : Tableau sur les rémunérations allouées aux membres du Conseil et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

DOSDAT Jean-Pierre – Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

ANTOINE Daniel	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	744	1 062
Comité d'Audit et des Rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	6 744	7 062

PHILIPONA-HINTZY Anne – Administratrice Indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 550	1 770
Comité d'Audit et des Rémunérations	24 000	24 000
TOTAL	25 550	25 770

JACQUEL François	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 550	1 770
Comité d'Audit et des Rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	7 550	7 770

LHOTE Anne	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

MAYEUX Sophie – Administratrice Indépendante	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	744	531
Autres rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	6 744	6 531

LECOMTE Émilie - Administratrice jusqu'au 12/11/2025	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	372	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	372	0

GRIS Céline – Administratrice Indépendante	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	186	177
Autres rémunérations	6 000	6 000
TOTAL	6 186	6 177

Tableau 4 : Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

Tableau 5 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan n°1
Date d'Assemblée Générale Extraordinaire	25/09/2020
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	45 000
Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	
• Les mandataires sociaux	
◦ PAUTRAT Dominique	15 000
◦ SUPPLISSON Denis	15 000
◦ DE ROTALIER Grégoire	15 000
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription ou d'achat	74,46 €
Modalité d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	/
Nombre d'actions souscrites au : 31/12/2025	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	45 000

Tableau 6 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010		X		X		X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Administrateur								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010, Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013, puis Directeur Général à compter du 22/04/2022.	X		X			X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
DE ROTALIER Grégoire								
Directeur Général Délégué Administrateur								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 01/07/2020	X ⁽¹⁾		X			X		X ⁽²⁾
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
VALICON Damien								
Directeur Général Délégué - non Administrateur								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Délégué à compter du 01/04/2024	X		X			X		X ⁽²⁾
Date fin de mandat : Démission en date du 02/06/2025								
MARQUIER François-Pierre								
Directeur Général Délégué - non Administrateur								
Date de début de mandat :								
Nommé Directeur Général Délégué à compter du 01/04/2026	X		X			X		X ⁽²⁾
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								

⁽¹⁾ Contrat de travail rattaché à la filiale MALTA INFORMATIQUE.

⁽²⁾ Clause de non-concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

EQUASENS a considéré que le maintien du contrat de travail de Messieurs Denis SUPPLISSON, Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié :

- pour Messieurs SUPPLISSON et DE ROTALIER, au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus ;
- pour Monsieur VALICON, au regard du périmètre distinct des responsabilités prévues pour le mandat de Directeur Général Délégué du Groupe EQUASENS par comparaison aux fonctions de Directeur de la Division PHARMAGEST prévues dans le cadre de son contrat de travail et de la faible rémunération du mandat eu égard aux risques encourus et à ses responsabilités.

À sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué non Administrateur, EQUASENS a considéré que le maintien du contrat de travail de Monsieur François-Pierre MARQUIER, était justifié au regard du périmètre distinct des responsabilités prévues pour le mandat de Directeur Général Délégué du Groupe EQUASENS par comparaison aux fonctions de Directeur de la Division PHARMAGEST prévues dans le cadre de son contrat de travail et de la faible rémunération du mandat eu égard aux risques encourus et à ses responsabilités.

4.6. Informations au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

	2025	2024	2023	2022	2021
Performances de la société					
Résultat net consolidé des activités poursuivies (en K€) ⁽¹⁾	41 079	37 767	48 882	48 700	41 150
Évolution des performances du Groupe EQUASENS ⁽¹⁾	8,77%	-22,74%	0,37%	18,35%	25,97%
Président du Conseil d'Administration					
CHAPUSOT Thierry					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	0	0	0	8 000	24 000
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	0%	0%	-100%	-66,67%	0%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	0	0	0	0,20	0,62
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	0	0	0	0,24	0,75
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	0	0	0	0,43	1,29
Directeur Général					
PAUTRAT Dominique jusqu'au 22/04/2022					
Rémunération (en €) jusqu'au 30/04/2022 ⁽²⁾	0	0	0	118 833	251 399
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	0%	0%	-100%	-52,73%	4,14%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	0	0	0	2,94	6,50
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	0	0	0	3,61	7,85
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	0	0	0	6,02	13,48
SUPPLISSON Denis à compter du 22/04/2022					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	240 640	264 095	276 936	294 058	216 188
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-8,88%	-4,64%	-5,82%	36,02%	2,93%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	5,49	5,98	6,54	7,29	5,59
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	6,62	7,31	7,95	8,93	6,75
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	11,13	12,41	13,30	14,89	11,59
Directeurs Généraux Délégués					
DE ROTALIER Grégoire à compter du 01/07/2020					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	255 455	256 956	263 410	258 769	248 224
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-0,58%	-2,45%	1,79%	4,25%	-2,48%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	5,83	5,82	6,22	6,41	6,42
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,03	7,12	7,56	7,86	7,75
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	11,81	12,08	12,65	13,11	13,31
VALICON Damien du 01/04/2024 au 02/06/2025					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	267 055	248 477	/	/	/
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	7,48%	NC	/	/	/
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	6,10	5,63	/	/	/
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,35	6,88	/	/	/
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	12,35	11,68	/	/	/
Rémunération des salariés					
Évolution de la rémunération moyenne des salariés ⁽⁵⁾	-0,84%	4,37%	4,89%	4,32%	0,37%

- ⁽¹⁾ Évolution des performances de la société basée sur l'évolution en pourcentage du résultat net consolidé des activités poursuivies (normes IFRS). Cet indicateur est jugé significatif parce qu'il reflète les performances tout en limitant l'impact des variations de périmètre.
- ⁽²⁾ La rémunération prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Hors intéressement participation, prévoyance et variable pluriannuel afin de maintenir un périmètre comparable aux autres salariés. Les éléments de rémunérations exclus sont détaillés dans le Tableau 2 et représentent, au titre de l'exercice, 21 771 € pour Monsieur Denis SUPPLISSON et 36 834 € pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER et 17 008 € pour Damien VALICON.
- ⁽³⁾ Périmètre retenu : le périmètre des salariés retenu correspond aux salariés d'EQUASENS, présents toute l'année, hors mandataires sociaux, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, correspondant à 796 salariés soit 91,5% des effectifs de l'entité. Ce périmètre est jugé suffisamment représentatif.
- Modalités de calcul : Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux.
- La rémunération des dirigeants prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Intéressement participation, variable pluriannuel, prévoyance et frais de santé non inclus. Pour les mandataires nommés en cours d'année, le mandat a été rétabli sur une base annuelle pour le calcul des ratios.
- ⁽⁴⁾ Calcul par rapport à un ETP en SMIC horaire.
- ⁽⁵⁾ Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux.

L'évolution des rémunérations et des ratios s'analyse à l'appui des variations de périmètre de l'exercice :

- Acquisition par PHARMAGEST ITALIA des actions détenues par l'actionnaire minoritaire de SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA faisant passer sa participation à 100%.
- Acquisition à 100% par AXIGATE de la société NOVAPROVE, éditeur du logiciel ResUrgences, et du fonds de commerce de l'activité DIS (gamme GESDIS, FACDIS, ARCADIS).
- Prise de participation majoritaire (80%) dans EREVO, société experte en formation digitale des professionnels de santé.

La rémunération totale des mandataires sociaux respecte la politique de rémunération adoptée et contribue aux performances à long terme de la société via la stabilisation de ses cadres dirigeants. Les critères de performances ont été appliqués conformément aux modalités prévues par la politique de rémunération.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 22-10-9, la politique de rémunération a fait l'objet d'une revue au regard des votes de la dernière Assemblée Générale Ordinaire. Au regard de la forte approbation des résolutions concernées, la politique a été reconduite.

EQUASENS ne constate ni écart ni dérogation par rapport à sa procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

4.7. Rémunérations versées aux mandataires sociaux des sociétés contrôlant EQUASENS

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

4.7.1. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez MARQUE VERTE SANTE, société mère d'EQUASENS

Aucune rémunération de quelque sorte n'est versée aux mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE par EQUASENS. Les personnes concernées par un mandat de mandataire social chez MARQUE VERTE SANTE sont :

- PAUTRAT Dominique – Président du Directoire ;
- LHOTE Anne – Membre du Directoire ;
- SUPPLISSON Denis – Membre du Directoire ;
- DOSDAT Jean-Pierre – Président du Conseil de Surveillance ;
- JACQUEL François – Membre du Conseil de Surveillance ;
- LECOMTE Émilie – Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP – Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 04/12/2025.

4.7.2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

PAUTRAT Dominique – Président du Directoire ⁽¹⁾	2025	2024
Rémunération fixe	288 000	288 000
Rémunération variable annuelle	0	45 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	18 000	0
Mandat social	54 000	54 000
Avantage en nature (véhicule)	9 828	8 125
TOTAL	369 828	395 125

LHOTE Anne – Membre du Directoire ⁽¹⁾	2025	2024
Rémunération fixe	190 000	190 000
Rémunération variable annuelle	18 000	49 500
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	6 156	6 156
TOTAL	238 156	269 656

SUPPLISSON Denis – Membre du Directoire	2025	2024
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	0	0
TOTAL	24 000	24 000

⁽¹⁾ Madame Anne LHOTE et Monsieur Dominique PAUTRAT sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un contrat « article 83 - PERO » au titre de LA COOPERATIVE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès d'une compagnie d'assurance des cotisations de 8% assises sur le total de leurs rémunérations dans la limite de la tranche C. Le Groupe EQUASENS souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Rémunérations allouées aux membres du Conseil et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

DOSDAT Jean-Pierre – Président du Conseil de Surveillance	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (mandat de Président)	113 784	113 784
TOTAL	113 784	113 784

JACQUEL François – Vice-Président du Conseil de Surveillance	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 209	1 736
TOTAL	1 209	1 736

LECOMTE Émilie – Membre du Conseil de Surveillance	2025	2024
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	590	344
TOTAL	590	344

5. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée – Contrôle interne

5.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

5.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe EQUASENS est soumis sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées. En application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe EQUASENS veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe EQUASENS. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par EQUASENS ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe EQUASENS.

Au regard du Groupe EQUASENS, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. À ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe EQUASENS et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, ils ne peuvent cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.

Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	• Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décisions et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	• Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe EQUASENS, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe EQUASENS.

5.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

La gouvernance pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est la suivante :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	• Les lanceurs d'alertes ; • L'Audit Interne ; • Le Contrôle de Gestion ; • Les Responsables Opérationnels selon leurs domaines de compétences ; • Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet ; • Le Comité de Direction Financier et Social.
Supervision du management des risques	• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	• Le Comité d'Audit et des Rémunérations ; • Le Comité Stratégique et RSE ; • La Direction Générale ; • Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe EQUASENS est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Les équipes de l'Audit et du Contrôle Interne travaillent en synergies avec les équipes responsables du processus d'information en matière de durabilité (Direction administrative, marketing et communication,...). Ce service répond à la Direction Générale du Groupe.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques minima tous les trois ans ; toutefois, une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Une analyse du traitement des risques est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe EQUASENS. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.

Procédures internes

Le Groupe EQUASENS a mis en place un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe EQUASENS ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe, ...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières ou extra-financières (RSE) et vise à couvrir l'ensemble des processus de pilotages, métiers ou supports.

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des processus internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Le Groupe EQUASENS a également mis en place un dispositif d'alerte destiné à permettre le recueillement de signalements émanant de salariés ou de tiers (collaborateurs extérieurs ou occasionnels, fournisseurs, clients et parties prenantes) relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société. Chaque alerte est traitée par le Comité d'éthique. Le dispositif répond aux exigences légales, notamment quant aux garanties des droits aux lanceurs d'alertes.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2025 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, les évaluer, mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis en suivre l'efficacité.

Pour 2025, les principales actions ont été les suivantes :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Travaux de double matérialité (CSRD) ;
- Évaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Poursuite des audits internes de certification ISO 27001.

Le Groupe EQUASENS maintiendra sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Élaboration et contrôle des informations à destination des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière ainsi que l'information en matière de durabilité à destination des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière.

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de ces informations et des procédures liées à leur élaboration. Le Comité d'Audit et des Rémunérations et le Comité Stratégique et RSE, par l'intermédiaire de leurs Présidents, ont effectué des restitutions de leurs travaux lors des Conseils d'Administration.

Les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne sont régulièrement communiqués aux organes d'administration et de direction.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe EQUASENS afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec l'Auditeur de Durabilité et les Commissaires aux Comptes

Les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne portant sur le processus d'informations en matière de durabilité font l'objet de vérification par un vérificateur externe de l'État de Durabilité (anciennement organisme tiers indépendant). Il vérifie notamment la pertinence de la démarche d'analyse de l'entité relative au processus de double matérialité et la correcte description de cette démarche d'analyse. Il vérifie spécifiquement celles des informations publiées qu'il estime présenter un risque important de non-conformité aux textes qui les régissent.

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels d'EQUASENS, du Groupe EQUASENS et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit et des Rémunérations. Depuis 2024, les commissaires aux comptes mènent des travaux complémentaires en lien avec la CSRD pour notamment effectuer une lecture d'ensemble et apprécier plus particulièrement la cohérence entre les informations dans l'État de Durabilité et les informations au sein du rapport annuel et avec la communication financière.

5.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe EQUASENS, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe.

5.2.1. Risques stratégiques du Groupe EQUASENS

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe EQUASENS.

5.2.2. Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques liés à la perturbation des activités des principaux fournisseurs (pénuries ou ruptures de stocks) pouvant générer des augmentations tarifaires et un ralentissement des activités du Groupe.
- Risques d'anomalies des produits et solutions (défaut de qualité) se traduisant par une insatisfaction de la clientèle.

5.2.3. Risques sociaux, sociétaux et environnementaux

Pour la réalisation de son État de Durabilité (Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel), le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui a confirmé certains risques préalablement identifiés par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents, et les a enrichis notamment sur la dimension environnementale (Cf. Section 1.3.3 de l'État de Durabilité). Toutefois, les principaux risques sociaux, sociétaux et environnementaux identifiés sont les suivants :

- Risques de remise en cause du positionnement d'acteur responsable et engagé du fait d'incohérences entre le positionnement en faveur de « Plus de Technologie pour plus d'Humain », la stratégie du Groupe EQUASENS et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés.

5.2.4. Risques réglementaires et juridiques

Pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe EQUASENS ;
- Risques liés aux agréments et certifications, obligatoires ou stratégiques, et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (Marquage CE, HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum).

Le Groupe EQUASENS ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

EQUASENS détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumis à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe EQUASENS a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe EQUASENS.

5.2.5. Risques financiers

Le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

5.2.6. Risques liés à la concurrence

Le Groupe EQUASENS demeure vigilant quant à l'évolution de la concurrence sur les marchés qu'il adresse, et en particulier celui de la gestion des cabinets médicaux, et attentif aux modifications des attentes clients et technologiques s'y opérant. Cette vigilance s'apprécie au regard des investissements effectués lors des derniers exercices.

6. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions qui prévoient les modalités

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des Statuts et sont aussi régies par les articles R. 225-85 et R. 22-10-28 du Code de commerce.

7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent la structure du capital telle qu'exposée dans le rapport de gestion.

8. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée en cas d'augmentation de capital

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale n'est actuellement en cours de validité.

21.5. Projet du texte des résolutions

EQUASENS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2026

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 32 524 940,50 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 355 989 € et qui ont donné lieu à un impôt de 88 997 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Quitus aux Administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes et du rapport du Cabinet BM&A, Auditeur de Durabilité, relatif à la certification des informations en matière de durabilité, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 32 524 940,50 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 524 940,50 €
Report à nouveau	125 903 230,80 €
À la disposition des actionnaires	158 428 171,30 €
Dividende (1,40 € par action)	21 243 775,00 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	137 184 396,30 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,40 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 3 juillet 2026 auprès de UPTEVIA chargée de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement de la distribution sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Il peut être imposable, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2022	1,15 €	1,15 €	1,15 €
31/12/2023	1,25 €	1,25 €	1,25 €
31/12/2024	1,25 €	1,25 €	1,25 €

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements auxquels les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la nomination par cooptation de Madame Sylvie ORTILLON en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2026, aux fonctions d'Administrateur, de Madame Sylvie ORTILLON, demeurant 10 Les Morils - 77120 MAROLLES-EN-BRIE, en remplacement de Madame Émilie LECOMTE démissionnaire, pour le temps restant à courir de son mandat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur François JACQUEL en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur François JACQUEL.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Grégoire DE ROTALIER en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Grégoire DE ROTALIER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de LA COOPERATIVE WELCOOP en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'une nouvelle Administratrice Indépendante

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvelle Administratrice Indépendante à compter de ce jour :

Madame Céline DARGENT
Née le 17/10/1976 à NANCY (54)
De nationalité française
Demeurant 22 Rue des Bégonias - 54000 NANCY

pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouvel Administrateur

Le mandat de Monsieur Daniel ANTOINE arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur à compter de ce jour :

Monsieur Vincent MONESTEL
Né le 27/02/1978 à SAINT DENIS (974 - La Réunion)
De nationalité française
Demeurant 2B Rue Saint-Gras - 64400 OLORON-SAINTE-MARIE

pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouvel Administrateur

Le mandat de Monsieur Thierry CHAPUSOT arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur à compter de ce jour :

Monsieur François-Pierre MARQUIER
Né le 03/02/1970 à ROUEN (59)
De nationalité française
Demeurant 3 Rue de Serre - 54000 NANCY

pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un Commissaire aux Comptes

Le mandat de la Société BATT AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

BDO

7 Quai Kléber

67000 STRASBOURG

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2025, ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce telles que présentées au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et relatives aux rémunérations de toutes natures versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 à Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué, jusqu'au 2 juin 2025

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Damien VALICON, Directeur Général Délégué, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour 2026

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison du mandat de Président du Conseil d'Administration.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour 2026

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison du mandat de Directeur Général.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du(des) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) pour 2026

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison du mandat de Directeur Général Délégué.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Administrateurs présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Fixation de la rémunération annuelle globale des Administrateurs pour 2026

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à 100 000 € le montant de la rémunération versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions pour l'année 2026.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce ainsi qu'au règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'achat par EQUASENS de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux d'EQUASENS ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, est fixé à 80 000 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Plus généralement, le montant maximal de l'opération et le nombre maximal d'actions achetées seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de :

- Mettre en œuvre la présente autorisation s'il le juge opportun ;
- Déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum) ;
- Fixer et ajuster le nombre d'actions sur lequel portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme ;
- Effectuer par tout moyen d'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre de bourse ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Conclure tout accord notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tout organisme et notamment de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 22-10-64 du Code de commerce ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 24 décembre 2027 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

21.6. Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2026	Le 29 avril 2026
Le chiffre d'affaires du premier semestre 2026	Le 30 juillet 2026
Les résultats semestriels 2026	Le 28 septembre 2026
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2026	Le 29 octobre 2026

21.7. Tables de concordances

21.7.1. Table de concordance Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Composante du Rapport Financier Annuel	Rubrique URD	N° de page
Comptes annuels	18.1.5.	62
Comptes consolidés	18.1.6.	83
Rapport de gestion	21.2.	136
Déclaration de la personne responsable	1.2.	5
Rapports des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux, les comptes consolidés et l'état de durabilité	18.3.1.,21.3.	120,259

21.7.2. Table de concordance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations devant figurer au sein du rapport de gestion ou du rapport du gouvernement d'entreprise intégré dans le rapport de gestion, selon les dispositions du Code de commerce applicables aux Sociétés Anonymes à Conseil d'Administration.

Elément requis	Code de commerce	Rubrique URD	N° de page
1. Situation et activité du Groupe			
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	L. 232-1, II - 1° et L. 233-26 du Code de commerce	21.2.1. - 1.2.2.	140-141
Indicateurs clés de performance de nature financière	L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	21.2.1. - 1.2.2.	140-141
Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe	L. 232-1, II - 4° et L. 233-26 du Code de commerce	21.2.2.	156-258
Évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	21.2.1. - 1.3.	145
Identité des principaux Actionnaires et détenteurs des droits de vote aux Assemblées Générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	L. 233-13 du Code de commerce	21.2.1. - 2.2.	148
Succursales existantes	L. 232-1, II-3° du Code de commerce	21.2.1. - 1.2.2.	142
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	L. 233-6 al. 1 du Code de commerce	21.2.1. - 1.1.5.	139
Aliénations de participations croisées	L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce	N/A	N/A
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	21.2.1. - 1.4.	146-147
Activités en matière de recherche et de développement	L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	21.2.1. - 1.2.2.	142
Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	R. 225-102 du Code de commerce	21.2.1. - 4.	151
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce	21.2.1. - 1.2.3.	143
Montants des prêts interentreprises consentis et déclaration du Commissaire aux comptes	L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier	N/A	N/A
2. Contrôle interne et gestion des risques			
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	L. 232-1, II-5° du Code de commerce	21.2.1. - 1.2.5.	144-145
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la société et par le groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	L. 22-10-10, 7° du code de commerce	21.4. - 5.1.	307-310
Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	L. 232-1, II-6° du Code de commerce	21.4. - 5.2.	310-311
Dispositif anticorruption	Loi no 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », Article 17	21.2.2. - 4.1.3.	246-247
Plan de Vigilance et compte-rendu de sa mise en oeuvre effective	L. 225-102-1 du Code de commerce	N/A	N/A

Élément requis	Code de commerce	Rubrique URD	N° de page
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise			
<i>Informations sur les rémunérations</i>			
Politique de rémunération des mandataires sociaux	L. 22-10-8, I et R. 22-10-14 du code de commerce	21.4. - 4.1., 21.4. - 4.2.	287-297
Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	L. 22-10-9, I-1° et R. 22-10-15 du code de commerce	21.4. - 4.5.	298-300
Proportion relative de la rémunération fixe et variable	L. 22-10-9, I-2° du Code de commerce	21.4. - 4.5.	298-300
Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	L. 22-10-9, I-3° du Code de commerce	21.4. - 4.5.	300
Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	L. 22-10-9, I-4° du Code de commerce	21.4. - 4.5.	302-303
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	L. 22-10-9, I-5° du Code de commerce	21.4. - 4.5.	298-303
Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	L. 22-10-9, I-6° du Code de commerce	21.4. - 4.6.	304-305
Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	L. 22-10-9, I-7° du Code de commerce	21.4. - 4.6.	304-305
Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	L. 22-10-9, I-8° du Code de commerce	21.4. - 4.6.	305
Manière dont le vote de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce a été pris en compte	L. 22-10-9, I-9° du Code de commerce	21.4. - 4.6.	305
Écart par rapport à la procédure de mise en oeuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	L. 22-10-9, I-10° du Code de commerce	21.4. - 4.6.	305
Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration)	L. 22-10-9, I-11° du Code de commerce	N/A	N/A
Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	L. 225-185 du Code de commerce	N/A	N/A
Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce	N/A	N/A
<i>Informations sur la gouvernance</i>			
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	21.4. - 2.5.	268-275
Conventions conclues entre un dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale	L. 225-37-4, 2° du Code de commerce	18.3.2., 21.2.1. - 6.3.	128-130,155
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital	L. 225-37-4, 3° du Code de commerce	21.4. - 8.	311
Modalités d'exercice de la Direction Générale	L. 225-37-4, 4° du Code de commerce	21.4. - 2.1.	264
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	L. 22-10-10, 1° du Code de commerce	21.4. - 2.3., 21.4. - 3.	264-265,281-286
Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	L. 22-10-10, 2° du Code de commerce	21.4. - 2.6.2.	277
Limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général	L. 22-10-10, 3° du Code de commerce	21.4. - 2.6.2.	277

Élément requis	Code de commerce	Rubrique URD	N° de page
Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	L. 22-10-10, 4° du Code de commerce	21.4. - 2.6.2.	277
Modalités particulières de participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale	L. 22-10-10, 5° du Code de commerce	21.4. - 6.	311
Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en oeuvre	L. 22-10-10, 6° du Code de commerce	21.4. - 3.7.	286
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe	L. 22-10-10, 7° du Code de commerce	21.4. - 5.1.	307-310
Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	L. 22-10-11 du Code de commerce	21.4. - 7.	311
4. Actionnariat et capital			
Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	L. 233-13 du Code de commerce	21.2.1. - 2.2.1.	148
Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	L. 225-211 du Code de commerce	21.2.1. - 2.1.	147-148
État de la participation des salariés au capital social	L. 225-102 al. 1 du Code de commerce	21.2.1. - 2.2.3.	149
Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	R. 228-90 et R. 228-91 du Code de commerce	N/A	N/A
Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	21.2.1. - 2.2.2.	148
Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	243 bis du Code général des impôts	21.2.1. - 5.	151-152
5. Informations en matière de durabilité			
Informations consolidées en matière de durabilité	L. 233-28-4 du Code de commerce	21.2.2.	156-258
6. Autres informations			
Informations fiscales complémentaires	223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts	21.2.1. - 3.1.	149
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	L. 464-2 du Code de commerce	21.2.1. - 3.6.	150
Informations sur les ressources incorporelles essentielles, la manière dont le modèle commercial est dépendant de ces ressources et en quoi elles constituent une source de création de valeur pour la Société	L. 232-1, II - 7° du Code de commerce	21.2.1. - 3.2.	149-150
Incidences des activités de la société quant à la lutte contre l'évasion fiscale	L. 22-10-35, 1° du Code de commerce	21.2.1. - 3.3.	150
Actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale	L. 22-10-35, 2° du Code de commerce	21.2.1. - 3.4.	150
Actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale	L. 22-10-35, 3° du Code de commerce	21.2.1. - 3.5.	150



EQUASENS

Plus de technologie pour plus d'humain

5 allée de Saint Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

08 20 90 81 00

equasens.com